B 1,516,339

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

840.
R46
P6

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

840.0
R46
P6

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT,
29, rue Molière, à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet*; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a, o, u* ou une consonne et par *k* devant *e, i*; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis*; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES CONSONNES FINALES DANS LE FRANÇAIS MODERNE[1]

Je voudrais reprendre ici en détail la question de la chute ou de la conservation des consonnes finales dans le français moderne, conformément à l'intention que j'annonçais dès le tome XIV de cette Revue, p. 97.

1. Les noms de nombre tels que *neuf* (*neu* livres, *neuv* ans, ils sont *neuf*) nous donnent l'idée de ce qu'était au moyen-âge la prononciation des consonnes finales : consonne prononcée à la pause, — il est *grant'*, il a la *clef'*, — et devant voyelle (devant voyelle parfois avec une forme spéciale), consonne muette, sauf *r*, devant consonne. Mais il faut prendre garde qu'une pause, même légère, empêchait l'amuïssement devant consonne, et que, d'autre part, la consonne sonnait toujours devant voyelle, soit comme consonne de liaison, si le sens unissait assez étroitement les deus mots, soit comme consonne à la pause s'il y avait un arrêt possible entre les deus.

Cette double remarque a une grande importance pour le traitement ultérieur de la consonne; car, dans les mots où la consonne finale a cessé de se prononcer à la pause prolongée, elle est devenue du même coup muette : 1° dans tous les cas devant consonne, 2° même devant voyelle quand le sens n'unit pas étroitement les deus mots. Seulement, devant voyelle, la prononciation d'union étroite a

1. Nous numéroterons les paragrafes de cette étude, pour faciliter les renvois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pu se propager au cas où il y a simple juxtaposition, et c'est ce qui explique que nous fassions plus de « liaisons » qu'on n'en faisait au XVIIe siècle dans la conversation.

2. Il n'est pas exact que la langue ait manifesté une tendance à l'amuïssement de la consonne finale, car, dans les mots où elle a maintenu cette consonne, on la prononce *même devant consonne*, tandis que l'amuïssement, dans les mots où il s'est produit, n'est généralement pas complet, puisqu'il ne s'étent pas le plus souvent à la prononciation devant voyelle. D'ailleurs comment la langue répugnerait-elle à terminer les mots par une consonne, alors que nous faisons entendre sans difficulté la consonne finale de tant de mots savants d'origine récente et *de tous les mots qui, dans l'ortografe, se terminent par un e aujourd'hui muet* ?

3. Il y a des noms en *l* qui ont conservé l'*l* finale, d'autres qui l'ont vocalisée en *u*. On continue à dire : le *dégel*, un *bal*, le *miel* ; mais « chevel, oisel, piel » sont devenus *cheveu*, *oiseau*, *pieu*. *Fenouil* et *grésil* ont gardé leur mouillure finale, *genou* (jadis *genouil*) et *sourci*(*l*) l'ont perdue. On prononce *cep*' et *cou*(*p*), *coq*' et *accro*(*c*), *chef*' et *clé*(*f*). La prononciation supprime à la fin des adjectifs *grossier* et *complet* les consonnes qu'elle fait entendre dans *fier* et *net*. Elle supprime l'*r* des infinitifs en *-er* et maintient celle des infinitifs en *-oir* et en *-ir*.

Ce qui paraît évident au premier abord, c'est que, en vertu d'une tendance générale à la simplification, à la réduction des formes multiples qui résultent de l'application des lois fonétiques, la langue a voulu ramener à une seule la double ou triple prononciation de chaque mot. Le latin disait uniformément *venis*, le français du moyen-âge disait « tu *viens*' », et « *vien*(*s*) tu ? », le français moderne dit uniformément *vien*(*s*), sous réserve de la liaison devant voyelle. Les verbes s'employant assez peu à la fin de la pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

position, on comprent facilement qu'en dehors de la liaison avec voyelle, la prononciation devant consonne ait prévalu sur la prononciation à la pause. Pour les noms et les adjectifs, d'autres facteurs ont pu contribuer à l'amuïssement ou à la généralisation de la consonne finale. Nous allons donc étudier successivement les différentes espèces de mots, en commençant par les substantifs, les adjectifs et les pronoms, c'est-à-dire par les mots à déclinaison.

Substantifs, adjectifs et pronoms.

4. Nous savons que, devant l'*s* de flexion, la consonne finale (sauf *r*) des noms et adjectifs tombe ou se vocalise : l'adjectif *neuf* devenait *neus* au cas sujet singulier et au cas régime pluriel, le substantif *sac* : *sas*, etc. Après la réduction des deus cas à un seul, on a eu : singulier *neuf* et *sac*, pluriel *neu-s* et *sa-s* ; le singulier différait donc du pluriel non seulement par l'absence de flexion, mais encore par sa consonne finale.

Toutefois, dès les premiers siècles du moyen-âge, il y avait un bon nombre de noms et d'adjectifs qui se terminaient soit par une *r*, soit par une voyelle, et dont les cas en *s* ne différaient des cas sans *s* que par la flexion : tous ceus qui se terminaient par *e* labial, tous ceus qui avaient perdu la consonne intervocalique de leur radical devant la voyelle finale atone. Ainsi on avait : *douleur-douleurs* ; *tour* (turrem)-*tours* ; *amer-amers* ; *terre-terres* ; *livre-livres* ; *cité-cités* ; *pié-piés* ; *nu-nus* ; *neveu-neveus* ; *clou-clous* ; *roi-rois* ; tous les participes en *é-és*, *i-is*, *u-us*, etc., etc. S'y étaient ajoutés, à partir du XIIIe siècle, les mots tels que *jour* (d'abord *journ*)-*jours*, *ver-vers*, puis *cour* (d'abord *court*)-*cours*. Il y avait donc déjà des mots qui avaient laissé tomber

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la consonne finale de la forme sans flexion pour la rendre semblable à la forme avec *s*, abstraction faite de la flexion.

Ce n'était là qu'une des faces de la tendance générale à réduire les noms à une forme unique. Ceus qui s'employaient très souvent aus deus nombres ont seuls conservé les deus formes : les autres, comme nous le verrons, ont refait le singulier sur le pluriel ou le pluriel sur le singulier. Ceus qui ont conservé les deus formes sont : la plupart des noms en *-al* et *-ail*, pluriel *-aus* ; un *bœuf*, des *bœu(fs)* ; un *œuf*, des *œu(fs)* ; l'*œil*, les *yeu(s)*; le *ciel*, les *cieu(s)*. On entent souvent les enfants dire « un chevau » ou « des chevals » ; si l'évolution de la langue était aussi libre qu'au moyen-âge, nous arriverions bientôt sans doute à une forme unique pour ce mot comme pour tant d'autres : c'est probablement la forme du singulier qui prévaudrait, car il semble bien que le singulier soit plus fréquent que le pluriel.

5. Se trouvaient particulièrement exposés à perdre leur consonne finale: 1° les noms qui s'employaient surtout au pluriel, 2° les adjectifs tels que *bel*, *grant*, *lonc*, qui se plaçaient le plus souvent devant le nom, et qui perdaient ou vocalisaient régulièrement leur consonne finale quand le nom commençait par une consonne, et non pas seulement devant la flexion du pluriel ; sous l'influence de « ils sont *beau*-s » et de « un *beau* matin » [1], on a dit aussi « il est *beau* » au lieu de « il est *bel* », la forme avec consonne finale ne s'est maintenue que devant voyelle : un be*l* enfant, un gran*t* ami, un lon*c* hiver.

a. Les noms perdaient aussi leur consonne finale

1. La segonde influence ne suffisait pas ; les noms de nombre tels que *cinq*, *sis*, *sèt*, *uit*, qui n'ont pas de pluriel, ont conservé leur consonne, que *vint* et *cent* ont perdue (§ 23). *Deus* et *trois* ont perdu leur *s* comme flexion de pluriel (§ 35).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant les mots commençant par une consonne, surtout devant ceus avec lesquels ils étaient particulièrement liés; ainsi les locutions telles que *clé(f) de voûte* ont contribué, avec le pluriel *clé-s*, à la chute complète de l'*f* finale de *clef*. Et le dérivé français de *culo*, qui s'emploie bien rarement au pluriel, doit sans doute l'amuïssement de son *l* finale aus nombreuses locutions telles que *cul-de-lampe*, *cul-de-sac*, *cul-de-jatte*, *cul-blanc*, etc. Cf. § 10 (*marc*), § 29 (*flux*), § 37 (*cou*), § 42 (*saoul*).

b. Les mots qui se terminent par une *s* aus deus nombres[1] n'étaient pas moins exposés que les autres à perdre dans la prononciation la consonne finale du singulier. Du pluriel *bra-s'*, on tirait le singulier *bra*, tout en continuant à écrire *bras*, comme du pluriel *clé-s'* on tirait le singulier *clé*, tout en continuant à écrire *clef*. Nous verrons ci-dessous (*d*) que la chute de l'*s* du pluriel doit sans doute s'expliquer en partie par une assimilation avec le singulier; il en résulte que les mots qui se terminaient par *s* aus deus nombres ont perdu l'*s* du singulier sous l'influence du pluriel, et celle du pluriel sous l'influence du singulier.

c. Des mots tels que *mantel*, *martel*, s'employaient plus souvent au singulier qu'au pluriel, ils n'ont donc pas pu devenir *manteau*, *marteau*, sous l'influence du pluriel; mais ils ont subi ce qu'on peut appeler une analogie de série. Le suffixe *-el* est un suffixe diminutif qui servait à former des mots désignant de petits objets ou de petits animaus dont on a très souvent l'occasion de parler au pluriel : *des oiseaus*, *des morceaus*, *des agneaus*, *des roseaus*, etc. Aussi la

1. Dans cette catégorie rentrent *vieus*, *queus*, *preus* et *fils*, dont l'emploi très fréquent au nominatif-vocatif avait fait prévaloir exceptionnellement au singulier la forme du cas-sujet en *s* sur celle du cas-régime sans *s*. *Fils* a été l'objet d'un traitement spécial, expliqué § 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

forme en *-eau* a-t-elle prévalu au singulier, par analogie avec le pluriel pour ces mots-là, et par analogie de série pour les autres.

d. L'*s* du pluriel tombait régulièrement devant la consonne initiale du mot suivant, quand il n'y avait pas de pause. On prononçait « les *nouveau(s)* détails » comme « le *nouveau* détail », les *clé(s)* de voûte » comme « la *cle(f)* de voûte », sous réserve d'un certain allongement de la voyelle, qui a persisté au pluriel jusqu'au XVIIIe siècle, et dont les pluriels actuels *bœufs*, *œufs*, *os* (les *ō*) peuvent nous donner l'idée. Cette prononciation à peu près uniforme du singulier et du pluriel, pour les mots à consonne finale amuïe ou vocalisée, pouvait d'autant plus facilement s'étendre à la pause, que l'emploi devenu obligatoire des articles suffisait à la distinction des deus nombres et ne laissait place à aucune équivoque, et cet amuïssement de l'*s* de flexion s'est propagé aus mots qui avaient conservé leur consonne finale; on a prononcé un *sac*, des *sâ*, en attendant de dire « un sac, des sac(s) ». Il en résulte que l'*s* du pluriel a cessé partout de se faire entendre, sauf en liaison devant voyelle. Cf. ci-dessus, *b*, et ci-dessous §§ 34-35.

6. A ces causes de disparition de la consonne finale s'opposent d'autres tendances :

a. Il faut d'abord écarter l'influence souvent alléguée du monosillabisme. Un bon nombre de monosillabes ont conservé leur consonne finale, et il était assez naturel d'attribuer au monosillabisme une influence conservatrice sur cette consonne ; mais on doit y renoncer, en présence du grand nombre de monosillabes à consonne amuïe : *lait*, *mot*, *pot*, *vent*, *banc*, *jus*, *fois*, *bras*, *nuit*, *ais*, etc., etc. Toutefois, les monosillabes se prêtent par leur brièveté à la formation de locutions où ils se trouvent placés à la pause, par conséquent dans des conditions favorables à la conservation de la consonne finale, cf. § 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

b. Les mots que l'on emploie surtout au singulier doivent naturellement échapper à l'influence du pluriel et conserveront leur consonne finale. Mais comme la tendance de la langue est de réduire les mots à une seule forme en faisant prédominer la forme la plus employée, le pluriel sera refait sur le singulier, — on dira *les bals* au lieu de « les baus », — à moins que le mot ne soit d'un emploi très courant aus deus nombres, auquel cas les deus formes se maintiendront (voy. § 4, et § 45 pour les adjectifs).

On remarquera que tous les noms que nous avons cités § 3, comme ayant conservé leur consonne finale, s'emploient surtout au singulier : on a bien plus d'occasions de parler d'un coq que de plusieurs coqs, etc. Le nom du mois de *mars*, qui s'emploie exclusivement au singulier, a conservé son *s* finale [1].

c. Pour la même raison, en dépit de l'assimilation avec les autres pluriels en *eurs*, on fait généralement entendre l'*s* de *mœurs*, qui n'a pu subir l'influence d'un singulier *mœur*, le mot ne s'employant qu'au pluriel, de sorte que *mœurs* et *mars* font encore entendre l'*s* finale, l'un parce qu'il s'emploie exclusivement au pluriel, l'autre parce qu'il s'emploie exclusivement au singulier. On a continué à prononcer *les gen-s'* (prononciation encore signalée par Littré) parce que ce mot avait pris au pluriel une signification qui avait fait perdre le sentiment de sa parenté avec *la gent* ; mais l'analogie avec les autres mots en *-ens*, *-ents*, a fait prévaloir la prononciation *gen*(*s*).

L'adjectif-pronom *tout* (latin *totus*) a pris au pluriel une signification nouvelle (celle de *omnes*), qui a fait obstacle à l'influence du singulier sur la prononciation du pluriel ;

1. *Janvier* et *février* ont subi l'analogie des noms en *-ier* (§ 51), *août* et *juillet* celle des autres mots en *-et* et *-out*, mais on entent encore prononcer le *t* final de ces deus noms de mois (voy. § 24).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en effet, le nouveau singulier *tout* au sens de *omnis* s'est greffé sur le pluriel et il est d'un emploi plutôt rare et savant. La différence de signification entre *tou*(*t*) = *totus* et *tous* = *omnes* a empêché le premier d'agir sur le segond, et c'est ce qui explique la prononciation « *tous*' me l'ont dit, ils sont *tous*' venus »[1]. L'*s* de *tous* n'est tombée que dans son emploi adjectif, devant la consonne initiale des mots qui s'y lient intimement, l'article, le démonstratif et les possessifs : « *tou l*es hommes, *tou c*es livres, *tou v*os amis. »

d. L'emploi très fréquent d'un mot à la pause est aussi de nature à protéger la consonne finale. C'est ce qui a maintenu, presque jusqu'à nos jours, le *t* final de *but* (§ 25). Ainsi s'explique aussi la conservation du *t* de l'adjectif *net*, qui est constamment à la pause dans les expressions telles que « pois net, bénéfice net, clair et net, mettre au net, en avoir le cœur net, casser net, refuser net, etc. » Aussi la prononciation *nè*, encore enregistrée par Littré, a-t-elle absolument disparu. On ne saurait invoquer l'influence de la forme féminine, qui aurait plutôt pour effet d'éteindre la consonne finale du masculin pour mieus différencier les genres.

L'adjectif *las* a perdu son *s* dans son emploi ordinaire, mais il l'a conservée dans des locutions qui sont toujours suivies d'une pause, l'interjection *hélas!* et la locution archaïque « de guerre *las*' », que, par une bizarre contusion, on écrit « de guerre *lasse* » en faisant accorder l'adjectif avec le mot qui est en réalité son complément.

e. On peut admettre que la consonne finale du singulier ait été dans une certaine mesure protégée par les dérivés où

1. Les discussions des grammairiens du XVII[e] siècle au sujet de « ils sont tout ou tous étonnés », au sens de « ils sont tout à fait étonnés », ne prouvent pas du tout que l'*s* ne se prononçait pas alors dans cet emploi de *tous*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on la faisait entendre, surtout lorsque au pluriel la vocalisation de cette consonne produisait une forme sensiblement différente de celle du singulier. Par exemple le dérivé *conseiller* a pu contribuer, avec l'emploi particulièrement fréquent de *conseil* au singulier, à la prédominance de cette forme sur le pluriel *conseus*.

6 *bis*. En résumé, la fréquence de l'emploi au singulier ou à la pause explique fort bien la conservation de la consonne finale dans tous les noms et adjectifs où on la constate (seule, l'*s* s'est parfois maintenue au contraire en raison de l'emploi exclusif au pluriel). — Lorsqu'un mot, bien qu'usité surtout au singulier, a cependant perdu sa consonne finale, il faut admettre soit la fréquence de l'emploi en liaison avec des mots à consonne initiale, soit quelque analogie, — particulièrement avec des mots usités surtout au pluriel, sans qu'on puisse toujours indiquer avec sûreté laquelle.

Nous allons maintenant reprendre, pour examiner les cas particuliers, les différentes consonnes finales des noms, adjectifs et pronoms dans l'ordre suivant :

Les nasales, § 7. *Le* c, §§ 8-14. *Les labiales*, §§ 15-21. *Les dentales* (t, s), §§ 22-35. *Les liquides* (l, r), §§ 36-51.

Les nasales.

7. A l'origine, la nasale finale et la nasale devant consonne (par conséquent devant l'*s* du pluriel) se faisaient entendre à côté de la voyelle nasalisée. On prononçait « un *son-n'* » et « des *son-n's'* ». Ici comme ailleurs (§ 4), la consonne s'est d'abord amuïe devant l'*s* du pluriel et dans les locutions telles que « l'an prochain, l'an dernier ». Dans les mots tels que *an*, qui s'employaient surtout au pluriel, la forme avec *n* amuïe s'est propagée au singu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lier, et tous les autres mots qui se terminaient par une consonne nasale prononcée ont subi le même changement par analogie. Dans les adjectifs comme *bon*, qui se plaçaient habituellement devant le nom, l'amuïssement s'est produit d'abord, non-seulement au pluriel, mais aussi en liaison avec un nom commençant par une consonne. La consonne continue à se prononcer, dans les adjectifs et dans les noms indéfinis, en liaison avec voyelle (§ 69).

L'*n* mouillée qui terminait certains mots tels que *seing*, *coin*, *malin*, s'est effacée de même ; il n'en reste que les effets de la mouillure sur la voyelle nasalisée qui précède.

Le c.

8. Comme les consonnes sonores s'étaient assourdies à la fin des mots, il n'y a pas en français de mots réellement terminés par *g* [1]; notre *g* final est un artifice d'ortografe qui correspont, après *n*, à une ancienne mouillure de l'*n*, et qui, ailleurs, est destiné simplement à rappeler la lettre latine.

9. Bien que la consonne finale se soit amuïe dans tous les mots terminés par *anc*, *ang*, *ong*, on ne peut pas voir là une loi fonétique, puisqu'on prononce la même consonne à la pause dans *cinq* et *donc* (§ 57). Mais ceus des noms ainsi terminés qui s'emploient très souvent au pluriel, comme *franc*, *rang*, *jonc*, *ajonc*, *hareng*, ont dû subir l'influence de la forme du pluriel, et les autres, tels que *banc*, *sang*, *étang*, *tronc*, ont suivi, par analogie de série. Il est certain que le pluriel ne pouvait agir directement sur *sang*, qui s'emploie presque exclusivement au singulier, en dépit de la locution populaire « faire tourner les sangs ».

1. Exceptons les mots d'emprunt *grog*, *zinc*, prononcé *zing'*, et la forme savante *joug'* (§ 12).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— L'action analogique a pu s'étendre aus adjectifs *franc*, *blanc*, *long*, qui d'ailleurs se plaçaient souvent devant le nom (§ 5).

10. *Arc* et *parc* s'emploient presque exclusivement au singulier, d'où le maintien du *c*. Les locutions « marc de raisins, marc de pommes, marc de café, etc. », où le *c* s'amuïssait devant *de*, ont sans doute amené la chute de cette consonne dans tous les emplois du mot *marc*. Le pluriel *cler*-s a entrainé le singulier *cler*(*c*). Du tens de Littré, *por*(*c*) tendait à prévaloir dans tous les emplois, mais *porc'* a repris faveur.

Carrefour, jadis *carrefourc*, avait perdu son *c* dès le moyen-âge, par analogie avec *four*. Notre prononciation de *faubour*(*g*) vient du pluriel ; tous les exemples de ce mot, sauf un, sont au pluriel dans l'historique de Littré. Le mot *bourg*, qui s'emploie surtout au singulier, se prononce encore quelquefois *bourc'* (comme le nom de la ville de *Bourg*). Le Dictionnaire de l'Académie le note encore ainsi dans son édition de 1835, et les témoignages de grammairiens, recueillis par Thurot, montrent les hésitations de ce mot entre sa prononciation normale et l'assimilation avec *faubour*(*g*).

11. La prononciation *cro*(*c*), d'après le pluriel *cro-s*, si usité, et aussi d'après les locutions telles que *cro*(*c*) *de fer*, *cro*(*c*) *d'arquebuse*, s'est propagée à *accroc*, *raccroc*, *broc*, *escroc*, tandis que *froc*, *bloc*, *soc*, *roc*, *choc*, *estoc*, un peu moins voisins de *croc*, et qui s'emploient si souvent, — quelques-uns presque exclusivement, — au singulier, ont conservé leur consonne finale. Naturellement il y a eu un peu de flottement, attesté par les grammairiens, avant que le partage de ce mots en deus séries s'établit. *Croc* a conservé pendant quelque tens son *c* en liaison avec voyelle, et nous employons encore la vieille locution *croc en jambe*. — Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mots *coq*, *bouc*, noms de mâles, que l'on emploie le plus souvent au singulier, ont maintenu aussi leur intégrité ; dans l'ancienne langue, la consonne finale s'amuïssait devant un complément à consonne initiale, et l'Académie enregistre encore la prononciation *co(q) d'Inde* en 1878.

12. *Bec*, employé surtout au singulier, a gardé son *c* (disparu seulement devant consonne dans les composés anciens *béjaune*, *bédane*, v. § 66). De même : *échec*, dont le pluriel a été *échés* ; *bac*, *sac*, *bissac*, *lac* ; *alambic*, *mastic*, *pic* ; *stuc*, *duc*. Tous ces noms s'emploient surtout au singulier ; dans l'ancienne langue ils perdaient le *c* au pluriel (§ 4).— La chute du *c* de *cric* peut être due à une dissimilation ou à l'influence du mot *cri*. — Le latin *jugo* avait donné régulièrement *jou* ; le *g* parasite de notre ortografe a réagi dans une certaine mesure sur la prononciation, notamment dans la locution savante « faire passer sous le joug ».

13. *Tabac*, *estomac* et *almanach* sont des mots d'emprunt, qui sont entrés dans le courant populaire à l'époque où la solidité des consonnes finales était ébranlée, avec une prononciation probablement hésitante, comme *cadenat* et *cervelat*. L'incertitude de la prononciation populaire explique dans ces différents mots, malgré l'emploi presque constant au singulier, la chute de la consonne finale, qui n'avait pas la même solidité que dans les mots plus anciens comme *sac* et *bissac*. Mais, tandis que *cadenat* et *cervelat* ont subi dans l'ortografe un changement de suffixe qui les a assimilés aus mots en *as*, on a continué à écrire les trois autres avec un *c*, et l'ortografe a empêché la prononciation avec *c* final de disparaître complètement ; comme il est naturel, on la constate particulièrement devant une voyelle.

14. Les adjectifs *grec*, *caduc*, *public* sont des mots d'origine savante qui se placent toujours après le nom ; les deus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

derniers se sont d'ailleurs écrits *caduque, publique* aus deus genres (cf. *comique, tragique*). — Sur *franc, blanc* et *long*, v. § 9. — *Sec*, qui a fait jadis *sès* au pluriel, doit sans doute le maintien de sa consonne finale prononcée non seulement à sa place ordinaire après le nom, mais encore au grand nombre d'expressions où il s'emploie au singulier et à la pause : un fruit *sec* (au figuré), mettre au pain *sec*, mettre ou être à *sec*, parler *sec*, boire *sec*, un coup *sec*, à pied *sec*, etc.

Les labiales p, f.

15. *Cap*, forme savante ou dialectale de « chef », et *hanap*, qui n'appartient plus qu'à la langue littéraire, s'emploient surtout au singulier; à ce titre et comme mots savants ils conservent le *p* prononcé, de même que *croup*, emprunté récemment à l'anglais. Entre le singulier *cep'* et le pluriel *cè-s*, c'est la forme du singulier qui, après hésitation, a prévalu. *Loup* n'avait pas de *p* en vieus français, notre mauvaise ortografe a tout juste pu introduire momentanément, dans une prononciation affectée, le *p* parasite en liaison. — *Coup, drap* et *galop* ont perdu, dans la prononciation, leur consonne finale sous l'influence des pluriels *cou*-s[1], *dra*-s, *galo*-s ; l'ancienne langue employait rarement *galop* au singulier (tous les exemples de l'historique de Littré sont au pluriel), on disait : « aller *les grans galos*, courir *les galos*, etc. » *Sirop* a été prononcé comme *galop*.

16. Le latin *plumbo* a produit régulièrement *plomp*, devenu *plon* dès le moyen-âge par assimilation avec les nombreux noms en *-on* comme *savon, charbon*, etc. Le *b* latin a été

1. On a d'ailleurs de nombreuses locutions où *coup* est suivi de la préposition *de* : cou(p) de boutoir, cou(p) de poing, cou(p) de canne, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ensuite rétabli, mais uniquement dans l'ortografe. Le pluriel si usité de *champ*, où le *p* tombait devant la flexion, et les nombreuses locutions où ce mot était suivi de la préposition *de*, ont rendu la consonne muette partout, et *camp* a été traité de même.

17. Les mots *cerf*, *serf*, *nerf* perdaient l'*f* au pluriel et dans les locutions composées, devant consonne : *ner*(*f*)-de-bœuf, *cer*(*f*)-volant. *Serf*' a prévalu sur *ser-s*. La langue hésite, aus deus nombres, entre *cerf*' et *cer*(*f*). Le pluriel, plus usité, fait prévaloir *ner*(*f*), même au singulier, sauf dans les locutions figurées, où le mot a toujours été employé au singulier : « avoir du *nerf*, l'argent est le *nerf* de la guerre ».

18. Tout en maintenant l'*f* au singulier dans *bœuf* et *œuf*, on a conservé la prononciation avec *f* amuïe dans les pluriels *bœufs*, *œufs* et dans le composé « *bœu*(*f*)-gras » (§ 66 *a*). L'usage particulièrement fréquent du mot *clef* au pluriel a fait prévaloir partout la forme *clé*, et on écrit *clé* ou *clef*. Les vieus mots *baillif* et *apprentif*, désignant des personnes, perdaient l'*f* devant *s* non-seulement au nominatif singulier (plus fréquent que l'accusatif pour les noms de personnes) et à l'accusatif pluriel, mais aussi au vocatif singulier, identique au nominatif; cette forme, avec *f* amuïe, a dès lors prévalu, et assez anciennement pour que l'*f* ait disparu de l'ortografe. On aurait pu aussi pour ces mots, comme pour *vieus* et *fils* (§ 5, *b*, note), aboutir à une forme unique *singulier-pluriel*.

19. Les autres noms terminés par *f* ont conservé la consonne prononcée en raison de l'emploi particulièrement fréquent, parfois exclusif, du singulier. Ex. : *soif*, *suif*, *chef*[1], *grief*, *nef*, *bref* substantif, *canif*, *esquif*, *motif*, etc.

1. Nous avons conservé trace de la forme de ce mot avec finale amuïe devant consonne, dans les composés « *ché*(*f*)-d'œuvre » et « *ché*-gros », proprement gros bout, gros fil de cordonnier. Voy. § 66.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

20. L'adjectif *vif* s'est jadis employé plus couramment qu'aujourd'hui devant le nom, comme le prouvent les locutions « de vive force, de vive vois, vif argent ». Il est vraisemblable qu'il a gardé son *f* en raison des nombreuses locutions où il se trouve à la pause : « être à vif, trancher dans le vif, entrer dans le vif, prendre sur le vif, etc. » Parmi les adjectifs terminés par le suffixe *-if*, on peut citer comme d'origine populaire, ou entrés de bonne heure dans la langue courante (outre *jolif*, devenu *joli* dès le moyen-âge) : *chétif*, *craintif*, *attentif*, *hâtif*, *naïf*, *oisif*, *pensif*, *plaintif*, *poussif*, *rétif*, *tardif*; la plupart de ces adjectifs se placent surtout après le nom, ce qui explique la conservation de la consonne finale, qui s'est maintenue à plus forte raison dans les nombreus adjectifs savants plus récemment formés avec le suffixe *-if*.

21. Au XVIIe siècle l'adjectif *neuf*, comme le nom de nombre, se prononçait encore *neu* devant un substantif commençant par une consonne, un *neu*(*f*) pays, et aussi au pluriel, des habits *neu*(*s*). Mais déjà le mot s'employait le plus souvent après le substantif, d'où la substitution de *neuf* à *neu*, même au pluriel. — *Veuf* avait une triple raison de conserver son *f*; comme adjectif il se place ordinairement après le substantif ou en prédicat, et il n'est guère appliqué qu'à un nom au singulier; comme substantif il s'emploie surtout au singulier.

Bref adjectif se place surtout après le nom, et s'emploie adverbialement à la pause. *Sauf* était fréquemment à la pause, notamment dans la locution *sain et sauf*; d'autre part, dans les emplois où on l'assimile à une préposition, il équivaut à un gérondif (en réservant...), et il n'est pas uni à ce point avec le mot qui suit, qu'on ne puisse intercaler un membre de frase et par conséquent marquer une

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pause[1] : « il avait tout prévu, sauf, comme on a pu le constater, ce qui est arrivé. »

Les dentales : T, S.

1° *t*.

22. Le *d* devenu final s'était assourdi en *t*. C'est donc toujours un *t* que nous trouvons à la fin des mots français d'origine latine, alors même qu'on écrit *d*.

Des substantifs tels que *ornement*, *aboiement*, *enfant*, *gant*, etc., très souvent employés au pluriel, et l'adjectif *grant*, constamment placé devant le substantif, ont pu perdre les premiers la dentale finale et agir ensuite sur les autres mots terminés par *ant*, *ent*, y compris ceus, comme *argent*, qui sont toujours au singulier. Pour les mots terminés par *rt*, on avait l'analogie de l'adjectif *fort* devenu *for*(*t*) devant les substantifs commençant par consonne, des pluriels *regar-s*, *effor-s*, *bor-s*, *rempar-s* (ce dernier sans *t* au singulier à l'origine), des noms propres tels que *Bernart*, où le *t* tombait au moyen-âge devant l'*s* du nominatif-vocatif, comme dans les noms propres en *-aut*, tels que *Renaut*. Les pluriels *appâ-s*, *genê-s* ont fait tomber le *t* dans *appât*, *genêt* et dans les autres mots terminés de même. L'adjectif *petit*, constamment placé devant le substantif (§ 23), les pluriels si employés des substantifs *ébat*, *habit*, *sabot*, *muguet*, *volet*, etc. et les nombreus participes en *-i*, *u*, ont fait tomber le *t* dans les mots terminés par *at*, *it*, *et*, *ot*, *ut*.

a. Il est établi en effet que dans son évolution vers l'amuïssement du *t* final, la langue a procédé par séries qui

1. Nous verrons que c'est là une cause de disparition de la consonne devant voyelle, mais seulement quand le mot a perdu sa consonne prononcée à la pause prolongée (§ 66, *f*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'échelonnent du XVI[e] au XVIII[e] siècle; ainsi les mots où la dentale était précédée d'une voyelle nasale se sont assimilés entre eus et ont perdu leur consonne finale dès le XVI[e] siècle; vers la même époque se manifestait une tendance semblable dans les mots où le *t* était précédé d'une *r*, d'une part, et d'autre part dans les mots en *aut*. Au XVII[e] siècle ont été atteints les mots en *ât*, *êt*, *ôt*, puis tous les autres.

b. Il va sans dire que les mots d'emprunt récent terminés par *t* ont été soustraits à cette assimilation. Toutefois ceus qui entrent dans l'usage courant tendent à perdre leur consonne finale; les dictionnaires signalent les deus prononciations pour *occiput*, *accessit*, *granit*, *déficit*, *prétérit*, *transit*. L'Académie dit qu'on prononce seulement un peu (!) le *t* de *prétérit*; il peut aussi se produire des réactions, le *Dictionnaire Général* note déjà comme vieillie la prononciation *accessi*(*t*).

Il nous reste à examiner un certain nombre de cas particuliers et d'exceptions.

23. Les formes *peti*(*t*), *tou*(*t*) ont prévalu sur *petit'*, *tout'*, même à la pause, parce qu'elles étaient entendues très souvent, non-seulement devant la consonne initiale du mot suivant, mais encore devant l'*s* du pluriel. Les noms de nombre *sèt* et *uit*, n'ayant pas de pluriel, ont conservé leur consonne prononcée à la pause. *Cent* et *vint*, qui s'emploient au pluriel, l'ont au contraire perdue, le segond plus tard que le premier parce que son pluriel se limitait à quelques multiples, quatre vints, sis vints, quinze vints[1].

Remarque. Le *t* que nous faisons entendre dans *vint' deus*, *vint'trois*, etc., est le reste de la liaison avec la con-

1. On ne peut pas admettre que le *t* soit tombé fonétiquement après voyelle nasale, puisque nous prononçons encore la consonne finale de *cinq*; et d'ailleurs on ne comprendrait pas que le *t* se fût maintenu plus longtens dans *vint* que dans *cent*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jonction *et*, car on disait régulièrement, comme le montrent les chartes, *vint et un, vint et deus, vint et trois*, etc. Dans *vint é(t) un,* en raison de l'hiatus, la conjonction est restée intacte [1], ailleurs *é* s'est labialisé en *e* (comme dans *lunẹtier* devenant *lunetier*, etc.), et on a eu *vint-e-deus, vint-e-trois*, d'où la prononciation actuelle [2]. Cf. ce qui s'est passé pour *dis* suivi de *ẹt* (diz-et-neuf, diz-*e*-neuf, di*z*'neuf). Au-dessus de quatre vints, la conjonction s'est effacée complètement.

24. Les noms de mois, *juillet, août*, n'ont pas de pluriel. Aussi ont-ils conservé longtens leur *t* final, puis ils se sont assimilés, eus aussi, aus mots en *et*, *out*, où la consonne finale s'était normalement amuïe ou qui avaient déjà subi l'assimilation ; la prononciation *juillet', aout'*, n'a pas entièrement disparu.

25. Les noms *rut, but* et l'adjectif *brut* (qu'on trouve aussi sous la forme *brute* aus deus genres) s'emploient presque exclusivement au singulier et à la fin de locutions où ils sont suivis d'une pause : *en rut', toucher au but', pois brut'*, etc. Aussi ont-ils conservé leur consonne finale, mais *but* tent à s'assimiler aus mots qui l'ont perdue, de même que *préciput*, où d'ailleurs le *t* a été ajouté après coup.

L'emploi presque exclusif au singulier explique aussi le maintien du *t* de *dot*.

26. *Fait* se prononce généralement avec le *t* au sens abstrait de réalité, conséquence, et dans d'autres acceptions où il s'emploie toujours au singulier et très souvent à la pause : c'est un *fait'*, en *fait'*, par son *fait'*. Il a seulement

1. De même dans *soissante et un, soissante et onze*, mais *é* s'est labialisé puis élidé devant la diftongue *ui* de *uit*.

2. Dans *trente et deus, quarante et trois*, etc., *et*, devenu *e*, s'est fondu avec la voyelle finale de *trente, quarante*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

perdu la consonne finale dans l'acception du singulier qui correspont à sa signification au pluriel.

On a dit *net'* au singulier, *nè*-s au pluriel. La forme *net'* a prévalu, même au pluriel, par suite de l'emploi extrèmement fréquent de cet adjectif au singulier et à la pause dans certaines expressions. (Voy. § 6, *d*.)

Gratuit, d'origine savante, s'est introduit dans la langue populaire, et s'assimile à *petit*, *confit*, etc. ; toutefois on entent encore prononcer *gratuit'*.

Les adjectifs *fat* et *mat* se placent toujours après le nom et s'emploient presque toujours au singulier, double raison pour que le *t* se maintienne ; on constate cependant un commencement d'assimilation avec les mots en *at* où la consonne finale est amuïe.

Le *t* ne se prononce plus dans les autres adjectifs, mais il est certain qu'il s'est jadis prononcé partout à la pause, et il en reste trace dans cette remarque amusante de Littré : « des grammairiens disent que le *t* de *sot* se prononce quand un père, réprimandant son fils, dit : *vous êtes un sot*. »

27. Un certain nombre de noms d'origine savante se terminaient par *ct* : *object*, *subject*, *respect*, *aspect*, *tact*, *contact*, *contract*, *instinct*. Les deus premiers, dès le XVIe siècle, étaient assimilés aus noms en *et* : *objet*, *sujet*. Les autres n'ont été d'abord assimilés que pour le pluriel : des respè-s, des aspè-s, des contra-s, des instin-s. Au singulier, on a hésité entre quatre prononciations : respe*ct*, respe*c*, respe*t'* ou respé ; les deus consonnes se sont maintenues dans *tact*, *contact*, qui s'employaient presque exclusivement au singulier, *contra*(*ct*) sans consonnes a complètement prévalu, et le *c* a disparu de l'ortografe de ce mot ; pour les autres, on hésite encore, au singulier et aussi au pluriel, entre *respec* et *respé*, *aspec* et *aspé*, *instinc* et *instin*. Il est remarquable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que ceus qui prononcent *respé*(t), *aspè*(t), *instin*(t) ne lient jamais le *t*; ceus qui prononcent *respec*, *aspec*, *instinc* conservent naturellement le *c* devant une voyelle, mais ce n'est pas une liaison, puisque dans ce cas le *c* sonne toujours, devant consonne comme devant voyelle. La prononciation *respè* devant consonne et *respec* devant voyelle ne se justifie pas.

Un certain nombre d'adjectifs se terminent aussi par *ct*: *suspect*, *circonspect*, *abject*, *infect*, *correct*, *direct*, *compact*, *exact*, *succinct*, *distinct*, *strict*. Ici, sous l'influence du féminin, où les deus consonnes avaient l'appui de l'*e* de flexion, qui facilitait la prononciation, elles ont aussi mieus résisté au masculin. Toutefois, *suspect* et *circonspect*, qui ressemblent le plus à *aspect* et à *respect*, à cause du *p*, tendent à se prononcer comme ces substantifs; mais on prononce toujours *ct* dans *correct*, *direct*, *infect*, *abject*, *strict*, bien que Littré recommande *dirè* et regrette qu'on ne dise pas *corrè*; le Dictionnaire fonétique de Michaelis et Passy enregistre aussi *abjè*. *Compact* s'est écrit *compacte* aus deus genres jusqu'à la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie; *exact* tent à se prononcer *exa*(*ct*) comme *contra*(*t*) — anciennement *contract*, — et *distinct* et *succinct* comme *instin*(*ct*).

2° *s*.

28. Les noms et adjectifs qui se terminaient par une *s* ont commencé naturellement par faire entendre une *s* finale au singulier comme au cas régime pluriel, où l'*s* de flexion se confondait avec la consonne finale du radical. On prononçait : un *mois*', des *moi-s*', comme une *clef*', des *clé-s*'; mais en défalquant l'*s* de flexion dans ces deus pluriels, on a obtenu « un moi(s), une clé(f) », avec *s* et *f* muettes au sin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gulier[1]. Comme d'autre part l'*s* du pluriel s'est amuïe, en partie sous l'influence de la prononciation du singulier, un mot tel que *mois*, en continuant à s'écrire au singulier comme au pluriel, a passé de la prononciation uniforme *mois'* à la prononciation uniforme *moi(s)* aus deus nombres (cf. § 5, *b* et *d*). Il faut naturellement mettre à part les mots d'emprunt récent, où l'*s* persiste.

29. Ainsi le pluriel a fait tomber l'*s* du singulier dans un certain nombre de mots, et cette prononciation s'est étendue par analogie aus substantifs terminés par *s* (écrite *s* ou *x*) dont le pluriel était moins employé que le singulier. Toutefois, parmi ceus-là, quelques-uns ont résisté et ont maintenu l'*s* prononcée, comme le nom du mois de *mars* (dont le pluriel était inexistant, cf. § 6, *b* et *c*), comme *as*, *vis*, *cens*, *mélis* ; la langue a parfois hésité: pour *pus*, *chaos*, où l'assimilation a prévalu, pour *maïs*, *ours*, où la prononciation de l'*s* l'emporte, pour *encens* où on hésite encore.

La chute de l'*s* finale de *flus* (écrit *flux*) peut s'expliquer par l'emploi très usuel d'expressions où le mot est suivi d'un complément commençant par *de* : flux de ventre, flux de sang, flux de paroles. Cf. § 5, *a*.

Pour les adjectifs tels que *gros*, qui se plaçaient souvent devant le nom, il y avait double raison d'amuïssement de la consonne finale, puisqu'ils perdaient aussi l'*s* devant les noms commençant par une consonne, et ils ont réagi sur les autres adjectifs, tels que *las*. Sur l'*s* finale de l'adjectif *las* dans « de guerre las », voy. § 6, *d*.

30. Le Dictionnaire Général indique à tort *san* comme

1. Nous avons fait remarquer, § 5, *a*, que les expressions telles que *clé(f) de voûte* avaient pu contribuer à l'amuïssement de la consonne finale du singulier ; de même pour *mois* les formules « ce moi(s) ci, le moi(s) dernier, le moi(s) prochain ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prononciation unique du mot *sens*. C'est au contraire *sens'* qui est de beaucoup le plus usuel, en raison de l'emploi particulièrement fréquent du singulier. On dit : « être de *sens'* rassis, le *sens'* de la vue, le *sens'* d'une frase, se diriger dans le même *sens'* », et le pluriel avec *s* amuïe a été refait sur le singulier (cf. *os*, § 31) : les surprises des *sens'*, les *sens'* d'un mot, rayonner dans tous les *sens'*. On hésite seulement entre *sens' commun* et *sen(s) commun*, entre *bon sens'* et *bon sen(s)*.

31. Pour *os*, le singulier *os'*, très employé, s'est maintenu, et le pluriel *o-s'* a perdu son *s* en même temps que les autres pluriels, des *ô*. Mais la forme du singulier commence à empiéter sur celle du pluriel, on entent prononcer « des os' » ou « des ôs' », sauf cependant dans les locutions consacrées : n'avoir que la peau et les *ô*, il ne fera pas de vieus *ô*, être trempé jusqu'aus *ô*.

32. *Fis* (que nous écrivons *fils*), et *lis*, — d'abord *fiz* et *liz*, — étaient au moyen-âge les formes du cas sujet singulier et du cas régime pluriel : les deus autres cas se terminaient par une *l* mouillée. Mais le premier de ces mots était bien plus souvent employé au cas sujet singulier qu'au cas régime parce que les noms désignant des personnes jouent plus souvent que les autres le rôle de sujet, et parce que le cas sujet servait à la fois de nominatif et de vocatif (cf. § 33. et § 37 au mot *vieus*) ; le segond était constamment employé au cas régime pluriel dans la périfrase, bien plus usitée que le mot simple, « fleurs de lis ». Il en est résulté qu'au moment de la réduction des cas, *fi(l)s* l'a emporté, comme cas unique du singulier, à côté du pluriel identique ; et qu'à côté du pluriel *lis* on a extrait de la locution *fleur de lis* un singulier identique. Au XVI[e] siècle ces deus mots étaient de ceus qui se terminaient par une *s* au singulier comme au pluriel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour tous les autres mots offrant cette particularité, la forme avec *s* amuïe a prévalu en raison de diverses circonstances : pour *mois* à cause de l'emploi fréquent au pluriel (§ 28), pour *vieus* à cause de l'emploi fréquent devant le substantif, pour *maître-queus* parce que nous prononçons instinctivement ce mot, qui n'appartient pas à la langue courante, comme les autres mots terminés par *eus*. Mais *fils* et *lis* étaient si souvent employés au singulier qu'ils y ont maintenu leur forme avec *s* prononcée, et, au moment de la chute de l'*s* de flexion, on a dit : un *fils*', des *fi*(*ls*), un *lis*', des *li*(*s*). La prononciation *lis*' s'est rétablie au pluriel (cf. *os*, § 31), sauf, disent Littré et l'Académie, dans la locution *fleurs de lis*, si bien que le mot *lis* ne se prononcerait aujourd'hui sans *s* que dans la locution même d'où provient cette *s*. Pour *fils*, Thurot constate que, du XVIe au XVIIIe siècle, on a hésité entre *fis*' et *fi* [1], et il ajoute : « l'usage est encore partagé aujourd'hui. » *Fis*' l'emporte, mais il est impossible d'admettre qu'un mot d'un usage aussi courant ait pu, comme on l'a dit, subir l'influence de l'ortografe, et que la prononciation *fi* ait été à un certain moment générale.

33. Les noms de personnes et les noms de villes, s'employant exclusivement au singulier, auraient dû, semble-t-il, conserver leur *s* finale ; on prononce en effet Reim*s*, Arra*s*, Sen*s* ; mais, si l'on fait entendre l'*s* finale du nom de Gaston *Paris*, on prononce sans *s* le nom de la ville de *Paris*, probablement par analogie avec les très nombreus noms de lieus en *y* (Neuilly, Passy, Chantilly, etc.). D'ailleurs les noms de villes ont été généralement assimilés aus

1. Domergue appuie d'un singulier argument la prononciation avec *s* : « cette prononciation, plus marquée, me paraît convenir mieux à l'intérêt que ce mot réveille. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noms communs qui offraient la même consonance et qui perdaient la consonne finale : *Tours* comme le pluriel de *tour*, *Blois* comme le pluriel *lois*, etc. La ville d'*Orléans* a donné son nom à une étoffe, *l'orléans*, qu'on prononce *orléans'* ; Littré trouve cette prononciation singulière, et le Dictionnaire Général l'explique par l'influence de l'ortografe grâce à l'oubli de l'origine du mot ; il est plus rationnel d'y voir la prononciation normale du nom de la ville, avant l'assimilation ; le nom de l'étoffe a continué à se prononcer avec la consonne finale, et c'est la différence de prononciation qui a produit l'oubli de l'étimologie, au lieu que ce soit l'inverse. En présence d'un nom de lieu qu'on n'a pas l'occasion d'employer souvent et qu'on prononce d'après l'ortografe, on hésite entre les deus prononciations, avec ou sans *s*. — Il est probable que l'*s* du mot *Jésus* s'est amuïe sous l'influence de la locution *Jésus-Christ*, où elle était régulièrement tombée devant la consonne initiale du mot suivant ; au XVIIe et au XVIIIe siècle on la prononçait encore quand le nom était employé isolément[1].

Les prénoms tels que *Charles*, *Jacques*, cas régime *Charle*, *Jacque*, s'étaient conservés sous la forme du cas sujet pour la même raison que *fils* (§ 32). C'est pour cela que nous écrivons encore ces prénoms avec une *s* ; si *Pierre* a perdu son *s*, c'est vraisemblablement à cause du mot de l'Évangile : « Tu es Pierre, et sur cette pierre... » Jules Scaliger dit qu'on prononçait son prénom comme un pluriel, et il y voyait une corruption. Vaugelas recommandait de faire sonner l'*s* dans *Charles*, *Jacques*, *Jules* ; mais ces prénoms devaient perdre leur *s* finale devant la consonne initiale du nom de famille, et cette prononciation a prévalu.

1. Dans la locution populaire *Jésus-Christ*, l'*s* de *Christ* était régulièrement tombée de la prononciation, mais on prononçait encore le au XVIIe siècle, puis ce nom s'est assimilé aus noms communs en *-it*.

s *du pluriel.*

34. L'*s* du pluriel, comme toute autre consonne finale, tendait à s'amuïr devant la consonne initiale du mot suivant, notamment à la fin des adjectifs placés devant le nom, et cette forme avec *s* amuïe s'est d'autant plus facilement propagée à la pause, que la généralisation de l'emploi des articles rendait inutile la différenciation du singulier et du pluriel par une flexion. L'*s* est également tombée à la fin des articles, démonstratifs, possessifs, et des pronoms personnels employés proclitiquement, et cette prononciation s'est propagée à la pause pour les pronoms.

Ainsi, sous réserve de la liaison devant voyelle (§§ 72 et suiv.), quand le pluriel ne différait du singulier que par la flexion, la forme du pluriel s'est assimilée à celle du singulier, qui elle-même perdait souvent sa consonne finale sous l'influence du pluriel (cf. § 5, *b* et *d*).

35. On a passé facilement de *neveus'* à *neveu*(*s*). Et ces pluriels sans *s* prononcée ont exercé à leur tour une influence analogique sur les pluriels tels que *chevaus'*, dont le singulier était très différent, *cheval*. C'est ainsi que tous les pluriels ont perdu l'*s* pourvu que le mot eût un singulier reconnaissable, si différent qu'il fût devenu du pluriel, — par exemple *ceu*(*s*), singulier *celui*, *eu*(*s*), singulier *lui*, — mais dans ce cas l'*s* s'est prononcée plus longtens. Il est probable qu'on a envisagé confusément *deus'* et *trois'* comme des pluriels de *un* (en fait, l'*s* est bien flexionnelle dans ces deus mots, qui avaient pour nominatifs *dui* et *troi*), ils ont amuï leur consonne finale, mais tardivement comme *ceus* et *eus*.

Sur l'*s* finale de *mœurs*, *gens*, *tous*, v. § 6, *c*. Les mots *fonts*, *ris*, *frais*, que nous n'employons plus qu'au

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pluriel, mais qui ont eu un singulier (Voltaire écrit encore : le ris malin), ont subi par analogie l'amuïssement de la consonne finale ; d'ailleurs *fonts* s'emploie constamment devant le *b* initial de *baptismaus*. Le mot *us*, qui ne s'emploie plus que dans la locution « les us et coutumes », avait été influencé par *abus*, bien que l'Académie notât la prononciation *us'*, même devant consonne.

Les liquides.

1° *l*.

36. L'*l* finale des noms et des adjectifs se vocalisait en *u* devant l'*s* de flexion et devant la consonne initiale d'un mot intimement uni (sauf après *i* où elle tombait). De sorte que la plupart des mots terminés en *us*, *ux*, au pluriel, ont eu un singulier en *l*, et tous les mots terminés en *l* au singulier ont eu le pluriel en *us*, *ux* (sauf les noms en *il*, qui perdaient simplement *l* devant *s*).

Mais certains noms ont conservé les deus formes, en *l* (ou en *l* mouillée, réduite aujourd'hui à *yod*) au singulier, en *l* vocalisée au pluriel ; d'autres ont refait le pluriel sur le singulier, d'autres le singulier sur le pluriel. Dans le tableau ci-dessous, nous soulignons les formes disparues :

cheval, chevaus	bal, *baus*	
travail, travaus	portail, *portaus*	
ciel, cieus	fiel, *fieus*	*piel*, pieus
œil, yeus	seuil, *seus*	*vieil*, vieus
	appel, appeaus	*agnel*, agneaus
	col, cous	*fol*, fous
	rossignol, *rossignous*	*sol*[1], sous

1. *Solt* (solido) devenu *sol*, dès le moyen-âge, par analogie avec *col*, *fol*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fenouil, *fenous*	*genouil*, genous
grésil, *grésis*	*sourcil* sourci(l)s

37. En comparant les trois colonnes, on voit facilement que les noms qui s'employaient souvent aus deus nombres ont conservé les deus formes ; que ceus qui s'employaient surtout ou exclusivement au singulier, comme *bal*, *portail*, *fiel*, *seuil*, *appel*, *col*, *rossignol*, *fenouil*, *grésil* ont maintenu la forme avec *l* non vocalisée ; que ceus qui s'employaient surtout au pluriel, comme des *pieus* (et *des cheveus*, *les essieus*, *les moyeus*), *des agneaus*[1], *les genous*, *des sous* (et *des pous*, *les verrous*), *les sourci(l)s* (et *des outi(l)s*), ont refait le singulier sur le pluriel, ajoutez *des noyaus*, *les boyaus*, *des joyaus*.

Vieus et *fous* l'ont emporté sur « vieil » et « fol » parce que ces mots, comme adjectifs (§ 42), vocalisaient l'*l* non-seulement devant l'*s* de flexion, mais encore devant la consonne initiale du nom qui suivait (et *vieus* se termine par *s*, même au singulier, en raison de la fréquence de son emploi comme sujet et au vocatif (cf. § 32), peut-être aussi par analogie avec les nombreus adjectifs en *-eus* = *-oso*.

Appel a prévalu sur « appeaus », même au pluriel, dans les acceptions où il s'employait surtout au singulier, et *appeaus*, au sens d'engins pour appeler les oiseaus, a formé un mot nouveau auquel on a fait un singulier tiré du pluriel.

Col-cous a aussi abouti à deus mots. La prédominance de la forme *cou*, dans les acceptions qui comportent aussi fréquemment le singulier que les acceptions attribuées à *col*, s'explique par les nombreuses locutions où ce mot est suivi d'un complément intimement uni et commençant par une

1. Nous avons signalé, § 5, *c*, l'analogie de série qui a atteint tous les mots en *-el*, *-eaus*.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consonne : cou-de-pied, se jeter au cou de, etc. Cf. § 5, *a*.

38. *Aïeul* doit être mis à part. Au sens propre il s'employait surtout au singulier, d'où le pluriel *aïeuls*. L'emploi du mot dans le sens d'ancêtres est récent, et on a d'abord dit « les aïeuls » comme au sens propre, c'est ainsi qu'on prononçait au XVIIe siècle ; la prononciation *aïeus* est venue de la rime, d'abord approximative, avec *cieus*, *dieus*, *joyeus*, etc.

Ail pert son pluriel *aus* depuis qu'on a pris l'habitude d'employer le partitif singulier au lieu du pluriel pour désigner un certain nombre de ces espèces d'oignons : de l'ail, comme du blé, du raisin.

39. Comme noms ayant conservé la forme en *l* parce qu'ils s'employaient plus souvent au singulier qu'au pluriel, nous signalerons, à côté de ceus que nous avons déjà cités : *bercail*, *bétail*, *camail*, *détail* (influencé d'ailleurs par *détailler*, cf. § 6, *e*), *gouvernail*, *mail*, *épouvantail* [1] ; *miel* ; *soleil*, *conseil* (influencé d'ailleurs par *conseiller*), *orteil*, *sommeil*, *réveil* ; *autel*, *chetel*, *dégel*, *hôtel*, *missel*, *sel* ; *épagneul*, *filleul*, *glaïeul*, *linceul*, *tilleul* (arbre et fleur) ; *bouvreuil*, *chevreuil*, *écureuil*, *cerfeuil*, *deuil*, *fauteuil*, *accueil*, *cercueil*, *orgueil*, *recueil*, *treuil* ; *vol* (influencé d'ailleurs par *voler*), *avril*, *fil*, *poil* (employé constamment au singulier avec une valeur collective), etc.

40. Le pronom *il* a perdu régulièrement son *l* devant la consonne initiale du verbe ou du pronom régime qui suit, *i*(*l*) *vient*, et cette prononciation s'est propagée à l'emploi tonique dans les formes interrogatives « vient i(l) ? » et dans *oui* (= ou il) et *nenni*. Mais comme l'*l*, qui n'a pas cessé de se prononcer devant voyelle, a été maintenue

1. On trouve encore *épouvantaux* au XVIe siècle : Ménage dit qu'on préfère *portaux* à *portails*, et Th. Corneille qu'on préfère *gouvernails* à *gouvernaux*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partout dans l'ortografe, sauf dans *oui* et *nenni*, elle est considérée comme devant être prononcée partout, et on la fait entendre quand on y prent garde. La lutte entre la prononciation courante et la prononciation savante de ce mot se poursuit depuis le XVIe siècle. Dans les formules à inversion, où le pronom sujet est placé entre l'auxiliaire et le participe, Hindret, même devant voyelle, considérait la prononciation « a-t-i*l* été », au lieu de a-t-i été », comme un provincialisme [1]. Pour le pluriel, l'ancienne forme était identique au singulier et n'avait pas plus d'*s* qu'en latin. On prononçait encore couramment *il ont* au XVIIe siècle, et cette prononciation arcaïque n'a pas entièrement disparu dans le peuple. Devant consonne, c'était naturellement *i* ou *il* comme au singulier : *i viennent* ou : *il viennent*. En ajoutant un *ze* analogique devant voyelle, on a obtenu *iz ont* ou *ilz ont*. La prononciation de *ils doivent* est notée « *i* doivent » par Chifflet et Hindret ; au pluriel devant voyelle, Hindret ne note que la prononciation « soutenue » *iz ont* et la prononciation « familière » *il ont*.

41. Les noms terminés par *i* + *l mouillée* s'étaient annexé par voie d'assimilation un certain nombre de noms terminés à l'origine par *il* non mouillé. Ils ont tous tendu à perdre leur consonne finale, en s'assimilant, par analogie de série (§ 5, *c*), à ceus d'entre eus qui s'employaient très souvent au pluriel comme *sourcil* et *outil* (et peut-être d'autres, car *coutil*, par exemple, dont nous n'usons qu'au singulier, se trouve au pluriel dans le plus grand nombre des textes recueillis par Littré et Godefroy) ; sans doute aussi l'adjectif *gentil*, très souvent placé devant le nom, et qui perdait son *l* mouillée devant consonne initiale comme

1. Cf. « avez-vou(s) entendu » (§ 78) ; cf. aussi § 69, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant l'*s* de flexion, a contribué à faire prévaloir *-i(l)*. Ainsi se prononcent *persi(l)*, *fusi(l)*, *cheni(l)*, *bari(l)*. Quelques-uns cependant ont gardé jusqu'à nos jours, après l'*i*, ce qui nous reste de l'*l* mouillée, c'est-à-dire un *yod*, tels *gril* et *grésil*, influencés peut-être par « griller » et « grésiller ». D'autres, plus ou moins sortis de la langue populaire, — comme *péril'* (auquel *danger* s'est substitué dans le langage courant), — prennent une *l* non mouillée sous l'influence de la lecture, l'ortografe ne distinguant pas les deus *-il*. Nous prononçons ainsi *cil'* malgré *dessiller*. *Nombri(l)*, — mot qu'on évite par suite d'une sorte de pudeur bizarre, — commence à se prononcer *nombril'*. On hésite, pour le mot « babil », entre *babi*, *babiy*, *babil*.

42. Parmi les adjectifs qui se terminaient par *l*, il faut mettre à part *bel*, *nouvel*, *vieil*, *mol*, *fol* qui s'employaient constamment devant le nom quand ils n'étaient pas prédicats ; ils vocalisaient l'*l* devant consonne initiale comme devant l'*s* de flexion, si bien que les formes *beau*, *nouveau*, *vieus* [1], *mou*, *fou* sont devenues prépondérantes, sauf dans Philippe-le-Bel et devant un nom commençant par une voyelle, cf. § 5. Il semble que Pascal ait encore prononcé *fol* à la pause : « Meilleur est l'enfant pauvre et sage, écrit-il, que le roi vieux et *fol* » ; mais il ne faut pas se fier à l'ortografe, Des Accords écrit en 1582 : « Un sol qui se prononce un sou, comme un fol un fou ».

Saoul, dans son sens primitif de « rassasié », se construisait constamment avec un complément amené par *de*, devant lequel tombait l'*l* finale (cf. *cou*, § 37) ; aussi prononçait-on *saou(l)* dès le XVI[e] siècle.

43. Si *vieux* a pris le pas sur *vieil*, en revanche *pareil* et

1. Sur l'*s* ou *x*, voir § 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vermeil ont prévalu sur *pareus, vermeus,* parce que ces deus adjectifs, se plaçant ordinairement après le nom, s'entendaient beaucoup moins souvent au singulier avec la consonne vocalisée. Ainsi en était-il des nombreus adjectifs en *-el*, comme *charnel solennel, annuel, mortel, corporel,* etc. *Vil* et *seul* se plaçaient souvent après le nom et se trouvaient à la pause dans des locutions très usitées : « avoir vil, tout seul, seul à seul ».

44. La conservation de *l* dans *tel, quel* (influencé par *tel*), *nul,* s'explique par l'emploi fréquent de ces adjectifs comme prédicats ou comme pronoms ; d'ailleurs *nul* est presque toujours au singulier, et de même *tel* dans son acception pronominale, on comprent que la forme ancienne du pluriel, avec *l* vocalisée, ait pu disparaître devant la forme du singulier.

45. Nous avons un grand nombre d'adjectifs en *-al*. Les seuls qui soient vraiment anciens sont *royal, loyal, égal, féal.* Ils étaient loin de s'employer aussi souvent devant le nom que *bel* et *nouvel* ; aussi la forme qui a prévalu pour eus est celle qu'ils avaient après le nom, *royal, loyal,* etc. Mais l'analogie avec les noms en *-al, -aus,* a maintenu le pluriel en *-aus.* Les nombreus adjectifs en *-al* qui ont été formés depuis ont reçu une déclinaison calquée sur celle de *royal-royaus* : *moral, moraus* ; *général, généraus,* etc. Toutefois certains de ces adjectifs s'emploient surtout avec des noms au singulier : « le moment *fatal,* le coup *fatal* ; un repas *frugal,* un air *jovial,* un combat *naval,* etc. ». Pour ceus-là, qu'on leur donne un pluriel identique au singulier (plus l'*s* de flexion) ou qu'on les assimile à ceus qui changent *al* en *aus,* les deus pluriels nous choquent également parce qu'on n'a l'habitude ni de l'un ni de l'autre ; généralement on les évite l'un et l'autre, on s'arrange pour ne pas employer ces adjectifs au pluriel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voltaire a plaisanté sur l'hésitation entre *fatals* et *fataus* : « S'ils n'insèrent pas dans l'ouvrage les cartons nécessaires, je demanderai la saisie des exemplaires fataux ou fatals. »

Au nombre des adjectifs en *-al* qui font le pluriel en *-aus*, figure *idéal*, qui s'emploie aussi substantivement. Or, dans l'emploi substantif, le pluriel est *idéals*; Littré en donne cette raison bizarre, que « *idéals* conserve mieux le sens du mot et a une forme moins lourde ». C'est tout simplement que l'emploi au pluriel est très rare, cf. § 37.

2° *r*.

46. L'*r* est une consonne particulièrement solide. Sans parler des mots où elle se trouve devant une finale amuïe, comme dans *part*, *court*, etc., elle est elle-même finale et se prononce dans quantité de noms comme *char*, *chair*, *éclair*, *flair*, *fer*, *enfer*, *mer*, *ver*, *hiver*, *plaisir*, *loisir*, *désir*, *soupir*, *repentir*, *cuir*, les nombreus noms en *-eur*, dans *or*, *cor*, *trésor*, *labour*, *amour*, *tambour*, *four*, *jour*, *tour*, *soir*, *espoir*, *mouchoir*, *dortoir*, *mur*, etc., et dans les adjectifs *amer*, *cher*, *pair*, *clair*, *fier*, *majeur*, *noir*, *meilleur*, *mûr*, *sûr*, *pur*, etc.

47. Elle s'est cependant amuïe dans le suffixe *-ier* des noms et des adjectifs (et dans les infinitifs en *-er*), et elle a faibli momentanément dans les suffixes *-eur* et *-oir*. Faut-il admettre qu'ici encore la consonne finale est d'abord tombée devant l'*s* de flexion, dans les mots au pluriel très usité, ou devant la consonne initiale des mots liés ? Pour justifier cette explication, il faudrait que l'*r*, comme les autres consonnes, se fût amuïe dans le cors des mots quand elle était appuyante. Or, il n'en est rien. Sans doute, en parcourant les témoignages recueillis par Thurot, il semble que l'*r* soit d'abord tombée devant les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consonnes. Mais c'est une apparence trompeuse [1], car il est évident que les grammairiens cités se préoccupent surtout de la prononciation littéraire et poétique ; or l'amuïssement de l'*r* ne les contrariait (parce qu'elle gênait la versification) qu'à la fin des vers et devant les voyelles ; ils sont donc portés à décider qu'on prononcera l'*r* en liaison et à la pause, et ils font cette concession au « populas » d'admettre l'*r* muette devant une consonne. Pourquoi l'*r* aurait-elle disparu dans « premier mot » alors qu'elle se maintient dans « hie*r* *m*atin » et dans « éno*r*-*m*ité, éne*rv*é », etc. ?

48. Tout au plus l'*r* avait-elle pu tomber devant l'*s* de flexion comme elle est tombée en latin populaire devant l'*s* de *dorso* et de *sursum*. Pour expliquer par là la chute de l'*r* dans les suffixes dont nous allons parler, il faudrait, ce qui n'est pas le cas, que ces suffixes se trouvent avec une fréquence particulière au pluriel comme le suffixe *-el* (§ 5, *c*). L'*r* a disparu dans *gars*, prononcé *gas*, mais c'est là une forme dialectale. En français propre, on ne peut citer que *messieu*(*r*)*s* [2], et, plus anciennement *forsbourg* devenu *fosbourg*, d'où *faubourg*, *forsfiler* devenu *faufiler* (à côté de *forfaire*, où c'est l'*s* seule qui a disparu). On dit que, dans ces derniers mots, l'effacement de *r* est dû à une étimologie populaire ; n'est-il pas plus vraisemblable que l'étimologie populaire soit venue de l'effacement de l'*r* ? Il faut remarquer que dans *forsbourg*, *forsfiler*, l'*r* est suivie de deus consonnes, ce qui a pu faciliter sa chute ; il en est de même de l'*r* de *messieurs* placée devant l'article *les*. Mais c'est là un cas tout spécial.

1. Trompeuse au point de vue de la conclusion qu'on en a tirée, car l'influence analogique que nous supposons (§§ 49, 50 et 64) devait se manifester plus facilement devant consonne.

2. C'est d'après messieu(rs) que *monsieur*, *mosieur* est devenu *mesieu* : *me-* correspont à *mes-* comme *le* à *les*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

49. Les substantifs masculins en *-eur*, formés sur les verbes, et exprimant la qualité de celui qui fait l'action, comme *flatteur*, *menteur*, *sauteur*, *faiseur*, *porteur*, ont un rapport sémantique avec les nombreus adjectifs en *-eus* comme *haineus*, *soupçonneus*, *curieus*, etc. Aussi a-t-on été amené à leur donner des féminins analogiques en *-euse*, et même à les prononcer avec *r* amuïe, comme s'ils étaient *menteus*, *sauteus*, etc. Toutefois cette dernière tendance n'a pas prévalu, mais il nous en reste des formes isolées comme *gâteus* (pour *gâteurs*), *violoneus*, *faucheus*, nom d'un insecte, jadis *faucheur*, le nom propre *Lefaucheux*. Il faut ajouter quelques noms de lieus terminés par un ancien génitif pluriel : *Villefavreux* = Villa fabrorum.

50. Quelques substantifs en *-ir*, *repentir*, *souvenir*, *plaisir*, *loisir*, se sont prononcés pendant quelque temps sans *r*, mais ce sont des infinitifs, — ou d'anciens infinitifs, — employés substantivement, et nous verrons plus loin (§ 65) que les infinitifs en *-ir* ont manifesté une tendance à amuïr l'*r*, comme ceus en *-er*.

Les mots terminés par le suffixe *-oir*, comme *miroir*, *mouchoir*, *dortoir*, *parloir*, *tiroir* (mais non pas *espoir*, *manoir*, *soir*), se sont prononcés à Paris avec *r* amuïe, et Ménage recommande de les prononcer ainsi. Il a pu y avoir assimilation avec le suffixe *-ois*, de *bourgeois*, *Danois*, *courtois*, bien qu'entre les deus suffixes on ne trouve guère de rapport sémantique.

51. Tous les noms et adjectifs terminés par le suffixe *-ier*, — devenu *-er* après les chuintantes, — se prononcent avec *r* amuïe, *métier* comme *moitié*, *amitié*. Il est possible que, pour certains de ces mots, il y ait eu une assimilation avec des formes participiales en *é* : *licencié*, pourvu d'une licence, et *officier*, pourvu d'un office ; *avantagé*, pourvu d'un avantage, et *messager*, chargé d'un message ; *cuirassé*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et *cuirassier*, etc. Puis cette prononciation se serait généralisée.

Quoi qu'il en soit, on constate dès le XVIe siècle l'amuïssement de l'*r* dans les noms terminés par ce suffixe. Les adjectifs ont suivi, mais d'abord *premier* et *dernier* seuls.

Il ne faut pas croire que l'*r* se soit maintenue par exception dans le substantif *cuiller*. Ce mot avait deus formes, une forme masculine *cuiller* (prononcée *cuillé*) et une forme féminine *cuillère*, c'est celle-ci que nous avons conservée, mais en lui donnant bizarrement l'ortografe de l'ancien masculin.

Mots invariables

52. Les prépositions qui ne s'emploient pas adverbialement ne se trouvent jamais à la pause. Mais elles sont toujours intimement unies dans la prononciation avec le mot qui suit, et il en résulte : 1° que leur consonne finale, sauf *r*, est tombée régulièrement devant consonne; 2° qu'elle s'est maintenue devant voyelle (cf. § 82).

53. On entent souvent, dans le langage populaire, *su* le toit, au lieu de *sur* le toit, mais on ne constate rien de pareil pour les prépositions *par* et *pour*. Au XVIIe siècle le grammairien Oudin dit que quelques personnes ne prononcent point l'*r* dans *sur*, et c'est la prononciation que Vaugelas recommande pour la locution « mettre une armée sur pieds ». Il ne s'agit pas là de *sur*, mais de *sus*, aujourd'hui tombé en désuétude comme préposition, sauf, on le voit, dans la langue populaire, et qui n'a conservé sa valeur prépositionnelle que dans la locution *par-dessus*. L'ancienne langue disait aussi bien *sus le toit* que *par-dessus le toit* : *sus* pouvait remplacer *sur* comme préposition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

54. Le P. Buffier signale en 1709 qu'on a prononcé l'*s* finale de la préposition *dès* devant consonne dans la locution *dess que*. Mais c'est une confusion avec la vieille locution *dès ce que*, analogue à *parce que*; tandis qu'on a conservé « parce que », *pour ce que* et *dès ce que* ont été remplacés par *pour que, dès que*.

55. *Avec* a conservé son *c* en raison de sa valeur primitive d'adverbe; son emploi adverbial était beaucoup plus fréquent dans l'ancienne langue qu'aujourd'hui. La grafie *avecque*, qui avait même allongé le mot d'une sillabe (Après, ne me répons qu'avec*que* cette épée, dans Corneille), a pu contribuer à maintenir le *c*, même dans l'emploi prépositionnel devant consonne (cf. *donques*, § 57); toutefois, on entent dire *avé lui*, prononciation que Vaugelas réprouvait, qu'autorisait Thomas Corneille, et que Littré recommande encore; on allait même jusqu'à dire *avé* devant voyelle.

56. Les conjonctions, ayant pour fonction de « lier » deus mots ou deus propositions, il semble qu'elles devraient toujours être proclitiques, cependant elles peuvent être suivies d'une légère pause, et quelques-unes ont un emploi adverbial qui permet de les placer à la fin de la proposition, comme *quand* interrogatif et *donc* : « je ne sais quand, j'irai donc ».

On a régulièrement prononcé *quant'* devant la pause, et c'est cette prononciation qui s'est substituée à *quand'* devant voyelle[1]. En revanche, la prononciation *quan* devant consonne, particulièrement fréquente, s'est substituée à *quant'* à la pause. L'adverbe-conjonction *mais* a été traité de même, de là : « n'en pouvoir *mais* », avec *s* amuïe.

1. D'autant plus facilement qu'on prononçait régulièrement *quant'* devant voyelle dans les cas fréquents où cette conjonction était suivie d'une pause (§ 1).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

57. Pour *donc*, la forme allongée *donques*, analogue à *ores* à côté de *or* (cf. *avecque*, § 55)[1], a pu contribuer à la consolidation du *c*. Mais il y a lieu de faire une distinction. Lorsque *donc* présente une conséquence, il est très souvent suivi d'une pause plus ou moins marquée, situation où le *c* tent à se maintenir, même quand le mot suivant commence par une consonne : « je pense, *donc* je suis » ; au contraire, quand il est plutôt adverbe, dans une proposition interrogative où il exprime la surprise, et dans une proposition impérative où il exprime l'insistance, il ne s'isolait pas et tendait à perdre sa consonne finale devant le mot suivant commençant pas une consonne : « Est-il don(c) parti ? Venez don(c) nous voir ! » Dans ces dernières valeurs, la prononciation avec consonne amuïe, particulièrement fréquente, tent à se propager à la pause et même à la position devant voyelle : Littré constate qu'on dit : « adieu *don* ! », et Chifflet (1658) recommande de ne pas prononcer le *c* dans les interrogations, avec l'exemple suivant : « Est-il *don* arrivé ? » Cf. § 81 (il n'a pa(s) osé). Les autres grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle, faute de faire la distinction que nous venons d'indiquer, ne nous donnent que des renseignements confus sur la prononciation de ce mot ; au XVIe siècle, H. Estienne, hanté par l'idée fausse que *donc* vient du grec οὖν, fait bon marché du *c* final.

58. La pause qui suit toujours une interjection a maintenu l'*s* finale d'*hélas* (§ 61, *d*)[2]. Littré recommandait de ne pas prononcer l'*s*, et V. Hugo a fait rimer *hélas* ! avec *las* dans les vers célèbres de l'*Expiation*. D'ailleurs, si le rap-

1. Molière : « *Donques*, si le pouvoir de parler m'est ôté... »

2. D'après une autre explication, bien peu vraisemblable, ce serait la prononciation féminine de l'interjection qui l'aurait emporté : un homme disait : « hé ! las (que je suis !) » et une femme : « hé ! lasse ! ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

port avec l'adjectif *las* avait continué à être senti, l'*s* se serait sans doute amuïe dans l'interjection, sous l'influence de la prononciation de l'adjectif. (Cf. *allons* ! *paix* ! *salut* ! où la consonne finale est muette.)

59. Parmi les adverbes, il faut mettre à part *très*, qui, ayant toujours, depuis fort longtens, un rôle proclitique, est traité comme les prépositions *chez*, *dans*, et comme les articles, démonstratifs et possessifs au pluriel. L'*s* tombe devant consonne et se lie à la voyelle.

60. Les adverbes, comme les noms et les adjectifs, faisaient entendre au XVIe siècle leur consonne finale à la pause et devant voyelle, et la laissaient tomber devant consonne ; H. Estienne donne l'exemple suivant, où nous soulignons les adverbes : « Vou me dites *toujours* que votre pays est *plu* grand de *beaucoup* et *plus* abondant que le notre, et que *maintenan* vou pourrié bien y vivre à meilleur marché...[1]. » Mais comme les adverbes de manière et de quantité sont moins souvent à la pause que placés devant le mot qu'ils modifient (devant l'adjectif, devant le participe passé des tens composés) ou resserrés entre le verbe et son complément, par exemple dans « il fait vraiment pitié », et comme les mots commençant par une consonne sont beaucoup plus nombreus que les mots à initiale vocalique, la prononciation avec consonne finale muette, plus souvent entendue, a fini par se généraliser[2], et la consonne finale ne s'est maintenue qu'en liaison.

61. On peut admettre que la chute de la consonne finale des nombreus noms en *-ment*, *-ent*, *-ant*, dès le XVIe

1. On a prononcé *près'* et *puis'* à la pause.

2. Dès 1582, H. Estienne constate que le peuple ne prononce plus le *p* de *beaucoup* à la pause. Cent ans plus tard, on hésitait encore entre les deus prononciations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siècle, n'a pas été sans influence sur la prononciation des adverbes terminés de même. *Volontiers* a dû subir l'influence des noms et adjectifs pluriels en *iers*.

Les adverbes de tens et de lieu, qui se placent ordinairement après le verbe, et qui par conséquent sont moins soumis à l'action de la consonne initiale d'un mot qui suit, ont pu subir aussi des influences analogiques. Par exemple, la consonne finale ne pouvait guère tomber dans *fois*, *tens*, *jours*, *tout*, et se maintenir dans les adverbes composés avec ces mots : *autrefois*, *quelquefois*, *parfois*, *longtens*, *toujours*, *partout*. La prononciation des pluriels en *-orts*, *-eurs*, devait influer sur celle des adverbes *ailleurs*, *alors*, *dehors*, ce dernier soumis aussi à l'influence de la préposition *hors*. Les adverbes *dessus*, *dessous*, *dedans*, *puis* dans l'ancienne langue étaient en même tens prépositions, comme sont encore *avant*, *devant*, *après*, *près*, *depuis*, et dans l'emploi prépositionnel leur consonne finale tombait régulièrement devant une autre consonne.

Pour l'une ou l'autre de ces raisons, les adverbes ont perdu la consonne finale, toujours sous réserve des liaisons quand il y a lieu. Mais il y a quelques exceptions et cas particuliers.

62. *a*. Fonétiquement, l'adverbe *mal* devait garder son *l* à la pause et devant voyelle, — il parle *mal*, un *mal* appris, — et la vocaliser devant consonne, comme dans *mau*-dire, *mau*-sade. Ici, l'influence du singulier du substantif et de l'adjectif *mal* a fait prévaloir la forme de la pause, qui aujourd'hui s'emploie même devant consonne : *mal* constitué, etc.

b. *Jadis* a conservé son *s* en raison de la fréquence de son emploi devant une pause (il en était de même de *tandis*, aujourd'hui inusité, ce qui explique la prononciation *tandis' que*, cf. ci-dessous, *c*). La rime *jadis* : *brebis* de La Fon-

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taine ne prouve rien ; les poètes ne se font pas scrupule d'associer *is* sonore, comme disent les dictionnaires de rimes, à *is* insonore.

c. Les adverbes de quantité, comme *plus*, *moins*, *autant*, *tant*, se plaçaient devant l'adjectif ou le participe auquel ils se rapportaient, et, en outre, constamment devant la préposition *de*, d'où la généralisation de la forme avec consonne finale amuïe pour *moins*, *autant*, *tant*, *ne plus* : « il en a *tan*(*t*) » comme « il a *tan*(*t*) souffert » et « *tan*(*t*) de succès ; « il n'en veut *plu*(*s*) » comme « il ne veut *plu*(*s*) de ... ». Mais pour *plus*, en dehors de la formule négative *ne plus*, la forme avec consonne amuïe ne s'est pas étendue à l'emploi devant la pause, particulièrement fréquent : de *plus*', je dis *plus*', il y a *plus*', en *plus*', il en veut *plus*' [1] ; de là aussi « *plus*' que », car l'*s* ne s'est pas amuïe devant *que* dans *puisque*, *presque*, *tandis que*.

d. L'*s* de *sus* se prononce de même, quoi qu'en disent Littré et le *Dictionnaire général*, dans « courir *sus*, en *sus* ». Quant à l'acception de *sus* conservée dans le mot composé *dessus*, elle est tombée en désuétude en dehors du composé, si bien que la locution archaïque *susdit* est prononcée aujourd'hui d'après la lecture. Au XVIIᵉ siècle en prononçait normalement *sudit*.

Verbes

63. Les consonnes finales des formes verbales sont *s* (écrit parfois *z*), *t* [2] et *r*. L'*s* et le *t* doivent régulièrement

1. On a dû dire aussi *moins*' dans les mêmes conditions, mais ici la forme avec consonne amuïe a prévalu, parce que les locutions où *moins* est à la pause sont moins nombreuses et moins souvent employées : on a moins l'occasion de dire « en moins » et « j'en veus moins » que de dire « en plus » et « j'en veus plus ».

2. Il est à peine besoin de dire que la consonne finale de la 3ᵉ p. du sing. est toujours *t*, en dépit de l'ortografe barbare *il sied*, *il coud*, *il prend*, etc. ; c'est un *t* qu'on fait entendre en liaison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tomber et l'*r* se maintenir devant la consonne initiale du mot qui suit : tu tien(s) la solution, tu a(s) compris, tu e(s) content, vien(s) tu ? vene(z)-vous ? il cour(t) s'amuser, il faut(t) finir le travail. Mais on prononce encore le *t* de *soit* dans un emploi où il est toujours suivi d'une pause marquée, quand il signifie « admettons que cela soit ainsi ».

L'*s* et le *t*, muets devant consonne, se prononcent en liaison avec voyelle. Au moyen-âge on les faisait aussi entendre à la pause, mais la prononciation avec consonne amuïe, qui était la plus fréquente, s'est généralisée, sous réserve de la liaison lorsqu'il y a lieu.

Quant aus consonnes finales des participes présents, à celles des participes passés tels que *pris*, *fait*, etc., elles ont suivi le sort des consonnes finales des adjectifs ; l'analogie avec les participes en *é*, *i*, *u* a pu exercer une action dans le même sens.

64. L'*r* finale aurait dû se maintenir partout. Or elle a cessé de se faire entendre dans les infinitifs en *-er*. Sur l'effet possible de la consonne initiale du mot suivant, v. § 47. Les autres hipotèses proposées, pour expliquer ce fait surprenant, ne sont pas plus acceptables.

Mais pourquoi ne pas admettre l'influence analogique du participe passé ? Il y a un rapport sémantique entre l'infinitif et une des valeurs de notre participe passé, lequel peut exprimer non seulement la qualité de celui qui fait ou subit l'action, mais encore, comme l'infinitif, l'action elle-même. C'est ce qui explique la valeur « substantive » du participe dans des expressions comme « les allées et venues ». Le participe passé n'a jamais eu la signification « adjective » dans les tens composés des intransitifs conjugués avec *avoir* (il a dormi), et il l'avait perdue dans les transitifs. N'est-il pas facile à comprendre qu'on ait passé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de « il a dormi » à « il veut dormi(r) » en amuïssant l'*r* ? C'est ce qui s'est produit aus XVIe et XVIIe siècles pour tous les verbes en *-er* et en *-ir*. Il y a eu réaction pour les segonds, mais nous continuons à prononcer *chanter* comme *chanté*.

L'amuïssement de l'*r* avait même atteint les verbes en *-oir*, mais « dans les provinces seulement », dit Hindret.

65. D'après l'explication que nous proposons, la prononciation *-i(r)* avait dû d'abord se produire dans les nombreus verbes dont le participe était en *-i*, d'où elle s'était propagée aus autres comme *venir*, *courir*. Ces derniers, peu nombreus mais très employés, ont sans doute contribué, — en raison de la différence qui de toutes façons persistait chez eus entre le participe passé et l'infinitif, — à consolider à nouveau l'*r* de la désinence *-ir*, à partir de la segonde moitié du XVIIIe siècle, pendant que l'*r* de la désinence *-er* perdait ou tendait à perdre les positions qui lui restaient, dans la prononciation littéraire, à la fin du vers et devant voyelle. La consolidation de l'*r* des verbes en *-ir* peut être due en partie à l'influence des infinitifs en *-ire*, tels que *lire*, *conduire*, que la présence d'un *e* final avait protégés contre tout changement, et qui entretenaient pour l'oreille l'habitude des désinences infinitives en *i* suivi d'*r*.

LES LIAISONS

66. La liaison des mots entre eus avait pour effet, au moyen-âge, d'amuïr ou de vocaliser devant consonne la consonne finale qui se maintenait naturellement devant voyelle comme à la pause. Elle a pour effet aujourd'hui de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maintenir devant voyelle la consonne finale lorsqu'elle est tombée partout ailleurs.

a. L'amuïssement, dans l'ancienne langue, de la consonne finale devant la consonne initiale du mot suivant, a eu des conséquences importantes ; elle a produit les formes telles que « bœu(f)-gras, ché(f)-d'œuvre, chégros, béjaune, bédane » (Voy. §§ 18 ; 19, *note*), et elle a amené ou contribué à amener l'amuïssement complet de la consonne finale dans les mots qui s'employaient très souvent devant des compléments commençant par une consonne, cf. §§ 5, *a* ; 42 (*saoul*).

b. D'autre part, la consonne finale devant voyelle initiale se prononçait beaucoup plus souvent dans l'ancienne langue qu'aujourd'hui. C'est ce qui explique les vieilles locutions *cela est bel et bon* (alors que nous disons : il est beau et bon), *pot à eau*, *pot au lait*, *pot aux roses*, *pot au feu* (alors que nous disons : un po(t) à bière), traduire *mot à mot* (alors que nous disons : opposer mo(t) à mot), *de fond en comble*, *nuit et jour*, *pont-aux-ânes*, etc.

c. Comme nous l'avons indiqué § 1, la consonne que l'ancienne langue faisait entendre devant voyelle était quelquefois la consonne de la pause, et, dans ce cas, il était naturel qu'elle tombât en même temps qu'à la pause prolongée. Mais il est arrivé qu'on l'a maintenue sous forme de liaison, seulement c'est une liaison factice et qui est souvent omise.

d. En fait, les liaisons empêchent des hiatus, mais elles ne sont pas, comme on le croit souvent, destinées à les éviter, et elles ne reposent pas sur une raison eufonique. La prononciation *lé(s) ans*, au lieu de *lé-z ans*, nous choquerait beaucoup évidemment, mais ce n'est pas que l'hiatus *léans* blesse notre oreille, car nous l'avons dans *Orléans*, où il ne nous gêne en aucune façon, c'est parce que l'article *les*, dont la forme régulière devant voyelle est *léz*, s'y trouve

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déformé ; une liaison inusitée comme « un *po-t'en* grès » ne nous serait pas moins désagréable, bien que *po-t au feu* ne nous choque pas (ci-dessus, *b*).

La liaison n'est pas un fénomène eufonique, mais un fénomène purement fonétique ; nous prononçons un *ze* dans *très orné* pour la même raison que dans *trésor*, et dans les deus cas ce son remonte à la consonne latine sans aucune interruption. Et si un *ze* s'est intercalé dans *va-s y*, ce n'est pas que l'hiatus *a-i* soit pénible en soi, car nous prononçons *trahi*, *naïf*, sans aucune difficulté, c'est que l'*s* des segondes personnes de l'indicatif et du subjonctif s'était introduite par analogie à l'impératif. Cf. § 75.

e. Dans les cas où le mot qui suit se joint toujours sans interruption au mot qui précède, il n'y avait aucune raison pour que la consonne finale du premier mot tombât devant la voyelle initiale du segond, la liaison s'est toujours faite et ne se néglige jamais. On n'a jamais fait de pause entre l'adjectif et son substantif, entre le pronom et son verbe, entre le verbe et son pronom-sujet dans les inversions : aussi lions-nous toujours dans « un gro*s* effort, vou*s* approchez, d'où vien*t*-il ? »

f. Au contraire, il arrive qu'on fasse une pause plus ou moins marquée entre le substantif et son adjectif, entre le verbe et son complément direct, ce qui permet d'intercaler des mots entre l'un et l'autre : « il poursuit (sans se décourager) un résultat (souvent) irréalisable ». La pause a été une cause de conservation de la consonne finale (§ 6 *d*) jusqu'au moment où le mot a pris sa forme définitive avec ou sans consonne finale. Depuis ce moment, elle a été au contraire une cause de chute de la consonne finale devant voyelle Le mot s'étant fixé avec consonne finale amuïe, cette forme devient la forme normale du mot, même devant voyelle, toutes les fois que le mot suivant ne lui est pas uni étroite-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment et qu'on marque entre les deus une pause même légère. Dans ce cas, la fréquence de l'emploi à la pause peut amener la disparition complète de la liaison. Par exemple le mot *accroc* s'est fixé sous la forme avec *c* amuï (§ 11) ; comme on le fait rarement suivre d'un adjectif, l'habitude que l'on a de la prononciation *accro* fait qu'on prononce ainsi lors même que par exception le mot est suivi, sans aucune interruption, d'un adjectif commençant par une voyelle (un accro(c) imperceptible[1]), autrement dit on ne fait jamais la liaison. Il arrive seulement que, dans des cas pareils, quelques locutions isolées ont conservé la liaison, cf. § 71.

g. Ainsi s'expliquent les hésitations dont témoignent les grammariens depuis le XVIe siècle, et celles que nous constatons encore aujourd'hui dans l'usage. Il s'agit presque toujours de mots entre lesquels on peut en intercaler d'autres, et l'usage varie, suivant les époques, les milieus, et aussi les catégories de mots, depuis la liaison presque constante, en passant par la liaison seulement fréquente et la liaison rare, jusqu'à l'absence totale. Des facteurs étrangers à la fonétique peuvent contribuer au maintien ou à la fréquence des liaisons : l'écriture pour les mots savants ou rarement employés, le préjugé qui voit dans la liaison une élégance, les règles plus ou moins justifiées des grammaires. Mais une influence savante ne saurait introduire une liaison nouvelle ou faire revivre une liaison disparue quand il s'agit de mots appartenant à la langue courante.

h. Au XVIIe siècle, dans la lecture ou le débit des vers, on prononçait toujours la consonne finale devant voyelle. Nous sommes loin de cette rigueur inutile. Dans une pièce

1. Cf., § 45, ce qui s'est passé pour les adjectifs tels que *fatal*, *naval*, pour lesquels la fréquence de la forme en *al* fait disparaître le pluriel en *aus*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contemporaine, représentée à la Comédie-Française, il y a ces deus vers :

> Et l'odeur des cyprès, chassant la myrrhe et l'ambre,
> Répandit sa tristesse en notre *lit ardent*.

Jules Claretie constate que la liaison *litardent*, que l'actrice ne fait pas, serait « un peu comique ». Ce genre de comique ne se rencontre plus aujourd'hui que dans le chant.

i. Il est certain toutefois qu'on fait plus de liaisons dans les vers et dans la prose solennelle que dans la conversation, même la plus distinguée. Mais on en fait moins qu'on ne se l'imagine. Dans un discours d'apparat, prononcé récemment par un des membres les plus éminents de l'Académie française, j'ai relevé plusieurs suppressions de liaisons que je signale plus loin (§§ 76 *d* et 80) et qu'aucun des auditeurs n'a certainement remarquées, tant elles sont usuelles.

Liaison des liquides, de la nasale, des labiales, de la palatale.

67. La consonne finale est une *l* vocalisée dans quelques adjectifs tels que *beau*, *nouveau* ; on la retrouve intacte devant voyelle dans *bel*, *nouvel*, *vieil*, *fol*, *mol* ; les deus derniers, surtout *mol*, s'emploient aujourd'hui fort peu devant le nom. Quant aus substantifs où l'*l* finale a été ainsi vocalisée, ils n'ont plus qu'une forme, devant voyelle comme devant consonne : un *oiseau* étrange, et non un « oisel » étrange. L mouillée muette ne se lie pas (un outi(l) excellent) sauf dans l'adjectif *gentil*, que l'on évite de placer devant un nom à initiale vocalique en dehors de *gentilhomme*.

68. L'*r* finale, devenue muette à la fin d'un certain nombre de mots, est aussi muette devant voyelle quand le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mot est un substantif, bien qu'on l'écrive toujours : « un ouvrié(r) économe » et non pas « un ouvrié-r économe ». Andry Bois-Regard constate cette absence de liaison en 1689. L'*r* se lie [1] seulement à la fin des adjectifs : « un légé-r inconvénient. » A la fin des verbes en *-er*, la liaison est aujourd'hui affectée.

69. Les nasales sont aussi muettes partout à la fin des substantifs ; on ne dit pas « un salon-n'élégant ». Au XVIIe siècle, quelques-uns prononçaient encore « maintien-n'assuré, raison-n'absurde. » Cette liaison s'est maintenue pour les seuls substantifs indéfinis *on* et *rien* dans « on-arrive, on-y va, on-en parle » [2], dans « rien-autre, rien-au monde » ; naturellement la liaison se fait aussi avec le verbe dont *rien* est le complément (construction qui ne s'applique aujourd'hui qu'à ce substantif et à *tout* : « il n'a rien entendu ». Cf. § 80, note 1.

Devant un substantif commençant par une voyelle, la consonne finale *n* des adjectifs s'est maintenue et on prononce la voyelle qui précède pure ou nasalisée : « un bo-n'a-mi, ou « un bon-n'ami », « un-n'homme = eun-n'homme » ou « eu-n'homme » [3].

On lie la nasale de l'adverbe *bien* devant son adjectif, son verbe ou son adverbe (et de même *combien*), de l'adverbe *en* et de la préposition *en* (mais non de la préposition *selon* presque toujours employée devant consonne). Comme *e* de *en* est devenu *a nasal*, en dénasalisant on prononce *a* : il *en-n*'arrive, ou il *a-n*'arrive.

1. Quand nous disons qu'une consonne muette « se lie », cela signifie en principe qu'elle n'a pas cessé d'être prononcée devant voyelle ; car les liaisons vraiment nouvelles ou restituées sont rares (§§ 66 *g*).

2. Sauf dans les formules à inversion : « a-t-on écrit » ; dans ce cas, les grammairiens du XVIIe siècle sont unanimes à blâmer la liaison, Cf. §§ 40, 78.

3. On a prononcé aussi *u-n'homme*, l'*u* s'étant nasalisé très tard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

70. La labiale explosive est toujours muette à la fin des noms : un *cou(p)* imprévu, un *cham(p)* inculte. On la fait entendre devant voyelle à la fin des adverbes *trop* et *beaucoup*. Comparez « il est *trop*' heureux, il a *beaucoup*'appris » et « un cou(p) immérité [1] ».

La labiale continue s'est amuïe dans *clef*, où elle est toujours muette : une clé(f) inutile. Ailleurs elle s'est maintenue et on la prononce partout de même. Au moyen-âge elle avait le son *v* devant voyelle, comme dans *neuv-ans* ; on trouve encore signalées au XVIIe siècle les prononciations « le *bœuv* et la vache, du *bœuv* à la mode, un *œuv* excellent », et même au XVIIIe siècle « *viv* argent, *veuv* à trente ans ».

71. La palatale explosive finale (c'est toujours *c*, même si l'on écrit *g*), lorsqu'elle est devenue muette, se lie entre l'adjectif et le nom : « un fran*c*' insuccès ; un lon*c*' hiver ». Mais la liaison est tout à fait exceptionnelle à la fin du substantif ; on prononce quelquefois « ranc'élevé », on dit « suer sanc'et eau, sanc' humain, » et on *chante* « sanc' impur » (§ 66, *b*), mais on *dirait* : « il avait un san(g) impur », et on ne dirait jamais : « un ban*c*' inoccupé, un accro*c*' évité ». Cf. § 66, *f*.

Sur la liaison du *c* de la conjonction adverbiale *donc*, v. § 57. Sur *tabac*, *estomac*, v. § 13.

71 *bis*. En résumé, les consonnes muettes *r*, *n*, *c*, à la fin d'un ADJECTIF, reparaissent toujours devant le nom [2] commençant par une voyelle. A la fin d'un NOM, l'*r* muette, la nasale et les labiales muettes ne se lient jamais, le *c* presque jamais (sur la prétendue liaison *respec(t) humain*, v. § 27).

1. Cf. le traitement de *t* après *r* dans le substantif *fort* et dans l'adverbe *fort*, § 74.

2. Aussi devant l'adjectif qualificatif ou déterminatif quand il s'agit de *un* ou des possessifs *mon*, *ton*, *son* : « *mon* aimable compagnon, *son* autre ami ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Liaison de l'*s *et du* t, *généralités.*

72. L'*s* finale, qu'elle fût précédée ou non d'une autre consonne en latin, s'est toujours sonorisée devant la voyelle initiale du mot qui suit [1], tandis que dans le cors d'un mot elle reste sourde devant voyelle quand elle était appuyée en latin : comparez *sex annos* et *sexaginta*, qui donnent *si-z ans* et *soissante*. Il y a là une analogie avec les cas nombreux où l'*s* finale n'était pas appuyée en latin et s'était régulièrement sonorisée devant les mots à initiale vocalique, comme dans *illos*, *meos*, *tuos*, *suos*, *nos*, *vos*, *duos*, *tres*, etc., français *les*, *mes*, *tes*, *ses*, *nous*, *vous*, *deus*, *trois*.

73. L'*s* ou le *t* de flexion peut se trouver après un *e* labial : nous somme*s* arrivés, des terre*s* inconnues, ils perden*t* au change. Bien que ce soient des consonnes de flexion, et bien qu'ici l'absence de liaison soit soulignée par l'élision de la voyelle précédente, qui en est la conséquence, il arrive souvent qu'on ne lie pas, sauf entre l'adjectif et le nom. Au XVII[e] siècle, il était presque de règle de ne pas taire ces liaisons, cf. §§ 76, *d*, et 80.

74. L'*s* et le *t* muets de la fin des mots restent facilement muets devant voyelle quand ils sont après une *r* (sauf dans les vieilles locutions *tiers-état*, *tiers-ordre*) : cela ne ser(t) à rien, ou ne ser-t à rien [2] ; enver(s) eux, ou enver-z eux.

1. Il en résulte une certaine hésitation quand il s'agit d'un mot qui se termine normalement par une *s* prononcée, laquelle est nécessairement sourde. Dans ce cas, la consonne devrait se prononcer sourde devant voyelle comme ailleurs : ils sont tou*s*' (et non *touz*') arrivés, son *fils*' aîné (et non *fiz aîné*). Il n'y a pas là de liaison proprement dite, pas plus que dans « un hôtel ancien » puisque la liaison suppose que la consonne est muette ailleurs (§ 66).

2. Mais on lie toujours la consonne de flexion dans les cas où la flexion ne saurait disparaître (§ 79) : dor-*t* il ? et non : dor(t) il ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au XVI[e] siècle, Meigret constate qu'on fait sonner ferme le *t* dans « il per*d* et gagne », et Maupas (1625) fait aussi sonner le *t* dans « lour*d* abus ». Duez (1639) ne prononce pas l'*s* devant voyelle dans *discours*, *toujours*, *vers*, *fers*. Lartigaut (1669) dit que dans les mots comme *fard*, *mignard*, *basard*, *regard*, on lie par *r*. Hindret (1687) constate que quatre-vints personnes sur cent prononcent « un discour(s) ennuyeus, des air(s) indolents » et qu'on supprime la dentale après *r*, sauf dans la déclamation, où on prononce « renar-t affamé, d'abor-t il en appèle, il cour-t à l'évènement » ; même remarque pour « il mor-d en traître » chez De la Touche (1697), et pour « bor-d escarpé » chez Regnier (1705), après quoi on ne trouve plus trace de cette réserve. Mais la prononciation arcaïque existait encore au XVIII[e] siècle dans la locution « le ver-t et le sec ».

Littré dit qu'on ne lie pas l'*s* des prépositions *vers*, *envers* [1], ni du substantif *vers*. Mais on prononce toujours l'*s* du pluriel à la fin des adjectifs, même quand c'est une *s* analogique comme dans *leurs* : diver*s* objets, leur*s* enfants, plusieur*s* essais. Pour le pluriel des noms, d'après Littré, on prononce plutôt « des ver(s) harmonieus », et il recommande aussi de ne pas lier l'*s* de *bourgs*, *faubourgs*, *jours*, *toujours*, etc.

On prononce souvent en liaison le *t* de l'adjectif *fort*, et toujours celui de l'adverbe *fort* : il est for*t*' inquiet. Mais comme le nom est dans une union moins intime avec l'adjectif qui suit, que l'adjectif avec le nom qui suit et l'adverbe avec l'adjectif, on supprime le *t* dans « un for(t) imprenable ». Comparez le traitement du *p* final, ci-dessus § 70.

1. L'amuïssement de l'*s* après *r* dans les prépositions a pu être favorisé par l'analogie des prépositions *par*, *pour*, *sur*, dont la prononciation avec *r* finale était constante, devant consonne comme devant voyelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'amuïssement d'*s* ou *t* après *r* prononcée n'a pas pour conséquence un hiatus, puisque les mots se lient l'un à l'autre par l'*r*. C'est ce qui fait que, dans ce cas, les grammairiens ont moins réagi contre la tendance évidente de la langue à supprimer la liaison, même celle de l'*s* du pluriel, entre le substantif et l'adjectif.

75. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la langue répugne à l'hiatus comme on l'a dit (cf. § 66, *d*). Notre langage est plein d'hiatus que nous ne remarquons même pas; songeons combien il arrive souvent qu'un nom ou un adjectif terminé par une voyelle (pré, doré, cri, etc., etc.) se trouve employé au singulier devant un mot à initiale vocalique. Les « cuirs » populaires ne sont que des élégances manquées; ils sont la manifestation maladroite, non pas d'une résistance instinctive à l'hiatus, — car le peuple néglige constamment des liaisons normales, — mais du désir d'imiter ceus qui font avec soin les liaisons et qui sont considérés comme parlant mieus que les autres. Les liaisons qui ont maintenu certaines consonnes finales depuis le latin jusqu'à nos jours sont un fait fonétique aussi normal que la conservation des mêmes consonnes dans le cors d'un mot ; les autres liaisons sont des imitations des premières, mais ni les unes ni les autres n'ont été provoquées par le besoin d'éviter un hiatus.

*Liaison de l'*s *et du* t *dans les noms et les adjectifs.*

76. En principe l'*s* et le *t* se lient toujours entre l'adjectif et le nom, mais rarement entre le nom et l'adjectif.

a. Le caractère obligatoire de la liaison *adjectif* + *nom* et le caractère exceptionnel de la liaison *nom* + *adjectif* permettent de distinguer quel est l'adjectif et quel est le nom quand deus mots se suivent qui peuvent jouer l'un et l'autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le rôle d'adjectif et le rôle de nom : « un *savan*(t) aveugle » est un savant qui est aveugle, « un *savan-t'* aveugle » est un aveugle qui est savant ; « un *méchan-t'* original » est un original qui est méchant, « un *méchan*(t) original » est un méchant qui a de l'originalité. Même distinction pour les deus prononciations de « savant étranger », etc.

b. Il faut mettre à part les noms comme *nid*, *nœud*, *pied*, *muid*, qui s'écrivaient et se prononçaient depuis le XIIe siècle sans consonne finale, *ni*, *neu*, *pié*, *mui*, parce que cette consonne, non appuyée, était régulièrement tombée. Le *d* avait été rétabli dans l'écriture, mais l'ortografe n'a guère d'action sur la prononciation des mots de la langue courante. « Garde-toi bien de croire, dit Malherbe, que l'on prononce *nid*, on ne dit que *ny*. » La prononciation *pié-t-à terre* n'est qu'un ancien « cuir » légitimé (§ 75), elle est encore contestée par les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle ; de même « de *pié-t*-en cap. »

c. Pour les autres noms terminés par *d* ou *t*, à l'exception des mots d'emprunt récent (§ 22, *b*), la dentale finale, qui se prononçait encore, sous forme de *t*, au XVIe siècle, tendait à s'amuïr même devant voyelle au XVIIe siècle, sauf dans les vers et dans le discours soutenu. Aujourd'hui la liaison est le plus souvent indifférente. Elle devient choquante lorsque le nom est rarement suivi d'un adjectif ou lorsque les adjectifs qui l'accompagnent ordinairement commencent par des consonnes.

Voici quelques exemples de non-liaison du *t*, entre le nom et son adjectif, d'après les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle : un ven(t) horrible, un enfan(t) enjoué (De la Touche); elle a le tein(t) uni (*sic*, même en poésie, dit l'abbé de Choisy, de l'Académie française) ; un fon(d) inépuisable (Regnier); un blon(d) ardent (Domergue); — un mâ(t) élevé, un appâ(t) inévitable (Mourgues); un ar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rê(t) irrévocable, une forê(t) épaisse (De la Touche); — la consonne finale ne se prononce jamais dans les mots en *-aut*, *aud* (Duez, Milleran, De la Touche), ni dans les mots en *-it*, appétit, fruit, récit, habit, etc. (Milleran); — un suje(t) animé, un obje(t) insupportable, un bonne(t) à la mode (Hindret, qui déclare que sur cent personnes il y en aura bien quatre-vints qui ne prononceront pas les consonnes finales, avec des exemples de noms terminés par *t* ou *s*); un froi(d) horrible (Regnier)[1].

Il en est de même devant la conjonction *et*: un so(t) et une sotte, un sain(t) et une sainte, le tou(t) et ses parties, le droi(t) et la raison (Chifflet); le gran(d) et le petit, le chau(d) et le froid (D'Aisy, qui déclare que la liaison peut aussi se faire); ce blon(d) et ce brun (Domergue)[2].

De même encore devant le verbe *est*: l'enfan(t) est mort, le pon(t) est rompu, le ven(t) est bon, le commencemen(t) est difficile (Duez); l'éta(t) est en trouble (Chifflet).

d. Les grammairiens s'accordent aussi à dire que, dans la conversation, on ne lie pas l'*s* finale des noms, particulièrement des noms en *-is*, qui sont les plus nombreus, et ausquels ils joignent, entre autres exemples : embarras, repos, bras, matelas, haras, nez, chaux, toux, gueux, portefaix, etc.

Ils ajoutent parfois que l'*s* finale, dans les mots qui se terminent ainsi au singulier comme au pluriel, se lie au pluriel. Mais même l'*s* du pluriel était souvent muette devant voyelle à la fin des noms: des gen(s) inconnus[3],

1. Nous lions ordinairement le *t* de *fait*, mais c'est parce que ce *t* se prononce à la pause dans certaines acceptions (§ 26); on ne dirait jamais: c'est un trai*t* important.

2. L'*s* du pluriel peut se lier devant *et*; on ne dira jamais « le frui-t et la fleur », mais on peut dire : « les frui-z et les fleurs. »

3. La liaison de l'*s* de *gens* est présentée comme un provincialisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des bonnè(ts) à dentelle (Hindret); des cruauté(s) inouïes, des dessein(s) étranges, des métié(rs) incommodes (De la Touche). — On a commencé par dire « les *Eta*(ts) *unis* ».

L'*s* du pluriel peut même disparaître après un *e* dit muet (cf. § 73): des affair(es) embarrassantes, des tromperi(es) inutiles (Th. Corneille); des manièr(es) honnêtes [1] (Hindret); des spectacl(es) incroyables (Antonini). Lancelot blâme mais constate la prononciation « Les princ(es) ont Dieu pour juge ». Th. Corneille note l'absence de liaison dans: les paroles malhonnêt(es) ont toujours déplu. — De nos jours : des problèm(es) économiqu(es) et sociaus (Discours d'un académicien, cf. § 66).

L'*s* du pluriel s'amuït particulièrement devant le verbe : les *enfan*(ts) ignorent bien des choses.

e. Si la liaison se fait toujours entre l'adjectif et le nom, c'est que l'adjectif n'a d'existence logique qu'uni au nom, et, quand le nom suit, il s'y joint étroitement, faisant en quelque sorte cors avec lui. Il en est de même des adjectifs numéraus avec le nom de l'objet dont ils précisent le nombre : cen*t* élèves, quatre-vint*s* hommes. Mais si le mot qui suit l'adjectif numéral n'est pas un nom d'objet, s'il exprime un autre nombre qui s'ajoute simplement au premier, il n'y a plus de liaison : *cen*(*t*) *un*, *quatre- vin*(*ts*) *un*, *cinq cen*(*ts*) *un*. C'est la raison — mauvaise — de la règle bizarre d'ortografe en vertu de laquelle *vint* et *cent* au pluriel ne prennent pas l'*s* devant un autre nom de nombre.

f. A noter la liaison fréquente de l'adjectif avec son complément ordinaire : prê*t* à partir; Chifflet signale, au XVII[e] siècle, « puissan*t* en crédit », mais il ne prononce pas la consonne finale devant la conjonction *et* : peti(t) et joli,

1. « Manière-z honnêtes », provincialisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gran(d) et gros. De même De la Touche : savan(t) et honnête, prom(pt) et violent. Sur ce point on constate une réaction au XVIIIe siècle : Harduin prononce « lai-t et méchant », et Domergue « profon-t et clair, fécon-t et précis ». Nous ne dirions assurément pas : « il a pris un *chau-t* et froid », ni « j'ai chau-t à la tête, le tens froi-t a éloigné les visiteurs ».

77. Les articles, les démonstratifs et les possessifs sont naturellement traités comme les adjectifs dits qualificatifs. Le *t* de *cet*, disparu devant consonne, même dans l'écriture, s'est maintenu devant la voyelle du nom ou de l'adjectif qui suit, etc.

Liaison de l's et du t *dans les pronoms.*

78. Les pronoms (*nous*, *vous*, *ils*, *les*), dont il faut rapprocher le nom indéfini *tout*, employé sans article [1], font entendre leur consonne finale devant le verbe à initiale vocalique dont ils sont le sujet ou le complément et devant les pronoms *en* et *y* qui font en quelque sorte cors avec le verbe (à tel point que *en* s'est parfois soudé, comme dans *emporter*, *s'enfuir*) : vou-*s* arrivez, il nou-*s* attent, vou-*s* y viendrez, vou-*s* en reviendrez, servez-vou-*s* en. — Le *t* de *dont*, pronom conjonctif, se lie comme la dentale finale de la conjonction *quand* (§ 56).

Ailleurs, la liaison ne se justifie pas. Thomas Corneille prononçait « montrez lé(s) à qui vous voudrez », et Hindret : « attendez-vou(s) après ? » Il n'y a en effet aucun rapport entre le pronom et le complément du verbe [2]. De

1. Sur *on* et *en*, v. § 69.
2. Dans cette construction le pronom prent l'accent tonique, et on n'élide pas la voyelle des pronoms *le*, *la* : « montrez *le* ou *la* à qui vous voudrez ».

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

même : « avez-vou(s) un crayon ? » Au XVIIe siècle le pronom ne se liait même pas devant le participe passé : « avez-vou(s) entendu ? » ; Hindret prononçait : « sont-î arrivés ? » (cf. § 40), et nous disons, sans lier *on*, « a-t-*on* écrit ? » (§ 69, note).

Dans la construction des verbes tels que *laisser*, *faire*, avec un infinitif, la langue rattache le sujet ou le complément direct de l'infinitif au premier verbe, comme le montre la non-élision de la voyelle des pronoms *le*, *la* devant l'infinitif: faites-*le* appeler, laissez-*la* écrire. Il est donc tout indiqué de ne pas lier l'*s* des pronoms *les*, *nous*, *vous* : « faites-lé(s) appeler, laisse-nou(s) écrire. »

A noter la prononciation « *ceu*(*x*) aussi », recommandée par Villecomte (1751).

*Liaison de l'*s *et du* t *dans les verbes.*

79. Les consonnes flexionnelles du verbe continuent à sonner devant les pronoms à initiale vocalique *en*, *y*, qui font en quelque sorte cors avec lui, et devant les pronoms sujets *on*, *il*, *ils* : « parlé-*z* en, vené-*z* y [1] ; aussi dor-*t* il bien ; vien-*t* il ? vien-*t* on ? arrive(n)-*t* ils ? » On était tellement habitué, dans ces cas-là, à entendre la consonne de flexion, qu'on l'a introduite quand elle faisait régulièrement défaut : « parle-*z* en ; va-*z* y ; aime-t il ? [2] » Personne ne néglige ces liaisons. Les verbes qui se construisent prono-

1. Mais : « allé(z) en chercher, vené(z) y travailler », *en* et *y* se rapportant au segond verbe ; dans ce cas, on n'ajoute pas l'*s* dite eufonique à *va* : « va en chercher, va y travailler ». Littré conteste cette exception, parce qu'il ne voit dans l'*s* qu'une lettre destinée à éviter un hiatus.

2. Le *t* final d'*amat* ne s'est pas conservé, il a été « rétabli » par analogie, après être régulièrement tombé comme dentale non appuyée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

minalement avec *en*, comme *s'en retourner*, *s'en aller*, ne peuvent pas, dans les tournures impératives, intercaler un *z*, puisque le pronom *te* se place entre le verbe et *en* : *retourne-t-en*, *va-t-en* ; Vaugelas prenait ce *t* pour une lettre eufonique.

80. Ailleurs, la liaison des consonnes flexionnelles des verbes est toujours recommandée ; mais elle s'omet dans bien des cas sans qu'on en soit choqué [1], souvent sans qu'on le remarque, sans même que s'en aperçoivent ceus qui croient de bonne foi n'y jamais manquer, — exception faite de l'*s* et du *t* de « tu es, il est, ils sont », le verbe *être* étant particulièrement uni au prédicat qui suit ; la liaison « je sui-*z* inquiet » a été d'abord une faute, cette première personne n'ayant pas d'*s* à l'origine [2]. — On n'amuït guère non plus le *t* de *ont* devant la voyelle initiale

1. Même devant le complément, tandis que le complément, plus intimement uni au verbe que le verbe au complément, se lie toujours lorsque, par exception, il précède le verbe : il vous-entent, il n'a rie*n* entendu. Cf. § 69. — Une des meilleures preuves qu'on prononçait peu les flexions verbales, c'est qu'on a pu supprimer le *t* final de *il vaint*, *il convaint*, et le remplacer par le *c* du radical.

2. Il en est de même : 1° de la 1re personne des imparfaits et des conditionnels et du subjonctif présent du verbe *être* ; 2° de l'impératif singulier et de la 1re personne de l'indicatif présent dans les verbes autres que les incoatifs en *-ir* et en *-aître* et un petit nombre d'autres tels que *coudre* ; 4° de la 1re personne de tous les prétérits en *-us* et de ceus des prétérits en *-is* qui sont dits réguliers (dont la flexion ne se font pas avec le radical, mais s'y ajoute). Mettre une *s* à ces personnes, c'est ce que Ronsard appelait « user de la segonde personne pour la première », il approuvait l'innovation seulement devant voyelle, pour pouvoir introduire ces formes dans les vers sans hiatus. Vaugelas croyait que la 1re personne avait normalement une *s*, mais que « quelques-uns » la supprimaient pour marquer une différence entre la première et la segonde personne. A ce moment, c'est le désordre ; on écrit par exemple *je voi* et je *connoi*, ou *je vois* et *je connois*, sans se rendre conte que l'*s* est normale dans l'un de ces verbes et analogique dans l'autre ; l'Académie tâtonne et se contredit d'une édition à l'autre de ses Cahiers.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du participe passé, ni aujourd'hui les flexions du passé simple, ce tens n'appartenant plus à la langue courante.

Plusieurs grammairiens du XVIIe siècle disent que le verbe se lie avec son complément ou son adverbe, et notent : il allai*t* à la ville, allan*t* à Rome, il vien*t* à moi, il ten-t un piège, il pren-t un oiseau (Chifflet et De la Touche, celui-ci réserve : il s'y pren(d) un peu tard, il répon(d) en habile homme) ; il vau*t* un écu, il fau*t* aller, ils auron*t* envie, ils von*t* à Rome [1], en allan*t* à la campagne, en me promenan*t* à cheval (De la Touche). Faut-il conclure des observations de Duez que l'*s* s'amuïssait plus facilement que le *t* ? Il constate qu'on dit : « attendé(z) un peu, vené(z) ici, allé(z) au logis, voyon(s) un peu. » Milleran note comme tout à fait muet le *t* de *batit*, *finit* (peut-être analogie avec *il chanta*), on trouve des affirmations contradictoires pour le *t* des troisièmes personnes des imparfaits du subjonctif. Autres exemples de liaison : *je dois*, *je devais*, aus différentes personnes, sauf à la 3e du pluriel, devant l'infinitif (Hindret) [2]. Le même Hindret note « nous avon(s) appris ».

Duez déclare en 1639 qu'on prononce toujours le *t* dans les désinences *-ant*, *-ont*. Un demi-siècle plus tard Hindret dit le contraire pour *-ant* ; d'après lui, toujours sauf dans les vers, on prononce : ils doiv(ent) arriver, qu'ils duss(ent) écouter, elles lui dis(ent) une nouvelle, ils cherchoi(ent) une personne, ils lui proposeroi(ent) une affaire [3]. De même pour *-es* des 1res et 2es personnes du pluriel : « nous

1. Antonimi (1753) : ils von(t) à Rome.

2. Billecoq note aussi « vous deve*z* admirer », mais il généralise la liaison de la segonde personne du pluriel.

3. De la Touche, vers le même tens, Antonini et Mauvillon, au milieu du siècle suivant, expriment le même avis. Chifflet note « ils chantent et ils rient », sans doute pour éviter une confusion avec le singulier, car lui-même signale le *t* muet dans « il allai(t) et venait, allan(t) et venant. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

somm(es) instruits de l'affaire », ce que confirme Billecoq en 1711 : nous somm(es) obligés, vous êt(es) en âge d'apprendre. De nos jours : quelles que puiss(ent) être les différences d'opinion (Discours d'un académicien, cf. § 66, *e*).

L'*s* de la segonde personne est particulièrement fragile quand la troisième n'a pas de consonne flexionnelle, ainsi l'*s* de *tu as* et des segondes personnes de futur, c'est un effet de la contagion des troisièmes personnes *il a*, *il viendra*, sans consonne finale. De même, la contagion de « il chante, qu'il vienne » fait tomber l'*s* de « tu chantes, que tu viennes ». Cf. § 73. Musset :

> Que tu ne puisse(s) encor sur ton levier terrible
> Soulever l'univers.

Au XVIIe siècle, on trouve aussi des formes comme *tu parle*, avec *e* élidé. Malherbe corrige partout Desportes sur ce point. Le grammairien Martin (1632) dit que l'*s* de la 2e personne en *es* (et de la 1re personne du pluriel des prétérits) ne se prononce pas ordinairement.

*Liaison de l'*s *et du* t *dans les adverbes et les prépositions.*

81. L'adverbe ne se liait au XVIIe siècle qu'avec le mot auquel il se rapportait, et, bien qu'il y ait eu à cet égard un mouvement de réaction, nous ne sommes pas choqués d'entendre prononcer « il n'est plu(s) inquiet », comparé avec « il n'est pas plus' inquiet » ; dans la première frase la locution négative « ne plus » porte en effet sur le verbe et non sur l'adjectif ; dans la segonde, l'adverbe *plus* porte sur l'adjectif.

De même, on entent prononcer « il n'a pa(s) osé », par la même raison qui fait dire : « avez-vou(s) osé ? » (§ 78). Dans les tens composés, la locution négative, comme le pronom sujet, se rattache à l'auxiliaire, qu'elle encadre, et non au participe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les grammairiens du XVIIe siècle notent l'absence de liaison devant la conjonction *et* : vaillammen(t) et prudemment, devan(t) et derrière (Mais De la Touche : autan*t*' ou plus). Milleran et Mourgues disent que le *t* ne se prononce jamais dans *tôt* et dans ses composés, *tantôt*, *au plutôt*, *bientôt*. Les adverbes de tens et de lieu doivent perdre leur consonne de liaison plus facilement que les autres, car on ne les place pas avant le mot auquel ils se rapportent (pas même dans les tens composés puisqu'ils se rattachent à l'auxiliaire : il sera bientôt arrivé). Autres notations de liaisons supprimées : j'ai assé(z) attendu (Chifflet) ; faire tan(t) attendre, j'ai souven(t) été, commen(t) avez-vous dit (Duez).

82. Les prépositions étant toujours proclitiques, la prononciation de la consonne finale en liaison est de règle, sous réserve de la sonorisation de l'*s* dans tous les cas (§ 72) et de sa chute possible après *r* (§ 74). Il faut cependant noter quelques hésitations, qui s'expliquent par la fréquence de l'emploi devant consonne. D'autre part, les prépositions qui sont aussi adverbes, après avoir contribué à la chute de la consonne finale dans l'emploi adverbial (§ 61), ont pu subir ensuite l'influence de la prononciation adverbiale : l'habitude d'entendre *depui(s)*, dans « il est parti *depui(s)* » aussi bien que dans « *depui(s)* deus ans », entraîne à prononcer « *depui(s)* un an ».

D'après Hindret, la prononciation de la consonne finale est douteuse ou arbitraire dans les prépositions *chez*, *après*, *dans*. Il dit aussi que le *t* de *devant* ne se prononce pas devant une voyelle ; Chifflet prononçait cependant « devan*t*' hier », mais au XVIIIe siècle, Féraud note « avan(t) hier » dans la conversation, de même Domergue au commencement du XIXe siècle.

L. CLÉDAT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(Suite) [1]

*** épithèse, épithétique** :

« On a cessé de demander à l'honnête homme s'il savait distinguer un mot spirituel d'une plaisanterie douteuse pour s'informer s'il connaissait dans leur fond les mystères de la prothèse, de l'épithèse et de l'épenthèse » (Brunetière, *Ét. crit.*, 1re série, p. 4). Et Brunetière cite en note ces lignes : « Les lettres ajoutées au mot primitif peuvent être prosthétiques, c'est-à-dire placées au commencement du mot, épenthétiques, ou placées dans le corps du mot ; épithétiques, ou placées à la fin du mot. » (Brachet, *Gr. hist. de la langue française*). Les mots *épenthèse* et *épenthétique*, *prosthèse* et *prosthétique* sont à leur rang dans D. G.

*** éploiement** :

« Point d'éploiement de bannière annonçant aux rustres que l'on va guerroyer. »

Brieux et Luguet, *Les Remplaç.*, p. 250.

1. Voir notre *Revue*, 1912, p. 253 ; 1913, p. 100, 209, 260 ; 1914, p. 132 et 243. — Les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* sont marqués d'un astérisque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

époinçonner :

Vieilli, dit D. G. qui n'en donne pas d'exemple après le XVIIe siècle. Ce mot a été repris par J. Lemaître :

« Le colosse pensif, qu'Éros époinçonna...
« Reste sombre, et maudit l'universelle joie. »

Poésies, Au jour le jour, la Vengeance de Polyphème, v. 40 et 42.

éponge :

D. G. dit, v° *éponge*, 2° : au fig., « Boire comme une éponge. » La comparaison est claire ; cette métafore dè V. Hugo est plus difficilement acceptable : « C'est un roi étroit (Louis XI)... c'est une éponge à prendre l'argent, posée sur le peuple. »

N.-D. de Paris, XI, 1, p. 345.

* **époptc, époptie, époptique** :

« On appelait proprement *mystes* les initiés aux petits mystères... on appelait *époptes* ceux qui participaient à la dernière initiation » (Magnin, *Orig. du th. ant.*, p. 79). — Cf. p. 88. « Quand les mystes... avaient traversé tous les degrés de l'initiation, jusqu'à l'époptie, c'est-à-dire à la contemplation des saints mystères, leur bonheur était assuré même dans la mort. » (L. Ménard, *Le Polythéisme hellénique*, p. 298. Cf. Croiset, *Litt. grecque*, t. II, p. 454). « Le plus simple degré de l'initiation ne contenait certainement pas la révélation d'importantes vérités, qui eussent été réservées pour les mystères époptiques. »

Decharme, *Myth. de la Grèce antique*, p. 400.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

épurant, ante :

D. G. ne donne que le v. tr. *épurer*. Renan écrit : « Le peuple était... affolé de spectacles, non de spectacles sérieux, de tragédies épurantes, mais ... de fantasmagories. »

L'Antechrist, p. 130.

éprendre (s') :

D. G. donne seulement *s'éprendre de*, Sainte-Beuve a écrit *s'éprendre pour* : « M. Cousin, après avoir été dur pour Pascal, s'est vivement épris pour sa sœur et la lui a préférée. »

P.-Royal, l. III, ch. XVIII, t. III, p. 360.

équilibre (manquer l') :

D. G. donne seulement « perdre l'équilibre ». Mercier écrit : L'un franchit le ruisseau... et, manquant l'équilibre, se couvre de boue des pieds à la tête. »

T. de Paris, Ext. XLIX, Balcon, p. 127.

équivoque :

« Subst. fém. ; *vieilli*, masc. », dit D. G. On lit dans Courteline : « Je ne veux plus de toi à moi le plus petit équivoque, la moindre arrière-pensée. »

Boubouroche, A. II, sc. 4, p. 27, éd. Mod. Théâtre.

* **érastianisme** :

« C'est un abominable érastianisme. »

V. Hugo, *Cromwell*, V, IV.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*** érifler (s')** :

« En passant près des portes, la robe d'Emma par le bas s'ériflait au pantalon. »

Flaubert, *Mad. Bovary*, p. 57.

*** érotiser** :

« Les émotions... les plus étrangères à l'amour,... il (Musset) les érotise elles-mêmes. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 287.

*** érotisme** :

« Ce tourbillon d'érotisme métaphysique, déchaîné autour du pauvre Benjamin (Constant), le perdit. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 121. — Cf. p. 86.

*** erpéiste** :

« Les erpéistes vont vouloir tout d'abord que la Chambre... déclare une fois de plus sa fidélité au quotient. »

Paris Journal, 11 juin 1913.

On sait qu'on entent par *erpéistes* les partisans de la R. P. = Représentation Proportionnelle.

erre :

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici ce que D. G. a signalé v° *arrhes* ; c'est que ce mot est « souvent écrit *arres*, *erres* au moyen-âge et jusqu'au XVIIIe siècle. » Cette dernière grafie a donné lieu à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une singulière erreur de Voltaire qui prétent que « *errement* a été substitué par les procureurs au mot *erres* que le peuple emploie au lieu d'*arrhes.* »

V. la 1re page d'une longue lettre à l'abbé d'Olivet (5 janvier 1767).

*** érubescence :**

« Joubert nous fait très délicatement sentir cette érubescence trompeuse de pensées indignes ou misérables. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 142.

escabelle (piquer l') :

Cette expression manque dans D. G. « Huit à dix jeunes gens, piquant la dure escabelle, sont occupés à gratter du papier du matin au soir. »

Mercier, *T. de Paris*, XLVI, Procureurs, Huissiers, p. 262.

escalade (donner l') :

D. G., qui a donné, v° *assaut* : « Monter à l'assaut *et* donner l'assaut », donne seulement ici : « Monter à l'escalade. » On lit dans La Fontaine : « Un corsaire... surprenant

« Les gens demeurés à la rade
« Les tire, et va donner au château l'escalade. »

F. du roi de Garbe, contes, I. II, XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*** escalopé, ée :**

« Il (Ch. Bovary) regardait la lumière du soleil passer parmi le duvet de ses joues blondes, que couvraient à demi les pattes escalopées de son bonnet. »

Flaubert, *Madame Bovary*, p. 35. — Cf. D. G. v° *escalope*, étym.

*** eschatologique :**

« La pensée eschatologique du poète s'enferme cette fois dans l'enceinte des traditions judaïques ou mazdéennes. »

Renouvier, V. Hugo, *le Philos.*, p. 68, cf. p. 372.

*** eschylien, enne :**

« Un tel mot... c'est l'insulte à la foudre. Cela atteint la grandeur eschylienne » (V. Hugo, *Les Misérables*, I, xv, p. 159, éd. Ollendorf). « Ce sont le plus souvent, dans le théâtre de V. Hugo, des inventions d'essence mélodramatique que le génie de l'emphase transfigure en conceptions eschyliennes. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 235.

*** escobartin, ine :**

« Ridicule de dire qu'une récompense éternelle est offerte à des mœurs escobartines. »

Pascal, *Pensées*, XXIV, 65 ; Havet, p. 341, 1re édit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

esquiver :

V. trans., dit D. G. — Diderot écrit : « Le point difficile auquel un bon père doit surtout s'attacher... c'est de lui marquer (à son enfant) la juste mesure, l'art d'esquiver à la honte, au déshonneur et aux lois. »

Neveu de Rameau, *Extr.*, t. II, p. 84.

* **esthète, esthéticisme** :

« L'invention récente et toute anglaise de l'*esthéticisme*, et le nom d'*esthètes* que se donnent les adeptes de la nouvelle secte d'artistes... ne sont pas faits pour nous réconcilier avec les néologismes tirés du mot αἴσθησις. »

E. Egger, *Hist. de la critique chez les Grecs*, Préf., p. IX, 3e éd., 1887.

esthétique :

« Partie de la philosophie qui traite de Beau », dit D. G. — J. de Maistre l'a pris comme sinonime de *sensualisme* dans le texte suivant : « Bientôt son venimeux disciple (J. de Maistre parle de Locke et de Condillac) le saisit à son tour (le mot *archétype*) pour le plonger dans les boues de sa grossière *esthétique*. »

Soirées de Saint-Pétersbourg, VIe entretien, p. 314, t. I, éd. Garnier.

* **estrambot** :

« Quant aux sonnets doubles, rapportés... estrambots, rétrogrades, ... ce sont des exercices de pé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dants. » (Préf. de Th. Gautier à *Fleurs du Mal,* p. 45). On lit estrabot in P. de Julleville, *H. de la langue et litt. fr.*, t. I, p. 347.

étage :

D. G. donne l'expression « une personne de bas étage ». Mais j'avoue que je suis quelque peu surpris de lire dans Renan : « On voyait l'indigne fils du meilleur des hommes... se comporter en histrion de bas étage » (Marc Aurèle, p. 477); et : « il (Commode) tomba entre les mains de goujats de bas-étage. » (Marc Aurèle, p. 472). Passe encore pour des histrions ! mais y aurait-il des goujats de haut étage ?

étalon :

D. G. ne le donne qu'au sens propre; Renan l'a employé au sens figuré : « L'instrument de la raison... appliqué à la façon d'un étalon inflexible de la réalité, n'a jamais conduit à une erreur. »

Dial. phil., p. 7.

étendu :

Je relève cette épitète appliquée au stile dans le passage suivant : « En ces divers écrits règne ... un style *grand et étendu*, à l'espagnole. »

Sainte-Beuve, *Port-Royal*, l. II, ch. xv, t. II, p. 281.

*** éthérien, enne** :

« *Plein ciel* : la navigation aérienne, peut-être même le pyroscaphe éthérien. »

Renouvier, V. Hugo, *le Philos.*, p. 158.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*** éthologue** :

« Les éthologues se vouaient à la peinture des mœurs, mais des mœurs les plus basses et les plus corrompues. »

Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 152. — Cf. Cic., *de Oratore*, II, 59.

*** étymologisme** :

« L'étymologisme tend à ce que, par la forme extérieure, par les lettres de l'écriture, un mot français se rapproche le plus possible du mot... d'où il a été tiré. »

Clédat, *Gr. rais.*, par. 10.

*** eubage** :

« Une chapelle de chrétiens s'élève... près de l'autel où l'eubage égorge la victime humaine. » (Chateaub., *Les Martyrs*, l. IX. Cf. de Héredia :

« Pour me conduire au Raz, j'avais pris à Troyon
Un berger chevelu comme un ancien Evhage. »

Les Trophées, Armor, p. 146, éd. in-18.

eucharistie :

D. G. ne le donne qu'au sens ecclésiastique ; Ménard l'emploie dans un autre sens : « Cette eucharistie primitive, ces offrandes de fruit et de lait... furent la plus ancienne forme du culte. »

Polythéisme hellén., p. 104.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

euclidien :

« Un seul espace, notre espace euclidien, paraît suffire à expliquer toutes les propriétés de l'étendue réelle. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 252.

***eudémonisme** :

« Cette doctrine se présenterait donc comme une sorte d'eudémonisme rationnel. »

P. Janet, *La Morale*, p. 110, cf. p. XII. V. aussi

Lasserre, *Le Rom. français*, p. 311 et p. 411.

***eugénique** :

« Il vient de se fonder une *Société française* d'eugénique : ainsi que l'indique son nom, cette société aura pour objet l'étude des questions relatives à l'amélioration des générations à venir. »

Les Droits de l'homme, 29 déc. 1912.

***eutrapélie** :

« Depuis 1851, je ne crois pas avoir fait un seul mensonge, excepté naturellement les mensonges joyeux, de pure eutrapélie. »

Renan, *Souv. d'enfance*, p. 363.

***eurythmique** :

« Ce que les hommes appellent création est un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

élan... de la matière qui veut sortir du chaos et entrer dans un état eurythmique. »

Faguet, *Polit. et Mor.*, t. III, p. 335.

***éveilleur** :

« Ce qu'il (Dupanloup) était, c'était un éveilleur incomparable ».

Renan, *Souv. d'enf.*, p. 179.

Cf. Rostand :

« Nous aimerons toujours
« Être dans le secret des Éveilleurs d'aurore. »

Chantecler, II, III, p. 115.

***évhémérisme, évhémérique, évhémériste** :

« L'évhémérisme a fait fortune à travers les contradictions et les attaques. »

Franck, *Dict. phil.*, v° Evhémère, ad finem. Cf. Croiset, *H. de litt. gr.*, t. V, p. 149.

« Là où l'école symbolique poursuit des vérités d'ordre intellectuel, l'école évhémérique et néo-évhémérique veut retrouver des faits historiques. »

Toutain, *Et. de myth. et d'hist. des relig. antiques*, p. 49.

« Pour un évhémériste, corriger cette légende (de l'âge d'or) n'était qu'un jeu. »

Decharme, *Crit. des trad. relig.*, p. 382.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***évolutif, ive** :

« J'ai tâché de montrer ce que la morale pouvait emprunter d'aide à la doctrine évolutive. »

Brunetière, *Et. crit.*, 6 s., p. 7 ; l'article est intitulé : « La Doctrine évolutive et l'histoire de la littérature. » Cf. p. 292.

« Il y a pour moi dans Brunetière l'élément permanent... et il y a — je vous demande pardon du mot — l'élément évolutif. »

Faguet, *Conférence sur Brunetière*, 19 mai 1911, p. 7.

évolution :

D. G. définit *l'évolution des êtres* « la doctrine physiologique qui explique la production des espèces actuelles par les transformations... d'un ou plusieurs genres primitifs qui se sont élevés par degrés à une manière d'être supérieure. » J'ose à peine, dans ces notes purement lexicografiques, faire remarquer que tous les fisiologistes n'accepteraient pas les derniers mots de cette définition. « Tout récemment n'écrivait-on pas tout un livre sur l'*Évolution régressive* ? »

Brunetière, *Ét. crit.*, 6e série, p. 23. — Cf. tout le passage, p. 23-25.

***évolutionnel, elle** :

« On peut diviser l'histoire évolutionnelle de la médecine légale en trois périodes principales. »

Dr Masson, *Essai sur l'historique de la médecine légale*, p. 93.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***évolutionnisme :**

« L'évolutionnisme est aujourd'hui ce que furent au commencement de notre siècle, l'hégélianisme et le kantisme. »

L. Carrau, *Ét. sur l'évolution*, p. x. — Cf. Renouvier, *V. Hugo, philos.*, p. 4 et 89.

***exacerber (s') :**

« A ce jeu... les nerfs s'irritent, les cerveaux s'enflamment, la sensibilité s'exacerbe. »

Th. Gautier, préf. aux *Fleurs du mal*, p. 12.

exact :

I. « rigoureusement conforme : 1° à la vérité, 2° à la règle », dit D. G. Le mot a un autre sens ici : « M. d'Embrun demeura... fort scandalisé du Père Annat, qui pendant tous ses discours garda un silence fort exact. »

Relation janséniste citée par Sainte-Beuve, *P.-Royal*, l. V, ch. VI, t. IV, p. 386.

II. A propos d'une lettre d'Arnauld á M. Périer où se trouvent ces mots : « On ne saurait être trop exact quand on a affaire à des ennemis d'aussi méchante humeur que les nôtres », Sainte-Beuve fait remarquer que « Arnauld appelle être *exact* ce qui nous semble précisément de l'infidélité ». Arnauld en effet vient de dire : « Il ne ne faut pas être si difficile ni si religieux à laisser un ouvrage comme il est sorti des mains de l'auteur, quand on le veut exposer à la censure publique. »

Port-Royal, l. III, ch. XIX, t. III, p. 379.

(*A suivre.*) A. JOURJON.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONTES RENDUS

A.-L. Terracher, *Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois* (1800-1900), 2 vol. in-8. Paris (Champion), 1914.

Il y a beaucoup à louer dans ce volumineus ouvrage, qui comprent, en dehors du texte, de copieus appendices et un atlas. D'abord le travail, vraiment considérable : recherches d'archives, enquête dialectologique, documentation bibliografique, et mise en œuvre de matériaus complexes et touffus. Puis la conscience scrupuleuse avec laquelle les faits sont interprétés par un esprit très critique qui se défie, peut-être à l'excès, des affirmations et des sintèses. Enfin la nouveauté d'un sujet, qui sort des pistes battues, et qui allie la géografie linguistique à l'orientation sociologique, les tendances, sinon les métodes, de M. Gilliéron à celles de M. Meillet.

On peut se demander, en revanche, si les résultats acquis ne sont pas un peu minces en regard des efforts, des très grands efforts dépensés.

L'idée maîtresse de l'ouvrage est la suivante : les sujets transplantés par le mariage dans une région où le sistème morfologique était plus complexe que dans leur parler d'origine, ont contribué à la désagrégation des formes dans leurs patois d'adoption. C'est là la conclusion non pas d'une tèse à priori, mais d'une analise, minutieuse et objective, de statistiques patiemment dressées et de faits passés à la loupe. Il semble (cf. p. xi-xii) que l'idée d'étudier la répercussion des intermariages sur le langage ait été donnée à M. T., sans doute pendant son séjour à Upsal, par un travail de Carl Säve.

Le nord-ouest de l'Angoumois se présentait à cet égard dans des conditions particulièrement intéressantes. La grande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poussée linguistique venue du nord, qui se manifeste dans l'ouest de la France depuis des siècles, après avoir contourné le Massif Central l'attaque désormais ici par l'ouest, en se heurtant aus plateaus d'avant-garde, restés plus isolés, par suite plus arcaïques et plus conservateurs que les plaines. Il en résulte non pas cette tapisserie infiniment bigarrée, dont parlait Gaston Paris, et qui, par exemple, dans le couloir de la Saône et du Rhône, fait passer insensiblement des parlers du Nord à ceus du Midi, — mais une division assez nettement tranchée entre deus régions que sépare une zone de transition infime : à l'est, des parlers assez nettement occitaniens, et surtout relativement bien conservés ; à l'ouest, des parlers fortement imprégnés de français, — ou, comme dit en termes plus imagés M. T., une région « plus patoise » et une région « moins patoise ».

La région « plus patoise » commence à être atteinte elle-même, et on peut assister — spectacle précieus — au processus de désorganisation, observé ici au point de vue morfologique. Là où le patois se francise, le sistème morfologique indigène se décompose, et les formes du français régional tendent à le remplacer. Or, la relation suivante semble bien résulter des statistiques et des formules de M. T., et je crois que nous pouvons lui en donner acte, car des coïncidences semblables ne peuvent être fortuites : là où les intermariages ont été nombreus dans la région « plus patoise » et lorsqu'il s'agit d'immigrés venus de la zone « moins patoise », — la désorganisation morfologique a été plus précoce et plus rapide que dans les endroits où la population primitive n'a reçu qu'un faible apport d'éléments allogènes.

C'est peu sans doute, mais ce n'est pas une constatation négligeable, si l'on songe qu'elle repose sur une enquête très approfondie et sur des matériaus passés au crible de la critique la plus méfiante. D'autre part il ne saurait être indifférent de voir apparaître une étude qui peut ouvrir la porte à des recherches d'un genre nouveau, et qui s'accompagne de considérations d'ordre général et de cartes morfologiques : pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beaucoup de dialectologues, l'atlas, avec les documents bruts qu'il renferme, constituera la partie la plus intéressante et la plus utile de l'ouvrage.

Tel fénomène signalé en passant, telle téorie alléguée ou combattue dans un début de chapitre ou par parentèse, pourrait donner lieu à bien des remarques ou controverses : on aurait plaisir à discuter avec l'auteur, esprit indépendant, qui se critique lui-même comme il critique les autres, et qui ne s'emprisonne pas dans la rigide armure d'un sistème.

Je signale l'attraction régionale de l'est par l'ouest, celui-ci représentant en Angoumois le « moins patois ». M. T. n'a pas fait allusion à la cause possible du fénomène, qui est, me semble-t-il, d'ordre purement social et non linguistique : c'est l'attraction séculaire du plateau ou de la montagne par la plaine plus riche et mieus cultivée. Ainsi dans le centre et le sud du Puy-de-Dôme, la Limagne (vallée de l'Allier) est bordée à l'est et à l'ouest par deus régions montagneuses. Or le pourcentage des jeunes gens et jeunes filles limaniens qui vont se marier dans « la montagne » (avec quel mépris prononcent-ils ce mot !) est infime, tandis que le fénomène inverse est très fréquent. Là le français n'a guère plus agi dans la plaine que dans la montagne (la montagne émigre davantage) ; on ne pourrait donc observer les fénomènes relevés par M. T. dans l'Angoumois.

L'auteur a raison d'estimer (p. v) que la « géologie » linguistique a opéré une réaction très salutaire contre les excès de la fonétique locale ». Je n'ai aucune fausse honte à avouer, pour ma part, qu'elle a changé mes opinions sur bien des points. J'irai même plus loin, car je ne puis que protester contre certaines critiques injustes à l'adresse de l'œuvre de M. Gilliéron (p. v-vi) : « restrictions et incertitudes », stile « souvent obscur », et « toujours si métaforique » (?), « valeur négative supérieure à l'intérêt positif », — autant d'apoftegmes sommaires, tranchants et dédaigneus, bien malencontreusement jetés, sans un commencement de preuve, par un linguiste d'ordinaire si précautionneus et si réservé. N'empêche que les *Études de géo-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

graphie linguistique et *Clavellus* resteront les seuls ouvrages de linguistique romane qui aient fait date depuis dis ans ; la qualité ne se mesure pas au volume du texte ou de l'appareil bibliografique, qui peut fort bien, n'en déplaise à la science allemande, rester en majeure partie dans la coulisse. Limiter les résultats de la géografie linguistique à la résurrection du principe d'homonimie cavalièrement « exécuté » (p. VI-VIII) risque tout de même de faire sourire [1].

Depuis quelque tens, il devient de mode — car la science même a ses modes — de dauber sur les lois fonétiques. Il ne faudrait pas exagérer, ni pousser trop loin l'ingratitude, en oubliant la frase célèbre sur les enfants « drus et forts du bon lait qu'ils ont sucé et qui mordent leur nourrice ». La fonétique reste et restera toujours la base de nos études ; la géografie linguistique (c'est M. T. qui le reconnaît lui-même, p. VI) a encore fait ressortir son importance à certains égards (homonimie, dédiminutivisation, etc.), tout en nous mettant en garde, en revanche, contre ses « mirages ».

En quoi les lois fonétiques sont-elles en défaut, du fait qu'on doit accorder à l'emprunt une part beaucoup plus considérable qu'on ne le croyait autrefois, du fait que de nombreus mots ont voyagé, que le vocabulaire des patois est en perpétuel renouvellement ? La question devient infiniment plus complexe, c'est de toute évidence : cela ne prouve rien contre l'existence des lois fonétiques pour un milieu et une époque donnés. Une critique plus pénétrante pourra retrouver les rapports nécessaires sous une confusion apparente.

Un exemple. P. 43, M. T. dit qu'à Vindelle *l* intervocalique disparaît et que *pradel*, *kudwẽ*, *kuden* constitueraient des exceptions à la loi, s'il y avait loi. Mais la loi serait-elle ainsi bien posée ? J'en doute d'après les exemples cités, et je me demande, au contraire, si les mots avec *d* ne sont pas les rési-

1. J'ai dégagé récemment quelques-uns des principes mis en lumière à ce jour par la géografie linguistique (*Revue du Mois*, 10 sept. 1913), article paru au moment où l'ouvrage de M. T. devait déjà être sous presse.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dus de la série primitive (oserai-je dire : indigène ?). Car *ɛ̀n* et *nwel* m'ont tout l'air d'emprunts relativement récents. La forme patoisée d'après « chaine » est en train de supplanter *tsådẹnå* en Basse-Auvergne : le même fait peut s'être produit un peu plus anciennement en Angoumois. A côté de *nwel*, M. T. cite une autre forme *nǒ́*, employée « dans deus ou trois expressions momifiées » : ceci est donc plus ancien que cela. Si *nwel* a remplacé *nǒ́*, la même cause n'aurait-elle pas auparavant substitué *nǒ́* à un type *nadau* ? Évidemment pour établir la loi, il faudrait avoir tous les matériaus beaucoup plus complets que M. T. possède, actuels et anciens. Il est certain que ces patois subissent depuis plus d'un siècle une pénétration venue du côté français : il est possible qu'ils aient été auparavant sous l'influence du midi.

A noter des documents intéressants sur la toponimie (p. 7-22), les relations économiques (25-34), les voies suivies par les évolutions et la désagrégation morfologiques (116-120). Comme l'a déjà montré l'abbé Rousselot, les patois sont d'abord attaqués, non directement par le français, mais par des patois voisins, « moins patois », déjà plus francisés, et considérés comme socialement supérieurs. En Auvergne, ce rôle est rempli par le français régional, qui a lui-même évolué sous l'influence de la langue de Paris. Fénomènes bien connus, mais qu'il est toujours bon de voir précisés par de nouveaus exemples.

Un dernier mot à propos de la *conscience* (p. 225) des fénomènes linguistiques, spécialement en matière d'emprunts, ou d'influences exercées par des idiomes voisins. Je persiste à croire qu'il n'y a ni conscience, ni imitation réfléchie, tout au moins dans l'emploi des moyens (substitution d'une forme ou d'un mot à un autre), sinon toujours dans le but (désir, dans certains cas — mais encore assez vague — de parler une langue plus voisine du français). Il s'agit d'un fénomène de *contagion mentale* (selon l'excellente expression du Dr Gustave Le Bon), inconscient ou subsconcient, auquel nous sommes tous sujets, aussi bien sous l'influence de parlers socialement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inférieurs. Quand il m'est arrivé de dire « je vous cause » — car il m'est arrivé, comme à d'autres, de laisser échapper cette expression, à force de l'entendre répéter autour de moi — je puis garantir, et je pense qu'on me croira sans peine, que ce n'était point dans l'intention consciente d'imiter ma concierge, ma femme de ménage ou la marchande des quatre saisons.

Albert DAUZAT,

Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique, année 1914, nº 2116, 21 février 1914, p. 183-187.

Il nous semble intéressant de signaler à tous ceus qui s'occupent de grammaire française le « Plan complet d'un cours normal de langue française » publié dans le *Bulletin administratif* comme annexe à une note sur le certificat d'aptitude à l'enseignement segondaire des jeunes filles. Ces pages où M. Brunot a condensé ses vues sur l'enseignement de la langue constituent un document sur l'orientation actuelle des études de grammaire française. Il y aurait plusieurs articles à écrire sur ce travail qui pose tant de questions neuves ou délicates; nous nous bornerons, pour en marquer l'intérêt, à en indiquer les titres de chapitres : I. Notions d'histoire de la langue. II. Fonétique. III. Lexique. IV. Structure du langage. V. Les êtres, les choses, les idées et les noms : le sexe et le genre; le nombre ; détermination et qualification. VI. L'action et le verbe : les vois; les personnes; modalités et modes. VII. Les circonstances de l'action. VIII. Relations des actions entre elles. IX. Rapport entre les faits et nos sentiments. Cette table des matières rappèle peu celle d'une grammaire usuelle : M. Brunot en effet donne la première place aus faits exprimés par le langage et groupe autour de chacun de ces faits les moyens variés employés pour l'exprimer. Assurément, ce plan convient surtout à des étudiants déjà instruits avec lesquels il est possible de filosofer sur ce qu'ils savent ; mais il sera un guide précieus pour tous ceus qui ont à étudier ou à enseigner la grammaire.

H. YVON.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CRONIQUE

Le PROFESSEUR MORF. — D'après l'*Internationale Monatsschrift für Wissenschaft* de Berlin, nº du 15 janvier 1915, le professeur Morf, en ouvrant son cours à Berlin le 29 octobre 1914, a prononcé les paroles suivantes :

« Je voudrais vous parler ici de la culture française du passé comme je l'ai toujours fait depuis trente-cinq ans que, à Berne, j'ai rempli ce rôle pour la première fois..... Tandis que je vous parle, je vois surgir devant moi l'image de mon maître Gaston Paris, de mes années d'étude, et de mes compagnons de travail de Paris ; je revois les souvenirs de ma lointaine jeunesse et de rencontres toutes récentes. Vous m'avez souvent entendu citer les noms de ces compagnons de travail et de ces chercheurs ; je vous ai souvent dit ce que notre science leur doit, ce que je leur dois moi-même. Nous continuerons à penser à eux dans le même esprit. Par delà les luttes sanglantes du présent, se dresse la haute personnalité de Gaston Paris. De cette chaire, je la salue avec gratitude. J'ai souvent reconnu la profonde, la décisive influence qu'elle a exercée sur moi : le meilleur de ce que je puis vous donner, c'est lui qui l'a éveillé en moi. »

Quelle tristesse, que l'homme qui a prononcé ces paroles ait signé le manifeste que l'on sait !

Thomas FITZHUGH. — *Indo-european Rhythm* (Anderson Brothers, Charlotteville, 1912 ; 1 vol. in-8 de 202 p.). — On a déjà dit un mot dans la *Revue des Études anciennes* (t. XV, juillet-septembre 1913, pp. 346-347) de la dernière élucubration de M. Th. Fitzhugh comme on l'avait pour ses quatre brochures préliminaires. Les romanistes n'auront pas à s'en préoccuper puisqu'elles sont inutilisables même pour les gens qui ne s'occupent que de la grammaire comparée des langues anciennes. — A. CUNY.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESSAIS DE GÉOGRAFIE LINGUISTIQUE

(*Suite.*)

DEUSIÈME PARTIE

ANIMAUS SAUVAGES

I. Reptiles, batraciens

1. — *Le lézard gris* dans la Basse-Auvergne.

Les fénomènes sont très complexes. Pour être éclaircis et analisés, ils doivent être replacés dans la dépendance des faits originaires qui ont conditionné tous les autres dans le latin vulgaire de la Gaule cisalpine et transalpine.

Je conte établir ailleurs prochainement que LANGURA désigna le lézard dans la Gaule et l'Italie septentrionale. En Gaule, il semble n'avoir pénétré que sous la forme du diminutif LANGUROLA, avec l'acception « lézard gris », en face de LACERTUS = lézard vert. Le mot subit de bonne heure l'influence de LINGUA, et, dans le Massif Central notamment, c'est d'un substratum *LINGUROLA > *lingrola* qu'il faut partir.

Dans la région lyonnaise, le latin vulgaire créa, vers le IIIe siècle, un nouveau tipe, LACRIMUSA (cité au IVe siècle par Polemius Silvius, de Lyon), ayant la valeur de « museau pointu » (*ACRI-MŪS-A, qui s'est ensuite agglutiné

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'article sous l'influence visible de LACRYMA). Cette aire a coupé l'aire originaire LANGURA, -OLA. Elle ne nous intéresse pas en Auvergne, car elle n'a pas dépassé la vallée de la Loire (Roanne-Montbrison), affleurant à peine aus premiers contreforts du Forez. Cependant le français régional de la basse Auvergne appelle le lézard gris *larmuse*, mot venu de Lyon à Clermont-Ferrand, à l'époque où la grande ville rodanienne était le principal foyer de l'influence française sur notre région.

lingrola, qui se présente sporadiquement sous une forme fonétique dans le Massif Central [1], ne se trouve sur notre carte qu'à Auzon, gros bourg au patois assez arcaïque, et situé à l'écart des grandes voies de communication.

A l'ouest de cette localité, la basse vallée de l'Alagnon nous offre des formes avec métatèse, du tipe *ringlola*, mais dans lequel la permutation *l-r* s'est certainement effectuée après le changement fonétique du segond *l* (intervocalique) en *v* ou en *r* suivant la région : *rę̄dyǫvȧ* à Léotoing; *rēndyǫra* au point 811 de l'Atlas. A 709, l'*Atlas* donne *rēndyora* pour « lézard vert », avec un point d'interrogation pour le lézard gris. Comme le lézard vert est représenté dans tout le Massif central par LACERTUS, je crois qu'il doit s'agir ici d'une impropriété individuelle, et qu'il faut rendre *rēdyora* au lézard gris. Enfin plus au nord, Saint-Maurice — village isolé au flanc du puy Saint-Romain — nous présente une forme dissimilée *ryẽgǫ̀lò* < **ringlolo*, qui suffirait à nous confirmer la continuité de l'ancienne aire *lingrola*, si nous avions pu garder quelque doute à ce sujet.

Entre Saint-Maurice et Auzon, et dès le nord de cette

1. Le plus souvent avec l'apocope (*ingrolo*, *engrolo*). Cf. l'*Atlas linguistique* et le *Tresor* de Mistral.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dernière localité, s'est développé un fénomène analogique : *lingrola* est devenue *mingrola*. Ce mot nous atteste l'existence ancienne, dans cette région, de *mingre*, qui est aujourd'hui disparu. Cette aire, qui est continue, s'étent de Saint-Jean-Saint-Gervais à Sugères, en englobant Vinzelles, Saint-Étienne-sur-Usson (où on note l'influence de *graulo* : *myĕgrậulă*), Saint-Jean-en-Val et les communes intermédiaires. — Plus au nord, sur un point (Sallèdes), *mingrola* devient *pingrola* : ici c'est *pingre* qui a agi, — mot emprunté au français : donc fénomène récent.

La région des Monts Dore nous offre des formes extrêmement intéressantes et fort difficiles à expliquer, bien qu'elles soient en relations avec d'autres formes plus méridionales.

Certaines contrées présentent un changement de suffixe très explicable : on conçoit que *lengrolo, langrole* puisse devenir *langroto,-e* indépendamment dans l'Aveyron et les Charentes, par permutation avec un suffixe très prolifique. L'obscurité commence lorsque *lengrola* devient **lengrosa*, voire **lengrausa* (tipes de Lozère, Corrèze, etc.), et même *langroise* (Charente, et points 511-13, 515). *Lengrola* aurait-il rencontré un tipe prélatin préexistant avec lequel il se serait croisé ? C'est la seule hipotèse, pour le moment, qui semble plausible ; mais c'est une simple conjecture. Notons seulement que ces formes avec *s* (= *z*) se rencontrent dans des régions à patois généralement arcaïques.

Le Massif Central connaît surtout le tipe avec adjonction du suffixe *-olo* et apocope de *l* initial : *engrosola* (sporadiquement de la Corrèze à la Lozère). Ce mot, par une analogie transparente, devient bientôt *èngrisola*, qui, à la suite d'une nouvelle amputation facile à prévoir, aboutit à la *grisola* de notre carte, répandue dans la vallée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Allier du point 812 à Coudes et à Montaigut-le-Blanc. Coudes (*grẽzǫlå*) offre un *ẽ*, qu'on rencontre plus au nord sur l'Atlas, et qui est sans doute une transposition de l'ancien *en* (*in*) de *lengrola*.

La région du Mont-Dore fournit deus tipes qui remontent l'un et l'autre à *lengroso* doublement apocopé (de *l* et de *en*), mais pourvu en revanche d'un double suffixe *al-ina*, *al-elha* (*l* intervocalique devient *v* fonétiquement dans une partie de la région). La première série donne d'un côté *gråzåvịno* (Latour), de l'autre *gråzåvẹḷyå* (Murols), et *grizåvẹḷyå* (Chambon) influencé par « gris ». La segonde série a été contaminée par *crotz* > *kru*, *kur*, car la bête au repos, les pattes antérieures étalées, donne bien l'image d'une crois : d'où *kruzåḷyịvo* (Murat-le-Quaire, Tauves), *kurzaḷyịvo* (Mont-Dore), *kruzåvẹlyå* (Besse, Picherande). A enregistrer ici une troisième variante de suffixe, *al-iva*.

Déformé, altéré par les métatèses, les apocopes, les analogies, les additions de suffixes, il était à prévoir que le tipe *lengrola* disparaîtrait complètement dans un grand nombre de patois. A qui va-t-on faire appel pour le remplacer ? Tout d'abord à son plus proche voisin, le lézard vert, dont la forme est solide et renforcée encore par l'appui du français [1]. On voit donc « lézard », qui désigne

1. Il y a une seule région (indiquée sur la carte) où l'on peut assurer que « lézard » est fonétique : c'est celle qui repose sut un type **laiert* (supposant l'évolution LACERTUS > *LAGERTUS). Il est certain qu'autrefois cette aire *laiert* devait être beaucoup plus vaste. Ce qui rent suspect le mot, hors de cette aire, dans la région, c'est qu'on ne trouve aucune trace (sauf au N.-O., 702, 801) de l'*a* protonique : les *leza*(*r*) *leza*(*r*), *lzà* (au nord) attestent clairement l'emprunt au français, qui doit être ancien, car il s'est greffé des étimologies populaires du tipe *luzar* (d'après *luzir*), ou *lizar* (d'après *Lise*). Les nasalisations (*lenzar* *lanzar*) sont plus difficiles à expliquer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans toute la région le lézard vert[1], émerger un peu partout pour représenter le lézard gris.

Certains patois ont cherché à distinguer les deus espèces par une différence de terminaison. On a recouru parfois au diminutif pour le lézard gris, plus petit que son congénère : au point 808, le lézard vert est le *lézar*, le lézard gris la *lezardina*. C'est très probablement sur une *lezartina* (ici, on va le voir, le fèminin de « lézard » garde souvent le *t*) que l'étimologie populaire a travaillé pour faire l'*isårtÿinò* (*eissartina*) de Mirefleurs.

Entre les deus animaus, le paysan, qui a des conceptions naturalistes très sommaires, a cru voir par endroits un rapport de mâle à femelle[2] : le lézard gris est à Sayat la *lēzartò* (*lēzar* = lézard vert), la *lézèrdo* à Chanat, la *lezàrdo* à Monton. En revanche, du côté d'Ambert, l'*ilåyàr* est le lézard gris, l'*ilåyàrdo* le lézard vert (Ambert, Tomvic).

Ces mots, d'ailleurs, n'ont pas une fixité absolue dans un patois donné ; ils sont assez flottants ; leur emploi peut varier suivant les personnes. Ainsi à Monton (805) M. Edmont est tombé sur un sujet plus arcaïsant que le mien, et il a obtenu *lyuzà* (lézard vert), *bèlètè* (lézard gris) ; mon sujet (voiturier de 40 ans, indigène, en 1899) m'a donné pour « lézard gris » *lézardo,* visiblement postérieur à *beleto*, à côté de *lézar* = lézard vert, formes influencées l'une et l'autre par le français. En revanche, au Mont-Dore (705), l'*Atlas* n'a obtenu, pour les deus espèces, que *lyuzà*, le sujet ignorant ou n'employant pas l'ancienne dénomi-

1. Dans l'extrême sud toutefois (815, et 719, 813 qui ne figurent pas sur notre carte), l'animal devient par ellipse « le vert ».

2. Un tel fait se produit souvent dans l'esprit des paysans. A Vinzelles, par exemple, on dit que les grosses sauterelles vertes (très ventrues) sont les femelles, et les criquets les mâles, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nation du lézard gris (*kurzǻḷyịvo*). Même fait à Ambert, où M. Michalias m'a affirmé l'existence des deus termes précités, tandis que le sujet de l'*Atlas*, un cordonnier urbain, peu versé dans la connaissance des bêtes champêtres, ne savait qu'un mot. Au point 806, la double forme *loyė*, *loyẹ̀rto* a été donnée pour les deus espèces indifférem- ment : il se pourrait que, dans le langage de certaines personnes du village ou de la région, chacune des deus formes eût une affectation spéciale.

On a fait appel aussi, sporadiquement, à divers substituts lexicologiques. Au point 805, je relève un diminutif de serpent (tipe régional : *serp*) que la contiguïté homonimique de « serpolet » a eu tôt fait d'amener à *sarpulẹtå*. Nouvel exemple, à ajouter aus précédents, pour prouver que de nombreuses formations, paraissant à première vue des métafores spontanées, ont été conditionnées par des analogies fonétiques, des quasi-homonimies.

Plus curieuse est la « filleule », que nous trouvons indépendamment dans la zone d'Issoire (Issoire, Vodable, Saint-Germain-Lembron), à Lavigerie (au S.-O. de 709) et dans l'Aveyron (point 718). Une nécessité commune aurait-elle fait surgir cette appellation qui cependant, à première vue, ne semblait pas s'imposer? Il semble plutôt qu'il s'agit d'une création plaisante, vulgarisée dans une vaste contrée, mais qui est arrivée seulement en certains points à supplanter la dénomination traditionnelle. Reste à en retrouver la genèse.

A Lavigerie, M. Gandilhon Gens d'Armes m'a signalé que la terme originaire et complet, employé par quelques vieilles gens, était *fiḷyǫ̈lå dė bǫ̈bå* (filleule de serpent). Ceci nous fixe sur le point d'attache de la parenté spirituelle. En effet la fonétique, aidée par l'étimologie populaire, a créé toute une famille serpent. Dans « vipère », emprunté au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

français, on a vu le mot « père » : aussi dans toute la région le mot est-il masculin, et les patois qui ont conservé la diftongue *ai* recréent-ils *vipạire* d'après *paire* (*bipạīrė* à Lavigerie). Le serpent, *serp*, est devenu en maints endroits *sær* (Vinzelles-Issoire), qui évoquait aussitôt le mot français « sœur » et son emprunt patois *sær* = religieuse ; c'est certainement cette homonimie qui a tué le mot plus au sud (Lembron, Cantal, Brivadois) et l'a fait remplacer par le terme (originairement enfantin) *bǫbå* : mais le souvenir en est resté longtens.

Voilà donc expliqués le père et la sœur ; mais pourquoi la filleule plutôt que la mère ou la fille ? Je ne vois qu'une hipotèse : c'est la position de la bête en crois, notée ailleurs par le paysan, qui aura fait songer à l'idée du baptème. Remarquons aussi, au point de vue formel, que, tout au moins dans la région d'Issoire, *filhola* s'est développé sur l'aire *grisola*, qui appelait de préférence un mot à suffixe identique.

Les deus derniers substituts nous retiendront moins longtens. La *bårbuṭyịno* de Ponteix (Aydat) est isolée. C'est une formation assez gauche d'après « barboter », et un véritable passe-partout (nous verrons bientôt *barbot* désigner le têtard), tout comme la *beleta* de la région des Martres-de-Veyre. Cette aire *beleṭa* = lézard gris est homogène ; elle s'étent sur des communes de plaine (sauf Monton) qui sont contiguës (La Sauvetat, Authezat, Vic-le-Comte, Les Martres, Monton, le Cendre, la Roche-Noire) ; l'aire est un peu étranglée (mais non coupée) par des communes de montagne ou de demi-altitude, Corent à l'ouest, Saint-Maurice et Mirefleurs à l'est. A signaler que *beleta* désigne la fourmi dans un assez vaste territoire au sud-est d'Ambert, et la belette blanche à Serpoil (commune de Saint-Jean-en-Val) par opposition à la *mủṭyǫlå* (belette brune).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici les formes que j'ai recueillies en Auvergne pour le lézard gris :

ḷyēgrǫvå (Auzon) ; *rēḍyǫvå* (Léotoing), *ryēgǫlò* (Saint-Maurice) ; *myēgrǫvå* (Saint-Jean-Saint-Gervais), *myēgrǫlå* (Vinzelles et environs, Saint-Jean-en-Val, Sugères), *myē-grạüla* (Saint-Etienne-sur-Usson ; *myēgruḷå* (= *-ola*) au hameau de Berme) ; *pyēgrǫlò* (Sallèdes).

grizǫvå (Vieille-Brioude, Chalus, Champeix, Montaigut-le-Blanc), *gårzǫvå* (Moriat), *grēzǫlå* (Coudes) ; *gråzåvịnò* (Latour), *gråzåvẹḷyå* (Murols), *grizåvẹḷyå* (Chambon) ; *kruzåḷỹịvò* (Murat-le-Quaire, Tauves), *kurzåḷỹịvò* (Mont-Dore), *kruzåvẹḷyå* (Besse, Picherande).

isårṭỹịnò (Mirefleurs) ; *lēzạrto* (Sayat), *lézẹrdò* (Chanat-la-Monteyre), *lézạrdò* (Monton) ; *ḷyuzàr* (Singles), *lèzàr* (Rochefort), *lèzà* (Malintrat), *ḷyizèr* (Moissat), *yijè* (Périguat), *yuzà* (Orcet), *yijè* (Busséol), *ḷyuzà* (Corent), *lèzàr* (Saint-Floret), *ḷyuzàr* (Madriat), *iḷyizàr* (Nonette), *iḷyizèr* (Saillant), *iḷỹizàr* (Grandrif) ; *èlåyèr* (Beurières), *ilåyàr* (Ambert, Tomvic), *ilåyèr* (Doranges), *iyåyàr* (Le Fayet-Ronnayes), *iyålàr* (Saint-Genès-la-Tourette, Cunlhat), *låyèr* (Sauviat), *layàr* (Bulhon).

fiḷyǫlå (Lavigerie), *fiḷvǫvå* (Saint-Germain-Lembron), *fiyǫlå* (Issoire), *fiḷyạ̈çå* (Vodable [1]).

bårbuḷyịno (Ponteix).

bèlẹtò (La Sauvetat, Vic-le-Comte, Les Martres-de-Veyre, Le Cendre, la Roche-Noire).

2. — *Le têtard* (de grenouille)
dans la Basse-Auvergne.

La carte lexicologique est d'une extrême richesse. Aussi convient-il d'étudier le mot dans une région restreinte, en

1. *ç* = *l* intervocalique (région Vodable-Antoingt).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'inspirant, bien entendu, des données d'ensemble fournies pour la France méridionale par l'*Atlas linguistique* (supplément).

Rien que pour le Puy-de-Dôme et ses confins, l'Atlas nous offre presque autant de tipes que de points notés. Il était à prévoir qu'en serrant les mailles du filet la récolte serait plus abondante. Cette variété tient à deus causes principales. D'abord le têtard est un animal qui, par sa forme très particulière, appèle la métafore ; pour le désigner, la langue va nécessairement à la recherche du mot plus évocateur, quand le terme courant tent à s'user, à perdre sa valeur représentative. D'autre part il s'agit d'un mot qui revient assez rarement dans la conversation et qui, par suite, n'a pas de racines très profondes dans la langue : le tipe traditionnel offre donc moins de résistance en face des tentatives d'innovation. Il y a parfois deus désignations concurrentes dans la même localité (Bulhon, Montaigut-le-Blanc, Ambert).

Il arrive que le mot est très difficile à se procurer et qu'il fait même défaut dans certains patois. Ni M. Edmont ni moi n'avons pu l'obtenir ni à Monton, ni à Saint-Germain-Lembron ; même résultat négatif, pour ma part, à Sayat, Saint-Maurice, Besse, Chalus, Moriat, Nonette [1]. N'affirmons point qu'il n'existe pas dans ces localités : nous avons pu tomber sur des sujets qui l'ignoraient ; parfois le mot n'est connu que des enfants. Toutefois il est bon de remarqner qu'aus alentours de la plupart de ces localités l'animal doit être assez rare, car on ne rencontre guère de mares à têtards ou de trous d'eau, par exemple, sur les puys de Monton, de Nonette, de Saint-Maurice ou de Chalus.

1. Et dans le hameau de Berme (canton de Saint-Etienne-sur-Usson).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un simple coup d'œil jeté sur la carte suffit à nous avertir que la couche la plus ancienne nous est révélée par *tsåbó* : cette précieuse forme, unique épave d'une aire jadis très vaste, je l'ai recueillie uniquement dans le petit hameau de Brenat, de la commune de Saint-Jean-Saint-Gervais, en 1899. Il est bien évident que tous les mots de la famille *testa*, et *a fortiori* les autres formations métaforiques, sont des substituts d'âge plus récent.

Ce mot, avec le même sens, reste encore bien représenté dans le Midi. Nous relevons un seul *kabot*, au Sud-Est (point 778, Hérault), mais beaucoup de *kabos*, plus à l'ouest, sur une partie de l'Aude, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées, — patois généralement conservateurs.

Nous avons là — est-il besoin de le dire ? — le même mot que le français (d'origine dialectale) *chabot*. Avec le *Dictionnaire Général*[1], je crois qu'il faut, sans hésitation, reconstituer un latin vulgaire *CAPŎCEUS, — un des deus tipes proposés par Kœrting —, et qui est à ajouter au *Rom. etym. Wœrterbuch* de M. Meyer-Lübke. Ce mot n'a pas laissé de représentant dans la France du Nord[2], mais il est réclamé par les formes italiennes *capoccio*[3] (avec un féminin auquel s'apparente notre *caboche*), tout comme par les *cabot*, *cabos*, *chabot*... du sol français. Le sens originaire, que seule l'Italie a conservé, était

1. *Traité de la formation de la langue*, p. 52.

2. La France du Nord paraît avoir possédé la variante CAPĪCIUS (d'où l'ancien français *chavessot*), qui a vécu aussi dans le Midi (prov. mod. *cabés*). Cf. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, p. 51. — Le *Dictionnaire Général*, pour le tipe féminin, donne, d'après Estienne, *caboche* comme picard, et cite des formes plus anciennes *caboce*. La présence du *b* prouve à l'évidence que les deus variantes sont originaires du Midi (Italie septentrionale et Provence).

3. Cf. Meyer-Lübke, 1668, et *Romanische Forschungen*, XIV, 359.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« grosse tête » (ou adjectivement : « qui a une grosse tête »). En Gaule, le terme s'est spécialisé pour désigner un poisson à grosse tête. Comme l'indique le *Dictionnaire Général*, il s'est appliqué à trois espèces de poissons : d'abord, semble-t-il, au chabot de mer, puis au chabot de rivière, enfin à une variété d'able. Par analogie, il est arrivé de bonne heure à désigner le têtard de grenouille dans une vaste zone s'étendant de l'Hérault et des Pyrénées jusqu'au nord du Massif Central [1].

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'italien. Le nom du poisson exigerait une étude spéciale. D'après le *Dictionnaire Général*, le mot serait originaire du sud-ouest de la langue d'oïl. Ce n'est pas prouvé. *A priori*, je ne sache pas que la région saintongeaise ait envoyé anciennement à Paris beaucoup de noms de poissons, ni qu'elle fût, au moyen-âge, un grand fournisseur de marée pour la capitale. Je crois même qu'on serait fort embarrassé de trouver un point de la côte où *chabot* serait fonétique. Il est remarquable que le plus ancien exemple connu, cité par le *Dictionnaire Général*, soit *càbot* (Gautier de Coincy), et que Bernardin de Saint-Pierre, natif d'un port de mer (Le Havre) emploie la même forme [2]. Du Cange (v° *cabos*) cite, de son côté, en ancien français, deus exemples du mot qui l'un et l'autre ont le *c* (Miracles ; Lettre de rémission de 1404). *Chabot* me semble donc une forme

1. Si nous avions la carte « têtard » pour toute la France, nous verrions sans doute que cette aire s'étendait plus au nord. Rejoignait-elle le *cabot* wallon (cf. la note suivante) ? Nous n'en savons rien, faute de matériaus intermédiaires. — Resterait à localiser la région où s'est développé le sens « chien » [à grosse tête], d'où est venu le français *cabot* (et argot, Vidocq). Je crois que ce sens a dû se former en Provence ; cependant Mistral ne le donne pas.

2. La Normandie a encore *kabó* (Rolland, *Faune pop.*, III, 174-5 ainsi que le wallon au sens « têtard » (Rolland, *op. cit.*, III, 66-7).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

relativement récente et partiellement francisée de *cabot*, qui a dû venir directement de Provence par les vallées de Rhône et Saône.

Où je suis complètement d'accord avec le *Dictionnaire Général* et M. A. Thomas [1], c'est lorsqu'il s'agit de reconnaître que la forme primitive était *caboz* <* CAPŎCEU (mot invariable). Je crois d'ailleurs que, d'assez bonne heure et dans maintes régions, on a reformé un singulier *cabot* d'après le pluriel *caboz*, par analogie avec les nombreus mots en *-ot*, pl. *-oz*. La forme précitée de l'Hérault est *kàbot*, et le *tsåbó* auvergnat repose sur *chabot* (*-òz*, *-ós* > *-ẹ̀u*, *-où* suivant les endroits, mais jamais *ó* dans la région issoirienne).

Le passage du sens « poisson » au sens « têtard » a dû s'opérer d'abord par la voie d'un diminutif. Le mot le plus fréquent de la Guyenne à la Méditerranée est encore le tipe *cabossol*, *cabassol*, ce dernier reposant sur une variante latine *CAPACIUS [2]. Le têtard était donc à l'origine le petit chabot. Il devint le chabot tout court, partout où cette espèce de poisson était rare [3]. Et nous verrons apparaître les mêmes substituts pour le têtard que pour le poisson (têteau, grosse tête, tête d'âne, etc. Cf. Rolland, *Faune populaire*, III, 174-5).

chabossol a-t-il été inconnu à la Basse Auvergne ? Non, si le raisonnement précédent est exact. Et de fait je suis porté à voir dans la *busọ̀lò* de Bulhon l'altération d'un ancien *chabossol*(*a*), sous l'influence récente du mot français : car il serait peu vraisemblable qu'une population qui n'a

1. *Mélanges d'étymologie française*, p. 51 et n. 2.

2. *Id.*, ibid.

3. Rolland, pour le poisson, n'a relevé le mot qu'en Normandie (*cabó*), dans le Gard (*cabot*) et en Franche-Comté (*chavot*) ; il a aussi quelques *chaboisseau*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais vu de boussole ait pensé spontanément à donner au têtard le nom d'un objet qui n'évoque guère cet animal. Nous trouverons plus loin un autre résidu.

Pourquoi, à son tour, *chabot* a-t-il disparu dans notre région, sauf en un point, au sens « têtard » ? On a cherché un mot plus imagé, à l'époque où *chap* (avec ses dérivés) s'usait et tombait peu à peu en désuétude devant *testa*.

Parmi les dérivés de *testa* qu'on rencontre, le plus ancien est évidemment *testot*, avec le même suffixe que *chabot*, et dans lequel s'est opéré une simple substitution de radical (Bagnols, Sugères, Mirefleurs, — patois généralement arcaïsants). Le suffixe *-aut* l'a parfois remplacé (Issoire, Rochefort). Quant aus nombreus *testart*, *têtard*, qu'on trouve dans la plaine et les grandes vallées, bien que la fonétique les ait généralement rhabillés en trompe-l'œil [1], il s'agit partout du vocable français, importé, par la voie de l'école, depuis moins d'un siècle.

Le mot *testa* peut être employé seul (Les Martres, Vic-le-Comte, etc.), ou précisé par l'adjonction d'une épitète. De même que la Gascogne, où *cap* est encore vivant, a créé des *kap gros* > *kagros*, nous avons ici des *testa grossa* [2] (région du Mont-Dore), et une *grossa testa*, de formation plus récente (les patois disant aujourd'hui « une grosse tête », et non plus « une tête grosse ».) Il y a quelques « têtes noires » (Moriat, la Sauvetat), une *testa d'óla* (Bulhon); enfin des « tête d'âne » (Coudes; 812) qui viennent sans doute du français, car on en trouve sporadiquement un peu partout sur la carte de l'*Atlas* (qui malheureusement

1. Il n'y a guère qu'au point 708 où la fonétique trahisse un emprunt au français (*têtar*, dans la région où *s* se conserve devant *k*, *t*, *p*).

2. A remarquer que souvent les formes de *testa grossa* ne sont pas fonétiques et accusent parfois l'absence de l'*s* là où la consonne devrait être conservée (Singles, Montaigut-le-Blanc) : encore l'influence du français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'embrasse que la moitié sud de la France), et ce n'est pas une de ces métafores qui s'imposaient. A y joindre l'*ạzẹ bubu* du point 815 : le segond terme est un mot enfantin.

Voici maintenant toute une série de métafores indigènes, qui se sont développées chacune sur un territoire homogène, plus ou moins vaste :

1) *Métafores empruntées à la forme de l'animal.* — « Tête de pot », déjà cité (Bulhon). — « Queue de poêle » (point 801, où le mot vient du nord [*kœ́ d pwẹ̀lo*], et tout le Bourbonnais du nord-ouest). — *padèlà* dans trois villages contigus (Busséol, La Roche-Noire, Saint-Georges). — *massola* (= battoire) dans la région de Vinzelles. — *ɛakó* (= shakȯ, évidemment récent) à Château-du-Cher.

2) *Métafores empruntées aus habitudes de l'animal.* — « Soufflet » à Orcet. — Dans trois aires voisines, l'idée de la bête qui barbote est exprimée par trois mots différents : tipe *gorgolhó(n)*, *gargalhó* (radical « gargouiller ») dans la région d'Ambert et à l'est (suffixe *-ot* au point 816); tipe *mergolh* (avec finale analogique en *-aut*), du Fayet-Ronnayes à Saint-Jean-en-Val ; tipe *barbot* à Saint-Floret, où il sert d'appât pour la pêche aus truites. J'y rattacherais volontiers le *bårbårǫ̀tå* de Vodable, où je vois un croisement entre la racine « barboter » pour le sens, et le mot *barbarota*, pour la forme, lequel désigne habituellement, dans la contrée, des insectes assez variables suivant la localité (dermestes, mites, etc.). — Enfin le tipe « couard » qu'on rencontre dans le Cantal (709, 811), et que Rolland signale dans la Meuse[1] ; le Cantal connaît une variante, sans doute moderne, *coat*, *cọado* (719, 715).

Dernière série : le têtard est nommé d'après la grenouille. Le fait est rare, et il ne peut être que récent, car le paysan

1. *Op. cit.*, III, 6-7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auvergnat, non seulement ignore généralement, mais encore se refuse souvent à croire que le têtard en se développant devienne grenouille. Ou alors il peut s'agir — et ce serait à vérifier — de têtards déjà pourvus de pattes.

Le diminutif *grènuḷyu* a été relevé par M. Edmont aus points 808 et 809 (Ambert) ; ici, M. Michalias ne m'a donné que *gurguḷyu*.

Au nord-est de Clermont, le têtard est appelé *rąnå* (703 : Pontgibaud), *rẹnò* (Chanat). On reconnaît *rana*, devenu généralement *rena* en Basse-Auvergne, sous l'influence du verbe *renar* = grogner. Depuis longtens, dans la majeure partie de la région, le mot a cessé de signifier « grenouille ». Il désigne en général (Les Martres, Vinzelles, Issoire, etc.) un animal aquatique assez imprécis, que je n'ai jamais pu me faire montrer, mais qui doit être la salamandre aquatique ou le triton ; M. Michalias note deus sens : « rainette » et « salamandre aquatique ». De cette dernière acception à « têtard », l'écart n'était pas fort grand.

Étant donnée la complexité des matériaus, il n'est pas facile de reconstituer les couches successives dans leur histoire et leur étendue. Nous croyons cependant pouvoir établir quelques faits généraus, si l'on remarque : 1° que les métafores très localisées sont nécessairement récentes : 2° que les variantes de *testa*, avec suffixe ou adjectif, accusent, par leur situation géografique, une ancienne aire homogène qui s'est désagrégée. Nous laisserons à part le Bourbonnais, qui ne peut s'expliquer historiquement en l'absence d'une carte des régions plus septentrionales ; de même que nous avons dû négliger quelques formes isolées de l'*Atlas*, impossibles à analiser sans la connaissance du patois des communes environnantes (*tœlœ*, 905 ; *ta*, 702, est peut-être l'apocope de *tetą* ; *pwåslet*, 802, paraît un diminutif de *paissel*, bien que le sens n'y prête guère).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je pense que notre région a d'abord connu uniformément *chabot* = poisson et *chabassola*, (*-ossola*) = têtard, comme la majeure partie du Midi. Puis *chabot* a passé au sens « têtard », sauf dans quelques îlots où le diminutif, sans soutien, devait donner prise plus tard aus étimologies populaires ou aus remplaçants. Comme résidus, j'ai déjà cité la *busǫ̀lo* de Bulhon ; j'estime aussi que *chabassola* doit être sousjacent sous *massola*, qui aura remplacé un terme presque homofone, usé et obscur, et sans doute déjà déformé. Les *padela* voisines du puy Saint-Romain pourraient bien s'être substituées aussi à ce mot féminin : mais ceci n'est qu'une simple hipotèse.

L'aire *chabot* = têtard s'est ensuite scindée par la formation d'une aire *testot*, qui s'est développée — nous avons dit pourquoi — sur le mot antérieur. L'homogénéité primitive de l'aire *testot* est certaine, comme le témoignent les survivances actuelles de même suffixe éparses dans des patois éloignés à tendances conservatrices (Bagnols, Mirefleurs, Sugères). C'est sur la souche *testot* qu'ont bourgeonné tous les représentants de la famille *testa* ; *testot*, de création limanienne, s'est donc étendu sur toute la vallée de l'Allier, de Moriat à Vichy, et, en largeur, de la zone de Thiers à celle du Mont-Dore. La première variante fut *testaut* (conservé dans deus petites villes : Issoire, Rochefort ; la ville est souvent plus arcaïsante que la campagne)[1] ; il semble que Sauviat accuse un suffixe *-èl*, car *testạo* a la même finale que *torạo*, *ånyạo*. D'autres petites aires régionales se forment : *testa grossa* dans les Monts-Dore ; *testa neira* (*t. negra*), qui devait réunir Moriat à la Sauvetat par le Lembron et l'ouest d'Issoire ; *testa* seul, dans la région des Martres, Vic-le-Comte, Billom. Enfin le *têtard* français a broché sur le tout.

1. Les *margau* (*margolh* + *aut*) doivent reposer sur un ancien *testaut*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

testot avait coupé l'aire *chabot*. Car c'est sûrement *chabot*, inexpressif et isolé dans la langue, qui a appelé *shako* (à une époque récente) par étimologie populaire à Château-du-Cher (nous sommes dans la région où C + A > *ɛ*). Au sud, *chabot* a dû se maintenir longtens sur le terrain résistant du Cantal et surtout de la Haute-Loire, où les *testo d'ązė* et *ązė bubu* apparaissent à l'évidence comme des alluvions modernes.

Voici le relevé des formes que j'ai recueillies :

tsåbó (Saint-Jean-Saint-Gervais) ;

busǫlò (Bulhon) ;

testǫ́ (Bagnols), *tẽtǫ́* (Mirefleurs), *tèitụ̀* (Sugères) ; *tétąu* (Issoire), *tìtǫ̀u* (Rochefort) ; *tétąo* (Sauviat) ; *tę́tò* (Billom, Vic-le-Comte, le Cendre), *tę̀tò* (Corent, Sallèdes), *tịtò* (Les Martres) ; *tę́tò nịrò* (La Sauvetat), *tę̀stå ŋyịgrå* (Moriat) ; *tę̆stå grǫ̆så* (entendu à Merlines ; Mont-Dore), *tę́tå grǫ́ɛå* (Singles), *tę́tå grǫ́så* (Montaigut-le-Blanc), *grǫ́sò tę́tò* (Cunlhat) ; *tę̀tò d ųlò* (Bulhon) ; *tę̀tò d ą̀nė* (Coudes) ; *tĕstàr* (Montaigut-le-Blanc), *tétàr* (Beauregard-l'Evêque), *tìtą̀* (Malintrat, Saint-Remy-sur-Durolle).

måsǫ́lå (Vinzelles, Serpoil [commune de Saint-Jean-en-Val]), *måsǫ́vå* (Esteil), *måɛǫ́vå* (Aubiat [commune d'Auzat]).

mårgå̃ũ (Vantalon [commune de Saint-Jean-du-Val], Saint-Etienne-sur-Usson), *mårgò* (Le Fayet-Ronnayes).

gurgụḷyu (Ambert, Doranges), *gurguyũ* (Beurières), *gårgåḷyu* (Grandrif, Saillant).

sųflė (Orcet).

bårbó (Saint-Floret) ; *bårbårǫ́tå* (Vodable).

ɛakó (Château-du-Cher).

rę̄nò (Chanat).

Albert DAUZAT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESSAI DE SÉMANTIQUE

ESPRIT[1]

« Le même mot, dans toutes les langues, peut donner des idées différentes, parce que tout est métaphore, sans que le vulgaire s'en aperçoive. »
(Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Esprit, II.)

INTRODUCTION

Les mots vagues et généraus sont ceus qui présentent les variations sémantiques les plus nombreuses et les plus nuancées : plus une idée est générale, plus il y entre de représentations de choses particulières. Le mot qui correspont à cette idée, comme il s'applique à chacune de ces choses, qui sont semblables par quelque côté, mais par d'autres côtés différentes, éveille dans l'esprit mille représentations diverses.

L'esprit humain opère des généralisations très hardies au moyen de la métafore : la métafore assimile des choses qui semblent d'abord différentes, mais dans lesquelles le hasard ou une imagination active et audacieuse fait trouver aus hommes des ressemblances. Avec le tens, le langage

1. Pour les citations, qui sont puisées soit dans les dictionnaires (Littré et *Dict. Général*), soit dans les Lexiques de l'édition des Grands Écrivains, soit dans le *Lexique de la Langue de Molière* (Livet), soit dans le *Glossaire de la langue du XVIIe siècle* (Huguet), soit enfin, quelquefois, dans les auteurs mêmes, nous adoptons les abréviations suivantes : [L] = Littré. — [D-G] = Dict. Général. — [LGE] = Lex. des Grands Écriv. — [Liv.] = Livet. — [H] = Huguet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'habitue à cette métafore. Puis les esprits perdent de vue les ressemblances lointaines qui ont justifié l'application d'un même nom à des objets assez différents; mais on continue à désigner de la même manière tous ces objets. D'où l'étonnement de ceus qui réfléchissent sur le langage et qui constatent de grands écarts entre les diverses valeurs sémantiques d'un même mot.

Quelquefois un mot cesse d'être appliqué à la chose qu'il désignait à l'origine et reste réservé — ou presque — à une autre chose à laquelle il n'avait été appliqué que par métafore à une certaine époque.

Le mot Esprit est un de ces mots vagues et généraus qui ont des sens nombreus et divers. « Esprit », dit Voltaire, « mot vague auquel on a donné mille actions différentes » (*Dict. phil.*, Ame, I).

Il vient du latin *spiritus*, qui veut dire vent, souffle. Par une métafore dont nous tâcherons plus bas d'indiquer le mécanisme, il a désigné ensuite le Principe vital, l'Ame, la personne intellectuelle et morale, sous la forme française : Esprit. En sorte qu'il y a loin du sens de ce mot dans : « Vehementior spiritus ventus est » (Sénèque), « le vent est un souffle d'une certaine violence », à celui que lui donne Labruyère dans : Les ouvrages de *l'Esprit*.

Dans notre langue le sens de Souffle a subsisté dans un petit nombre de cas. Les sens de Ame et de Personne intellectuelle et morale, avec de nombreuses nuances, sont de beaucoup les plus fréquemment employés. Il n'est point douteus que ces derniers sens *ne sont nullement sentis comme métaforiques*. Les sens de Esprit qui se rattachent à celui de Spiritus, souffle, sont spéciaus et tecniques. Ce sont des survivances savantes et comme artificielles du sens étimologique. Ils ne sont guère connus du vulgaire, pour qui Esprit n'éveille à coup sûr aucune idée semblable à celle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un souffle. Le sens étimologique s'est donc à peu près effacé et tent nettement à céder la place au sens métaforique.

LES DICTIONNAIRES

Les dictionnaires qui font autorité mettent sur le même plan les valeurs sémantiques du mot Esprit qui découlent du sens de Spiritus et celles qui, à notre avis, sont à proprement parler ses valeurs sémantiques françaises, qui appartiennent au français courant, à la langue des gens non initiés au vocabulaire biblique et téologique, ni au langage des grammairiens, des alchimistes et des anciens chimistes. Il convient d'établir une séparation entre ces deus séries de sens. Il convient aussi de ne point classer dans le premier groupe des acceptions du mot Esprit où semblent se croiser ses deus valeurs sémantiques.

D'une manière générale, il ne faut point tenir conte, pour le classement des sens, des articles de Littré, qui se borne à les énumérer en les rapprochant d'après leur parenté la plus apparente. Mais, comme Littré a soin de distinguer à l'ordinaire les sens appartenant à la langue commune des sens tecniques et savants, soulignons ce fait qu'il présente les sens étimologiques de Esprit comme aussi proprement français que les autres. — De même, le D-G donne le même relief, accorde les mêmes honneurs aus sens concrets du mot Esprit qu'à ses sens métafisiques et psicologiques, les seuls qui appartiennent à la langue générale.

En ce qui concerne cette dernière catégorie de sens, nous avons adopté une classification qui diffère de celle du D-G, et qui a pour point de départ cette hipothèse que les sens du mot Esprit ont été se particularisant de plus en plus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CLASSIFICATION DU D-G.

I, 1° *Au propre* : Souffle.
1) Terme biblique.
2) Souffle vital.
3) Gr. grecque : esprits dous et rude.
2° 1) Inspiration divine.
2) P. ext. (?) : le Saint-Esprit.

II. Émanation des cors.

1° Au plur., les cors légers et subtils regardés comme le principe de la vie (Esprits animaus).

Fig. (?) Sous l'influence de Descartes, qui expliquait les passions par le mouvement des esprits animaus : le cœur considéré comme siège des passions.

2° Substance qui s'échappe des cors soumis à la distillation.

III. Principe immatériel.

1. 1° La substance immatérielle.
2° Être incorporel.
3° Par ext. génie que l'on croit attaché à la personne d'un homme pour lui inspirer certaines résolutions.
2. Fantôme, revenant.

IV. Principe intelligent.

1° Principe de nos résolutions, de nos sentiments.

Par ext. : un esprit timide, audacieus...

2° Le principe pensant.
3° Par ext. : vivacité piquante de l'esprit.

V. Manière de voir, de penser, de sentir.

1° Impulsion dominante suivant laquelle on agit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° Fonds d'idées, de sentiments, qui dominent dans la manière d'agir habituelle d'une personne ou d'une réunion de personnes.

3° Direction générale que suit l'esprit dans les choses ausquelles il s'applique (ex. : Esprit de sistème).

4° Pensée dominante d'une œuvre.

I

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR SPIRITUS ET QUELQUES MOTS DE MÊME FAMILLE SÉMANTIQUE

C'est le latin populaire *spiritu* avec l'accent sur le segond *i*, qui a donné Esprit, en passant par Esperit : « Si quelque homme d'Esperit, près de lui... » (Rabelais, *Pantag.*, IV, xx).

En latin et en grec plusieurs mots de sens analogue à celui de Spriritus ont subi des changements sémantiques analogues : désignant à l'origine le Vent, le Souffle, ils ont ensuite signifié le Principe vital, l'Ame :

ψυχή } Souffle, respiration, vie, âme.
anima }

Quelquefois [1], tel de ces mots, gardant son sens concret dans l'une des deus langues, a pris un sens psicologique et métafisique dans l'autre :

ἄνεμοσ = vent	animus [2] = âme
θυμόσ = cœur	fumus = vapeur.

Quel peut être le mécanisme sémantique de cette évolution ? On ne peut que l'imaginer grossièrement : du sens

1. *Dict. étym.* de Bréal.

2. Anima = souffle > principe de la vie *animale* (*animus* désignant plutôt le principe de la vie *intellectuelle et morale*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Vent, Souffle, on est passé à celui de *substance impalpable et invisible* (Venti sunt corpora *caeca*, dit Lucrèce) — puis à celui de substance *immatérielle*. D'autre part, de l'idée de *Souffle vital*, on arrive à l'idée plus abstraite de *Principe vital*. Les deus idées de Principe vital et de Substance immatérielle se réunissent dans l'idée d'Ame[1] :

Substance invisible > immatérielle
↗ ↘
Souffle Ame
↘ ↗
Souffle vital > principe vital

*
* *

Dans la sémantique latine, nous assistons à un changement *métaforique* du sens de Spiritus, qui montre qu'il tendait vers le sens de notre mot Esprit :

Spiritus = au propre : vent, haleine, souffle vital.
POÉTIQUEMENT : « sentiment, disposition d'esprit, esprit, cœur » (Dict. Freund).

Chez les *poètes* encore, il peut avoir aussi le sens que nos métafisiciens donnent à l'Esprit, antitèse et raison d'être de la Matière : Virgile parle dans l'*Énéide*, VI, 726, d'un « Spiritus » qui anime le monde matériel.

Dans la prose, Spiritus est employé métaforiquement au sens de *Inspiration divine*. Le Spiritus Divinus dont parle

1. Voltaire se borne à constater cette mutation de sens : « Il *plut* aux Grecs, ainsi qu'à d'autres nations, d'appeler vent, souffle, πνεῦμα ce qu'ils entendaient par Respiration, Vie, Ame... Les Latins les imitèrent et se servirent du mot Spiritus, Esprit, Souffle. Anima, Spiritus furent la même chose » (*D. Ph.*, Esprit, III).

(Les dictionnaires grecs ne portent pas trace de πνεῦμα, au sens de *Ame*, ni de *Vie*, nettement caractérisé. Il a quelquefois le sens de *Inspiration divine*. Spiritus [sauf à la basse époque ?] n'a jamais le sens *abstrait* de Anima).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cicéron, *De Nat. Deor.*, II, 7, désigne l'Intelligence divine qui se communique aus mortels. Parfois, certaines précautions et excuses de stile montrent nettement la valeur métaforique de Spiritus dans ce sens :

> Poetam *quasi* divino *quodam* Spiritu inflari...
> (Cic., *Pro Archia*, VIII, 18.)

Dans l'Écriture, Spiritus traduit le Rouakh des Hébreus : ce mot, qui veut dire aussi Souffle, est lui-même employé métaforiquement dans la Bible. Bossuet souligne la valeur métaforique qu'a le mot Spiritus dans un passage de la Genèse :

> Souvenons-nous que Moïse propose aux hommes charnels par des *images sensibles* des vérités pures et intellectuelles. Ne croyons pas que Dieu souffle à la manière des animaux. Ne croyons pas que notre âme soit un *air subtil* ni une *vapeur déliée*. L'âme... est une chose qui doit toujours demeurer unie à celui qui l'a formée. C'est ce que veut dire ce *Souffle divin*, c'est ce que nous représente cet *Esprit de vie* [Spiritus vitae] (*Hist. Un.*, I, 1).

Il semble donc que l'emploi de Spiritus dans un sens psicologique et métafisique était *senti* par les Latins *comme métaforique*. Il n'en est pas de même chez nous pour le mot Esprit.

II

ESPRIT DANS LE SENS DE SOUFFLE ET SENS DÉRIVÉS

1°

Il faut mettre à part Esprit dans les cas où il est une *pure transposition* de Spiritus, c'est-à-dire :

A.

Dans les traductions françaises des versions latines de la Bible, et dans les traductions des Évangiles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Esprit dans ce cas est une pure transposition fonétique de Spiritus et non une traduction : car il ne suffit pas à rendre la double représentation que suppose la métafore contenue dans Spiritus : s'il rent l'idée psicologique que veut exprimer Spiritus, *il ne rent pas l'idée concrète de Souffle.* On a vu, dans le passage de Bossuet cité p. 104 la *double traduction* de Spiritus par Esprit et par Souffle (« souffle divin, esprit de vie »). Voltaire lui aussi a recours à une double traduction (cf. p. 103, note, « Spiritus, esprit, souffle » et le passage suivant) :

Quand on traduisit la Bible en latin, on employa indifféremments les mots Souffle, Esprit, Vent, Ame. — Spiritus Dei ferebatur super aquas : Le vent, l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. — Spiritus vitae : Le Souffle de la vie, l'Ame de la vie. — Haec cum dixisset, insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum : Ayant dit cela, il souffla sur eux et leur dit : « Recevez le Souffle Saint, l'Esprit Saint » (*Dict. Philos.*, Esprit, III).

Les auteurs qui veulent conserver l'image contenue dans le Spiritus biblique emploient à dessein Souffle, de préférence à Esprit :

Ton Souffle créateur s'est abaissé sur moi (Lamart., *Méd.*, I, 2. [L]).

Spiritus, dans l'Écriture, signifie souvent l'Inspiration divine. Dans les traductions ou imitations de l'Écriture, Esprit est employé dans ce sens :

L'Esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël. (Saci, *Bible*, Juges, III, 10 [L]).

Le fanatique recevait « l'Esprit » : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche, parce qu'il est dit dans saint Matthieu que Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort (Volt., *Siècle de Louis XIV*, 36 [L]).

Est-ce l'Esprit divin qui s'empare de moi ? (Rac., *Ath.*, III, 7 [D-G]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chez les Puritains, « chercher l'Esprit » consiste à solliciter l'inspiration divine par la prière et la méditation.

Esprit ne signifie Inspiration que lorsqu'il s'agit de l'Inspiration *divine*. De plus, il n'est employé en ce sens que dans les traductions ou imitations de la Bible et de l'Évangile et dans les ouvrages qui s'inspirent de l'Écriture ou qui ont un caractère religieus. Quand il ne s'agit pas spécialement de l'inspiration divine, et dans la langue profane, on emploie exclusivement Inspiration : un poète ne dira pas qu'il attent l'Esprit, mais qu'il attent l'Inspiration.

Inspiration a la même racine que Esprit. Mais l'image que contiennent également ces deus mots pour qui en connaît l'étimologie est sentie de la plupart des gens dans Inspiration, tandis qu'il est douteus qu'ils la sentent dans Esprit : ils savent que l'« Esprit divin » c'est l'Intelligence divine qui se communique aus mortels ; mais sentent-ils que Esprit veut être ici une métafore ? — Cela n'est pas certain.

Le « Spiritus Sanctus » des textes sacrés est rendu en français par « Esprit-Saint », moins fréquent toutefois que Saint-Esprit.

Les théologiens expliquent la manière avec laquelle le Saint-Esprit est produit de toute éternité par la spiration active du Père et du Fils. C'est de là que lui vient le nom d'Esprit : Spiritus, quasi Spiratus » (*Encyclop.*, Esprit).

Cette explication, que l'auteur de l'article de l'*Encycl.* semble accepter, est mauvaise. Les téologiens en question paraissent doués d'un sens poétique assez faible. Ce sont de ces « hommes charnels » dont parle Bossuet, et ils se font de la Divinité une idée bien matérielle ! Le sens de Inspiration divine que prent Spiritus dans la Bible est celui de Spiritus dans Spiritus Sanctus ; le Saint-Esprit, c'est l'Intel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ligence divine, qui se manifeste en venant visiter, « inspirer » les hommes, et que la poésie biblique compare à un souffle divin.

Les innombrables personnes qui font le signe de la Crois « au nom du Saint-Esprit » se doutent-elles que Esprit signifie Souffle ? Elles savent, sans doute, que le Saint-Esprit est l'Intelligence de Dieu ; que « c'est le Saint-Esprit qui est en nous le principe de toutes les opérations de la Grâce » (Bourd., *Myst.*, *Pent.*, t. I, p. 465 [L]). Mais le mot Esprit n'éveille pour elles aucune idée semblable à celle d'un Vent, d'un Souffle divin.

*
* *

En conclusion, Esprit, dans les textes saints, ne saurait être donné comme un exemple d'un emploi *proprement français* de Esprit au sens de Souffle. Il n'emprunte ce sens qu'à son correspondant latin : il ne l'a dans la pensée de ceus qui lisent, traduisent ou imitent la Bible que parce qu'ils savent que le texte latin porte « Spiritus ». On peut dire que si, dans l'Écriture, Spiritus prent un sens psicologique, c'est parce que l'imagination poétique lui fait violence, en quelque sorte ; c'est aussi par force que l'on fait rendre inversement à Esprit l'idée concrète de Souffle.

B.

Esprit signifiant : le degré de l'effort de l'haleine dans la prononciation des voyelles initiales, en grec.

Esprit est ici une pure transposition du Spiritus des grammairiens latins, et un Français ne comprent guère cette acception du mot Esprit s'il ne connaît le sens du mot latin correspondant. Les Grecs disaient πνεῦμα, et le sanscrit dit visarga. Spiritus, πνεῦμα, visarga — la traduction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

française la plus convenable de ces trois mots serait Souffle. « Aspiration » serait inexact, car l'esprit « dous » est le contraire d'une aspiration. Toute périfrase serait trop longue, pour l'usage fréquent que l'on fait du nom de cette chose. Pour éviter l'impropriété et l'incommodité, et pour être fidèles à leur tradition, les grammairiens ont préféré emprunter aus Anciens le terme dont ils se servaient : Esprit, dans le cas présent, est français dans la mesure où le sont Asindète, Hipallage, Métafore, Préposition, Adverbe, Subjonctif, mots grecs et latins, à qui l'on a donné une allure française, comme on a gallicisé Spiritus en le remplaçant par le mot français correspondant.

Esprit est aussi le nom du *signe* de l'Esprit : ἀ, ὑ. C'est de la même manière que nous appelons « A » non seulement le *son* A, mais aussi le *signe d'écriture* correspondant. — Par le procédé inverse, nous appelons *lettre* à la fois un *signe* alfabétique et le *son* correspondant.

2°

Esprit dans la langue de l'alchimie et de l'ancienne chimie.

Esprit, dans ces cas, s'emploie pour désigner des cors volatils et gazeus, et c'est pour cela que les dictionnaires rattachent ce sens au sens étimologique.

Dans l'ancienne chimie, Esprit désigne le plus souvent des cors issus de la distillation. Mais il s'applique à d'autres espèces de cors. L'*Encyclopédie*, dans son énumération des Esprits chimiques, cite le Mercure. La *subtilité* de ce cors, qui se dérobe au toucher, au point d'être presque impalpable, et surtout son aptitude à être *sublimisé*, en font bien un *Esprit*, en un sens dérivé de Spiritus (encore que, pour les Alchimistes, il eût *peut-être* ce nom pour une autre rai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son [cf. Notes p. 143]). — Il ne saurait y avoir de doutes en ce qui concerne Esprit désignant les *exhalaisons gazeuses* « sortant des corps fermentés, du charbon embrasé, etc. ». « Nous les connaissons sous le nom de *gaz* » (*Encyclop.*, Esprit). Lafontaine emploie Esprit spécialement en parlant d'émanations *odorantes* :

> Les Esprits sortant de son corps échauffé.
> (Lafont., I, 418, éd. G. E.).
> Un arbre en est couvert [de cette écorce], plein d'Esprits [odorants.
> (Lafont., VI, 342, éd. G. E.).

Ce sens doit évidemment se rattacher à celui de Spiritus. Spiritus s'emploie dans le sens de *air*, *gaz*, et spécialement pour désigner des exhalaisons odorantes :

Cum Spiritus unguenti suavis diffugit in auras (Lucr., II, 233 [Freund]) = Quand la douce émanation du parfum s'est répandue dans l'air.

Spiritus foedi odoris (Cels., V, 26, 31 [Fr.]) = Odeur fétide.

Vent et *Air* s'employaient dans la vieille langue pour désigner ce que nous appelons gaz. *Air* correspont aussi à Esprit dans le sens de « gaz odorant », « odeur » :

> Cet Air de roses et de cyprès est fatal à ceux qui le respirent.
> (M. de Mun, *Disc. acad.*, janvier 1912.)

Vent a le même sens en termes de vénerie : On dit que les chiens « prennent le vent » quand ils découvrent l'odeur de la bête.

Spiritus, vent, air, esprit, même famille sémantique.

Dans la langue des anciens chimistes, quand Esprit désigne un cors issu de la distillation (c'est-à-dire dans la plupart des cas) et aussi dans le vocabulaire des alchimistes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il semble que deus notions se mêlent dans la valeur sémantique de ce mot. Pour les chimistes, *dans ces cas*, et pour les alchimistes, les Esprits *seraient* des Esprits au sens étimologique et en même tens des Esprits au sens métafisique.

Les alchimistes croyaient à la possibilité de dégager des cors solides des substances fluides possédant des vertus et des pouvoirs extraordinaires, quelque peu mistérieus et métafisiques, surnaturels. Tel serait entr'autres cet « Esprit universel » dont parle Littré, « substance subtile et rare, qui, réunie à son solide, régit et vivifie la nature entière » (Litt., Esprit, 8°). Les mots « subtile » et « réunie à son solide » montrent bien qu'il s'agit d'une sorte de vapeur, de fluide émané du solide ; mais les mots « régit et vivifie la nature » introduisent l'idée d'une sorte de « principe de vie » et de puissance métafisique.

Dans l'ancienne chimie, on appelait Esprits des cors volatils exhalés par certains liquides quand on les soumet à la distillation (Litt., Esprit, 8°). Or beaucoup de ces produits de la distillation sont aussi appelés *Essences*, très probablement dans la pensée qu'ils constituent la partie intime et « essentielle », le meilleur, le plus pur de certaines substances.

Litt., Essence, 8° : « En chimie, nom donné à des liquides *très volatils* : Essence de thérébentine, liquide provenant de la *distillation* de la thérébentine ordinaire. »

— 9° : Énumération de quelques « essences pharmaceutiques », dans laquelle on voit qu'il s'agit de cors issus de la *distillation*.

L'Encyclopédie énumère, parmi les Esprits chimiques, les « eaux *essentielles* ou *Esprits* recteurs », les « huiles essentielles ». En sorte que, dans l'ancienne chimie, Esprit semble être un équivalent de Essence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On peut donc risquer cette hipotèse : dans la langue des anciens chimistes et des alchimistes, le sens de Esprit serait souvent un mélange — en proportion inégale, admettons-le — du sens étimologique — le plus grand terme de la proportion, sans doute — en tant qu'il veut éveiller l'idée de cors subtils, volatils, gazeus, et du sens métafisique, en tant qu'il désignerait des cors ayant des vertus, des actions en quelque sorte surnaturelles [alchimie], ou des substances constituant l'être intime, l'*essence*, et comme l'âme de certains cors [chimie].

Quoi qu'il en soit, Esprit appartient ici à la langue savante, à des vocabulaires tecniques. Sans doute, il en est passé quelque chose dans la langue vulgaire : même aujourd'hui, quand la chimie ne connaît plus d'Esprits, tout le monde connaît l'Esprit-de-vin, l'Esprit-de-bois, les Esprits (que l'on appèle aussi les *Spiritueus*). Mais, dans ces noms, il est douteus que le vulgaire sente la signification de Esprit ; Esprit-de-vin, Esprit-de-bois, sont des mots qu'on emploie traditionnellement, sans savoir et sans chercher à savoir ce que représente ici cet « Esprit », qui a par ailleurs tant de significations différentes.

3°

Esprit dans la filosofie cartésienne et dans la fisiologie du XVIIe siècle.

Esprits, en termes de médecine, se dit des atomes *légers et volatils* qui sont les parties les plus subtiles des corps, qui leur donnent le mouvement et qui sont moyens entre le corps et les facultés de l'âme, qui lui servent à faire toutes ses opérations (Furetière [H]).

Descartes donne des « Esprits animaus » une représentation plus hésitante et qui semble moins justifier l'emploi du mot *Esprits* :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

... La génération des Esprits animaux, qui sont comme un vent très subtil ou plutôt comme une *flamme* très pure et très vive... (*Disc. Méth.*, 5 [L]).

Voici un refus de représentation qui est plus sage, attendu que l'existence des Esprits animaus était une pure hipotèse, et qu'ils ne tombent pas sous les sens, mais qui rent arbitraire le chois du mot *Esprits* pour désigner cette chose :

Nous ignorons la nature des Esprits animaux et ils sont encore plus hors de la portée de nos sens que les vaisseaux qui les filtrent et les préparent (Bonnet, *Ess. anal.*, Ame, chap. 4 [L]).

On pourrait être tenté de rattacher le sens de Esprit dans Esprits animaus au sens métafisique. On pourrait croire que, pour résoudre la difficulté d'expliquer qu'une substance immatérielle — l'âme — ait une action sur le cors, lui communique la vie et le mouvement, la filosofie avait imaginé une substance hibride, tenant à la fois de l'Esprit et de la Matière ; que, pour elle, les Esprits animaus étaient quelque chose de dérivé de l'âme, et comme de l'Esprit matérialisé. Il n'en est rien. Les Esprits animaus sont conçus par la filosofie cartésienne comme un fluide d'origine purement matérielle, issu du cors, émané des tissus vivants : cf. la fin de l'exemple cité plus haut : « les vaisseaux qui les filtrent et les préparent » ; cf. aussi Lafontaine, *Fables*, IX, Disc. à Mme de la Sablière, il attribue aus animaus inférieurs à l'homme [1] : « Non point une raison selon notre manière, || Mais beaucoup plus aussi qu'un aveugle ressort : || Je

1. Dans le sistème de Descartes, tandis que l'Homme est doué d'une âme immatérielle, qui domine les « esprits animaus », les animaus n'ont qu'une *âme corporelle*, constituée par lesdits esprits. (Cf. Desc., *Lett. à More*, t. X, p. 204, éd. G.E.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

subtiliserais un morceau de *matière.* » — Id., *Fab.*, IX, 14 : « Les Esprits *corps* et *pétris de matière.* »

Ce sens de Esprit est savant. Mais il a eu une grande fortune au XVII[e] siècle, dans le langage de la société cultivée, nourrie plus ou moins directement de la filosofie cartésienne. Aujourd'hui, la téorie de Descartes a cessé depuis longtens d'être en faveur, et l'on ne parle plus guère des Esprits et des Esprits animaus. C'est avec une pointe de prétention que l'on exhume des expressions comme « perdre, reprendre ses Esprits », « avoir les Esprits égarés ». Y a-t-il beaucoup de gens qui sachent exactement la signification de Esprits dans ces emplois ? Beaucoup ne font-ils pas de Esprits, au pluriel, un sinonime de Esprit, au singulier ?

Emplois de Esprits, Esprits animaus, au XVII[e] siècle.

1) Les Esprits animaux considérés comme agents de la vie purement fisique :

Aussitôt les Esprits agitent sans raison
Notre corps qui frémit à leur moindre secousse.
(Lafont., *Poème du Quinquina*, chant I, 239 [LGE]).

Elle me mande que les Esprits courent, et le sentiment est revenu à ses cuisses (Sév., *Gr.*, VI, 211, 212 [LGE]).

Cependant le reste des Esprits fit qu'il se traîna la longueur d'un pas (*Mort de Turenne*, Sév., IX, 3 [LGE]).

2) Les Esprits animaus considérés comme agents de la vie fisique et morale à la fois.

Perdre, reprendre ses Esprits [perdre, reprendre connaissance] : « J'ai senti défaillir ma force et mes Esprits. || Ses femmes m'entouraient quand je les ai repris » (Rac., *Baj.*, V, 1 [H]).

(A*) « On dit qu'un homme reprend ses Esprits quand, par quelque surprise ou accident, les Esprits qui font agir la raison étaient émus et troublés » (Furetière [H]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette acception est fréquente chez Racine, qui a vu ce qu'il y a de *fisique* dans la passion :

Un secret remords agite mes Esprits (*Phèd.*, 591 [LGE]).
Sa vue a ranimé mes Esprits abattus (*Ath.*, 150 [ibid.]).
Qu'un mot va rassurer mes timides Esprits ! (*Bér.*, 581 [ibid.]).
..Je sens affaiblir ma force et mes Esprits. (*Mithr.*, 683 [ibid.]).
Retenir mes Esprits prompts à m'abandonner (*Baj.*, 1735. [ibid.]).

(B*) Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses Esprits à en démêler les vices et le ridicule (*Labr.*, I, 127, éd. G.E).

Par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissons, lénifions et accoisons l'aigreur de ses Esprits que je vois prêts à s'enflammer (Mol., *Pourc.*, I, 8 [L]).

(C*) Mme de Sévigné [LGE] [1] :

Je fais toujours la résolution de me taire, et je ne cesse de parler : c'est le cours de mes Esprits, que je ne puis arrêter (VII, 7). — Il n'a jamais essayé de détourner le cours des Esprits qui courent à vous aimer (VII, 38). — Je pense que la rencontre de vos Esprits Animaux ne déterminera point les siens [ceux de votre frère], quoique de même sang, à penser comme vous (*Gr.*, VI, 317).

On trouve aussi : « Petits Esprits. »

Je vous aime trop pour que les Petits Esprits ne se communiquent pas de vous à moi et de moi à vous (*Sév.*, II, 270, 271 [LGE].

On voit par plusieurs de ces exemples que les Esprits ne désignaient pas seulement, comme dit le D-G, « le cœur

1. Mme de Sévigné fait un emploi très fréquent de Esprits, Petits Esprits. Le LGE ne dône pas moins de 25 exemples : « Esprits » (18 ex.), « Petits Esprits » (6 ex.). « Esprits Animaus » n'est employé qu'une fois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

considéré comme siège des émotions, des passions », mais étaient regardés comme les agents de la vie *intellectuelle*, en même tens que de la vie *affective*.

Les emplois de Esprits ressemblent beaucoup en de certains cas à ceus de Esprit (au sing.), comme on le verra dans la troisième partie. Cf., par exemple, l'emploi de Esprits dans la citation A* et dans : « tranquillité, *présence* d'Esprit » (p. 130) — cf. Esprits dans l'exemple B* et dans III, 5°, A (p. 131) — dans l'exemple C* et dans III, 2°, B (p. 125). — Enfin il est des cas où les auteurs semblent avoir hésité entre Esprits et Esprit ; cf. :

> Avec vo trejalouse elle a changé d'Esprit
> (III, 2°, D., p. 128.)

et :

> Le temps qui change tout a changé mes Esprits.
> (Volt., *Or.*, 1, 5. [L].)

Cf. encore :

> Mon Esprit l'adorait, et vous étonnez-vous
> S'il devient inventif puisqu'il était jaloux ?
> (III, 4°, p. 130.)
> De la plus forte ardeur vous portez vos Esprits
> Jusqu'à l'indifférence et peut-être au mépris.
> (Corn., *Poly.*, II, 2. [H].)

L'hipotèse de l'existence des Esprits Animaus n'est pas une invention entièrement originale de Descartes ni de la fisiologie de son siècle. La fisiologie du moyen-âge connaissait quelque chose d'analogue aus « Esprits Animaus ». Elle empruntait à la fisiologie galénique la distinction de trois espèces, et comme de trois « couches » d'Esprits habitant le cors humain et en régissant les fonctions : 1) L'Esprit Naturel, vapeur émanée du sang, accomplissant les fonctions « naturelles » de nutrition, croissance, etc... 2) L'Esprit Vital, émané de l'Esprit Naturel, logé dans le cœur et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se mêlant à l'air de la respiration. 3) L'Esprit Animal, émané de l'Esprit Vital, logé dans le cerveau et distribuant dans tout le cors la vie et le sentiment. Cet Esprit Animal est celui des trois qui ressemble le plus, et par sa fonction et par son nom même, aus Esprits Animaus de la fisiologie cartésienne. Nous empruntons ces renseignements au *Dict. anglais* de Webster, au mot « Spirit [1] ». Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'avant le XVIIe siècle, on connaissait des « Esprits » agents de la vie fisique :

La nutrition et digestion se fait mieux en dormant, car les Esprits... sont retraits dedans (Oresme, *Eth.*, 30 [L., *Hist.*, XIVe]).

4°

Esprit dans la locution : « Rendre l'Esprit. »

[Les dictionnaires affirment que, dans cette expression, Esprit veut dire « le Souffle vital. » (Cf. D-G, I, 1°, 2° ; et Litt., 6° : « La vie considérée suivant l'opinion ancienne en tant qu'elle est le souffle. »)

Il est difficile de vérifier par « introspection » à quelle représentation correspont Esprit dans « rendre l'Esprit », car cette locution n'est point courante, loin de là. Dans la langue écrite actuelle — si elle s'y rencontre — elle a quelque chose de recherché. Il est douteus qu'elle fût très employée autrefois, même dans la langue littéraire ; les dictionnaires ne citent qu'un exemple :

Et fais que sur ma tombe Arcas rende l'Esprit.
(Rotrou, *Herc. mour.*, V, I [L, D-G].)

1. L'anglais a deus mots issus du latin Spiritu : Spirit, qui a de nombreus sens analogues à ceus de notre Esprit, et Spirite (pron. Sp'raïte), qu'on écrit Spright, sans doute par analogie avec des mots comme light, right, might, dans lesquels i = aï. Chez Shakespeare, on trouve Spright dans le sens de « Esprit, *démon* ». Aujourd'hui Spright est adjectif et signifie *léger*. Adv. dérivé : Sprightly, légèrement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous n'avons pu en relever d'autres. De plus l'expression, « Rendre l'Esprit » serait, semble-t-il, le seul cas où Esprit désigne nettement le Souffle vital ; ce serait un « apax » sémantique.

Tout porterait donc à penser que, si Esprit a bien dans ce cas le sens de Souffle vital, c'est un sens recherché, savant, forcé.

Il y a des équivalents de « Rendre l'Esprit » : « Rendre le dernier *soupir* »[1] est assez employé. La cronique des accidents, dans la presse, en fait un usage quotidien. Le fait que cette locution est l'équivalent actuel de « Rendre l'Esprit » confirmerait le sens attribué ici à Esprit par les dictionnaires : dans « Rendre le dernier soupir », la vie n'est-elle point représentée par le Souffle ? — Mais on dit aussi, et plus souvent : « Rendre l'*Ame*. » A moins que l'*Ame* ne représente ici le *Souffle* vital (lat. : anima) — ce qui serait encore un apax sémantique — il faut entendre par « Rendre l'Ame », laisser s'échapper du cors le principe *immatériel* de la vie et de la pensée. Dans la chanson :

> Gai ! Gai ! De profundis !
> Ma femme a « *rendu l'âme* »
> Gai ! Gai ! De profundis !
> Qu'elle aille en *Paradis* !

l'Ame est bien l'Ame telle que la conçoit la religion crétienne. « Rendre l'Esprit », est-ce « Rendre le dernier Souffle ? », est-ce « Rendre l'Ame ? »

Il est plus honnête de douter, que d'affirmer que Esprit ait ici le sens de *Spiritus*, Respiration, Souffle vital.]

1. Le verbe *Expirer* contient la même image.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conclusion.

Nous en avons fini avec les sens du mot Esprit qui se rattachent au sens de Spiritus, Souffle.

Le dernier des cas énumérés est douteus, et nous avons mis entre crochets tout ce qui se rapporte à la locution « Rendre l'esprit », pour marquer que son classement dans la première série de sens doit être considéré comme provisoire. Faute de preuves positives, il est impossible cependant de ranger cette acception dans la série suivante.

Pure transposition de Spiritus, à qui il emprunte son sens de Souffle d'assez mauvais gré (1°), présentant un des sens de Spiritus dérivé du sens originel de vent, souffle, pur dans quelques cas, mais *peut-être* mélangé au sens métafisique la plupart du tens (2°, alchimie et chimie), Esprit, dans le cas 3°, offre encore un sens dérivé du sens de Spiritus, et très spécialisé.

Dans tous les cas, répétons-le, Esprit au sens de Spiritus et sens dérivés est savant, spécial, tecnique. Si l'on ajoute que les emplois de Esprit au sens psicologique et métafisique sont de beaucoup les plus nombreus et presque les seuls que connaisse la langue courante, on peut se poser cette question : « Est-il légitime d'annoncer la série de sens que nous venons d'étudier par les mots: « Au propre », comme le fait le D-G ? »

Il s'agit en effet de définir ce que l'on entent par « sens propre ». Le sens propre, est-ce le sens étimologique ? N'est-ce pas plutôt le sens que présente immédiatement le mot à la pensée ? Le sens propre est-il le premier dans l'*histoire* sémantique d'un mot ? N'est-il pas plutôt la première dans la série des représentations qu'évoque le mot dans l'esprit de ceus qui l'emploient ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or nous croyons que le mot Esprit éveille immédiatement dans la pensée d'un Français l'idée d'Ame ou d'Intelligence. Ce n'est qu'ensuite, et par l'intermédiaire du latin, qu'on en vient au sens de Souffle ou à des sens dérivés que lui ont attribués les savants. Nous appliquerons donc la rubrique « au propre » à la série de sens que nous allons étudier.

III

ESPRIT AU SENS PROPRE ACTUEL

La *Grande Encyclopédie* propose une explication ingénieuse de la transition du sens concret de Esprit à son sens psicologique et métafisique :

« Ce que les philosophes appelaient « Esprits vitaux, Esprits animaux » étaient conçus comme les vapeurs qui résultaient de la chaleur du sang. L'Esprit, ou plutôt les Esprits étaient jusqu'alors distincts de l'âme, et ceux qui parlaient de l'*âme spirituelle* entendaient par cette épithète non l'immatérialité de l'âme, mais la propriété qu'elle a, d'après l'Animisme, de mouvoir directement le corps et de jouer vis-à-vis de lui le rôle que jouent les Esprits dans la théorie des alchimistes (?). Cependant, les littérateurs se servaient métaphoriquement du mot Esprit pour désigner une qualité de l'intelligence; en sorte que, peu à peu, les philosophes, à partir de Descartes, s'étant de plus en plus affranchis de la précision scolastique et s'étant mis à parler le langage littéraire, le mot Esprit en est venu à être peu à peu le synonyme du mot Ame. »

Cette explication est subtile et quelque peu pénible : comment Esprit, désignant d'abord « une qualité de l'intelligence » (la subtilité, l'ingéniosité, la vivacité de l'intelli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gence, sans doute ?), dans la langue littéraire, a-t-il pu arriver au sens de Ame, dans le vocabulaire filosofique, même en aidant cette évolution hipotétique des « peu à peu » et des « de plus en plus » qu'introduit habilement l'auteur de l'article de la *Grande Encyclopédie* ? Si bizarre que soit la fortune sémantique des mots, nous avons peine à nous représenter le mécanisme de ce changement, et surtout à en attribuer aus filosofes la responsabilité : ils ont eu beau « s'affranchir de la précision scolastique », c'étaient des écrivains difficiles dans le chois de leurs termes, et, même insensiblement, ils n'ont pu déformer à ce point la signification d'un mot. De plus, ce n'est pas seulement dans le vocabulaire filosofique que le mot Esprit est devenu sinonime du mot Ame, mais aussi dans la langue courante, et il y a des barrières assez hautes entre le langage des filosofes et celui des « crocheteurs des Halles ». Enfin, avant le XVII[e] siècle, avant Descartes et ses successeurs, on trouve le mot Esprit employé pour désigner non pas seulement une qualité de l'intelligence, mais l'Ame, la personne psichique, l'Homme pensant, sentant, voulant, ou considéré sous un de ces aspects, et, en particulier, en tant qu'être intelligent.

Une idée est à retenir de l'article de la *Grande Encyclopédie*: c'est que peut-être il faut partir de l'Esprit, ou plutôt *des Esprits* [1], agents de la vie fisiologique, pour expliquer les sens psicologiques et métafisiques du mot. Nous avons vu plus haut les rapprochements possibles entre certains emplois de *Esprits* (au plur.) et certains emplois de Esprit (au sing.). Y a-t-il eu contamination sémantique des uns par les autres ? Chacun peut-il s'expliquer à part ? On pourrait aussi supposer que les segonds sont un indice permet-

1. Ce pluriel est véritablement gênant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant de rattacher aus premiers la segonde série des sens de Esprit, et imaginer l'hipotèse suivante.

La distinction que la fisiologie du Moyen Age et la filosofie cartésienne faisaient entre *les Esprits* et *l'Ame immatérielle* devait échapper aus profanes ; cette distinction était d'autant plus difficile à retenir que les Esprits, agents de la raison et du sentiment, de la vie, du mouvement, usurpaient le rôle que d'autres téories, comme l'Animisme — qui est la téorie crétienne —, attribuaient à l'Ame immatérielle, directement. Les Esprits, l'Esprit, l'Ame, l'Intelligence, tout cela se confondait dans la pensée des profanes. D'où les sens de Esprit dans la langue courante.

Mais ni l'hipotèse que nous avons relevée, ni celle que nous avons imaginée, ne sont satisfaisantes. Elles sont d'une logique un peu aventureuse et ne reposent point sur des témoignages positifs, sur des textes et des exemples.

Il est plus honnête de rester dans le vague et de constater simplement ceci : De même que ψυχή, Anima et autres mots de même famille sémantique ont passé du sens de Souffle à celui de Ame, de même Spiritus — qui, ne l'oublions pas, déjà dans la sémantique latine, tendait vers un sens psicologique et métafisique — a fini par prendre, sous sa forme française Esprit, les sens que nous allons étudier. Nous avons montré grossièrement par quelles associations d'idées a pu se faire cette évolution du sens (p. 102-103). A vrai dire, il est difficile de suivre *à la trace* cette évolution pour le mot Spiritus. Les choses ont pu se passer d'une manière bien plus subtile et compliquée.

Constatons le fait. Nous n'avons point trouvé de témoignage nous permettant d'en donner une explication certaine.

Les sens suivants du mot Esprit ne sont nullement sentis comme métaforiques. Il faut distinguer, en allant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des sens les plus compréhensifs aus moins compréhensifs, des plus généraus aus plus particuliers, des plus vagues aus plus précis :

1°

Esprit désignant l'Ame, considérée comme *principe vital* immatériel :

> Un Esprit vit en nous et meut tous nos ressorts.
> (Lafont., *Fables*, IX, Disc. à Mme de la Sabl., 116 [LGE].)

Ame est bien le correspondant sémantique de Esprit dans cet emploi :

> L'animal engourdi sent à peine le chaud
> Que l'Ame lui revient avecque la colère.
> (Lafont., *Fables*, VI, 13 [LGE].)

Le plus souvent, on parle de l'Ame, de l'Esprit, non pas seulement comme du *principe vital*, mais en même tens comme du *principe de la vie psicologique*. Ce n'est pas seulement la substance qui donne au cors vie et mouvement, c'est aussi la partie de la personne humaine qui pense, sent, veut :

> Reine des Esprits purs... (la Vierge) = des Ames pures.
> (Lafont., *Captivité de saint Malc*, 1 [LGE].)

L'Esprit, ainsi conçu, est souvent opposé au cors, à la chair :

> Aimer comme les Esprits détachés des corps.
> (Lafont., VIII, 225, éd. G. E.)

Cette antitèse est fréquente chez les auteurs crétiens :

Ceux qui vivaient selon l'Esprit, ceux qui vivaient selon la chair (Boss., *Hist. un.*, I, 1 [L]).

Encore que notre Esprit soit de nature à vivre toujours, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abandonne à la mort tout ce qu'il consacre aux choses mortelles (Boss., *Duchesse d'Orléans* [L]).

L'Esprit est pront et la Chair est faible.

*
* *

Dans la conception crétienne, où les choses spirituelles prennent une forme concrète, l'Esprit, après la mort du cors, est regardé comme un être matériel, ou du moins comme un être qui tombe sous les sens, vivant et agissant à peu près de la même manière que les hommes pourvus de cors :

Des Esprits bienheureux la troupe l'environne.
(Tristan, *Marianne*, V, 2 [L].)

L'on disait qu'il y revenait des Esprits et y apparaissait des fantômes (Amyot, *Solon*, 19. [L., *Hist.*, XIVe s.])

Le sens du mot Ame est, lui aussi, de cette manière, curieusement concrétisé : on parle d'« évoquer les Ames des morts ».

Elle brame
Comme une Ame
Qu'une flamme
Toujours suit.
(V. Hugo, *Les Djinns*.)

Le correspondant latin de Ame, Anima, a la même signification, au moins chez les poètes : « Manes Animae (Hor.) — Animae Silentes (Prop.) — Animae (Virg.) » désignent les *formes visibles* des morts.

2°

L'idée de « principe vital » étant éliminée, l'Esprit désigne la *personne psichique* dans son ensemble, c'est-à-dire la personne qui pense, sent, veut, considérée grossièrement :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A) L'Esprit d'un homme, c'est, vaguement, sa manière d'être intérieure, l'ensemble de ses penchants, de ses manières de penser et de sentir, ses goûts, le degré d'énergie qui est en lui, etc...

L'homme du meilleur Esprit est inégal ; il souffre des accroissements et des diminutions ; il entre en verve, mais il en sort (*Labr.*, II, 66, éd. G.E.).
Certains Esprits vains, familiers, délibérés... (*Labr.*, I, 217 [LGE]).

Dans beaucoup de cas, Esprit peut se traduire par Caractère :

Un Esprit ferme, mâle, courageux, grand, petit, faible, léger, doux, emporté, signifie le caractère et la trempe de l'âme (Volt., *D. Ph.*, Esprit, II.)
Quand il fut en l'âge où la chasse
Plaît le plus aux jeunes Esprits... = aus jeunes « tempéraments ».
(Lafont., *Fables*, VIII, 16, 18 [LGE]).

L'éd. G.E. rapproche l'emploi de *Esprit*, dans ce dernier exemple, de celui du latin *Animus*. *Animus* correspont en effet souvent à Esprit au sens de Caractère :

« Animus omissus » (Tac.), caractère nonchalant.
« Animo indulgere » (Ov.), s'abandonner à ses penchants.

Ingenium, qui correspont à Esprit en divers sens, a aussi celui-ci :

« Ingenio suo vivere », vivre selon ses inclinations naturelles.

Dans la sémantique française, Ame correspont ici une fois de plus à Esprit : on dit : « une âme noble, élevée, généreuse. »
« Grande Ame, homme d'un grand caractère » [L].

Enfin, Cœur, qui, comme tous les mots de la langue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

psicologique, a des sens nombreus et divers, et qui désigne tantôt la Mémoire, tantôt la Sensibilité, tantôt le Courage, désigne aussi, vaguement, le *Caractère*:

Cœur généreux, grand cœur.
Ce cœur est si fort au-dessus des sceptres et des couronnes (Volt. *Lett.*, 7 [L]).
Cœur d'airain, cœur d'acier, caractère impitoyable [L].

B) Cette chose vague qu'on appèle l'Esprit, le Caractère, s'exprime au dehors par le langage, la conduite, les manières, l'attitude générale de l'individu. Souvent, quand on parle de l'Esprit d'un homme, on veut dire les penchants, les goûts, les sentiments, les façons de juger, etc... qui déterminent sa conduite, son attitude à l'égard des choses et des hommes :

De vous et de Joad je reconnais l'Esprit (Rac., *Ath.*, 702) = vos manières habituelles de penser, de juger, vos dispositions, qui règlent votre attitude à mon égard (c'est Athalie qui parle).
Esprit d'un corps, d'une société, pour exprimer les usages, la manière de parler, de se conduire, les préjugés d'un corps (Volt., *D. Ph.*, Esprit, II).

Il ne sort jamais aucun ouvrage de chez nous qui n'ait l'Esprit de la Société (Pasc., *Prov.*, 9 [L]) = qui ne soit conforme aus tendances, aus maximes, aus manières d'envisager les questions, aus façons de juger, qui sont propres à la Société.

On dit « l'Esprit jésuite, l'Esprit protestant, l'Esprit païen, etc... » pour dire : « les règles de conduite, les idées morales, les tendances plus ou moins conscientes et raisonnées qui sont propres aus Jésuites, aus Protestants, aus Païens etc... »

L'Esprit du siècle en avait entièrement banni la régularité [du monastère] (Rac., *P. Roy.*, [LGE]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'« Esprit public », l'ensemble des idées, des sentiments, des passions, des aspirations qui animent le public et déterminent son attitude. Un « Bureau d'Esprit public » est un cercle, un salon d'où s'exerce sur l'Esprit public une grande influence. Cette locution a été vraisemblablement formée sur l'expression : « Bureau d'Esprit » (cf. p. 135), où Esprit a un tout autre sens.

Le bon Esprit nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire, et, s'il y a du péril, avec péril : il inspire le courage, où il supplée (*Labr.*, I, 158 [LGE]).

« Bon Esprit » a d'autres sens (cf. p. 134). C'est dans un sens analogue à celui où le prent Labruyère que cette expression est le plus employée aujourd'hui : elle veut dire « bienveillance, bonne volonté, conscience ». On dit par exemple d'un soldat qu'il a « bon Esprit », c'est-à-dire qu'il a « bonne volonté », qu'il est consciencieus, respectueus de ses devoirs. — « Un bon Esprit » est une personne animée du « bon Esprit ». — Le contraire est « mauvais Esprit » : « Le mauvais Esprit règne dans tel cors. — Ce fonctionnaire est un mauvais Esprit. »

C) Quand on considère l'Esprit, la manière d'être intérieure d'un individu, les dispositions d'un groupe d'individus, par rapport à un *effet particulier* qui en résulte dans sa conduite, son attitude, on emploie des expressions où Esprit se construit avec la préposition « de », suivie d'un substantif ou d'un verbe à l'infinitif, et où il peut se traduire soit par : « Disposition intérieure ayant pour effet... », soit par « volonté, désir, intention de... ».

1) Avec un verbe pour complément :

L'Esprit charitable *de souhaiter* plaies et bosses à tout le monde est extrêmement répandu (Sév., *Gr.*, VI, 163 [LGE]). = la disposition qui nous pousse à souhaiter etc... « On lit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son livre, quelque excellent qu'il soit, dans l'*Esprit de le trouver* médiocre » (*Labr.*, [LGE]) = dans une disposition propre à nous le faire trouver médiocre — ou : dans l'*intention* de le trouver médiocre.

Cette construction est vieillie.

2) Avec un substantif pour complément[1] :

Certain Esprit *de liberté*... (Lafont., *Fables*, XII, 4, 2 [LGE]) = certain *penchant à* la liberté, certain *désir* de liberté.

Cet Esprit *de discorde* et de défiance (Rac., *Disc. acad.* [LGE]).

Sans Esprit de retour = sans *intention* de retour.

*
* *

3) Le mot Esprit peut être accompagné d'un adjectif, qui équivaut, pour le sens, à un complément avec la préposition *de* : « Esprit révolutionnaire » = dispositions, aspirations et idées qui portent à la révolution. — « Esprit belliqueus » = dispositions et intentions belliqueuses.

4) Le mot Esprit peut être déterminé par un démonstratif qui rappèle vaguement une idée exprimée plus haut, ou précisément un substantif ou un verbe.

L'on se couche à la cour et l'on se lève sur l'intérêt... C'est dans cet Esprit qu'on aborde les uns et qu'on néglige les autres (*Labr.*, I, 306 [LGE] = dans cette disposition qui nous fait songer à notre seul intérêt (idée exprimée plus haut).

1. La construction suivante est d'un français douteus :

« Chaque siècle a son Esprit qui le caractérise. L'Esprit du nôtre semble être *celui de la liberté* » (Diderot, *Lettre à la Princesse Dashkoff* ; Œuvres, éd. Assézat et Tourneux, p. 28).

« Celui de liberté » ne pourrait se dire. Diderot a voulu éviter cette construction fâcheuse et en a adopté une qui ne vaut guère mieus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Du sens de « disposition ayant pour effet... », puis de : « intention de... », qu'a le mot Esprit accompagné d'un complément quand on parle de personnes, on passe au sens que l'on donne à ce mot employé absolument, dans des expressions comme :

Esprit d'un ouvrage, pour en faire concevoir le *but* (Volt., *Dict. Ph.*, Esprit, II).
Esprit d'une loi, pour en distinguer l'*intention* (*Ibid.*)

On parlera de même de « l'Esprit de la Constitution », de « l'Esprit des programmes de l'Enseignement segondaire » pour signifier : l'idée directrice, le but, l'intention de la Constitution, des programmes, etc...

*
* *

D) L'Esprit est parfois la disposition intérieure d'une personne, son caractère, non plus en ce qu'il a de stable, mais sa disposition passagère, son état intérieur en des circonstances données, son *humeur*.

Avec votre jâlouse elle a changé d'Esprit.
(Corn., *Perth.*, 926 [L]).

Allez, belle Junie, et, d'un Esprit content,
Hâtez-vous d'embrasser ma sœur qui vous attend.
(Rac., *Brit.*, 1569 [LGE].)

Ce sens a disparu.

3°

Esprit désignant la faculté de penser, ou la *pensée* considérée vaguement comme opération complexe de la raison, de la sensibilité, de l'imagination, de la mémoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet assortiment lui vint à l'Esprit un jour qu'il dînait chez la princesse d'Aumont. (Il s'agit d'un mariage). Sév., *Autogr.*, IX, 256 [LGE].

> Dedans l'Esprit il me vint aussitôt
> De l'étrangler.
> (Lafont., *Contes*, 1re part., III, 60 [LGE].)
> Tu te mets en l'Esprit une crainte frivole.
> (Corn., *Suiv.*, 674 [LGE].)

Quoi ? Je ne vous ai point parlé de Saint-Marceau ? Je ne sais pas où j'avais l'Esprit (Sév., IV, 13, 14 [LGE]).

Le latin Animus, ici encore, correspont à Esprit :

« Cogitare *cum* ou *in* Animo. » — « Animum advertere, applicare... »

En français, le mot Ame désigne aussi, souvent, la faculté de « penser » dans le sens le plus vague et le plus large du mot :

> Je vous rappelle un songe effacé de votre Ame.
> (Rac., *Mithr.*, I, 2 [L].)

*
* *

Dans l'expression « en Esprit », Esprit peut se traduire d'une manière précise par : Imagination. Aujourd'hui, on emploie de préférence, avec le même sens précis, un mot aussi vague : En *Pensée*. « En Imagination » se dit aussi.

Je suppose qu'il voit en Esprit le funeste changement de Joas (Rac., *Ath.*, préf. [LGE]).

La lettre dont Votre Majesté m'honore m'a transporté en Esprit à Orembourg (Volt., *Lett. à Cath.*, 306 [L]).

> Là, pesant mes projets, de Néron massacré
> Je foulais en Esprit le corps ensanglanté.
> (Legouvé, *Epich et Néron*, I, 3 [LGE].)

Ce vers... avec quel intérêt je le repasse en Esprit ! (A. France, *Le Livre de mon Ami*, 1res lignes).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4°

Esprit désignant la personne *sensible* et *intelligente* :

Mon Esprit l'adorait et vous étonnez-vous
S'il devient inventif, puisqu'il était jaloux ?
(Corn., *Suiv.*, 1619 [LGE.])
..Ici mon amour me servira d'excuse :
Il serre nos Esprits d'un trop étroit lien
Pour permettre à mon sens de s'éloigner du sien.
(Corn., *Veuve* [LGE].)

C'est à la fois la personne sensible et la personne intelligente que l'on désigne dans ces expressions : « Tranquillité d'Esprit, présence d'Esprit. » — « S'emparer de l'Esprit de quelqu'un, se mettre bien dans l'Esprit de quelqu'un. »

Mandez-moi comment je suis dans l'Esprit de mon grand-père (Rac., VI, 410, *Lett.* [LGE]).

Dans le même sens, le latin emploie aussi Animus : « Animo stare » — « Animo praesenti stare » (Hor.) = jouir de sa présence d'Esprit.

Ame correspont encore à Esprit dans ce sens, c'est à la fois le Cœur et la Raison que désigne ce mot dans :

Et je veux qu'un amant, pour me prouver sa flamme,
Sur d'éternels soupçons laisse flotter mon Ame
(Mol., *Fâch.*, II, 4 [L].)
Les Dieux me sont témoins qu'à vous plaire bornée,
Mon Ame à tout son sort s'était abandonnée,
(Rac., *Mithr.*, III, 5.)

5°

L'Esprit, sensibilité et intelligence, est souvent considéré en tant que faculté artistique et littéraire, et pratique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A

L'Esprit, en ce cas, ne se confont certes pas avec l'intelligence pure. L'Esprit du « moraliste » et du poète ne se confont pas avec l'Esprit du matématicien. Il suppose, outre la raison raisonnante, une certaine aptitude à sentir, du goût, de l'imagination, qualités qui relèvent de la sensibilité. L'Esprit « de finesse », qui semble être propre aus moralistes, et qui est une sorte de sens et de tact délicat et affiné, accompagné d'une raison solide, s'oppose à l'Esprit « de géométrie », qui est purement logique, et où il n'entre aucun élément affectif. (Cf. Pascal, *Pensées*, éd. Brunswick, sect. I, 1, 2, 3, 4, 5.)

Il n'y avait de réel que l'Esprit, dont en effet il avait beaucoup, c'est-à-dire une conception aisée, une grande pénétration, beaucoup de discernement, de la mémoire et de l'éloquence (Mme de Caylus, *Souv.* [L]).

(Esprit) est un mot générique qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine. Quand on dit : « Voilà un ouvrage plein d'esprit, un homme qui a de l'esprit », on a grande raison de demander duquel : l'Esprit sublime de Corneille n'est ni l'Esprit exact de Boileau, ni l'Esprit naïf de Lafontaine, et l'Esprit de Labruyère, qui est l'art de peindre singulièrement, n'est point celui de Malebranche, qui est l'imagination, avec de la profondeur (Volt., *D. ph.*, Esprit, III).

Labruyère distingue différentes espèces d'Esprit, selon la qualité et comme la « dose » de cette faculté complexe :

Il y a des artisans ou des habiles dont l'Esprit est aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent. Les Esprits justes, doux, modérés, non seulement ne les atteignent pas, ne les admirent pas, mais ils ne les comprennent point et voudraient encore moins les imiter. Ils demeurent tranquilles dans l'étendue de leur sphère, vont jusques à un certain point, qui fait les bornes de leur capacité et de leurs lumières (*Labr.*, I, 147 [LGE]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La même justesse d'Esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues. Un Esprit médiocre croit écrire divinement, un bon Esprit croit écrire raisonnablement (I, 119 [LGE]).

« Esprits vifs et décisifs » qui ne trouvent rien d'assez concis.

On distingue l'Esprit d'invention, l'Esprit d'ensemble, l'Esprit de détail. — L'Esprit de parti refuse de voir les vérités qui seraient nuisibles à la cause d'un parti. L'Esprit de sistème est à la science ce que l'Esprit de parti est à la politique : il est aveugle aus vérités qui répugnent à cadrer avec un sistème scientifique ou filosofique.

On dit « Ouvrages de l'Esprit » et « Ouvrages d'Esprit » (sans l'article) :

Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'Esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes ? (Rac., *Imag.*, 1).

« Homme d'Esprit » semble désigner, chez ceus à qui ce titre est appliqué, une certaine *capacité* de comprendre et de sentir. L'Esprit paraît être conçu, au XVIIe siècle, comme une *forme* d'intelligence et de sensibilité, indépendante du *savoir* :

Les femmes, les gens de la cour, et tous ceux qui n'ont que beaucoup d'Esprit, sans érudition (*Labr.*, I, 10 [LGE]).

Plus d'une fois, l'Homme d'Esprit est opposé à l'érudit pur :

Il y a des Esprits... inférieurs et subalternes, qui ne semblent faits que pour être le recueil de toutes les productions des autres génies. Ils sont plagiaires, traducteurs, compilateurs. Ils ne *pensent* point : ils disent ce que les auteurs ont pensé... Ils n'apprennent que ce que tout le monde veut bien ignorer : une science vaine, aride, dénuée d'agrément et d'utilité, qui ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tombe point dans la conversation[1]. Ce sont ceux que les grands et le vulgaire confondent avec les savants, et que les sages renvoient au pédantisme (*Labr.*, I).

L'Esprit, forme d'intelligence, est une virtualité de connaissances. L'Homme d'Esprit est apte à tout comprendre et sentir.

L'Esprit exclut la « spécialité » :

Appellerai-je Homme d'Esprit celui qui, borné et renfermé en quelque art ou dans une certaine science, ne montre hors de là ni jugement, ni mémoire, ni vivacité, ni mœurs, ni conduite ? (*Labr.*, II, 100 [LGE]).

L'Homme d'Esprit est apte à toutes les besognes :

Un homme d'esprit n'est point jaloux d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée ou d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure. Il sait qu'il y a dans ces arts des règles et une méthode qu'on ne devine point, qu'il y a des outils à manier dont il ne connaît ni l'usage, ni le nom, ni la figure. Il lui suffit de penser qu'il n'a point fait l'apprentissage d'un métier, pour se consoler de n'y être point maître.

L'Esprit peut remplacer la science :

Esprit subtil à besoin vaut digeste (*Faifeu*, p. 72 [L., *Histor.*, xve s.]).

*
* *

L'Esprit n'est pas seulement une faculté artistique et littéraire. L'Homme d'Esprit n'est pas seulement capable de produire ou tout au moins de goûter des ouvrages d'esprit.

1. Le véritable Esprit, et le bon, est au contraire *utile* dans ses œuvres, et l'Homme d'Esprit est avant tout un homme « sociable », qui ne s'embarrasse point de connaissances indifférentes au « monde », ne tombant point « dans la conversation », et qui agit et pense toujours en tant qu'homme qui vit « en société ». Nous reviendrons sur ce sujet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Étant par excellence l'homme qui sent et comprent, il comprent et sent les nécessités de la « vie en société » et les devoirs de l'individu dans son commerce avec ses semblables. L'Homme d'Esprit et l'Honnête Homme, tel que le concevait le XVIIe siècle, se ressemblent étrangement.

« L'on devrait douter si ce même Esprit qui fait faire de si grands progrès dans les sciences, qui fait bien penser, bien juger, bien parler, bien écrire, ne pourrait point servir encore à être poli. »

De quoi ne vient à bout
L'Esprit joint au désir de plaire ?
(Lafont., *Fables*, XI, 2 [LGE].)

L'Esprit est une faculté « pratique » dans le sens le plus large du mot. Il peut être une arme, dans le commerce des hommes :

Un homme d'Esprit et d'un caractère droit peut tomber dans quelque piège... Il n'y a qu'à perdre pour ceux qui en viendraient à une seconde charge : il n'est trompé qu'une fois.

« Il a bon Esprit » se dit depuis quelque temps, mais il marque la solidité et le bon sens plutôt que la vivacité et la pénétration. « Il a bon Esprit » va plutôt aux sciences et à ce qui regarde l'étude ; « il a *un* bon Esprit » va plutôt aux *affaires* et à la *conduite* (P. Bouhours, *Suite des Rem. sur la lang. fr.*, 207).

B

Le mot Esprit, quand il signifie une qualité de l'âme, est un de ces termes vagues auxquels tous ceux qui les prononcent attachent presque toujours des sens différents : il exprime autre chose que le jugement, génie, goût, talent, étendue, grâce, finesse, et il doit tenir de tous ces mérites. On pourrait le définir « raison ingénieuse » (Volt., *D. Ph.*, Esprit, II).

Voici maintenant l'Esprit ainsi entendu défini dans ses procédés :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce qu'on appelle Esprit est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion fine ; ici l'abus d'un mot qu'on présente dans un sens et qu'on laisse entendre dans un autre ; là un rapport délicat entre deux idées peu communes ; c'est une métaphore singulière ; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord, mais de ce qui est en effet dans lui ; c'est l'art ou de diviser deux choses qui paraissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre ; c'est celui de ne dire qu'à moitié sa pensée pour la laisser deviner (Volt., *D. Ph.*, Esprit, I).

Le faux Esprit est autre chose que de l'Esprit déplacé. Ce n'est pas seulement une pensée fausse, car elle pourrait être fausse sans être ingénieuse : c'est une pensée fausse et recherchée (Volt., *D. Ph.*, Esprit, II).

On peut avoir de l'Esprit en ce sens et n'être pas à proprement parler un Homme d'Esprit, on n'est qu'un homme « spirituel » :

Il y a beaucoup plus de *vivacité* que de *goût* parmi les hommes ; ou, pour mieux dire, il y a peu d'hommes dont l'Esprit soit accompagné d'un goût sûr et d'une critique judicieuse (*Labr.*, I, 116 [LGE]).

« Un trait d'Esprit » = une saillie « spirituelle ».

« Faire de l'Esprit » est un peu vulgaire.

« Avoir de l'Esprit argent comptant » ou « *en* argent comptant » = pouvoir montrer de l'Esprit sans effort et sans réflexion préalable.

« L'Esprit court les rues » = l'Esprit est chose commune.

Deus locutions semblent avoir été formées l'une sur l'autre ; mais laquelle a servi de modèle à l'autre ? « Avoir de l'Esprit au bout des doits » = être adroit aus ouvrages manuels, et : « Avoir de l'Esprit jusqu'au bout des ongles » = montrer de l'Esprit jusque dans les petites choses [L] ou simplement : avoir beaucoup d'Esprit.

Un « bureau d'Esprit » est un cercle, un salon où conversent des personnes « spirituelles. » (Cf. p. 126).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au XVII[e] siècle on disait « d'Esprit » là où nous disons « spirituel » ou « ingénieus » :

> Préparons le billet que ma maîtresse écrit
> A Léandre. Il verra que le tour est d'Esprit.
> (Montfleury, *Gentilh. de Beau.*, II, 7 [L]).
> Ah ! certes, le détour est d'Esprit !...
> (Mol., *Fem. sav.*, I, 4 [Liv.])

Le latin *Ingenium* correspont assez bien, en certains cas, à ce sens de Esprit : « Ingenii acies », c'est l'Esprit, l'*Ingéniosité*, la sagacité.

C

Esprit est souvent employé au XVII[e] siècle dans un sens *voisin* du précédent. Ce n'est plus tout à fait l'ingéniosité, l'Esprit « spirituel », si l'on peut dire ; c'est une certaine qualité *brillante* que l'on met dans la *forme* des écrits, dans l'expression et le stile.

Le P. Bouhours aurait eu raison de faire entendre, d'après le cardinal du Perron, que les Allemands ne prétendent point à l'Esprit, parce qu'alors leurs savants ne s'occupaient guère que d'ouvrages laborieux et de pénibles recherches, qui ne permettaient pas que l'on y *répandît des fleurs*, qu'on s'efforçât d'y *briller*, et que le bel-esprit se mêlât au savant (Volt., *D. Ph.*, Esprit, III).

Mettre de l'Esprit partout, c'est la manie de nos jeunes auteurs : ils ne voient pas que cet Esprit, à moins qu'il ne soit tiré du fond du sujet, ne peut qu'en gâter la représentation ; que, *semer* mal à propos *les fleurs*, c'est semer des épines. Avec plus de génie, ils trouveraient dans le sujet même tout l'Esprit qu'ils doivent employer (Buffon).

D

BEL-ESPRIT.

Esprit n'étant pas, à l'origine, significatif d'un avantage,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et ayant besoin « d'un autre mot qui le détermine », comme dit Voltaire (p. 131), on lui a accolé l'épitète Beau, qui lui donne un sens laudatif : Le Bel-Esprit, c'est celui qui est « beau et convenable » (Labr.).

De même que « Esprit », absolument ou accompagné d'un adjectif, s'emploie pour désigner une *personne* douée de cet Esprit (cf. p. 146), de même Bel-Esprit s'emploie non seulement pour signifier une *qualité de l'Esprit*, mais aussi pour désigner des personnes qui la possèdent : un Bel-Esprit, c'est une personne qui a « Bel Esprit[1] ».

A l'origine, Bel-Esprit n'était nullement dépréciatif :

> Un pédant qu'à tous coups votre femme apostrophe
> Du nom de Bel-Esprit et de grand philosophe...
> (Mol., *Fem. sav.*, II, 9.)

Bientôt, Bel-Esprit eut quelque chose d'ironique et de méprisant. Mais ce sens n'est pas assez évident pour que les auteurs n'essaient pas d'en rendre conte :

> L'Esprit, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du Bel-Esprit, et ne signifie pas précisément la même chose, car jamais ce terme : Homme d'esprit ne peut être pris en mauvaise part, et Bel-Esprit est quelquefois prononcé ironiquement. D'où vient cette différence ? C'est qu'Homme d'Esprit ne signifie pas Homme supérieur, talent marqué, et que Bel-Esprit le signifie ; le mot : homme d'Esprit n'annonce point de prétention, et Bel-Esprit est une *affiche*... C'est une espèce de *profession*, et qui, par là, expose à l'envie et au ridicule (Volt., *D. Ph.*, Esprit, III).

1. « On a dit Il a Esprit, au lieu qu'auparavant (avant 1664), on disait Il a de l'Esprit. Maintenant, on dit Il a Bel Esprit, au lieu qu'on disait Il a de l'Esprit, ou C'est un bel Esprit. Ceux qui parlent ainsi imitent le langage des étrangers, mettant une particule pour une autre, ou ôtant un article, un pronom, afin d'avoir quelque chose de nouveau dans leur langage » (Sorel, *Conn. des livres*, 1671, p. 383-84 [Liv.]).

A-t-on dit : Il a apparence, pour en arriver à dire : Il a belle apparence ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ascagne est statuaire.. et Cydias Bel-Esprit ; c'est sa *profession* (Labr., I, 241 [LGE]).

Vous-mêmes vous croyez-vous sans aucun Esprit ? Et si vous en avez, c'est sans doute de celui qui est beau et convenable : vous voilà donc un Bel-Esprit (*Labr.*, II, 86 [LGE]).

On a abusé du terme de Bel-Esprit, et, bien que tout ce qu'on vient de dire des différentes qualités de l'Esprit puisse convenir à un Bel-Esprit, néanmoins, comme ce titre a été donné à un nombre infini de mauvais poètes et d'auteurs ennuyeux, on s'en sert plus souvent pour tourner les gens en ridicule que pour les louer (*Larochef.*, I, p. 239 [Liv.]).

Ceux qui le sont avec raison (Bel Esprit) s'en cachent ; ceux qui n'ont pas de quoi soutenir cette qualité-là sont si mal à propos qu'excepté ceux qui s'en moquent, personne ne veut de leur conversation. Ce n'est pas que si vous avez bien envie de l'être je n'y consente de tout mon cœur, et il ne faudra seulement que nous faire savoir de quelle nature de Bel Esprit vous voulez être, car il y en a du premier ordre, il y en a de subalternes... etc. (Mlle de Scudéry, *Clélie*, 5e partie, liv. III, éd. 1660, p. 1168 [Liv.]).

Pour d'autres, Bel Esprit a un sens nettement dépréciatif :

Vous m'avouerez que ce n'est guères que de ces *diseurs* [1] et de ces *faiseurs* de jolies choses dont on a coutume de dire : Il est Bel-Esprit. C'est un caractère ridicule que celui de Bel-Esprit (P. Bouhours, *Entr. d'Ariste et d'Eugène*, p. 233-34 [Liv.]).

...Pour être Bel-Esprit,
Il faut avec mépris écouter ce qu'on dit
Rêver dans un fauteuil, répondre en coq-à-l'ânes
Et voir tous les mortels ainsi que des profanes.
(Regnard., *Dist.*, IV, 7 [Liv.].)

1. *Diseur*, *faiseur*. Le suff. *-eur* indique ordinairement le *métier*, la *profession* ; cf. l'emploi du mot *profession*, en parlant du Bel-Esprit, par Volt. et Labr. (p. 137 et p. 138).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

6°

L'Esprit désignant l'Intelligence pure :

L'Intellectuel et le Spirituel, c'est la même chose : notre langue s'est conformée à cette notion : un Esprit, selon nous, est toujours quelque chose d'Intelligent, et nous n'avons point de mot plus propre pour expliquer celui de νοῦς et Mens que celui de Esprit (Boss., *Conn.*, V, 13 [L]) (Si ce n'est celui d'Intelligence ou de Raison !).

L'Esprit est souvent opposé à la sensibilité :

Littré, *Cœur*, 3° : « L'ensemble des facultés affectives, par opposition à l'Esprit, qui est l'ensemble des facultés intellectuelles. »

Le Cœur a son ordre, l'Esprit a le sien, qui est par principes et démonstrations (Pasc., *Pensées*, t. I, p. 288, éd. Lahure [L]).

On est plus sociable par le cœur que par l'Esprit (*Labr.*).

Vous avez de l'Esprit, si vous n'avez le cœur (Corn., *Nic.*, 1033 [LGE]).

L'Esprit est toujours la dupe du cœur (Larochef., *Max.*, 12 [L]).

Pour bien écrire, il faut que la chaleur du cœur s'unisse à la lumière de l'Esprit (Buffon).

J'appelle mondains, terrestres et grossiers ceux dont l'Esprit et le cœur sont attachés à une petite portion de ce monde, qui est terre (Labr., *Esp. forts*).

Ces forcenés... au cœur aigri, à l'Esprit étroit..., qui jetteraient le pays dans les pires aventures (Jaurès, *Humanité* du 10 fév. 1912).

« Perdre l'Esprit », perdre la raison.

Esprit judicieux, Raison épurée (Volt., *D. Ph.*, Esprit, III).

Il y a malheureusement bien des manières d'avoir l'Esprit faux : 1° de ne pas examiner si le principe est vrai, lors même qu'on en déduit des conséquences justes ; et cette manière est commune ; 2° de tirer des conséquences fausses d'un principe reconnu (Volt., *D. Ph.*, Esprit, IV).

« Esprit fort » était, du temps de Labruyère, un mot tout nouveau, et les Dictionnaires de l'époque, pas plus l'Académie que

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Furetière, n'en font mention. Il avait été employé pour la première fois par Molière, en 1665, dans le *Festin de Pierre*, comme synonyme de Libertin, pour désigner un homme qui affecte de se mettre au-dessus des opinions reçues, surtout en matière religieuse : « Il y a certains impertinents qui font les Esprits forts... » Labruyère s'est emparé de ce mot et l'a en quelque sorte frappé avec le sens qu'il a conservé jusqu'à présent. C'est le titre de son dernier chapitre (*Lex. de l'éd. Hugues* de Labruyère).

Voilà de nos Esprits forts qui ne veulent rien croire (Mol., *D. Juan*, III, 5 [L].

Esprit fort ou Libertin... (Labr.).

L'Esprit docile admet la vraie religion et l'Esprit faible ou n'en admet aucune, ou en admet une fausse. Or l'Esprit fort ou n'a point de religion, ou se fait une religion. Donc, l'Esprit fort, c'est l'Esprit faible.

L'Esprit faible ne sait pas posséder la science, s'en escrimer et s'en servir comme il faut (Charron, *Sagesse*, Préf., 2e éd. [L., *Hist.*, XVIe s.]).

Dans la Philosophie de la Connaissance, l'Esprit est l'Intelligence, l'Entendement :

Je n'ai pas cru qu'il fût possible à l'Esprit humain de distinguer les formes ou espèces de cors qui sont sur la terre (Desc., *Méth.*, VI, 3 [L]).

Distinguer l'emploi suivant de l'expression « En Esprit » de l'emploi indiqué plus haut, p. 129 :

Dieu est Esprit, dit N. S., et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en Esprit et en vérité, c'est-à-dire que cette suprême intelligence doit être adorée par l'intelligence [Boss., *Conn.*, V, 13 [L]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

MÉLANGE DES SENS

1°

Esprit, en métafisique.

La notion d'*immatérialité* est absente de la valeur sémantique du mot Esprit désignant, dans la langue générale, l'âme, la personne psichique considérée en tout ou en partie. Il n'entre, pour ces emplois, dans le sens de Esprit, que la notion de son rôle de *Principe vital* ou d'*être pensant, sentant, voulant.*

Pour les filosophes, l'Esprit — qu'il s'agisse de l'Esprit qui est censé habiter le cors de chaque être humain, ou de l'Esprit, substance qui gît sous le monde matériel, en constitue pour ainsi dire l'âme, l'anime et le régit — l'Esprit a le caractère de l'immatérialité : c'est une substance invisible, impalpable, sans étendue, qui échappe aus lois de la matière. C'est un Esprit au sens de Spiritus — ou, s'il est contesté que les anciens se soient élevés à la notion de l'immatérialité absolue, en un sens qui se rattache aisément à celui de Spiritus.

Il y a donc deus notions dans l'idée que se font de l'Esprit les filosofes : la notion d'immatérialité et la notion d'un *principe de vie* qui régit la matière (sens III, 1°, p. 122).

Ici encore, comme dans tous les cas [1] où le sens de Esprit se rattache au sens étimologique, nous avons affaire à une valeur sémantique *savante* de ce mot. Mais il s'y mêle la signification proprement française d'Esprit.

1. Sauf le cas suivant (Et encore Esprit dans l'emploi IV 2° est peut-être la *transposition* de Spiritus employé dans les textes *téologiques* pour désigner les Démons) : « Spiriti Nigri » (Ecclésiaste).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2°

L'imagination populaire, la superstition admettent l'existence d'Esprits, personnages mistiques immatériels — ou du moins invisibles et impalpables — ausquels on attribue des pouvoirs surnaturels, métafisiques, un rôle à moitié divin, que l'on croit qui ont une action occulte et souveraine sur les fénomènes naturels, sur les affaires et la destinée humaines.

On les appèle Esprits, sans doute à cause qu'ils sont immatériels, ou du moins d'une matière particulièrement subtile et déliée. Mais il entre aussi dans ce sens de Esprit l'idée d'une puissance métafisique, surnaturelle et quasi divine. Là encore, il y a mélange des deus séries de sens.

« Les Esprits », c'est ainsi qu'on appèle les Anges et les Démons[1] : Les « Esprits de lumière », les « Esprits célestes » et les « Esprits de ténèbres », les « Esprits de l'abîme », les « Esprits immondes » (D-G.).

Le « Malin Esprit », c'est le Démon, personnage immatériel, qui représente la Puissance du Mal, le Dieu du Mal.

*
* *

Le « Malin Esprit », c'est aussi l'Inspiration du Démon (sens II, 1°, A), en même tens que le Démon en personne. Les Crétiens du Moyen-Age étaient dupes de cette méta-

1. Δαιμονεσ, les *Divinités*, et spécialt, dans la religion crétienne, les Divinités malfaisantes. Δαίμων n'a pas à l'origine ce sens dépréciatif : il est un équivalent de Θεόσ (avec, peut-être, un sens un peu plus général). Θεόσ et Δαίμων se sont spécialisés, le premier dans le sens de Divinité bienfaisante, l'autre dans le sens de Démon.

En sanscrit, Deva = Θεόσ, et Asura = Démon ; mais en vieus Perse, Asura désigne au contraire le Dieu bienfaisant, Deva le Dieu du Mal. La loi de différenciation des sinonimes s'est réalisée en sens contraires dans les deus langues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fore, où le simbole est mal dégagé de l'imagination mitique : ils croyaient voir des cas de « possession », nécessitant une expulsion de l'Esprit du Mal, personnage réel.

L'« Esprit familier de Socrate », qu'on appèle aussi le « Démon de Socrate », c'est à la fois un être réel et un simbole poétique pour exprimer la nature surhumaine de l'intelligence du filosofe qui faisait croire à une « inspiration » divine.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

A. Sur le sens de Esprit dans le langage des alchimistes, les écrits des alchimistes sont fort obscurs :

Vincent de Beauvais (Speculum Majus [passage cité par la *Grande Encyclopédie*]) :

Il y a quatre esprits minéraux : le soufre, l'arsenic, le sel ammoniac, le mercure, distincts par leur aptitude à être *sublimisés*.

— C'est sans doute cette aptitude qui leur vaut le nom d'*esprits* ?

— Non :

Ils sont esprits parce que leur pénétration dans le corps (métallique) est nécessaire pour accomplir sa réunion avec l'*âme*.

— Et cependant :

Nulle chose ne peut être sublimisée sans le secours d'un esprit. La pierre ne s'élève pas d'elle-même par l'action du feu, tandis que les esprits s'élèvent d'eux-mêmes.

Albert le Grand (De Mineralibus [*G. Encyclop.*]) :

Ce qui s'*évapore* au feu est esprit, *âme*, accident ; ce qui ne s'évapore pas, corps et substance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pseudo-Aristote (*Ibid.*) :

Les corps volatils sont des accidents parce qu'ils ne manifestent leurs qualités et vertus que s'ils sont associés aux substances ou corps fixes.

B. A rattacher à Esprit au sens de faculté de penser, pensée (III, 3°, p. 128).

Dans certains cas, au XVIIe siècle, « Mon Esprit, votre Esprit.. » était une périfrase pour « je, vous.. ».

Et de tout crime après mon Esprit te décharge (Mol., *Étourdi*).
Votre Esprit à l'hymen renonce pour toujours (Mol., *Fem. sav.*, 97 [LGE]).

De même « les Esprits » veut dire, sans doute, « les gens qui sentent et pensent », mais il ne faut pas appuyer sur ce sens, et cette expression équivaut la plupart du tens simplement à : « Les gens, les hommes » :

Jugez combien ce coup frappe tous les Esprits (Rac., *Brit.*, 1633 [LGE]).

C. A rattacher à III, 2°, C.
Volt. *D. Ph.*, Esprit, II :

On ne dit point « Esprit de politesse » comme on dit « Esprit de vengeance », « de discussion », « de faction », parce que la politesse n'est point une passion animée par un motif puissant, lequel on appelle Esprit métaphoriquement.

Tel n'est point en réalité le sens de Esprit dans « Esprit de vengeance », « de dissension » [1], etc., contrairement aussi à l'interprétation du D-G, V, 1°. Nous expliquons d'une autre manière cet emploi du mot Esprit.

Voltaire dit encore : « On a cité dans un dictionnaire [2]

1. On dit d'ailleurs : « Esprit de conciliation ». S'agit-il là d'une « passion animée par un motif puissant » ?

2. Il s'agit du Dict. de Moréri = Grand dict. hist., ou Le Mélange curieux de l'hist. sacrée et profane (Lyon, 1674, 1 vol. in-fol., et 1681, 2 vol. in-fol.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Esprit de politesse, mais c'est d'après un auteur nommé Bellegarde, qui n'a nulle autorité » (ibid.).

Mais Labruyère, qui a quelque autorité, écrit :

Il me semble que l'*Esprit de politesse* est une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes.

D. A noter dans Mol., *Fem. sav.*, acte IV, sc. III, la discussion entre Clitandre, homme de la cour, et Trissotin, « Bel Esprit » (le mot lui est appliqué dans la liste des personnages).

1) Le savoir pur ne fait pas l'Homme d'Esprit :

Cl. — La science est sujette à faire de grands sots...
Tr. — J'ai cru jusques ici que c'était l'ignorance
Qui faisait les grands sots et non pas la science.
Cl. — Vous avez cru fort mal, et je vous suis garant
Qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

2) L'homme de la cour, l'homme du monde est l'antitèse du Bel-Esprit :

Tr. — La cour, comme on le sait, ne tient pas pour l'esprit.
Elle a quelque intérêt d'appuyer l'ignorance...
Cl. — Vous en voulez beaucoup à cette pauvre cour.
Et son malheur est grand de voir que, chaque jour,
Vous autres beaux esprits vous déclamiez contre elle...
... Vous feriez fort bien, vos confrères et vous,
De parler de la cour d'un ton un peu plus doux.
... A le bien prendre, au fond.. elle n'est pas si bête
Que vous autres messieurs vous vous mettez en tête.
... Elle a du *sens commun* pour se *connaître à tout* (cf. p. 132-133)
Et.. *l'esprit du monde* y vaut, sans flatterie, (cf. p. 133)
Tout le savoir obscur de la pédanterie...

....

Il semble à trois gredins...
Qu'en science ils sont des prodiges fameux
Pour savoir *ce qu'ont dit les autres avant eux* (cf. p. 132)

....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Gens) *inhabiles à tout* (cf. p. 133), vides de sens commun,
Et pleins d'un ridicule et d'une impertinence
A décrier partout l'Esprit et la science.

— Sur les affinités de l'Homme d'Esprit et de l'homme « du monde », de « l'Honnête Homme », cf. Labr. :

Il n'y a point d'ouvrage d'esprit si bien reçu dans le *monde* et si universellement goûté des *honnêtes gens*... qu'il daigne lire.

E. On a pu remarquer plusieurs fois l'emploi de *Esprit* pour désigner des *personnes* : « Certains esprits vains, familiers : » = certaines personnes à l'esprit vain... (p. 124) — « Esprits inférieurs... = personnes dont l'esprit est inférieur... (p. 132) — « Esprits justes et doux... » (p. 131) — « Esprits vifs et décisifs... » (p. 132).

Voici des exemples caractéristiques où Esprit, absolument, est employé pour « homme d'Esprit, personne d'Esprit » :

Madame Martel, vieille bourgeoise de Paris, qui était un Esprit et qui voyait assez bonne compagnie (Saint-Simon, 221, 224 [L]).
(Louis XIV) préférait la soumission aux lumières et disait quelquefois qu'il craignait les Esprits » (Duclos, *Règne de Louis XIV*, *Œuvres*, t. V, p. 75, éd. Delaunay [L]).

Ingenium est employé par Suétone dans le sens de « homme d'esprit » :

« Ingenia fovit », il encouragea les gens d'esprit.

Ed. Portier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite*) [1]

exagérateur :

Vieilli, dit D. G. qui n'en donne pas d'exemple depuis Molière. Repris par Faguet : « L'homme est un gorille exagérateur. »

Drame ancien et drame moderne, Av.-propos, p. 8.

exagérer

« Porter (q.q.ch.) : 1° au plus haut point, 2° au delà de la mesure », dit D. G. — Sainte-Beuve l'a entendu au sens de « porter (quelqu'un) — plus précisément ici *louer* — au delà de la mesure. » A la suite d'une frase du P. Daniel fort élogieuse pour le P. Bouhours, il écrit : « Daniel exagère ici son confrère Bouhours. »

Port-Royal, l. III, ch. XIII, t. III, p. 220.

***exaltante** :

S. f. « La composite (v.ᵉ ce mot supra) ou exaltante n'est pas une passion particulière. »

Tissot, du Suicide, cité par Proudhon, *Création de l'ordre*, p. 208.

1. Voir notre *Revue*, 1912, p. 253 ; 1913, p. 100, 209, 260 ; 1914, p. 132, 243 ; 1915, p. 60. — Les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* sont marqués d'un astérisque.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

examen :

V. supra, v° *éden*.

***exaucement** :

« Pour pouvoir vivre la vie religieuse, j'ai besoin de trois choses : la réelle et active présence de Dieu en moi, l'exaucement de la prière, et la liberté de l'espérance. »

Boutroux, *Sc. et Relig.*, p. 217.

excessif :

D. G. ne le donne pas comme subst. J. Lemaître écrit : « La description de soi-même, chez les malades et les excessifs qui ont du génie, est d'un intérêt qui emporte tout. »

Chateaubriand, p. 275.

***excessiveté** :

« Nulle particularité subjective de l'expérience, non pas même un sentiment de surplus, d'au-delà, d'excessiveté, ne peut, à elle seule, garantir l'objectivité, la réalité de cette expérience. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 334.

***exclusivisme** :

« Il est résulté de cet exclusivisme une limitation nouvelle de l'idéal classique. »

Brunetière, *Évol. des genres*, p. 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***excuseur** :

« Chapelain n'était pas moins complaisant que Costar ; Voiture l'avait appelé *l'excuseur de toutes les fautes*. »

Nisard, *Hist. de la litt. franç.*, l. III, ch. VI, par. 2, t. II, p. 258.

exécuteur, trice :

« Subst. m. et fém. et adj. », dit D. G. qui donne comme exemple d'*exécutrice*, adj., un passage de Montesquieu, *Esprit des lois*, XI, 7. (Il faut lire 6, du moins d'après l'édition Lefèvre, 2 vol. 1839. Le chap. 7 tient en dis lignes, le ch. 6 a dis pages et le mot *exécutrice* y est répété vint à vint-cinq fois.) Il me paraît intéressant de relever, à propos de ce mot, une curieuse note de J.-J. Rousseau : « C'est par une inexactitude de la langue en ces matières que M. de Montesquieu, qui la savait si bien, n'a pas laissé de dire toujours *la puissance exécutrice*, blessant ainsi l'analogie et faisant adjectif le mot *exécuteur* qui est substantif. C'est la même faute que s'il eût dit : *le pouvoir législateur*. »

Lettres de la montagne, IIe p., lettre VII, t. III, p. 77, n° 1, éd. Houssiaux, 4 vol., 1852. — Cf. Gohin, *Transform. de la langue française*, p. 45, n. 3.

exercer :

« 3°, *spécialt* soumettre (certaines industries) à la visite d'employés de la régie, », dit D. G. — Nisard a employé ce mot dans ce sens, mais au figuré ; parlant des *censeurs* de Calvin, il écrit : « La tyrannie n'a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rien inventé de plus odieux que les visites de ces censeurs qui... exerçaient la vie domestique. »

Hist. de la litt. fr., l. II, ch. III, par. 4, t. I, p. 314.

***exertion** :

« La conquête et la découverte supposent un éveil et amènent une exertion de force que ne peuvent connaître ceux qui n'ont qu'à marcher dans une voie déjà tracée. »

Renan, *Avenir de la science*, p. 110; cf. p. 303. — Cf. Gohin, *Transf. de la l. franç.*, p. 329.

***exogame, exogamie** :

« Les Afghans sont répartis en clans exogames. »

Y. Guyot, *La propriété, orig. et évol.*, p. 80.

« La règle de l'exogamie n'était pas observée (chez les Aruntas) ; un homme épousait toujours une femme de son propre clan. »

Toutain, *Ét. de mythol. et d'histoire*, p. 71.

***exorbitance** :

« Il (Thiers) accuse la mauvaise politique de l'empereur... l'exorbitance de son génie. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, t. I, p. 379 ; cf. t. II, p. 305.

(*A suivre.*) A. Jourjon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONTES RENDUS

Géografie linguistique.

J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales*, I Chair et viande ; la neutralisation de l'article défini ; à propos de *Clavellus*[1].

Le créateur de la géografie linguistique nous donne aujourd'hui le premier fascicule d'une nouvelle série d'études. Le titre seul est un programme : *Pathologie et thérapeutique verbales*. Il nous annonce que le langage peut être affligé de véritables maladies contre lesquelles son organisme s'efforce de réagir par des moyens appropriés. Il y a des organismes sains et actifs, d'autres passifs ou délabrés. Même au point de vue purement linguistique, tous les idiomes ne s'équivalent point, comme l'avait cru l'école des néo-grammairiens. Un patois ne diffère pas seulement d'une langue littéraire par son infériorité sociale ; il éprouve, plus ou moins, une déchéance constitutionnelle qui explique son impuissance littéraire.

A vrai dire, nous sommes ici en présence d'un retour aus anciennes conceptions françaises, trop sacrifiées, pendant une longue période, aus conceptions allemandes rigoristes et absolues. Certes tout n'est pas à rejeter, loin de là, dans les méthodes germaniques, mais on commence à s'apercevoir, même en linguistique, qu'elles s'étaient imposées à nous avec trop de tirannie.

Les travaus de M. Gilliéron content donc parmi les meilleurs simptômes d'une saine réaction. Nous y trouverons des éloges du français littéraire qui ne nous ramèneront pas à trois quarts de siècle en arrière, parce qu'ils sont nourris de tout le suc

1. Librairie Beerstecher, Neuveville (Suisse, canton de Berne).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

distillé par cinquante ans de filologie. Les patois en détresse sont obligés de demander aide au français de Paris :

Le « recours au propre fonds, témoignage d'indépendance et de vitalité provinciales, a disparu presque totalement de nos jours, depuis que presque tous les parlers de la France sont privés de l'élément directeur régional qui police l'action mécanique, aveugle, destructrice de la fonétique, depuis qu'ils sont délaissés par les classes instruites et lettrées, toutes converties au français littéraire.

« Dans leur pauvreté génétique, dans leur misère actuelle, les parlers — nous n'en exceptons pas la langue illustrée par Mistral — ont recours à la grande pourvoyeuse qu'est la langue littéraire [1]. »

Et ailleurs :

« Le français est la providence des parlers qui s'égarent [2]. »

Voici donc un aspect tout nouveau de la lutte des langues. Jusqu'ici on avait montré seulement l'action du français comme désagrégatrice du patois, qu'elle mine peu à peu avant de les absorber. Eh bien ! pendant leur longue décadence, le français protège ses frères inférieurs ; sous bien des rapports il ralentit leur agonie. Ce point de vue n'est pas moins juste que l'autre ; il le complète. Et ceci explique — car un raisonnement exact doit se vérifier ailleurs et par argument *a contrario* — comment (toutes choses égales d'ailleurs) les patois disparaissent beaucoup plus rapidement lorsqu'ils se trouvent en contact avec une langue littéraire d'une autre souche : ainsi, en progressant dans les Grisons, l'allemand tue sous lui tous les dialectes rétoromans, tandis que, sur le versant du Pô, l'italien se superpose aux parlers de même famille, sans les détruire.

Les téories de M. Gilliéron rappèlent sur certains points les idées de Darmesteter. Mais si celui-ci avait prévu, avec une intuition admirable, il était forcément demeuré quelque peu dans le vague, tandis que celui-là apporte des précisions scientifiques grâce à une richesse de matériaus vivants que son prédécesseur ne possédait point. Je ne fais pas seulement allusion à la conception biologique du langage ; je veus parler aussi, par exemple, de l'influence exercée par la fonétique sur la disparition des mots.

1. *Pathologie et thérapeutique verbales*, p. 13.
2. *Id.*, p. 13, nº 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette action, Darmesteter l'avait pressentie lorsqu'il attribuait la mort de nombreus vocables à des imperfections formelles. Mais il n'avait pas trouvé le principe exact, que M. Gilliéron a découvert dans l'homonimie et qu'il nous rappèle en ces termes :

« On a tenté soit de nier, soit de mettre en doute, soit de restreindre le rôle délétère de la fonétique en tant que créatrice de produits homonimes, qui oblige le parler à remanier son patrimoine lexical, le contraint constamment à un travail de réparation. Nous croyons pouvoir prétendre qu'il n'est aucune loi fonétique qui, dans le long cours d'un parler, s'effectue sans causer des dommages nécessitant une œuvre de réparation et des modifications de tout ordre, que la fonétique est responsable de la disparition d'une grande partie des mots du patrimoine latin, qu'une foule des disparus sont des déchets de l'usure fonétique, qu'une foule de mots nouveaus sont des compensations, plus ou moins heureuses, à ces déchets [1]. »

Nous pensons qu'après les travaus déjà publiés il est bien difficile de ne pas souscrire aujourd'hui aus lignes qui précèdent. Pour notre part, le principe de l'homonimie nous apparaît comme un des plus féconds et des plus révélateurs, et nous le rencontrons à chaque pas dans nos Essais de géografie linguistique. M. Gilliéron en donne ici de nouveaus exemples : telle la collision, en français du XVe siècle, de *chair* et *chèr*(*e*), qui explique le triomphe de *viande* [2].

L'homonimie peut être renforcée et rendue complètement insupportable, dans la région du Nord, par le fénomène que M. G. appèle, d'un mot heureus, la neutralisation de l'article. Il y a là quelques pages très sobres (12-16) qui nous donnent à l'appui trois exemples, à mon avis irréfutables.

Du jour où *la kar* (la chair), dans le Nord, est devenue *le kar*, il s'est produit une confusion avec *le kar* (le char) que la langue ne pouvait tolérer : elle a fait appel, dès une époque ancienne, au français primitif *char* pour remplacer la première forme.

La Wallonie est la seule région romane qui ait perdu MEL.

1. *Pathologie et thérapeutique verbales*, p. 14.

2. Je serais tenté de croire que, dans la région auvergnate, il s'est produit une autre collision, cette fois entre CARNE et l'adjectif CARUS, du jour où *charn* devint *char*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est que là, et là seulement, la fonétique (renforcée par la neutralisation de l'article) a produit une collision entre MEL > *miel* et MERULA > *mierle* > *miel(e)*, qui se sont réciproquement télescopés, comme « épi » et « épine » dans la région gasconne.

Plus au sud, c'est « nèfle » qui a tué « merle », car les deus mots aboutissaient l'un et l'autre à *mèl(e)*.

De tels faits ne peuvent résulter de coïncidences fortuites, qui seraient miraculeuses. Ce ne peut être l'effet du hasard si, « seuls des parlers gallo-romans, le wallon et le picard ont perdu *merle*, alors que tous deus seuls ils étaient soumis à une loi qui devait fatalement faire aboutir ce mot à celui qui désignait soit la nèfle, soit le miel ».

Les pages qui suivent sont consacrées à une étude remarquable des désordres occasionnés dans les patois du Nord par la neutralisation de l'adjectif, et des traitements térapeutiques mis en œuvre par le langage pour y porter remède. Signalons la désorganisation produite dans le genre des substantifs, avec, comme corollaire, la menace, « pour toutes les parties du discours en dépendance directe avec le substantif, de perdre leurs flexions génériques » (p. 18) ; le remplacement de l'article par le démonstratif (p. 20-23), et les répercussions très curieuses sur les rapports de possession (p. 23-27). L'analise des fénomènes dans les trois aires à régime complet, à régime incomplet et sans régime (p. 27-44), est un modèle d'étude sintaxique conçue suivant les métodes de la géografie linguistique.

En appendice on lira la riposte très précise adressée à M. Meyer-Lübke à propos de *Clavellus*. Tous les coups portent. M. Gilliéron est un terrible tireur : il ne fait pas bon s'aventurer dans ses tranchées, car il a en réserve un arsenal de munitions qu'en bon tacticien il garde pour répondre aus attaques.

J. JUD, *Probleme des altromanischen Wortgeographie* [1].

La géografie linguistique a eu en Allemagne une bien curieuse fortune. Tandis que la plupart des pontifes, avec une incompréhension extraordinaire, niaient la nouvelle science qui avait le grand tort de ne pas sortir de leur cerveau, lui refusaient à peu près toute valeur ou lui opposaient des arguments puérils,

1. Extrait de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les jeunes filologues, en grand nombre, s'efforçaient de suivre les traces de M. Gilliéron et d'imiter ses travaus. Malheureusement si les jeunes sentaient confusément l'importance de la nouvelle orientation, bien peu d'entre eus ont compris la métode du maître : ils se sont bornés, pour la plupart, à une imitation extérieure et superficielle, dressant des cartes, traçant des aires, sans arriver, souvent même sans chercher à reconstituer les couches successives des formes et les voyages des mots.

C'est en Suisse qu'on rencontre les meilleurs travaus de géografie linguistique : on ne doit pas s'en étonner quand on songe que c'est la Suisse allemande — ou alémanique, comme on dit aujourd'hui — qui a fourni à l'Allemagne contemporaine ses principaus romanistes.

Dans cet ordre d'idées, la présente étude de M. Jud me semble la plus remarquable de toutes celles qui ont paru à la suite des travaus de M. Gilliéron, car c'est la seule qui, après les ouvrages du maître, nous ouvre des perspectives nouvelles, en transportant la métode sur un autre terrain.

Ce sont les problèmes relatifs à la répartition géografique des mots en latin vulgaire et en roman primitif que M. Jud aborde aujourd'hui. Pour attaquer avec succès un aussi vaste domaine, il fallait une érudition considérable, une connaissance approfondie, non seulement des langues et parlers romans et du latin vulgaire, mais encore des dialectes celtiques et germaniques ; il fallait enfin et surtout une puissance de sintèse capable de dominer le sujet sans se laisser entraîner à des généralisations hâtives. M. J. a été à la hauteur de sa tâche : son étude est aussi remarquable par la nouveauté des vues générales que par la richesse et le chois des matériaus.

L'auteur attire spécialement l'attention — et c'est l'idée maîtresse de ce travail — sur les emprunts faits au latin vulgaire et à l'ancien roman par les dialectes voisins, celtiques et germaniques, qui permettent de résoudre de nombreus problèmes de géografie linguistique, de répartition et de cronologie, qui se posent à l'intérieur de la Romania. Ces emprunts sont de deus sortes : mots exportés par le latin (ou le roman) ; mots trouvés et adoptés par la langue des conquérants dans des territoires latins postérieurement germanisés. Ces anciens emprunts sont très nombreus ; M. J. cite une grande quantité d'exemples :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceus qui sont relatifs à la terminologie vinicole (pp. 12-16) sont particulièrement caractéristiques [1].

Il n'est pas sans intérêt de savoir, au point de vue cronologique, que le bas-allemand *tins* a été emprunté à l'époque où C(+E, I) lat. se prononçait *ty*, et que *Tschingel*, qu'on trouve dans la nomenclature alpestre du pays bernois, repose sur CINGULUS arrivé déjà à l'étape *tsenglo* (p. 6-7).

Mais il est encore bien plus curieus de constater que le celtique de Grande-Bretagne (ou son héritier l'anglais) et le germanique possèdent des mots qui ont disparu depuis très longtens dans les langues romanes limitrofes et parfois dans toute la Romania. Ainsi ACETU, qui avait déjà presque disparu au Moyen Age, de la France septentrionale, subsiste dans l'allemand *Essig* (reposant sur une métatèse ATECU); CASEU est l'ancêtre de l'allemand *Käse*, tandis qu'en France le mot s'est effacé anciennement, attesté seulement à l'époque mérovingienne et par le dérivé *chasiere* [2].

Le fénomène s'applique aussi aus vieus mots latins, qui ont été remplacés par des mots d'origine ecclésiastique vers le IIIe-IVe siècle, quand s'affirma le trionfe du cristianisme. Il se produisit à cette époque un renouvellement très important du vocabulaire. C'est alors, par exemple, que PAROCHIA fut substitué à PLEBE, qu'on retrouve aus deus extrémités de la Romania; d'un côté en Italie-Rhétie (*pieve*, *plaif*), de l'autre côté émergeant dans les dialectes galliques (p. 23). Plus remarquable encore est SATURNI-DIES (remplacé par SABBATI-DIES) qui n'a laissé de représentants qu'en Angleterre et en bas-allemand (kymrique *sadwrn*, ang. *saturday*, bas-all. *zaterday*) (p. 33).

Ce n'est pas seulement la stratografie du vocabulaire roman primitif que les emprunts du germanique permettent de reconstituer, mais les grands chemins de pénétration par lesquels voyageaient les mots pour venir de Gaule ou d'Italie (p. 37). On peut y parvenir quand l'Italie et la Gaule romanes ont possédé très anciennement chacune une forme différente pour un même mot.

1. Aus régions de France qui connaissent CANAS = fleur du vin (carte III), il faut ajouter la Basse-Auvergne (tipe régional : *chanas*).

2. Ajouter le tipe régional *chaseira*, conservé actuellement dans toute la Basse-Auvergne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'une façon générale, les groupes alémanique et bavarois ont tiré leurs emprunts de l'Italie et les groupes bas-allemands de la Gaule. Mais il y a hésitation pour la région entre Moselle et Rhin, qui appartient tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deus zones d'influence. Ainsi le Rhin forme limite, de Bâle à Spire, entre les formes germaniques dérivées du PIPPITA gallo-latin, et celles issues du PIPITA italo-latin. Au contraire le tipe nord-italique CASTĬNEA (pour CASTANEA) a rayonné sur toute l'Allemagne du Sud, de la Moselle à l'Autriche (p. 47-8; cartes IV et V).

Les principales voies d'exportation, le long desquelles ont cheminé les mots, sont, suivant M. J. : 1°) de Gaule, la chaussée qui longeait la Meuse, et la route romaine qui suivait la Moselle en passant par le grand centre de Trèves (p. 45); 2°) d'Italie, les routes du Grand-Saint-Bernard (Milan-Avenches-Augst-Mayence) et du Brenner (p. 47, 3), enfin la voie fluviale du Danube pour les emprunts au grec et certains emprunts au latin (p. 37).

Cette question des voies de circulation, d'expansion et de pénétration, qui ont été suivies par les grands courants économiques et linguistiques, est capitale dans la constitution de la géografie linguistique. M. Gilliéron, à cet égard, a mis en lumière l'importance du grand couloir naturel formé par la Saône et le bas Rhône, et de la tròuée de la Meuse (Paris-Nancy-Metz). J'ai observé de mon côté des courants locaus dans le Massif Central, par exemple Lyon-Clermont-Brioude (par la trouée de Thiers et la Limagne).

Un certain nombre de ces courants se sont déplacés avec l'histoire : ce sont ceus qui n'étaient pas en relation nécessaire avec la géografie naturelle (comme le Saône-Rhône qui a simplement varié de direction suivant les époques : sud-nord jusqu'au Moyen Age ; puis nord-sud, de plus en plus prépondérant). Celui du Grand-Saint-Bernard paraît bien s'être affaibli, puis interrompu après la chute de l'Empire romain et la ruine de la chaussée impériale. Le même fénomène a dû se produire dans la vallée de la Meuse moyenne, qui n'est plus une voie de circulation à partir du Moyen Age : loin d'être un lieu de passage, le groupe wallon vit de plus en plus isolé. Il est aussi très remarquable que la vague germanique (comme beaucoup d'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fluences germaniques, je reviendrai plus tard sur la question) se soit arrêtée au seuil de la trouée de Belfort, qui aurait dû constituer, semble-t-il, un passage naturel : y avait-il là, à cette époque, des forêts impénétrables, comme celles qui ont limité la poussée germanique à l'est et sans doute au nord de la Belgique wallone d'après M. Kurth ?

Cinq cartes terminent l'important est très consciencieus travail de M. J. On peut faire quelques critiques de détail à la première, qui représente les limites de la Romania au IVe siècle. Il eût été bon de tracer la frontière approximative entre les domaines grec et latin. On sait d'autre part que beaucoup de linguistes n'admettent pas que la Dacie, surtout au nord, était restée romanisée au IVe siècle après le retour, sous Aurélien, des troupes d'occupation que la majorité des colons auraient suivies : les Roumains actuels descendraient spécialement des colons de Mésie qui auraient passé sur la rive gauche du Danube, plus tard sous l'influence de la poussée slave ; il y aurait donc ici gain et non perte. Enfin peut-on affirmer que la Germanie méridionale était romanisée jusqu'à la ligne Neckar-Danube ?

Mais ce sont là de petits côtés cartografiques sans grande importance, de même que l'oubli des îlots allemands dans les Grisons romans (carte II).

Je tiens à louer, pour terminer, une clarté d'exposition qu'on voudrait rencontrer plus souvent dans les ouvrages de langue allemande.

Albert DAUZAT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CRONIQUE

Au Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Dans sa dernière session, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a eu à examiner un projet d'arrêté où il était question des « instituteurs et des institutrices *publics* ». Un des membres de l'Assemblée a fait remarquer avec raison que le masculin « publics », à côté d'un nom féminin, bien que tout à fait conforme à une règle bien connue, avait quelque chose de désagréable, et on a « tourné autrement » en adoptant comme texte : *les instituteurs et les institutrices de l'enseignement public.*

Si court qu'ait été cet incident, c'est déjà trop qu'il ait fait perdre quelques minutes au Conseil. S'il ne s'agissait que de l'adjectif *public*, on pourrait se borner à regretter qu'au moment où *publicus* a été introduit dans le Dictionnaire français, on ne lui ait pas donné, comme à *tragicus* et à *comicus*, transcrits en *tragique*, *comique*, une forme unique pour le masculin et le féminin. Mais la question est plus générale, et trop souvent nous prenons la peine de tourner autrement, non point pour éviter une équivoque ou pour aboutir à une meilleure formule, ce qui est parfaitement légitime et louable, mais par un scrupule de correction provoqué par une fausse règle de grammaire, qu'on n'ose ni violer ni appliquer, et c'est alors une lamentable perte de tens.

En ce qui touche l'accord de l'adjectif avec plusieurs substantifs, il faut chercher la véritable règle dans des exemples où la langue la fournit elle-même par une différence de prononciation, c'est-à-dire avec des adjectifs dont le féminin *se prononce* autrement que le masculin. Nous ne dirions assurément pas : « il a trouvé pour agir ainsi un motif et une occasion *nouveaus* », ni : « il portait le manteau et la couronne *royaus* » ; mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beaucoup n'oseraient sans doute pas se laisser aller à la tendance évidente de la langue, qui appèle (comme souvent le latin) l'accord avec le nom le plus voisin, et auraient la faiblesse, en écrivant, de chercher une autre tournure, par respect pour la mauvaise règle apprise dès l'enfance, et en dépit de l'exemple autorisé de Racine :

Armez-vous d'un courage et d'une foi *nouvelle*.

Il eût été vraiment dommage que Racine, pris du même scrupule, eût « tourné autrement ».

Nous avons reçu de M. l'abbé J.-M. Meunier une brochure intitulée : « Le nom de Montmartre » (Nevers, 1914, 29 p. in-8). C'est l'explication de *Montmartre* comme « Mont de Mercure ». Cette étimologie a été donnée dès 1890 par Julien Havet ; M. l'abbé Meunier précise les conditions fonétiques et achève la démonstration.

Albert Dauzat, *Glossaire étymologique du Patois de Vinzelles* (Tome XXV des *Publications spéciales de la Société des langues romanes*). — Après avoir étudié successivement la Fonétique et la Morfologie du patois de Vinzelles, M. Dauzat nous donne aujourd'hui le Glossaire étimologique de ce patois (en attendant la Lexicologie comparée et la Sintaxe, que suivra un volume sur le Folk-lore). Un petit glossaire onomastiqu[e] s'ajoute au glossaire « général », et un index étimologi[...] très commode termine l'ouvrage. Les patois de cette r[...] ont été longtens sollicités par les influences contra[...] midi et du nord, et les luttes qu'ils ont soutenues p[...] comme le dit M. Dauzat, nombre d'épisodes intér[...]

Le Propriétaire-Gérant, Édouard C[...]

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lézard gris



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Têtard (de grenouille)



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONTRIBUTION
A UN NOUVEAU DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET « DE L'USAGE »[1]

LE VERBE « METTRE » ET SES COMPOSÉS

Mettre, jadis écrit comme on prononce, avec un seul *t*, v. tr., dont le participe passé a été *mes* (d'où *message*), est le latin *mittere*, qui signifie ordinairement « envoyer », mais dont la signification primitive était : I, laisser aller, d'où II, faire aller. Les acceptions particulières que nous allons signaler se sont développées en latin populaire et en français.

I. Le sens de laisser aller se retrouve encore dans le composé *émettre*, par ex. quand on dit « émettre un son ».

Il faut y rattacher aussi la valeur de *mettre* dans la locution « mettre ses dents » pour « faire ses dents », en parlant d'un enfant dont les dents percent, qui subit la poussée des dents, locution signalée par Littré comme génevoise (à l'étymologie du mot *dent*), mais qui s'emploie aussi dans une bonne partie de la France.

Du sens de laisser aller, on peut passer au sens de laisser venir, grâce notamment au préfixe *ad* dans le composé *admettre*; même avec le verbe simple, on a le sens de « laisser venir » une idée, faire une supposition, dans la locution

1. Voir notre *Revue*, tome XXVII, pp. 1 et 126, et tome XXVIII, p. 62.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Mettez que je n'ai rien dit », c'est-à-dire admettez que, supposez que. Le verbe *mettre* n'a cette valeur qu'à l'impératif.

II *a*. Le sens de faire aller vers, envoyer, se retrouve encore dans le composé *transmettre*, et dans quelques dérivés, populaires ou savants, tels que *message*, *missive*. Il faut aussi ranger ici quelques locutions, où *mettre* implique un envoi, un déplacement à distance, l'idée qu'il exprime pouvant être rendue aussi par le verbe *envoyer* : mettre un enfant en nourrice, à l'école, au collège, en apprentissage, mettre une balle dans le but (cf. mettre une balle dans une cartouche, où l'on a le sens II *b*, 1) ; anciennement mettre une affaire à plus tard, nous disons remettre ou renvoyer.

II *b*. Faire aller un objet (directement, sans idée d'envoi) à un endroit déterminé, l'amener à une position, une forme, un état, une condition déterminés, autrement dit : faire que l'objet soit dans un endroit, dans une position, une forme, etc. déterminés. C'est par figure qu'on dit d'un objet qu'il est *dans* une position, une forme, etc., comme il est *dans* un endroit, et la plupart des locutions qui accompagnent le verbe *être*, pour localiser un objet au propre ou au figuré, servent aussi à le localiser, au propre ou au figuré, avec le verbe *mettre*, comparez : *être* et *mettre* au lit, debout, en colère, en pénitence, etc. Notez que lorsqu'un état est exprimé par un adjectif, « faire que l'objet soit dans cet état » se dit à l'aide du verbe *rendre*, et, lorsque l'état est exprimé par une locution adverbiale, « faire que l'objet soit dans cet état » se dit à l'aide du verbe *mettre* : *être* furieux, *rendre* furieux ; *être* en fureur, *mettre* en fureur. Bien que ce soient souvent les mêmes locutions qui s'emploient avec le verbe *être* et avec le verbe *mettre*, il n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est pas toujours ainsi : on dit « mettre à contribution » et non pas « être à contribution », etc.

Nous examinerons successivement les sens de : mettre dans un endroit (1), dans un temps (1 *bis*), dans une position (2), sous une forme (3), dans un état (4), dans des conditions spéciales (5).

1. Mettre à un endroit : mettre un livre dans une bibliothèque, sur un rayon, à côté d'un autre, mettre un enfant au lit, etc. Les verbes *placer* et *poser* expriment des idées voisines ; mais *placer* implique qu'on pense à mettre l'objet à l'endroit qui lui convient, à « sa place », et *poser* implique ordinairement que l'on tient déjà l'objet. Quand il s'agit d'un liquide, c'est *mettre* qui est seul possible (ou *verser* si l'on veut préciser le geste) : mettre de l'eau dans une carafe, mettre de l'eau dans son vin ; cette dernière expression, employée au figuré, signifie se modérer.

Mettre ne se dit pas seulement d'un objet qu'on transporte, mais aussi d'un être animé, qu'on fait changer de place (mettre un cheval à l'écurie, mettre des vaches dans un pré), ou, au réfléchi, d'un être animé qui prend place (ne savoir où se mettre, les vers se mettent dans les fruits, les mites se mettent dans les tapis), mettre le loup dans la bergerie, au fig. : introduire quelqu'un de dangereux. Par analogie, on emploie aussi le réfléchi, qui devient alors un simple intransitif, en parlant de choses : l'épouvante se mit dans l'armée, la gangrène se met dans la plaie, le feu s'est mis à la maison. A distinguer du pronominal à valeur de passif : les livres usuels se mettent sur la table de travail, on les met.

Dans les exemples qui précèdent, *à*, préposition de lieu, équivaut à *dans* (à l'écurie, au lit = dans l'écurie, dans le lit). La même préposition peut exprimer une proximité ou une adaptation (être à table, c'est-à-dire assis tout contre la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

table où on sert le repas ; être au piano, à la fenêtre ; le poulet est à la broche). Ces diverses locutions s'emploient avec *mettre* ou *se mettre* comme avec *être* : se mettre à table, mettre à l'écurie, mettre à la broche ; on a dit jadis : mettre à l'épée, pour passer au fil de l'épée. Mais *mettre à* peut encore exprimer une adjonction : mettre un toit à une maison, une rallonge à une table, une corde à un violon, une serrure à une porte, une pièce à un vêtement, un timbre à une lettre ; mettre les bœufs à la charrue ; mettre les chevaux à la voiture, jadis mettre les chevaux, employé absolument comme on emploie encore : mettre la mécanique (à la roue) ; mettre le comble à (une construction), sens figuré : aller jusqu'au bout de... ; mettre le feu à la maison ; mettre le feu aux poudres, au figuré provoquer un incident violent. C'est ici qu'il y a lieu d'enregistrer les expressions abstraites : mettre des bornes à (p. ex. aux exigences de quelqu'un), mettre un terme à, mettre obstacle à, mettre fin à, mettre des empêchements à ; mettre le holà, employé absolument, au sens de : intervenir d'autorité pour empêcher quelque chose. On a dit : mettre remède à.

On peut mettre, par figure, une qualité dans un objet, par exemple de l'ordre dans ses affaires ; mais comme *mettre* peut aussi signifier « amener un objet à un état déterminé », on exprime la même idée, comme nous le verrons ci-dessous, 4, en disant : mettre ses affaires en ordre. La locution de forme archaïque « mettre ordre » s'est spécialisée dans le sens d'un règlement définitif : j'y mettrai ordre, il a mis ordre à ses affaires avant de partir.

Le complément direct de *mettre* peut être un nom abstrait quelconque : mettre son espoir en Dieu, sa confiance en quelqu'un (on a dit aussi *se mettre en* ou *sur quelqu'un*, *s'en mettre à* quelqu'un *sur*.., c.-à-d. se confier à quelqu'un pour une affaire, dans le sens où nous employons aujourd'hui le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

composé *remettre* : s'en remettre à quelqu'un de quelque chose) ; mettre la paix, ou la guerre, dans le ménage, de la passion dans une affaire, de l'entrain dans la conversation mettre son mot dans la conversation, y prendre une certaine part ; mettre une idée ou un projet dans la tête de quelqu'un (jadis : dans le sein) ; se mettre ou avoir dans l'idée de faire quelque chose ou que quelque chose aura lieu, c'est-à-dire la décision de ou la conviction que ; mettre une responsabilité, une faute, sur le dos de quelqu'un, on a dit aussi : sur quelqu'un, et sus à quelqu'un, en exprimant la chose reprochée par une proposition amenée par *que*, le verbe étant au subjonctif ou à l'indicatif. Le complément locatif peut être aussi une proposition : mettre sa gloire dans une action, ou *à faire quelque chose*, c'est-à-dire la faire consister à. Sur une autre valeur de *mettre à* suivi d'un infinitif, voyez le sens *II c*.

Mettre peut former des locutions soit avec son complément direct, soit avec son complément locatif, parfois avec les deux. Exemples de locutions formées avec le complément direct ou avec les deux compléments : *mettre les pieds* dans un endroit, y pénétrer, cette locution s'emploie surtout avec une négation : il ne veut plus y mettre les pieds. On a dit aussi « mettre le pied » dans ce sens, Molière, *Tartufe*, I, 1. Mettre les pieds dans le plat, c'est, au figuré, commettre en paroles une grosse maladresse ; avoir mis le pied à l'étrier, c'est, au figuré, être en bonne posture pour commencer une carrière. Mettre pied à terre, c'est particulièrement descendre de cheval. — Mettre la main à, c'est approcher sa main de, ou travailler de sa main à : on recommande aux enfants de ne pas mettre la main aux plats ; il met la main à l'ouvrage, à la pâte (se dit, au propre, du boulanger) ; mettre la dernière main à, c'est consacrer le dernier travail à, achever la chose ; mettre la main sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelque chose, s'en emparer, ou, dans un autre sens, la trouver quand on la cherche ; mettre la main à la plume, commencer d'écrire. — Mettre le siège devant une ville, l'assiéger ; on a dit : mettre le siège à. — Mettre ou jeter son dévolu sur une chose, se l'attribuer par avance, se promettre de s'en emparer. — Mettre le couvert, le mettre sur la table, s'emploie absolument. — Mettre un vêtement s'emploie aussi, absolument, pour « le mettre sur soi », s'en revêtir. On dit aussi : mettre un vêtement à quelqu'un, l'en revêtir ; mettre sur soi tout l'argent qu'on gagne (le consacrer à son vêtement). Mettre, ou mettre dessus, sans autre complément, a signifié jadis « remettre son chapeau sur sa tête » (Molière, *Bourgeois gentilh.*, III, 4, et *Mariage forcé*, 2). Un autre emploi de *mettre*, relatif au costume, est signalé ci-dessous, II, 3.

Locutions formées avec un adverbe ou un complément locatif : Mettre dehors ou à la porte, anciennement aussi mettre hors, expulser. Anciennement, en mettre hors = en excepter, nous employons encore hormis dans ce sens. Mettre à la porte peut d'ailleurs signifier tout simplement déposer un objet près de la porte, par ex. des chaussures. Mettre quelqu'un dedans se dit familièrement pour mettre en prison, ou, au figuré, pour faire tomber dans le panneau, tromper. — *Être de* peut signifier faire partie de, on emploie aussi *de* dans ce sens avec le verbe *mettre* : se mettre d'une société, y entrer. — Mettre quelqu'un de côté, ne plus s'en occuper ; mettre une chose de côté, la mettre en lieu sûr ; mettre de l'argent de côté, économiser ; mettre à part, séparer une chose des autres, soit pour la réserver, soit, anciennement, pour s'en débarrasser, au figuré : mets à part la feinte, CORNEILLE, *Galerie du Palais*, III, 5. — Mettre à terre ou par terre peut signifier simplement poser sur la terre, ou renverser, au propre ou au figuré. — Mettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le mouillé, au sec, au chaud, c'est mettre dans un endroit mouillé, sec, chaud (tandis que mettre *au net*, c'est mettre dans un *état* net (voir 4). — Mettre au monde ou au jour, enfanter ; mettre au jour a aussi les sens de publier, faire connaître, ou approcher de la lumière (sur *mettre à jour*, voir 4). — Mettre sur table s'est dit absolument pour mettre le repas sur table, comme nous disons, dans le même sens, servir. — Mettre, dans une enchère, c'est offrir une somme, on dit plutôt *miser* aujourd'hui ; on a dit « mettre sur quelqu'un » pour surenchérir. Mettre au jeu, c'est exposer aux risques du jeu une certaine somme ; mettre, sans complément, a eu le sens figuré de : exposer, sacrifier : mettre sa vie pour son ami, LA FONTAINE, *Fabl.*, XII, 15, L. ; ils ont mis leur repos pour avoir ces richesses, LA BRUYÈRE, VI, L. (ce sens est voisin de II *c*). — Mettre quelqu'un dans le bon chemin, l'y introduire en l'accompagnant ; on a dit jadis *mettre*, absolument, dans ce sens : mettre quelqu'un fort loin. Mettre dans la bonne voie, au figuré, donner de sages conseils. On a dit jadis : mettre *en* chemin, mettre *en* voie, auj. encore se mettre *en* route. — Mettre une personne ou la conversation sur un sujet, jadis sur quelqu'un = sur le sujet de quelqu'un. — Mettre une personne dans les intérêts d'une autre, BOSSUET, *Hist. univ.*, III, 7 : César mit Rome dans ses intérêts. — Mettre sous les yeux, jadis mettre aux yeux. — Mettre sur les bras, avec un pronom au datif, au figuré, embarrasser quelqu'un de... — Se mettre quelqu'un à dos, le tourner contre soi. — Mettre une chose *entre* les mains, jadis *aux* mains, de quelqu'un (*dans* la main de Dieu, RACINE, *Bajazet*, III, 4), au figuré, la mettre à sa disposition ; mettre l'épée à la main, tirer son épée du fourreau ; mettre une arme à la main, avec un pronom au datif, armer quelqu'un, au propre et au figuré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1 *bis*. On passe facilement de l'idée de lieu à l'idée de temps. De même qu'un objet est *à* un endroit, une cérémonie est *à* une certaine heure, et on dit : mettre une cérémonie à telle heure, comme mettre un objet à tel endroit. — On peut mettre par la pensée un événement à une date déterminée : en quelle année mettez-vous ce siège ?

2. Mettre dans une position. Un objet peut être ou on peut *le mettre* dans diverses positions : droit, de travers, à l'envers, à l'endroit, de biais, debout ; on peut être ou se mettre à genoux, à califourchon, à plat ventre, à cheval sur... ; on peut : mettre à bas, abattre ; mettre habit bas, se mettre en manches de chemise (ci-dessous, 3), notamment pour se battre ; mettre chapeau bas, se découvrir pour saluer ; mettre bas les armes, les déposer, cesser de se battre ; mettre bas, employé absolument, en parlant d'un animal, faire ses petits. — Mettre quelqu'un haut dans son estime. L'ancienne langue disait « mettre quelqu'un arrière », pour : le mésestimer.

3. Mettre sous une forme ou sous un costume. La forme sous laquelle se présente un objet est ordinairement exprimée par des locutions commençant par la préposition *en* : une fortune peut être en rentes sur l'État, en rentes viagères, etc. ; une terre peut être en vigne, en pré, en blé, etc. ; un texte peut être en une langue quelconque, en vers, en prose, en musique ; une épreuve d'imprimerie peut être en placards ou en pages ; une gravure, en couleur ; un arbre fruitier en espalier ; une viande peut être en daube, en sauce blanche ou à la sauce blanche, etc. ; un poisson peut être au bleu ; un groupe peut être en rangs, une armée en ligne, en bataille. Toutes ces locutions s'emploient avec le verbe *mettre*. On dit aussi : mettre une matière en œuvre, mettre ses idées par écrit, jadis en écrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le costume s'exprime aussi à l'aide de locutions commençant ordinairement par *en*, et il arrive qu'on abrège en indiquant seulement la couleur ou la nature ou le détail caractéristique du costume. On peut être ou se mettre ou mettre quelqu'un en costume de bain, en costume ou en tenue de ville, en grande tenue, en un personnage quelconque (pour un bal costumé), en habit, costume civil de cérémonie, en manches de chemise, en décolleté ou en peau, en toilette, en blanc, en noir, à la mode, etc. ; on met un bébé en culotte. Dans cet emploi, *mettre* se construit quelquefois avec un adjectif : mettre un enfant propre, nu ; se mettre propre, se mettre nu. On dit aussi « mettre à nu », mais plutôt, aujourd'hui, au sens figuré : mettre son âme à nu. Le réfléchi *se mettre*, au sens de s'habiller, et le participe passé *mis*, s'emploient encore sans autre déterminatif qu'un adverbe : il se met bien, élégamment, ridiculement ; il est bien mis, mal mis. Sur « se mettre bien » *avec* quelqu'un, qui a un tout autre sens, voy. ci-dessous, 5.

4. Mettre dans un état, physique ou moral. Les locutions qui expriment un état, comme celles qui expriment une position ou une forme, s'emploient le plus souvent avec *mettre* comme avec *être* : un objet en morceaux, en poussière, en cendre, en miettes ; un tonneau en perce ; des affaires en ordre, en désordre ; un étang à sec (sur *mettre au sec*, voy. 1) ; une conscience en repos ; un mérite en valeur ; un devoir au net ; un compte à jour (qui va jusqu'au jour où on se trouve) ; un projet sur pied (prêt à être réalisé) ; un malade sur pied (qui n'est plus alité) ; un ennemi hors de combat ; un homme dans un triste état, en état de (+ infinitif ; jadis : en état que + mode personnel) ; hors d'haleine, en sueur ou en nage, en colère, au désespoir, hors de lui, hors des gonds, en fureur, en rage, en verve, en gaîté ou en train (une affaire en train, prête à marcher),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en méfiance, sur ses gardes. On dit aussi : mettre en garde, (et se mettre en garde, position d'escrime). On a dit jadis : mettre en tristesse, en inquiétude, en ombrage, en jalousie. Se mettre en quatre, c'est faire tous ses efforts pour réussir. On dit encore : mettre à mort (jadis aussi : à destruction), à feu et à sang (jadis aussi : à feu et à flamme, à charbon), mettre à mal. On dit : être ou être mis dans la peine (en peine, CORNEILLE, *Cinna*, II, I ; mais « être en peine de quelqu'un » a un sens spécial et ne correspond pas à un emploi avec *mettre*) ; se mettre en peine de faire quelque chose, en prendre le souci. Être ou mettre au supplice, à la torture, ne s'emploient plus qu'au figuré, heureux signe des temps.

5. Mettre dans des conditions spéciales. Ici encore, nous trouvons des locutions employées tantôt avec *être*, tantôt avec *mettre*.

D'une personne, on dit qu'elle est, ou qu'on la met en retard, en avance ; en punition, en pénitence, aux arrêts (avec *en arrestation* on emploie *mettre* et non *être*), à l'amende ; en liberté, en tutelle, en sûreté, à l'aise, en règle, en fuite, en déroute ; en faction, en sentinelle, aux écoutes ; en plan, on devrait écrire *plant* (mettre ou laisser en plan, c'est « planter là », abandonner ; on a dit jadis : mettre à bandon, pour abandonner, mettre en oubli, mettre à honte pour déshonorer) ; en pension, c'est-à-dire au régime dit de la pension, on dit aussi : mettre pensionnaire, parlant d'un écolier ; sur la paille, au figuré, c'est-à-dire dans la misère ; ironiquement dans de beaux draps, c'est-à-dire dans une fâcheuse situation ; dans l'embarras ; en quarantaine ; à la retraite ; au pied du mur, au fig., dans des conditions telles qu'on ne peut plus reculer ; à pied, au fig., privé de son emploi ; en observation se dit de celui qui observe (se mettre en observation) et de celui qui est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

observé : mettre un malade en observation ; en coupe réglée, c'est-à-dire en exploitation régulière, se dit au propre d'un bois, et au figuré d'une personne exploitée par une autre ; mettre à l'épreuve ; mettre à contribution, faire contribuer ; être et mettre dans son tort ; mettre quelqu'un à la raison, le rendre raisonnable. En vieux français, *raison* avait entre autres le sens de « idée exprimée », et mettre quelqu'un à raison, c'était lui adresser la parole, causer avec lui.

Mettre quelqu'un en joue (on ne dit pas : être en joue), c'est le viser avec un fusil, en réalité c'est le fusil qu'on met en joue, qu'on applique à la joue pour viser. Mettre au défi, défier (anciennement mettre à pis faire, mettre au défi de faire pis). Être ou être mis au fait, au courant, c'est-à-dire dans le fait, dans le courant d'une affaire, être renseigné. Être ou se mettre bien ou en bons termes avec quelqu'un. Plusieurs personnes peuvent être, se mettre ou être mises d'accord, ou en compétition, elles peuvent être ou être mises aux prises; on est ou on est mis ou on se met sur les rangs, pour un concours. Un ouvrier peut être ou être mis à ses pièces, c'est-à-dire payé d'après son travail, ou à la journée.

Une personne peut être ou être mise à un régime (d'alimentation), au régime, au pain sec, au pain et à l'eau, au lait, aux viandes blanches; un cheval est ou est mis au vert. On met un animal à une allure, au galop, au trop, au pas; on le met à l'attache. Se mettre au pas, c'est régler ses pas sur celui de son voisin : au fig., mettre quelqu'un au pas, le dompter.

Un objet peut être ou être mis en dépôt, en réserve, à découvert, en évidence, en sûreté, à l'essai, une question à l'étude, en discussion, en délibération, une horloge ou une montre à l'heure, des volets à l'espagnolette, un bateau à l'ancre (mettre à la voile, sous-entendu le bateau, partir); une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

machine, une troupe, en marche. On met une affirmation en doute. Jadis on mettait au hasard ou en hasard ce qu'on aventurait (se mettre au hasard, BOILEAU, *Sat. 6*). Un objet peut être mis aux enchères, une tête à prix ; une maison, une propriété peuvent être ou être mises en vente, en location.

Un objet ou une personne peuvent être ou être mis en vue, un nom en vedette, un objet ou une personne peuvent être mis en réquisition, deux objets ou deux personnes en parallèle ; on met une personne ou des influences en jeu.

On dit : mettre du linge à sécher, ou plutôt le mettre sécher, au sens de « le mettre dans les conditions voulues pour qu'il sèche, le placer de façon à ce qu'il sèche » (tandis que mettre un ouvrier à faire un travail, c'est l'employer à ce travail, sens II, *c*). De même : mettre cuire un aliment, mettre rafraîchir, mettre chauffer, mettre bouillir, locutions à rapprocher de faire sécher, faire cuire, etc.

II *c*. Faire aller à un but déterminé des soins, du temps, c'est-à-dire appliquer à, employer à, dépenser pour : mettre beaucoup d'empressement, ou de la mauvaise volonté, à faire quelque chose, mettre tous ses soins à, jadis : mettre sa peine ou mettre peine *en* ou *de*, suivis de l'infinitif, ou mettre peine *comment*, suivi du subjonctif, aussi mettre son pouvoir de faire une chose. Pour le temps, nous disons : il a mis huit jours à se décider. MOLIÈRE, *Misanthr.* : je n'ai mis qu'un quart d'heure à le faire. On a dit *mettre trop à*, *ne mettre guère à*, au sens de « mettre trop de temps, ne mettre guère de temps », et *mettre* absolument au sens de « mettre du temps, tarder » : l'arbre qui met à croistre. Le verbe *mettre* a eu aussi le sens d'employer ou dépenser, en parlant d'argent : mettre des deniers à, suivi de l'infi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nitif, la vieille locution employer et mettre de l'argent, où les deux verbes sont synonymes, et mettre, absolument, pour « dépenser de l'argent » : FROISSARD (G.), Cil (ceux-ci) y ont plus mis que pris. Aujourd'hui, quand nous disons « mettre de l'argent dans une affaire », c'est au sens II *b*, 1, que nous pensons. — On dit aussi : mettre quelqu'un à un travail, à une étude, à faire quelque chose, pour : l'y appliquer, l'y employer; se mettre à une besogne, c'est y aller, la commencer, d'où le sens général de commencer (aussi se mettre *en* besogne) ; se mettre en prière, à prier ; il se met à pleuvoir.

ADMETTRE, v. tr., emprunté du composé latin *admittere* (voy. *mettre*) signifie proprement laisser aller vers soi, laisser venir, d'où :

I. Permettre à quelqu'un l'accès d'une chose sur laquelle on a autorité. Ex. : admettre dans son intimité, à sa table, à une école, admettre à concourir. *Recevoir*, qu'on rapproche d'*admettre*, signifie proprement non pas « laisser venir », mais « voir venir » : recevoir une lettre, une visite, un coup. Celui qui admet a un rôle actif, celui qui reçoit a, en principe, un rôle passif. Toutefois, *recevoir* est fréquemment employé au sens d'*admettre*, sauf devant un infinitif (recevoir dans son intimité, à sa table, à une école), mais non pas *admettre* au sens de *recevoir*.

II. Ne pas repousser dans son esprit (une idée, une supposition), tenir pour vrai, pour bon, pour tolérable, avec un substantif ou une proposition à mode personnel comme complément direct. Ex. : j'admets que vous l'avez dit ou que vous l'ayez dit (avec le subjonctif, on admet à titre provisoire), il admet l'existence de l'âme, j'admets votre manière de voir, il n'admet pas la discussion ou qu'on dis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cute (au figuré : l'affaire n'admet pas de retard). — Dans ce sens, on ne saurait substituer *recevoir* à *admettre*, sauf au participe passé : une opinion *admise* ou une opinion *reçue* = que personne ne conteste ; mais on dira « tout le monde admet cette opinion », et non pas : tout le monde la reçoit.

COMMETTRE, v. tr., vient du composé latin *committere* (v. *mettre*) et signifie proprement laisser ou faire aller avec, d'où :

1° Réunir des personnes (cf. *commission* au sens de réunion), et, par restriction, les mettre en conflit, en opposition, sens encore vivant au XVIIe siècle. LA BRUYÈRE, *Théophr.*, 12 (L.) : Il n'est propre qu'à commettre deux personnes qui veulent s'accommoder. — Au figuré chez CORNEILLE, *Médée*, I, 1 (L.) : Qu'eussé-je fait, Pollux, en cette extrémité Qui commettoit ma vie avec ma loyauté. — Nous employons le réfléchi *se commettre avec* dans un sens encore plus restreint : s'abaisser à contredire ou simplement à fréquenter un indigne. On a dit aussi *se commettre* absolument, au sens de se compromettre, d'où le sens général de « compromettre » donné anciennement au transitif *commettre* : Sans commettre l'autorité du roi son seigneur, BOSSUET, *Reine d'Angleterre* (L.). — Vraisemblablement sous l'influence analogique de *exposer à*, on a dit aussi *commettre à* (à un risque) = compromettre en exposant à : Aux affronts d'un refus j'ai craint de vous commettre, RAC., *Iphigénie*, II, 4 (L.).

2° Réunir des choses (cf. *commissure* des lèvres, coin où les deux lèvres se réunissent, se joignent), d'où la signification technique de tordre ensemble (des brins de chanvre) et aussi le sens de combiner un acte, puis l'accomplir, et, par restriction, accomplir un acte coupable, on a dit jadis :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commettre de beaux actes. Aujourd'hui : commettre des excès, des fautes, des crimes, des imprudences.

3° Réunir une personne et une chose, dans les acceptions aujourd'hui archaïques de : *a*, confier à quelqu'un (une charge, un soin); *b*, préposer (une personne) à une charge. CORNEILLE, *Cinna*, IV : Reprenez le pouvoir que vous m'avez commis. FÉNELON, *Télém.*, 8 (L.) : Les plus sages vieillards furent commis pour examiner ses actions. Le participe passé *commis*, employé comme substantif, a conservé le sens *b* en le spécialisant.

COMPROMETTRE, emprunté du latin *compromittere*, signifie proprement promettre avec, d'où s'engager mutuellement, et, par restriction, convenir d'un arbitrage, transiger, sens disparu auquel se rattache la signification du substantif participial *compromis* et l'ancienne valeur du dérivé *compromission*, qui a pris ensuite une acception plus restreinte encore et péjorative (le fait de transiger avec sa conscience).

Du sens de « convenir d'un arbitrage » on passe par connexion au sens, disparu également, de « se soumettre d'avance ». MONTAIGNE, II, 7 (L.) : Je compromettrais volontiers à la décision du sort.

Par une autre connexion, du sens primitif de « s'engager mutuellement » on passe facilement au sens factitif de « faire que quelqu'un s'engage avec vous », puis : engager quelqu'un dans une affaire, et, par restriction, dans une affaire plus ou moins mauvaise, où l'on a part (compromettre une femme), enfin, d'une façon générale, et par effacement de la valeur du préfixe, exposer à un risque fâcheux une personne ou une chose.

1. DÉMETTRE, anciennement *desmettre*, v. tr., composé de *mettre* : enlever un objet de l'endroit où il était mis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marot, IV, 125 (L.) : anneaux... lesquels furent desmis Des doigts des morts. — Ce verbe s'est spécialisé dans le sens de : déplacer un os, déboîter un membre. Sévigné, 77 (L.) : Il lui a démis le poignet. Nous n'employons plus aujourd'hui que le réfléchi indirect *se démettre* (un membre) ou plus rarement le réfléchi à valeur de passif : son poignet s'est démis, il a le poignet démis.

2. Démettre, emprunté du composé latin *demittere* (v. *mettre*), signifie proprement faire aller du haut en bas, faire descendre, abaisser (nous démettre et abattre, écrit Calvin, *Instit.*, 542, L.). Ce verbe s'est spécialisé dans le sens figuré de « faire descendre d'une dignité » : Il fut démis, et l'on tomba d'accord Qu'à peu de gens convient le diadème, La Fontaine, *Fabl.*, VI, 6 (L.). Aujourd'hui, nous n'employons plus que le réfléchi *se démettre* (d'une fonction) : Il s'est en plein sénat démis de sa puissance, Corneille, *Sertor.*, V, 2 (L.). L'expression courante pour rendre l'idée de « se démettre », c'est ; donner sa démission.

Emettre, v. tr., emprunté du composé latin *emittere* (v. *mettre*), signifie proprement laisser ou faire aller hors de, laisser ou faire sortir : émettre des rayons, en parlant d'un corps lumineux ; émettre un son ; émettre des valeurs, les mettre à la disposition du public ; émettre une opinion, un vœu, l'exprimer.

Entremettre (*s'*), composé de *mettre*, signifie proprement se mettre entre, intervenir dans une affaire. On a dit jadis « s'entremettre de faire quelque chose, s'entremettre d'une affaire », s'en mêler (*se mêler* signifie lui-même se mettre au milieu); Quant onques m'entremis d'aimer, *Roman de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Rose, 4163 (L.). Que viens-tu faire ici ? — Ce que je fais partout ailleurs : m'entremettre d'affaires, me rendre serviable aux gens, Molière, *L'Avare*, II, 3 (L.).

Nous n'employons plus *s'entremettre* avec un complément amené par *de*, et ce verbe s'est restreint au sens de : intervenir pour concilier des personnes, pour leur être utile.

Omettre, v. tr., emprunté du composé latin *omittere* (v. *mettre*), signifie proprement laisser aller en avant, laisser échapper. Ce verbe a été emprunté avec l'un de ses sens latins, négliger *de dire* : omettre un détail important dans un récit. On a parfois donné à *omettre*, comme complément direct, une proposition exprimant le fait omis : omettre qu'une chose a eu lieu. On dit plus rarement, on ne dit même presque plus ; omettre *de faire* quelque chose ; on a dit aussi : omettre *à* faire (Pasc., *Espr. géom.*, 2).

Permettre, v. tr., emprunté du composé latin *permittere* (v. *mettre*), signifie proprement laisser ou faire aller à travers, laisser ou faire passer. Ce verbe a été emprunté avec l'un de ses sens latins, donner la faculté de. La faculté peut résulter soit d'une autorisation, soit d'une circonstance : son père lui permet de voyager ; sa fortune lui permet de voyager ; permettez qu'il vous accompagne. Le complément direct de *permettre* peut être un substantif au lieu d'une proposition : sa fortune lui permet les voyages. — Pour s'excuser, par politesse, de faire une chose, on emploie le verbe *permettre* de l'une des deux façons suivantes : Je me permets ou permettez-moi de…

Promettre, v. tr., vient du composé latin *promittere* (v. *mettre*) et signifie proprement laisser ou faire aller en avant,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'où annoncer ; par restriction, annoncer en donnant l'assurance que la chose se fera, et, quand la chose dépend du sujet, en prenant l'engagement de la faire. Le complément direct peut être une proposition infinitive ou à mode personnel ou un substantif : il nous promet qu'il fera beau ce soir, ou du beau temps pour ce soir ; il lui a promis une récompense, ou de le récompenser, ou qu'il le récompenserait. — *Promettre* peut équivaloir à « promettre de donner » : promettre la lune, au figuré, c'est promettre l'impossible ; la terre promise ; par restriction, on a le sens de « promettre de donner en mariage » : il lui a promis sa fille, dans cette acception *promettre* ne s'emploie qu'en parlant de la fille, bien que, substantivement, on emploie aussi bien le masculin que le féminin du participe : son promis, sa promise, termes de la langue du peuple à la campagne. *Se promettre* soi-même, en parlant d'une femme, promettre de se donner. — *Se promettre* à soi-même, compter sur une satisfaction, ou former un projet ferme : il se promet beaucoup de plaisir ; il se promet de ne pas céder. — Du sens de « annoncer une chose comme certaine », on passe, par figure, au sens de « laisser prévoir qu'elle se fera » : le temps promet d'être beau, cette brise nous promet une bonne traversée, cet enfant promet d'être un brillant élève. — Soit au sens de « s'engager », soit au sens de « donner des espérances », *promettre* peut s'employer absolument : promettre et tenir sont deux ; le temps promet ; ce peintre promet. — Du sens de certifier une chose dans l'avenir, on passe par extension au sens général de certifier une chose, même présente, dans cet exemple de MOLIÈRE : Je vous promets que je ne saurais les donner à moins, *Médecin malgré lui*, I, 5.

REMETTRE, v. tr., composé de *mettre*. Le latin classique avait aussi le composé *remittere*, mais avec des acceptions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sensiblement différentes de celles qui se sont dégagées en français. Le simple ayant à l'origine les sens de laisser aller et de faire aller, le préfixe *re*, qui marque réaction, peut soit appeler simplement l'attention sur l'état antérieur où l'objet était entre les mains du sujet, et exprimer qu'il passe dans d'*autres* mains, soit indiquer que l'objet reprend la place où il se trouvait auparavant.

Nous suivrons l'ordre et la répartition des sens de *mettre* :

I. Aucun sens de *remettre* ne semble correspondre au sens I de *mettre*.

II *a*. Remettre une affaire à plus tard, ou la remettre, sans autre complément, la renvoyer d'une date à une autre, comme on renvoie d'un endroit à un autre. Molière écrit : remettre *pour* une autre saison (*Femmes sav.*, IV, 3). — Avec l'autre valeur du préfixe *re*, remettre un enfant à l'école, l'y renvoyer, faire qu'il y retourne.

II *b*, 1, première valeur du préfixe *re* : remettre une lettre à quelqu'un, la lui faire tenir. Au figuré : remettre ses pouvoirs à (cf. *transmettre*); s'en remettre à quelqu'un de quelque chose (LA BRUYÈRE, 11, a dit : remettre un soin *sur* d'autres, et RACINE, *Androm.*, IV, 4 : s'en remettre *sur* d'autres) ; remettre une faute, ne pas la retenir, la pardonner, sens emprunté au latin classique. — Deuxième valeur du préfixe *re* : remettre un livre dans une bibliothèque, remettre un cheval à l'écurie, se remettre à table, remettre un toit à une maison ; remettre la rallonge à la table ; remettre un membre à quelqu'un, réduire une luxation ; remettre le feu aux poudres, remettre de l'ordre dans ses affaires, remettre la paix dans un ménage, se remettre une idée dans la tête, remettre les pieds dans le plat, remettre un vêtement, se remettre d'une société, remettre un objet par terre, remettre au sec, remettre dans le bon chemin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remettre sous les yeux de quelqu'un. *Se remettre*, et même *remettre*, s'emploient absolument avec le sens de se remettre dans l'esprit, se remémorer, reconnaître : j'ai beau le regarder, je ne le remets pas, c'est-à-dire je ne le reconnais pas. Dans ce sens, le verbe ne s'emploierait guère au parfait. — Dans « remettre entre les mains de quelqu'un », le préfixe peut avoir ses deux valeurs, on peut entendre : déposer entre ses mains, ou replacer entre ses mains.

1 *bis*. Remettre une cérémonie à l'heure précédemment indiquée.

2. Remettre à l'endroit, à l'envers, etc.

3. Remettre une terre en vigne, un arbre fruitier en espalier, remettre en rangs, se remettre en habit, etc.

4. Remettre en ordre, remettre sur pied, se remettre en colère, etc.

5. Remettre en liberté, remettre en vente, remettre au courant, remettre une montre à l'heure, remettre au pas, se remettre bien avec quelqu'un, remettre à la raison, remettre sécher, etc. On emploie *remettre* absolument au sens de remettre dans un état normal, après une maladie, une émotion : ce traitement l'a bien remis (on ne dirait pas : ce médecin l'a remis). Se remettre d'une frayeur; être remis, être guéri d'une indisposition.

II *c*. Se remettre à une étude, à un travail, à faire quelque chose.

Soumettre, v. tr., composé de *mettre*. Le latin avait un composé semblable, *submitterre*, d'où s'étaient dégagés des acceptions différentes de celles qui se sont produites en français. *Soumettre*, c'est proprement mettre sous, mais le mot ne s'emploie jamais au propre.

I. Soumettre, sans complément indirect, mettre sous soi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au figuré, ranger à son obéissance, sous sa domination : César a soumis la Gaule, a soumis les Gaulois.

II. Soumettre à quelqu'un, mettre sous quelqu'un au figuré :

a. Ranger à l'obéissance de quelqu'un : J'ai voulu soumettre ces terres à Nabuchodonosor, Bossuet, *Or. fun. R. d'Angl.* Ils se soumirent au vainqueur. Par une nouvelle figure : se soumettre à la raison, à la loi, à la nécessité, à des exigences, y obéir. — Se soumettre, absolument, cesser de lutter : il faut se soumettre ou se démettre ; un enfant soumis, c'est-à-dire obéissant.

b. Subordonner à l'approbation de quelqu'un : soumettre un projet à un ami, une affaire à une assemblée.

III. Soumettre une personne ou une chose à un contrôle, à un traitement, faire subir ce contrôle ou ce traitement, c'est ainsi qu'on dit : soumettre à un examen, à une épreuve, à une discussion, au visa ou à l'approbation de..., à un régime, à des sévices. (Pour plusieurs de ces compléments, il y a des locutions formées avec *mettre* : mettre à l'épreuve, en discussion, au régime.)

Transmettre, en vieux français *trametre* (cf. *traduire*), v. tr. qui correspond à la fois au latin populaire *tramittere* et au latin classique *transmittere*. Le préfixe *trans* ou *tra* signifie proprement au delà, et l'une de ses valeurs, comme l'une des valeurs du préfixe *re*, est d'accentuer l'idée de déplacement exprimée par le verbe simple et d'indiquer avec plus de force que l'objet passe à un *autre* endroit, de telle sorte que *transmettre* et *remettre*, théoriquement, pourraient être synonymes, et il en est ainsi, sous réserve d'une simple nuance, dans « transmettre ou remettre ses pou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voirs à son successeur ». Mais la différence originelle des deux verbes apparaît nettement quand le complément direct est un nom concret, quand on compare par ex. « remettre une lettre » et « transmettre une lettre » ; la différence tient à ce que, dans le premier verbe, *mettre* a le sens de « placer » et le sens de « envoyer » dans le second ; on remet directement tandis qu'on transmet par un intermédiaire.

Transmettre signifie donc envoyer dans un autre endroit ou à une autre personne ; on a dit jadis : transmettre des personnes ; on n'emploie plus ce verbe que pour les choses, particulièrement pour une lettre, une invitation, un droit, des idées, des impressions. On transmet une invitation, même orale, tandis qu'on ne peut remettre qu'une invitation écrite. Nous disons transmettre *à*, mais on a dit aussi : transmettre *en* ou *dans*. Racine parle du sang transmis en nous (*Bajazet*, V, 6), et Mme de Sévigné (934, D.) écrit : On se transmet dans ses enfants.

L. Clédat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESSAI DE SÉMANTIQUE

FEINDRE, FIGURER, FEINTE, FIGURE, FICTION

Nous avons essayé de montrer dans un essai sur *Confus*, *Confusion*, etc [1], que des mots unis par une étroite parenté ne subissent pas nécessairement, comme on pourrait le supposer *a priori*, des transformations sémantiques parallèles. Ceci sera une manière de contre-partie.

Il est peu probable que des mots qui n'ont d'autre lien de parenté que la communauté de leur racine aient une étroite parenté de sens, ni surtout qu'ils aient la même fortune sémantique. Il n'y a de cela, *a priori*, aucune nécessité, et le cas contraire est le plus fréquent. On trouve cependant des cas de concordance sémantique très nette entre des mots qui ne sont parents que par leur racine.

Nous allons étudier les verbes *Feindre* et *Figurer*, et, au segond plan, les substantifs qui leur correspondent respectivement, *Feinte* et *Fiction* d'une part, *Figure* d'autre part.

Figurer et *Feindre* sont apparentés par leur racine (*θιγ-, **Fig-* ou *Fing*). A première vue, leur parenté de sens n'apparaît pas très nettement, si l'on compare les sens les plus usuels de ces mots, qui sont, naturellement, les premiers qui viennent à l'esprit. *Feindre* s'emploie le plus souvent au sens de « prendre une attitude, dire une chose qui n'est pas sincère et qui est destinée à tromper autrui ». On ne

1. Voyez notre *Revue*, 1912, p. 161.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voit guère en quoi ce sens se rapproche de celui de *Figurer* dans « Figure-toi Pyrrhus les yeux étincelants.. » (Rac., *Andr.*, 999). — *Fiction* ne semble pas, au premier abord, avoir d'analogie sémantique avec *Feindre* et *Figurer*. Outre que sa forme ne ressemble en rien à celle de *Feindre* et ne rappèle que vaguement celle de *Figurer*, le sens de *Fiction* qui vient tout d'abord à la pensée, « fable, ouvrage de l'imagination poétique », ne permet guère que de soupçonner sa parenté avec les significations de *Feindre* et de *Figurer* que nous venons de voir. — En revanche, la parenté sémantique de *Feindre* et de *Feinte* semble évidente. *Figure* paraît devoir suivre de très près les variations sémantiques du verbe correspondant.

Si l'on y regarde de plus près, ces apparences se dissipent. Sans doute, il serait hasardeus de vouloir montrer *dans le détail* un parallélisme étroit entre les sens de *Feindre* et de *Figurer*. Mais, à considérer les choses en gros, on peut dire que leur évolution sémantique est pareille. Celle de *Fiction* concorde assez bien avec celle de ces deus verbes, — à partir d'un certain point. *Feinte* ne fait route avec *Feindre* que vers le milieu de la série de ses sens, et *Figure*, inversement, n'accompagne pas *Figurer* jusqu'au bout.

Feindre, *Figurer*, *Figure* et *Fiction* correspondent respectivement aus mots latins *Fingere*, *Figurare*, *Figura*, *Fictio*. Le français *fiction* est en somme un doublet de *feinte*, puisque *Fictio* est le substantif correspondant à *Fingere*. Nous verrons qu'anciennement *Fiction* et *Feinte* étaient aussi des doublets sémantiques.

Fingere se dit proprement du potier qui pétrit et façonne l'argile. (*Fictilis* désigne tout objet d'argile façonnée.) *Figurare* a le même sens : « Figurare mundum ea forma » (Cic.), façonner le monde en lui donnant cette forme. — « Figurare aes in habitum statuae » (Sén.), façonner l'ai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rain en lui donnant la forme d'une statue. [Dict. Freund.] *Fictio* est au propre l'action de *fingere* : « Action de former, de façonner, formation, création, travail d'une matière. » (Freund). *Figura*, « forme façonnée » (*ibid.*).

Il faut retenir d'une part l'idée de « façonner, former », qui est dans tous ces mots, et d'autre part l'idée d'une « production de l'art », de quelque chose d'« artificiel ». Nous insistons sur le mot « artificiel ». *Artificiel* signifie « qui est le produit de l'art, de la fabrication », par opposition à ce qui est « naturel ». « Fabriqué » a d'ailleurs le même sens. Quand on parle de « vin fabriqué », par opposition à « vin naturel », ce n'est pas que l'un et l'autre ne soient fabriqués, en un certain sens. Mais le « vin fabriqué » est un vin « artificiel », entièrement produit par l'industrie. De *artificiel* à « faus » et à « mensonger », la transition est facile : de « faus cheveus », ce sont des cheveus que l'on substitue aus cheveus « naturels » ; un « faus nez », c'est un nez « fabriqué » et qu'on substitue au nez naturel. « Un faus rapport », ce n'est pas un rapport « artificiel », mais un rapport « mensonger » : cependant les deus idées se touchent, car un mensonge est une « fabrication » par l'esprit d'une idée qui n'est pas « conforme à la réalité » et que l'on donne pourtant comme telle.

Les deus idées de « façonner, former » et de « produire quelque chose d'artificiel », dans toute la force du mot « artificiel », se croisent dans le sens des mots que nous allons étudier.

Figurer signifie au propre « façonner, former ». Au terme de son évolution, sous la forme « se Figurer », il signifie : se faire une idée *arbitraire*, *fausse*.

Feindre se trouve anciennement au sens de « façonner ». Il signifie ensuite « produire une fausse apparence » ; cette idée générique souffre des modalités diverses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le premier sens de *Fiction* est « fabrication de l'imagination ». Il passe de là aus sens de « récit mensonger, faus rapport, idée mensongère ». Nous verrons que, dans l'ancienne langue, *Feinte* et *Fiction* s'employaient indifféremment pour dire « mensonge ».

Quant à *Figure*, au propre « ce qui est façonné, formé », d'où « forme » (vaguement), il est difficile de trouver dans ses valeurs sémantiques la trace de l'idée de « mensonger », sauf dans certains exemples douteus.

PREMIÈRE VALEUR

Sens de « façonner ».

Figurer.

Ce n'est point à l'argile à juger du temps qu'on emploie à la figurer (ROLLIN, *Traité des Ét.*, II, II, 2).

Cet exemple est cité par le D-G et par Litt. (D-G, I, 1° *Anciennt* : « Façonner (une matière) en lui donnant une certaine forme visible, une certaine figure ». — Litt. 1° : « Donner une certaine forme ou figure »). C'est là l'emploi tout à fait propre du verbe *Figurer* : « Façonner en pétrissant l'argile. »

C'est d'ailleurs le seul exemple de cet emploi que citent les dictionnaires, avec : « Ferment *figuré* », « constituant un être organisé » [D-G], c'est-à-dire s'étant dégagé de la matière confuse et inerte sous la forme d'un être organisé, comme si véritablement la matière avait été modelée, façonnée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Feindre [1].

> N'est-ce pas toi dont la divine main
> De vil bourbier forma le corps humain
> Pour y enter l'âme que tu as Feinte
> Sur le portrait de ton image sainte ?
> (Du Bellay, III, 92 [L., *Hist.*, XVIe s.])

DEUSIÈME VALEUR

L'art ne crée pas seulement des formes arbitraires, n'ayant nulle intention de reproduire la forme d'objets naturels, mais il est souvent « imitation ». En sorte que *Figurer* et *Feindre* désignent également la production de formes quelconques et la production de formes « imitations », par exemple les ouvrages du potier et les ouvrages du sculpteur.

L'exemple de Du Bellay cité plus haut est caractéristique : *Feindre* y a le sens très net de « façonner, modeler [2] », et le contexte montre bien qu'il s'agit d'une sorte de « copie », de « portrait ». On voit par cet exemple comment l'idée de « façonner » et celle d'« imiter, représenter » se sont trouvées en contact.

Figurer a souvent le sens de « représenter une per-

1. Litt., *Feindre*, Etym. : « Feindre, c'est « donner une forme » comme l'artiste fait à la terre. »

2. Le verbe *Modeler*, en termes de sculpture, a proprement le sens de « reproduire (*avec l'argile*) un *modèle* (du lat. *modus*, mesure ; un modèle, au propre, c'est donc un « canon » ou bien un « moule », c'est-à-dire un appareil donnant les formes et les *proportions* exactes d'une statue) ; de là, *Modeler*, c'est « façonner l'argile » de manière à imiter un « modèle » ; par suite, l'idée de « copier un modèle » étant éliminée : « façonner ». *Figurer* est passé du sens de « façonner » à celui de : « représenter ». *Modeler* a suivi l'évolution inverse : les idées qui sont aus pôles opposés de cette évolution semblent s'aimanter mutuellement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonne, une chose, en imitant par le dessin, la peinture, la sculpture, etc..., sa forme visible » (D-G, 2° 1).

Le D-G range cette acception sous la rubrique générale « Représenter sous une forme visible », à côté de : « Représenter un être spirituel, abstrait, sous une forme visible qu'on lui prête » (2°, 2), et de « Représenter une personne, une chose, par un signe conventionnel » (2°, 3).

Nous n'adopterons pas ce classement parce que l'idée de « représenter » ne doit pas, à notre avis, être considérée comme l'idée générique d'où découlent les sens 2°, 1, 2°, 2, 2°, 3 du D-G : c'est par l'intermédiaire de l'idée 2°, 1, « représenter par la sculpture, le dessin, etc... » que l'on arrive à l'idée générale et vague de « représenter, imiter » (en partant de l'idée de « façonner, former »). De ce sens général, on passe aisément à l'emploi particulier de « Figurer » signifiant : représenter par un signe *conventionnel*, qui n'est pas une *imitation* véritable.

C'est vous que je Figurerai
En beau marbre d'après nature.
(Volt., *Stances*, 23 [L]).

Polygnote avait figuré sur les murs du temple de Delphes le sac de Troie (Chateaub., *Génie*, III, 1. [L]).

Lui-même figura de sa propre main la cité de Rome sur un peu de papier (Boucic., III, 20 [L., *Hist.*, xvie s.].

Représenter par un signe conventionnel :

Figurer les montagnes sur la carte par des hachures [D-G].

Figure.

Figure a des valeurs sémantiques correspondant aus sens 1° et 2° de *Feindre* et de *Figurer*.

Il faut dire la Figure d'un chapeau et non pas la Forme : La Forme est la disposition extérieure des corps qui sont animés,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et la Figure, la disposition extérieure des corps qui sont inanimés (MOL., *Mar. for.*, IV. [LGE]).

A propos de cet exemple, Livet cite un passage de P. Janet (*La Phil. dans les com. de Mol.*, *Rev. Bl.*, 26 oct. 1872), où nous trouvons une rectification intérèssante de cette distinction entre les sens de *Forme* et de *Figure* :

Ils réservaient (les commentateurs d'Aristote) le mot de Forme non pas aux choses animées, mais aux choses *naturelles*. Un chapeau n'étant pas une chose *naturelle*, mais une chose *artificielle*, il fallait donc dire la Figure et non la forme d'un chapeau.

Cette définition de *Figure* cadre parfaitement avec notre hipotèse sur le sens intime de *Figurer*, *Feindre*, etc... La Figure d'un cors, c'est donc la « forme façonnée d'un cors », ou, si l'on veut, « la forme d'un cors façonné » ; c'est l'aspect d'un cors « fabriqué, artificiel ».

*
* *

Lorsque l'art se donne la tâche de représenter une forme naturelle, une figure est alors « la représentation par la sculpture, le dessin, la peinture » d'une chose ou d'une personne [1].

Une pièce d'or où étaient gravées quelques figures célestes (MONT., *Ess.*, I, 95. [L., *Hist.*, XVIe s.]).

Figure équestre, figure en bronze [L].

« Figure académique », statue ayant les proportions fixées par l'Académie pour le concours de sculpture.

« Figures d'animaux, de plantes » [L; D-G].

1. « Un statuaire qui vient d'achever une belle *figure* » (Lab., II, 41 [LGE]) « Fictile » ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

La différence entre *Figure* et *Forme* s'est vite effacée. Que l'on ait raison d'opposer *Figure* à *Forme*, soit parce que l'un désigne la disposition extérieure d'une chose animée, et l'autre celle d'une chose inerte, soit parce que l'un convient aus choses naturelles et l'autre aus choses artificielles, il n'en reste pas moins que Forme et Figure s'emploient à peu près indifféremment. Le *Dict. de l'Acad.* de 1694 donne cette définition de *Figure* : « Forme extérieure d'une chose *matérielle* », mais l'éd. de 1878 donne seulement « Forme d'un corps, d'un être ». Il est même probable que cette confusion existait au XVIIe siècle : ce n'est pas sans ironie pour une distinction qui devait lui paraître futile que Molière a mis dans la bouche d'un pédant les paroles citées plus haut.

Les exemples suivants montrent qu'aucune des deus distinctions possibles entre Forme et Figure n'était respectée par l'usage :

> Ne conservant que la Figure d'homme.
> (RAC., *Bér.*, II, 2 [D-G]).

> De blonds cheveux de qui la vaste enflure
> Des visages humains offusque la Figure.
> (MOL., *Éc. des mar.*, 28 [LGE]).

Atomes qui se sont liés et enchaînés ensemble par la Figure et la conformation de leurs parties (LAB., 16. [D-G]).

De *Fiction* et de *Feinte* il n'y a pas de valeur sémantique correspondante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TROISIÈME VALEUR

Produire une forme artificielle qui est une imitation, c'est « contrefaire » ; c'est une manière de « mensonge ».

On peut même dire que toute imitation est une « contrefaçon » et un mensonge : *Simulare,* c'est *imiter* (par la sculpture, le dessin, la peinture, en particulier) ; c'est aussi contrefaire ; c'est encore, exactement, « faire *semblant* ».

Ces idées sont tellement connexes qu'il ne faut point s'étonner de voir se dégager des mots *Feindre, Figure, Fiction,* etc..., l'idée de « produire une *fausse apparence* ».

« Une fenêtre feinte », c'est à la fois une fenêtre « imitée par le dessin » et un « trompe-l'œil », une fenêtre « fausse ».

D'un Feint adolescent il prend la ressemblance.
(LAFONT., VI, 190 [LGE]).
Notre Feint pèlerin traversa la ruelle.
(LAFONT., V, 265 [LGE]).
Ses compagnons jouaient chacun un rôle
Pareil au sien, dessous un Feint habit.
(LAFONT., V, 399 [LGE]).

Un « feint adolescent », un « feint pèlerin », c'est la « fausse apparence » d'un adolescent, d'un pèlerin, obtenue par l'imitation « artificielle » de l'aspect extérieur d'un pèlerin ou d'un adolescent. Un « feint habit », c'est un « déguisement ». Le mot « faus » conviendrait parfaitement dans tous ces cas, à la place de Feint, et c'est celui que nous emploierions aujourd'hui.

J'ai donc Feint une lettre... (MOL., *Ét.*, 856 [LGE]).
J'ai « fabriqué » une « fausse lettre ».
Pour pouvoir mieux Feindre ce trépas (MOL., *Ét.*, 475).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour pouvoir mieus « simuler » ce trépas par la mise en scène que j'ai machinée. — Fabriquer une lettre, simuler une mort, ce sont les « *artifices* » que Mascarille et Lélie emploient pour « *tromper* » leurs adversaires.

*
* *

On « feint » des gestes, des attitudes, des actions : « Feindre de sortir » = « faire semblant » de sortir. (« Fausse sortie », trouve-t-on dans les indications de jeus de scène). « Feindre de se rendre à un endroit. »

Feindre, en termes d'escrime, c'est « faire semblant » d'attaquer l'adversaire d'un côté, pour lui donner le change et l'attaquer *en réalité* d'un autre côté. La « feinte », en ce cas, est le « coup » qui consiste à « feindre », ou plutôt à « Feinter », car les maîtres d'armes ont fabriqué ce néologisme.

On « feint » aussi des intentions, des sentiments :

Il Feignait de m'aimer, je l'aimais *en effet*
(RAC., *Ariane*, IV, 2 [L]).
Le renard... Feignit[1] vouloir gravir.
(LAFONT., XII, 18 [L]).
Je Feins pour qui m'accuse un zèle charitable.
(MOL. *Tart.*, 1214, [LGE]).

Absolument :

Ah ! que ce cœur est double et sait bien l'art de Feindre.
(MOL., *D. Garc.*, 557 [LGE]).

On « feint » dans ses discours, en exprimant une pensée qui n'est pas notre pensée véritable. Feindre et Mentir sont souvent sinonimes, ainsi que Feinte et Mensonge.

1. La construct. ordinaire de *Feindre* suivi d'un *verbe* est la construct. avec *de*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Feignons, et de son cœur d'un vain espoir flatté
Par un *mensonge* adroit tirons la vérité.
(RAC., *Mithr.*, 1033 [LGE]).

Il ne vous faut rien Feindre [1].
(MOL., *Dép. am.*, 873 [LGE]).

Feinte [2] signifie souvent « affectation d'un sentiment, d'une intention que l'on n'a pas, et qui est destinée à tromper autrui ». Il signifie aussi « mensonge », « discours non sincère » :

Ses ennuis sont des jeux, son angoisse une Feinte.
(MALH., I, 15 [L]).

A vous parler sans Feinte
(MOL., *Éc. des mar.*, 171 [LGE]).

Dom Louis fit semer par une Feinte utile
Que secondé des miens j'avais saisi la ville.
(MOL., *Éc. des mar.*, 707 [LGE]).

Nous avons relevé de *Fiction* des sens identiques à ceus de *Feinte* dans les exemples précédents :

Ce n'est pas une honte... à un jeune homme d'épouser une femme avancée en âge : l'infamie est de se jouer de sa bienfaitrice... Si la Fiction est excusable, c'est où il faut Feindre l'amitié (LAB., II, 181 [LGE]).

Parlez sans Fiction
LAFONT., I, 142 ([LGE]).

Ces emplois de Fiction, assez rares, ont disparu aujourd'hui.

1. On dit aussi « déguiser un sentiment, déguiser sa pensée ». C'est toujours la même idée : cacher la nature sous une forme artificielle.

2. Litt : *feinte*, étym : une feinte est une « fausse apparence » sous laquelle on cache quelque chose.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Peut-être faut-il donner le sens de « fausse apparence » à *Figure* dans les exemples suivants :

> Dépouiller... la forme de Mercure
> Pour y revêtir la Figure
> Du valet d'Amphitryon.
> (MOL., *Amphit.*, 150 [LGE]).

Remarquer que dans cet exemple, *Forme* est opposé à *Figure* comme la forme réelle, naturelle, à une forme artificielle, à un déguisement.

> Le spectre change de Figure et représente le Temps.
> « O ciel ! Voyez-vous, Monsieur, ce changement de figure ? »
> (MOL., *D. Juan*, V, 5 [LGE]).

Un spectre étant une pure apparence, un « fantôme », une image qui n'existe que dans la « fantaisie », l'emploi de *Figure* est justifié ici. — Mais ce sens est seulement probable.

4° SENS PSICOLOGIQUES

A.

Figurer signifie représenter (2°, p. 187) par un moyen matériel. Il signifie aussi « représenter à l'esprit » :

> Figure lui si bien Clitandre tel qu'il est...
> (CORN., *Clit.*, 791 [LGE]).
>
> Lorsque du noir trépas les plus noires couleurs
> Viendront à mon esprit Figurer mes malheurs,
> Figurez aussitôt à mon âme interdite
> Combien je fus heureux...
> (CORN. *Illus.*, 1232-1233 [LGE])..

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B.

Dans certains exemples, il semble que *Figurer* signifie : « Faire une représentation fausse » (cf. 3°) :

Une vieille tante qui nous Figure tous les hommes comme des diables qu'il faut fuir (MOL., *Bourg. gent.*, III, 9 [LGE]).

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux
N'est point tel que l'erreur le Figure à nos yeux,
(RAC., *Esth.*, 1051 [LGE]).

Ç.

Se Figurer quelque chose, c'est « se représenter quelque chose par les propres forces de l'imagination, par une sorte de « fabrication » opérée par l'esprit, par une « fictio » spirituelle :

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants...
(RAC., *Andr.*, 999 [LGE]).
Je n'ai pu encore me Figurer cela de vous.
(MOL., *Éc. d. femmes*, Lettre d'Agn. [LGE]).

Or une représentation « fabriquée » par l'esprit peut n'être pas d'accord avec la vérité. L'imagination ou la raison travaillent sans doute sur des souvenirs, mais le résultat peut ne correspondre à aucune réalité. L'imagination opérant sur des images provenant de données sensibles antérieures peut cependant produire avec ces éléments « vrais » des représentations « fausses » ou « irréelles », et S'Imaginer signifie : « Se faire une représentation fausse. » *Imaginer* et *Figurer*, et *Feindre*, ont des sens voisins, par ailleurs, et, dans ce cas présent, s'Imaginer et se Figurer sont sinonimes :

Dans ce naissant amour,
Vous ne vous Figuriez que joies et que plaisirs.
(MOL., *Mélic.*, 378 [LGE]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et vous vous trompiez.

Non point par les raisons que vous pouvez vous Figurer.
(Mol., *D. Juan*, I, iii [LGE]).

Dans la conversation, on emploie très fréquemment « se Figurer » au sens de « se faire une idée fausse » : « Vous Figurez-vous que je vais me laisser berner ? » — « Ils se figuraient que leur intrigue allait réussir. »

Feindre.

Au sens psicologique, *Feindre* signifie se fabriquer dans l'esprit, « en esprit », des idées, et surtout des représentations *imaginatives*. Feindre, en ce sens, est remplacé dans le langage actuel par « Imaginer ».

Cette volage, qui se Feint de nouveaux prétextes (Durfé, *Astrée*, I, 1 [L]).

Voyant que je pouvais Feindre que je n'avais aucun cors (Desc., *Méth.*, 4 [L]).

Mon esprit... se Feignait... avoir cent mille écus comptants (Régnier, *Ep.*, III [L]).

Les Stoïques ont Feint qu'on pouvait rire dans la pauvreté (Lab., II, 3 [LGE]).

Il débite ses nouvelles, qui sont toutes les plus tristes et les plus désavantageuses que l'on pourrait Feindre (Lab., I, 369 [LGE]).

Feignez un homme de la taille du mont Athos (Lab., II, 131 [LGE]).

On voit que « feindre », en ce sens, consiste à se faire des idées ou des représentations *arbitraires* ou nettement *fausses*.

Feindre se dit des poètes :

D'autres ont Feint que Diane l'avait enlevée...
(Rac., *Iph.*, préf. [LGE]).

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fiction correspont à Feindre dans le sens de « ouvrage de l'imagination » :

Ces froides et dangereuses Fictions (Boss., *D. d'Orl.* [L]). (en parlant des romans).

(La poésie épique) se soutient par la fable et vit de Fiction.
(Boil., *Art poétique*, III [L]).

Quelles histoires ne réduisent-ils pas à la fable et à la Fiction ? (Lab., I, 350 [LGE]).

La Fiction s'oppose à la vérité :

Les vérités de son histoire || Vont passer du vieux temps toutes les Fictions (Mol., *Gr. Div. Roy.*, VI, 599, éd. GE [LGE]).
Sire, nous autres poètes réussissons mieux dans les Fictions que dans les vérités. (Volt., *D. ph.*, *Roi* [L]).

On a vu plus haut Fiction sinonime de Feinte dans un sens où le segond s'emploie plus fréquemment que le premier. Voici maintenant Feinte dans le sens de « Fiction poétique » :

En ces sortes de Feinte (de Fiction poétique), il faut instruire [et plaire.
(Lafont., VI, 1 [LGE]).

La Feinte (la Fiction poétique) est un pays tout de terres désertes || Tous les jours nos auteurs y font des découvertes.
(Lafont., *Fab.*, III, 1 [L]).

Ce sens de Feinte a disparu.

C'est du sens de « fabrication de l'imagination » qu'il faut partir pour expliquer « Fiction » au sens de « mensonge, faus rapport, feinte ». — Nous n'avons donné place à *Fiction* dans ce dernier sens, p. 193, à côté de Feinte, que pour mieus marquer comment se correspondent les valeurs sémantiques de tous les mots de cette famille. — Voici d'autres exemples de Fiction au sens de « mensonge »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La jeunesse est... sans Fiction et libre dans ses propos (Régnier, *Sat.*, I [L]).

> Comme tout ce discours n'était que Fiction,
> Je cachai mon retour et ma condition.
> (Corn., *Ment.*, V, 6. [L]).

Tableau parallèle des sens
de Figurer, Feindre, Figure, Feinte et Fiction.

Figurer	*Feindre*	*Figure*	*Feinte*	*Fiction*
1° Façonner	1° Façonner	1° Forme façonnée.	1° »	
2° Représenter par la sculpture, le dessin, etc...	2° »	2° Représentation par la sculpture, etc...	2° »	
V		V		
Représenter (sens général).		Forme (sens général).		
3° »	3° Produire une fausse apparence.	3° (Fausse apparence ?)	3° Fausse apparence (dans le langage ou la conduite).	3° Fausse apparence (dans le langage).
4° Sens psicologiques.				
A. Représenter à l'esprit.	»	»		↑
B. Faire une représentation fausse à l'esprit.	»	»		
C. Se figurer : Se faire une idée, une représentation fausse.	Se faire une représentation imaginative ou une idée arbitraire ou fausse.	»	Ouvrage de l'imagination (poétique).	Ouvrage de l'imagination (surtout de l'imagin. poétique).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SENS PARTICULIERS

Nous avons laissé de côté un certain nombre de sens de *Feindre*, *Figurer*, qui doivent s'expliquer à part [1].

1° Feindre à, ou Feindre de, signifiant dans l'ancienne langue : *hésiter à*.

Feindre, c'est « faire semblant » de faire quelque chose, et ne pas le faire en réalité. Feindre à, ou Feindre de, s'emploie surtout avec la négation [2] : Ne pas Feindre de..., c'est-à-dire Faire *réellement* quelque chose, ne pas se *dérober* à... une action quelconque, « ne pas *craindre* » de faire une action, ne pas hésiter à...

> Je *ne* Feignis *point* d'ajouter quelques remarques... (LAB., I, 100 [LGE]).
>
> S'ils ont invité à dîner quelques-uns de leur amis, ils *ne* Feignent *point* de leur faire servir un simple hachis. (LAB., I, 55 [LGE]).
>
> *Ne* Feignez *point* de me mettre au nombre de ceux que vous aimez et qui vous aiment. (*Sév.*, III, p. 287 [L]).

Dans ses premières pièces (*Étourdi, Dép. amoureux* et même *Mis.* et *Avare*), Molière emploie *Feindre à* dans le sens de *hésiter à*. A partir de la *Princesse d'Élide* (1664), il emploie le plus souvent Feindre *de* dans le même sens (Liv.).

> Je ne Feindrai point de vous dire.
> (MOL., *P. d'Elide.*, IV, 1 [LGE]).
>
> Tu Feignais à sortir de ton déguisement.
> (*Étourdi*, V, 5).

1. Il y aurait lieu aussi de tenir conte de la valeur intransitive de *figurer*. [L. C].

2. Noter toutefois que l'exemple le plus ancien de ce sens, dans le *Roland*, est sans négation. [L. C].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous feignions à vous aborder, de peur de vous interrompre.
(*Av.*, I, IV [Liv.]).

Cet emploi de Feindre a disparu aujourd'hui.

Le D-G donne de cette acception de Feindre une explication analogue à celle que nous avons cru devoir adopter : « Feindre de, à faire qq ch. : paraître prêt à le faire, puis ne pas s'y décider ».

2° *Figure* désigne « le visage ».

La Figure d'une personne, c'est la « forme » générale de cette personne. Mais ce qu'il y a de plus remarquable et de plus reconnaissable dans son aspect extérieur, c'est bien la forme du visage, les traits du visage : le visage est pour nous le « signalement » extérieur essentiel d'une personne. La « Figure » d'un homme, c'est avant tout son visage, et surtout « l'air, l'expression du visage » [D-G].

De là, Figure ne signifiera pas seulement « le visage » en tant que « aspect extérieur essentiel », en tant que « fisionomie », mais « le visage » en tant que partie du cors : on dira « frapper quelqu'un à la Figure ».

*
* *

« On a appelé Figure de ballet l'ordre des diverses situations que forment ensemble plusieurs personnes qui dansent un ballet » (ACAD., 1re éd. de 1694 [Liv.]).

Une « Figure de ballet », en d'autres termes, c'est le « dessin » plus ou moins régulier que forment les groupes de danseurs par leur disposition, qui est, en général, simétrique.

C'est à ce sens de Figure qu'il faut, semble-t-il, rattacher les emplois suivants de Figurer :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous craignons demain le redoublement de M[me] de Coulanges, parce que c'est celui qui *figure* avec celui qui emporte cette pauvre fille (SÉV., V, 76 [LGE]). (« Cette pauvre fille » désigne une personne qui va mourir).

Proprement : « c'est celui qui *fait pendant* à, qui fait « vis-à-vis » à... »

Il y a un camp de César à un quart de lieue d'ici. Cela Figure avec le Pont du Gard (SÉV., IX, 33 [LGE]).

* * *

Une « figure » de rétorique, c'est une « forme du discours qui modifie l'expression de la pensée » [D-G].

Le D-G range ce sens de Figure sous le sens général de « *Représentation* d'une chose à l'esprit, à l'imagination, par le langage ». Nous le rangerions plutôt sous une rubrique où nous ferions intervenir l'idée d'« artificialité » : « Procédé, artifice de rétorique qui consiste à revêtir les idées de formes recherchées et variées, en *général différentes des formes ordinaires et « naturelles » du langage* ». Le D-G dit en effet que les « figures » modifient les mots mêmes dont se compose le discours, dans leur emploi grammatical, dans leur signification, etc. — Sous cette même rubrique se rangerait Figure signifiant : « Expression allégorique, déguisée, métaforique, simbolique. » La Figure est dans ce cas un véritable « déguisement » de la pensée.

E. PORTIER.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite*) [1]

exorciser :

Boutroux l'a employé au figuré, mais dans un autre sens que le sens donné par D. G., II : « Est-il vrai que la science ait entièrement et à tout jamais exorcisé le mystère ? »

Sc. et relig., p. 127.

***exotisme** :

« Que peut-être un excès de couleur et d'*exotisme* s'y mêle (chez Chateaubriand)... ce n'est pas aujourd'hui le point. »

Brunetière, *Évol. des genres*, p. 183-184.

***expérimentable** :

« Vous vous posez là en dehors non-seulement de l'expérimentable, mais du concevable. »

Renan, *Dial. phil.*, p. 63.

***explicabilité** :

« C'est en tant qu'ils ignorent ou rejettent l'expli-

1. Voir notre *Revue*, 1912, p. 253 ; 1913, p. 100, 209, 260 ; 1914, p. 132, 243 ; 1915, p. 60, 147. — Les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* sont marqués d'un astérisque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cabilité scientifique des éléments de la religion que les hommes sont religieux. »

Boutroux, *Sc. et relig.*, p. 191.

exploitant :

Néolog. et *rare*, dit D. G. Je le relève dans Mercier, avec un sens d'ailleurs différent de celui que D. G. lui attribue : « Il y a environ huit cents personnes, tant au Châtelet qu'au Parlement, sans compter cinq cents huissiers exploitants. »

Tableau de Paris, ch. XCVI, Procureurs, Huissiers. Extr., p. 263.

***exportiste** :

« Comme les questions économiques semblent avoir pour effet infaillible de créer une espèce de littérature à part, peu délicate dans le choix des mots, lui-même (l'abbé Galiani) déclarait qu'il n'était pas *exportiste*. »

Caro, *Variétés litt.*, p. 25.

exsudation :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. Renouvier écrit : « Une exsudation de science se fait en quelque sorte d'elle-même et gagne l'ignorant. »

V. Hugo, le Philos., p. 202. — Cf. Renan, *Dial. philos.*, p. 144, où *exsudation générale* = conscience.

***extériorité** :

« C'est précisément à propos de Dieu que les mots

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de transcendance, extériorité, objectivité veulent être pris pour de simples métaphores. »

Boutroux, *Sc. et relig.*, p. 198.

***exterritorialité** :

« Voltaire voulait... que l'on lui conférât, pour ainsi dire, en Prusse, un privilège d'exterritorialité. » (Brunetière, *Ét. sur le XVIII*[e] *s.*, p. 132). « L'équipage de l'aéronat militaire aura le caractère de l'exterritorialité. »

Réglem. prov. de la circul. aérienne entre la France et l'Allemagne, *le Temps* du 29 juillet 1913.

extinction (jusqu'à) :

Ellipt., dit D. G.-Sainte-Beuve supprime *jusque*. « M. de Pamiers tenait bon toujours et soutenait un siège à extinction contre tout l'arsenal gallican. »

P.-R., l. VI, ch. 1, t. V, p. 153.

***extra-dialectique, extra-scientifique** :

« Je voulus me rendre compte de cette manière extra-dialectique de résoudre les difficultés internationales. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, t. I, p. 5.

« Le contenu positif des concepts biologiques fondamentaux est extra-scientifique. »

Boutroux, *Sc. et Relig.*, p. 261.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

extrémité (à toute) :

D. G. donne cette expression comme équivalent à « fin de la vie ». Elle a un tout autre sens ici : « Pascal donne à l'Apologie... une sorte de préface qui, à toute extrémité, lui est étrangère » (Droz, *Ét. sur le sceptic. de Pascal*, p. 74). — Cf. plus bas, p. 98 : « A l'extrême rigueur, le scepticisme théorique est détruit par cette conception. »

***fabulation :**

« N'osant supprimer la *fabulation*, comme ils disent dédaigneusement, les Goncourt ne veulent pas du moins qu'elle les asservisse à une continuité monotone. »

P. de Julleville, *Hist. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 188.

façon :

D. G. donne l'expression *de façon que*. Peut-on dire aussi *de façon à ce que* ? D. G. ne l'indique pas ; pourtant il dit, v° *emporte-pièce* : « Greffer à l'emporte-pièce, de façon à ce que la greffe remplisse exactement l'entaille faite dans le bois. »

***façonnement :**

« Les influences nouvelles, les accroissements successifs n'effacèrent pas ce façonnement primitif. »

P. de Saint-Victor, *V. Hugo*, p. 11.

factice :

D. G. ne le donne que comme adjectif. Lasserre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrit : « Cette phraséologie romantique... appartient par son factice même, au naturel ou à la condition de certaines personnes. »

Rom. franç., p. 203.

failli, faillir :

Ces deus termes ont, dans les textes qui suivent, un sens assez différent de ceus que leur attribue D. G. « Ces faillis petits nobles de petite ville... n'auraient pas voulu d'elle (la fille du broyeur de lin) pour leurs fils. »

Renan, *Souv. d'enfance*, p. 31.

« On n'est que médiocrement fâché de voir les grands esprits faillir aux mauvaises œuvres. »

Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, l. IV, ch. III, t. IV, p. 75.

faillite :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. Brunot écrit : « Il a fallu attendre encore pour que *faillite* se prît figurément et qu'on parlât de la *faillite de la science*. »

P. de Julleville, t. VIII, p. 828.

Brunetière a parlé « des *faillites* que la Science a faites à quelques-unes de ses promesses. »

La Science et la Religion, Av.-propos, p. V, éd. F. Didot.

faire :

I. A propos des expressions *vieillies* : *faire à*, *faire pour*, je relève ce passage de Renan : « Ils (les travaux des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

philologues) font pour la connaissance des langues anciennes, et la connaissance des langues anciennes fait pour la philosophie de l'esprit humain. »

Avenir de la Science, p. 244.

II. Je ne trouve dans D. G. ni v° *faire*, ni v° *ivresse*, ni v° *mensonge*, les expressions qu'on lira dans les textes suivants : « Pascal semble se complaire à le laisser (l'homme) aller seul, à le voir trébucher devant lui, comme un enfant noble de Lacédémone verrait l'ilote ivre faire ses ivresses en public, sans le retenir. »

Sainte-Beuve, *P. Royal*, l. III, ch. XXI, t. III, p. 431.

« Depuis 1851, je ne crois pas avoir fait un seul mensonge. »

Renan, *Souv. d'enf.*, p. 363. — Cf. Labiche, le *Mis. et l'Auvergnat*, sc. 18, p. 190, et sc. 19, p. 196, t. I des *Œ. compl.*

III. D. G. donne : « c'en est fait » et « c'est fait de moi. » La Font. écrit : « S'il (l'enfant) n'a l'oiseau, c'en est fait que de lui. »

Contes, Le Faucon, III, V.

falloir :

A été employé par Flaubert avec le sens de *valoir*. « Son courage serait inutile contre ces bêtes brutes, exaspérées. Il fallait mieux plus tard s'en venger dans quelque ruse. »

Salammbô, p. 9.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***familisme** :

« Les quatre passions affectueuses... sont (d'après Fourier) l'amitié, l'ambition, l'amour, le familisme. »

Ferraz, *Socialisme et Positivisme*, p. 102. — Cf. Proudhon, *Création de l'ordre*, p. 207.

fanatique :

Je relève dans Barrès une façon particulière d'entendre ce terme : « Un fanatique, c'est-à-dire un homme qui transporte ses passions intellectuelles dans sa vie, est mieux accueilli par l'opinion que l'égotiste. » (V. ce dernier mot supra.)

Jardin de Bérénice, ch. XI, p. 107.

faner :

« 2° fig. Une femme dont le teint est fané = a perdu sa fraîcheur », dit D. G. — Lanson écrit : « Le général Foy, sous un luxe d'images dont l'éclat a fané... paraît ampoulé aujourd'hui. »

Hist. de la litt. fr., p. 917, 11[e] éd.

fanfarer, fanfaronner :

donnés comme *vieillis* dans D. G. ont été repris par Rostand :

« Il fait beau ; tout va bien ; je fanfare et je fringue. »

Chantecler, I, III, p. 35.

« Mais à la fin il nous ennuie ; il fanfaronne. »

C. de Berg., I, IV, p. 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***fantasme :**

« Il (Michelet) se délecte dans... les incohérents fantasmes d'une pensée possédée par les sens. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 386.

Dans le texte : *phantàsme*.

***fantomatique :**

« Son rêve (de Baudelaire), passant du mystique au fantomatique... franchit en quelques vers tous les cercles du verbe. »

P. de Julleville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 789.

farce :

I. D. G. ne donne ce mot que comme subst. fém. Deschanel fait remarquer que « la langue française, dans les commencements... identifiait le substantif et l'adjectif. » Il ajoute en note : « Au reste, cette liberté existe toujours pour qui sait la prendre. V. Hugo écrit de Bruxelles à sa femme, le 25 février 1852: *Le mardi gras est ici très folâtre et assez farce.* — Les artistes disent volontiers: *Une conduite assez crâne.* »

Déform. de la langue franç., p. 183.

Je fais observer que D. G. moins sévère pour *crâne* que pour *farce* a donné le premier et comme adj. et comme substantif.

II. Au XVIe siècle, Calvin au lieu de *farce* avait dit *farcerie* : « Vrai est qu'ils (Rabelais, des Périers) s'insinuent par petits brocards et farceries. »

Cité par P. Albert, *Litt. fr., des orig. au XVIIe s.*, p. 164.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

farci :

Ce part. passé du v. *farcir* est devenu un substantif sous la plume de Brunetière : « Nous ne pouvons admettre que... Montaigne ait eu l'intention de nous donner... un véritable farci de grec et de latin. »

Hist. de la litt cl., t. I, p. 589-590.

farinière :

« Celle qui fait le commerce de la farine. » D. G.-Pierron traduit par *farinière* le mot grec ἀλετρίς que Bailly (*Dict. gr.-fr.*) rent par : *femme esclave qui moud*.

V. Pierron, *Odyssée*, éd. sav., chant XX, notes aus v. 104 et 111.

***fatrasie** :

« Rapprochons (des *sottes chansons*) les *fatrasies* ou *rêveries*, qui n'ont pas toujours un caractère lyrique. »

G. Paris, *La litt. fr. au Moyen-Age*, p. 184, par. 127, éd. Hachette, 1888.

faucheur :

« II. (fig.) Phalangère, araignée à longues pattes », dit D. G. — Diderot a employé le fém. : *faucheuse*. Cf. supra v° *couturière*.

fausser :

D. G. ne le donne qu'avec un nom de chose pour complément. On lit dans Renan : « Cette cathédrale (de Tréguier)... me faussa tout d'abord », et plus loin :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je suis tenté de m'écarter (des personnes que lie un attachement particulier), comme de juges faussés qui n'ont plus leur impartialité, ni leur liberté. »

Souv. d'enf., p. 7 et p. 364.

fauter :

« Les filles fautaient dès qu'elles pouvaient, afin d'avoir le plus tôt possible un métier lucratif. »

Brieux et Luguet, *Les Remplaç.*, p. 244.

fauteuil (tenir le) :

D. G. n'a pas relevé cette expression. « Il (Narcisse) tient le fauteuil quatre heures de nuit chez Aricie, où il risque chaque soir cinq pistoles d'or. »

La Bruyère, *De la Ville*, p. 188, éd. cl. Rébelliau.

fauteur :

D. G. ne l'applique qu'aux personnes. Lasserre parle des « à coups économiques générateurs de ruines et fauteurs de brigandages. »

Romant. français, p. 342.

fauve :

« La destinée de ce mot est singulière. On a fini par prendre les *bêtes fauves* pour les *bêtes féroces*, si bien qu'on dit simplement les *fauves*, les *grands fauves* alors que les bêtes fauves ou rousses sont : le cerf, le chevreuil, etc. Hugo, pour qui la tempête, le rocher, une foule

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de choses sont *fauves*, a sans doute contribué à ce changement. »

P. de Julléville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 746; cf. p. 784.

***fayousse (jouer à la)** :

« Il (Gavroche) allait, venait, chantait, jouait à la fayousse, grattait les ruisseaux. »

V. Hugo, *Les Misérables*, 3e p. l. I, ch. XIII, p. 269.

***féauté** :

« Le *jugement de Dieu*... requiert avant tout probité, féauté et bonne conscience. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, t. I, p. 78.

***fébriciter** :

D. G. donne seulement *fébricitant, fébricitante*. On lit dans Rostand :

« Et cet auguste pouls n'a plus fébricité. »

C. de B., V, v, p. 215.

***fébrilement** :

« Bourget est si pénétré de ce vocabulaire (pédantesque) qu'il l'emploie presque à son insu : *entité* vient sous sa plume pour *essence, coma moral* pour *affaissement*, *fébrilement* pour *fiévreusement* (Mensonges, 263). »

P. de Julleville, t. VIII, p. 818, n. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A noter que de ces deus mots : *fébrilement* et *fiévreusement*, D. G. n'a accueilli ni l'un ni l'autre.

***fébrilité** :

« Lorsque Paris... eut exercé pendant six à sept ans sa fébrilité (de J.-J. Rousseau), une irrésistible nostalgie de campagne, de libre nature s'empara de lui. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 47.

***fécondateur** :

« Cette même religion qui a détruit les autels de la superstition est encore le principe fécondateur de tous nos succès dans la littérature et dans les arts. »

Ballanche, cité par Faguet, *Pol. et Moral.*, t. II, p. 140.

« Il va, fécondateur du ciel mystérieux,
Charrue auguste des nuées. »

V. Hugo, *Lég. des Siècles*, Plein Ciel, ad finem.

— *Fécondateur* se trouve aussi dans Bug-Jargal (156), cité par Brunot (P. de Julleville, t. VIII, p. 750) d'après Huguet, qui conte ce mot parmi les *créations* de V. Hugo; or le livre de Ballanche « *Du sentiment, etc.*, » d'où est tirée la citation qu'on vient de lire, est de 1801.

***féminisme** :

« Un de nos meilleurs critiques a dit que *l'éternel féminisme était contemporain de l'éternel féminin.* »

Drouard, *Féminisme et Education*, p. 45, éd. Belin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

féodal :

S. m. D. G. ne le donne que comme adj. Faguet écrit : « Comme les féodaux politiques avaient cessé d'être chefs politiques... les féodaux économiques ont cessé d'être chefs du travail. »

Pol. et Mor., t. III, p. 161.

fermail :

Vieilli, dit D. G., a été repris par Heredia :
« Le vaillant maître Orfèvre... faisait...
« Sur la paix niellée ou sur l'or du fermail
« Epanouir la fleur des devises latines. »

Heredia, *Les Trophées*, Sur le Pont-Vieux, p. 102.

***fessade** :

« La fessade et le carcan de l'abbé de Prades sont des contes, mais il est triste qu'on les fasse. »

Volt., *L. à d'Al.*, 15 fév. 1758.

fesser :

Je relève dans Rostand l'emploi métaforique de ce terme :
« Gros homme, si tu joues,
« Je vais être obligé de te fesser les joues. »

C. de Berg., I, IV, p. 32.

fête (se faire de) :

Cette expression, signalée comme *vieillie* par D. G. qui n'en donne qu'un exemple, emprunté à Varillas, a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

été reprise par Sainte-Beuve : « G. de la Feuillade, archevêque d'Embrun, se ressouvint trop qu'il avait été quelque temps novice en sa jeunesse chez les Jésuites, et voulut *se faire de fête*, comme on dit. »

P. Royal, l. V, ch. VI, t. IV, p, 381.

Au livre suivant, cette fois sans souligner, Sainte-Beuve écrit : Madame de Saint-Loup, dame assez remuante et qui aimait à se faire de fête, se serait mise en frais de conciliation. »

L. VI, ch. I, t. V, p. 157.

feu de sable :

Cette expression manque dans D. G. « Mettez le tout dans un matras ; ...puis faites le distiller au feu de sable. »

Montesquieu, *Lettres pers.*, L. 143, t. II, p. 209, éd. Lefèvre. — Cf. *jeter en sable*, D. G. v° *sable*.

feuille :

I. Walckenaer donne à ce mot un sens que je ne trouve pas dans D. G. « D'après la date que nous assignons à cette épître (Horace, I, v), ce vin d'Horace était un vin de six feuilles. »

Vie et Poésies d'Horace, t. II, p. 105.

Vin de sis feuilles équivaut à *vin de sis années*.

II. D. G. donne « *feuilles des bénéfices*, *feuilles des pensions*, où étaient inscrits les bénéfices, les pensions à accorder. » *Feuille* s'employait au sing. elliptiquement,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le même sens : « Ces personnages à rabat se rendent plus ou moins utiles... afin d'être mis sur la feuille. »

Mercier, *T. de Paris*, XIII, Abbés, Extr., p. 29. — Cf. Brunetière, *Et. crit.*, 6e série, et An. France, *Op. de J. Coignard*, p. 185 et 204.

fiacre :

« Voiture de louage et, *vieilli*, cocher de fiacre », dit D. G. On lit dans Brunetière : « On se divertissait au Virgile travesti de ce *fiacre de Scarron.* »

Et. crit., 6e série, p. 160.

***fidéisme** :

« Le mépris de la scolastique et de la raison... sentait... celles des hérésies que les sulpiciens orthodoxes trouvaient la plus dangereuse, je veux dire le *fidéisme* de M. de Lamennais. »

Renan, *Souv. d'enf.*, p. 244.

filer :

I. Renan a employé ce mot au sens de *couler*, cf. D. G. v° *couler*, I, 3°, ad finem. « Son aiguille allait, allait sans cesse, et elle (la fille du broyeur de lin) filait des heures délicieuses. »

Souv. d'enf. et de jeun., p. 43.

II. D. G. donne l'expression *filer la carte*=*tricher au jeu*; il y a aussi l'expression *filer des cartes* qui a un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autre sens: « On vous oblige à filer ennuyeusement des cartes jusque bien avant dans la nuit. »

Mercier, *T. de Paris*, CV, le Marais, Extr., p. 286.

filipendule :

D. G. ne le donne pas comme *subst*. Flaubert écrit: « Partout étaient éparpillés des fioles de verre, des branches de filipendule, des pétales de roses. »

Salammbô, VII, p. 152.

fin :

« (Chasse) *Cerf sur ses fins*, épuisé, presque rendu. » dit D. G. — Cf. La Fontaine :

« L'infant vint, et vint comme il fallait
« Quand sur ses fins la demoiselle était. »

F. du roi de Garbe, contes, II, XIV.

fin finale :

D. G. donne seulement l'expression *familière* : « en fin finale. » On lit dans Brunetière : « La fin finale de toute science au monde est de classer. »

Evol. des genres, p. 31.

finalier (cause) :

« Si une horloge n'est pas faite pour montrer l'heure... je trouverai bon qu'on m'appelle *cause finalier*, c'est-à-dire imbécile. »

Voltaire, cité par P. Albert, *Litt. fr. au XVIIIe s.*, p. 148.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***finalisme** :

« Donc (d'après Madame de Staël), optimisme et finalisme historique absolu. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 441.

***finaliste** :

« Strabon paraît l'avoir orienté (le Lycée) surtout du côté des recherches physiques, dans un esprit moins finaliste que positif et déterministe. »

Croiset, *Litt. gr.*, t. V, p. 44.

finassier :

Renan, en dépit de l'Académie (cf. D. G.), a préféré *finassier* à *finasseur* : « Quand le nombre des finassiers est trop considérable, toute piperie devient impossible. »

Av. de la science, p. 464.

***finité** :

Le monde fini ne peut, en raison de sa finité, déterminer par lui-même son existence. »

Brunsch., *Spinoza*, p. 90.

***fla-fla** :

« Ce n'est pas la peine de faire tant de fla-fla. »

Flaubert, *Madame Bovary*, p. 19.

***flagellateur** :

« O toi, Eau amère ! criaient les flagellateurs, tandis que leurs fouets déchiraient sa houle. »

P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, I, p. 142,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

flageoler :

Est employé par Taine dans un sens (figuré) différent de ceus que donne D. G. : « Considérez, dans *la Sainte Famille* du Giorgione, les puissantes rougeurs qui... palpitent et flageolent dans les interstices des doigts. »

Ph. de l'art, t. II, p. 336.

flanc (montrer le):

D. G. donne l'expression *prêter le flanc* = « donner prise par q. q. endroit. » On trouve ici une expression analogue : « On n'est jamais fort contre la vérité, et Pascal montre le flanc. »

Éd. Droz, *Sceptic. de Pascal*, p. 195.

flatter :

I. *Flatter d'une vengeance, d'une espérance*, etc., sont des expressions courantes ; Nisard a dit plus audacieusement, et, sans doute, par ellipse : « Balzar perdit l'évêché dont Richelieu l'avait quelque temps flatté. »

Hist. de la litt. fr., l. III, ch. I, par. 3, t. II, p. 21.

II. Je relève l'emploi de *flatter* impers. avec une proposition sujet logique, dans ce texte : « La raison s'emploiera à prêter démonstrativement aux choses la nature qu'il nous flatte qu'elles aient. »

Lasserre, *Rom. fr.* p. 480.

Cf. Molière : « Il me plaît d'être battue », *Méd. malgré lui*, I, II. V. aussi : Clédat, *Gr. cl.*, par. 566 et 567.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***fléchette** :

« La lumière qui, au travers des arbres, ne lançait que des fléchettes éparses est là sur son estrade. »

Beaunier, *Le Sourire d'Athéna*, p. 241.

***flétrisseur** :

« Ses arènes (d'Arles) et ses temples dévastés manifestent que les hommes sont des flétrisseurs. »

Barrès, *J. de Bérénice*, V, p. 31.

***fleureber** :

« La vigne... est toute gâtée de fleurebers et de vermines. »

An. France, *Rôtiss. de la reine Pédauque*, p. 350.

fleurir :

I. D'accord avec les grammairiens, D. G. note que *fleurir*, au sens II, fait de nos jours à l'imparfait *florissais* et au part. pr. *florissant*. Cf. Clédat, *Gr. raisonnée*, par. 339. Mais comment Beaunier a-t-il pu ajouter à ces deus formes la partic. passé *flori* ? « De terribles aventures l'ont dévastée (Egine), et elle n'a pas flori longtemps. »

Sourire d'Athéna, p. 237. Cf. id., *ibid.*, p. 238 et p. 264.

II A signaler dans An. France les expressions : « fleurir en épicurisme, en humilité », et « fleurir en foi, en espérance et en charité. »

Opinions de J. Coignard, p. 17 et p. 58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***florimontane :**

« En organisant l'enseignement spécial, l'Association florimontane a devancé une réforme qui a été faite dans nos lycées et collèges sous le ministère de V. Duruy. »

J. Corcelle, *L'Académie florimontane*, p. 24, imp. Dépollier, Annecy, 1897. — Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, l. I, ch. x, t. I, p. 169-170, et P. de Julleville, t. IV, p. 707.

foi :

D. G. ne donne pas d'exemple de ce mot au pluriel. Faguet écrit : « Ces deux fois (foi de sentiment et foi scientifique) ne sont peut-être pas formellement très conciliables. »

Pol. et Moral., t. III, p. 376 ; cf. p. 232 et 374.

Je note que V. Hugo et Lasserre, employant substantivement au pluriel le pronom *moi*, ont écrit :

« Les grains de lumière, les mythes
« Les moi mystérieux, atomes sans limites,
« Qui vont vers le grand moi, leur centre et leur aimant. »

Dieu, VIII.

« Théories et déclamations générales qui portaient à la société la malédiction et la vengeance non plus d'un moi, mais de tous les moi insatiables et déçus. »

Romant. franç., p. 191.

foi (à) :

D. G. n'a pas relevé cette expression que je lis dans Voltaire : « A foi et à serment, je ne trouve dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes ces ténèbres métaphysiques de parti raisonnable que le scepticisme. »

Lettre à d'Alembert, 15 d'auguste 1769.

***folklore** :

« La mythologie s'explique par le folklore, et les récits mythiques sont la combinaison et le développement des idées du folklore. »

H. Gaidoz, cité par Brunetière, *Et. crit.*, 6e série, p. 58.

fonction :

Ce terme, emprunté à la langue des matématiques, tent à passer non seulement dans la langue des sciences en général mais encore dans la langue littéraire :

« Dans la science, les principes fondamentaux sont fonction des lois particulières. »

Boutroux, *Sc. et Relig.*, p. 143.

« J'étudie chacun des auteurs qui ont employé une certaine forme littéraire, en fonction des écrivains qui, avant et après lui, ont employé cette même forme. »

G. Michaut, *Le Génie latin*, p. 8. Cf. Brunetière, *Et. crit.*, 6e série, p. 30 et p. 300.

Les citations qui précèdent se rattachent à *fonction*, D. G., I, 3 ; celle qui suit se rapporterait plutôt à *fonction*, I, 1 : « Nous sommes tous des fonctions de l'univers ; le devoir consiste à ce que chacun remplisse bien sa fonction. »

Renan, *Dial. philos.*, p. 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fontaine :

I. D. G. se contente de citer pour l'emploi de ce terme au figuré : « Ses yeux étaient devenus deux fontaines de larmes (Fénelon). » Madame de Sévigné a fait de cette figure un emploi plus singulier : « Elle a trouvé la fontaine assez en train, mais en vérité elle l'aurait ouverte quand elle aurait été fermée. Celle de Mme de Savoie doit ouvrir tous ses robinets. » Lettre à Mme de Grignan, 19 août 1675 ; et ailleurs : « Il y avait entr'autres (au service pour la mort de Turenne) un petit page qui devenait fontaine. » 30 août 1675.

II. D. G. donne : « fontaine intermittente, fontaine ardente », mais il ne dit rien des *fontaines lumineuses* dont « la première idée remonte à 1741 ; elle appartient à un éminent ingénieur suisse, M. Colladon. »

H. de Parville, *L'Exposition Universelle de 1889*, ch. IX, les Fontaines lumineuses, p. 333.

fontenier, ère :

D. G. donne seulement *fontenier* et *fontainier*, s. m. On lit dans un petit poète du XVIIe s. : Ainsi ces sources fontainières en l'étang se vont renfermer.

M. Bouteroue, cité par Renan, *S. d'enf. et de jeun.*, p. 225.

for :

D. G. ne donne au fig. que *for intérieur* ; on lit dans Proudhon : « Le droit qui régit leurs rapports (des nations), valable au for intérieur, est dépourvu, au for extérieur, de sanction. »

Guerre et Paix, t. II, p. 67.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

force forcée :

Je relève cette curieuse expression dans François de Sales : « Si quelque force forcée n'oblige la conscience de la vraie veuve aux embarrassements extérieurs, tels que sont les procès, je lui conseille de s'en abstenir du tout. »

Introd. à la vie dévote, IIIe p., ch. XL, p. 327.

forcener :

V. intr., dit D. G. — Hugo écrit : « Ce n'est pourtant point une raison, mon maître, pour forcener les gens de la sorte. »

N.-D. de Paris, XI, 1, p. 316.

forfait :

D. G. attribue à ce terme trois sens différents, il en a un quatrième ici : « Le passage de l'animalité à l'humanité fut un forfait, une sortie brusque d'un état paradisiaque... à un état de guerre. »

Renan, *Dial. philos.*, p. 54.

***forcevivier** :

Ce mot est de Voltaire et se lit dans une lettre à M. de Mairan sur *la valeur des forces motrices* : « C'est ici que les forceviviers prétendent triompher. » 24 mars 1741.

***formiste** :

« A. de Musset... appartient, au point de vue formiste, ...à l'école classique. »

Renouvier, *V. Hugo, le Poète*, p. 313, cf. p. 314.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formule :

D. G. cite les *formules judiciaires, diplomatiques, médicales*, etc. Nisard parlant de certains passages des grands écrivains qui portent *la livrée du goût du moment*, écrit : « Ce sont comme les formules en musique ; chaque époque a les siennes. »

H. de la litt. fr., l. III, ch. XI, par. 6, t. III, p. 157.

fortune (être en) :

D. G. n'a pas relevé cette expression dans Mme de Sévigné : « Je répondis à tout, car j'étais en fortune. »

L. à Mme de Grignan, 21 février 1689.

C'est, à peu près, notre « être en verve. »

***fouillage :**

« Javert fut... colleté, terrassé, garrotté, fouillé... ; le fouillage terminé, on redressa Javert. »

V. Hugo, *Les Misér.*, IVe p., l. XII, ch. VII, p. 496.

***fouillement :**

« Nous remarquons aujourd'hui que nos armées périssent beaucoup par le travail immodéré des soldats (surtout par le fouillement des terres). »

Montesquieu, *Considér.* ch. II, p. 16, éd. Person.

foule :

Ce mot, que D. G. donne comme *vieilli* au sens I, et dont il ne cite qu'un exemple emprunté à Vauban,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a été repris par V. Hugo : « Les grands sont dépouillés de leurs dignités et les petits sans cesse accablés de nouvelles foules. »

N.-D. de Paris, XI, 1, p. 349.

foule (faire) :

Cette expression, au sens de *s'assembler* manque dans D. G. « Le plus beau jardin se trouve désert à telle heure, à tel jour, parce qu'il est d'usage, ce jour-là, de faire foule ailleurs. »

Mercier, *T. de Paris*, LXIV, p. 161.

***fourbissime** :

« Mascarille est un fourbe et fourbe fourbissime. »

Molière, *L'Etourdi*, II, v.

franc, franche :

Ce terme a le sens, sinon de *licencieus*, au moins de *libre* (cf. D. G. v° libre, II, ad finem) dans le texte suivant : « Mon oncle... couronnait ses vanteries par des histoires un peu franches qui faisaient pâmer de rire les honnêtes demoiselles. »

Châteaub., *Mém. d'O.-T.*, l. I, cité par Canat, *M. ch.*, p. 32.

***franc-bourgeois** :

« Il est de ces francs-bourgeois qui, depuis vingt ans, ne subsistent que par le rôle journalier d'indigent. »

Mercier, *T. de Paris*, LXIII, p. 161.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frapper :

D. G. donne v° *frapper*, I, 1° : *frapper une manœuvre.* Cf. V. Hugo : « Pontmercy fit frapper les couleurs à la drisse du mât de pavillon. »

Misérables, III[e] p., l. III, ch. II, p. 279.

***fraternitaire** :

« Il y avait dans ce système quelque chose de fraternitaire en apparence. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, II, 217.

***fraticelle** :

« Tout cela apparaît pour la 1[re] fois au Moyen-Age... dans les lollards, béguards, fraticelles, pauvres de Lyon, etc. »

Renan, *Av. de la Sc.*, n. 21, p. 497.

frelatage :

D. G. ne donne ce mot qu'au sens propre : « frelater les boissons » ; Lasserre écrit : « Il est... de brillantes bigarrures et, qu'on me passe le mot, des frelatages qui imposent au simple bon goût... les plus urgentes réserves. »

Romant. fr., p. 132.

freluquet :

Subst. masc., dit D. G. — Gresset l'a employé comme *adjectif* :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Paris me fait pitié lorsque je me rappelle
« Tant d'illustres faquins, d'insectes freluquets. »

Le Méchant, II, III, v. 140.

A moins qu'on ne veuille voir dans *freluquets* un substantif, et dans *insectes* un adjectif équivalant à *vils*? Çf. D. G. v° *insecte.*

frêne à fleur :

Donné par D. G. — Veuillot dit un peu différemment : « Les huit Kerwal sont beaux comme des frênes-[fleurs. »

Çà et là, l. VIII, t. I, p. 465.

***frigide** :

« Ses vices (de Mirabeau) ne naissaient pas d'un tempérament frigide. »

Châteaub., cité par Canat, *M. ch.*, p. 51.

friponner :

Fr. Michel, dans une note (p. 22) de l'*Histoire des jouets et des jeux des enfants*, par Ed. Fournier, cite le mot *fripponnes* (sic), « nom que l'on donnait à de petites boîtes rondes dans lesquelles se vendait le cotignac d'Orléans » (cf. D. G. v° *fripon, onne,* fig.). Et il ajoute : « De ce substantif est venu *friponner* qui, dans l'origine, signifiait manger en cachette, en dehors de ses repas quelques friandises. » Suit une citation de Furetière : « Les femmes ont toujours dans leurs poches de quoy friponner. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frou-frou :

« *Famil.* Bruit produit par un froissement léger », dit D. G. Ce n'est pas, je crois, précisément ainsi qu'il faut l'entendre dans le passage suivant : « Pauvre France ! je l'aime toujours (c'est l'Éternel qui parle), mais elle m'avait agacé par ses frou-frous, et je passai l'hégémonie du monde à la nation qui lui ressemblait le moins. »

Renan, *Drames philos.*, p. 559.

Cf. *Froufrou*, comédie de Meilhac et Halévy.

* **fructidorisation** :

« Qu'il y ait ou non un essai de fructidorisation, le prochain appel au suffrage universel nous donnera une énorme et décisive minorité. »

Gambetta, *Lettre à Cl. Laurier*, 22 juillet 1869.

fruiterie (chef de) :

D. G. n'a pas relevé cette expression qu'on lit dans La Bruyère : « On l'entrevoit (l'air de cour) en des fourriers, en de petits contrôleurs, en des chefs de fruiterie. »

Caractères, ch. VIII, de la Cour, p. 200, éd. cl. S. et R.

En note : « Les chefs de fruiterie, qui avaient cessé, depuis le règne de Louis XIII, de fournir le fruit de la table du roi, disposaient le dessert, fournissaient les bougies de cire, etc. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fulgurant, e :

Ce mot date au moins de 1564 (cf. D. G.) ; aussi peut-on s'étonner de lire dans Brunot : « Hugo, suivant Wey (*Rem. sur la l. fr.*, I, 299), aurait dit un jour qu'il regrettait le mot *fulgurant*, le seul qu'il eût jamais créé. »

P. de Julleville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 750.

fulguration :

D. G. ne le donne qu'au sens propre ; Flaubert écrit : « Aux fulgurations de l'heure présente, sa vie passée, si nette jusqu'alors, s'évanouissait tout entière. »

Madame Bovary, p. 56.

fumer la pipe :

Terme de médecine que D. G. ne semble pas connaître : « Les médecins n'ont-ils pas été les premiers à dire d'un malade atteint de paralysie du muscle buccinateur *qu'il fume la pipe* ? »

Dr Brissaud, cité par Brunot dans P. de Julleville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 814.

fumiste, fumisterie :

D. G. ne donne ces deus mots qu'au sens propre. L'expression *farce de fumiste* date du 5 février 1840. Ce jour-là fut représentée pour la 1re fois au Palais Royal un vaudeville de Duvert et Lauzanne intitulé *la Famille du fumiste*. Dans cette pièce, un fumiste facé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tieus répète à tout propos pour faire passer ses plaisanteries de la grosse espèce : *farce de fumiste*. Cf. *Courrier de Vaugelas*, 10e année, nos 14 et 16, 15 décembre 1880 et 15 janvier 1881.

furie (à la) :

A été employé par V. Hugo dans un cas où l'usage est de dire : *à la folie*. (Cf. D. G. v° *folie*, 1°.)

« Ce beau jeune homme-là vous aime à la folie. »

Le Roi s'amuse, II, IV.

fusée :

D. G. dit seulement v° *fusée*, I, 2° « *Fig*. (Arch.) *Colonne de fusée*, renflée au milieu. » On lit dans Chateaubriand : « L'édifice (le château de Chambord) s'épanouit à chaque étage... la fusée en éclatant forme des dessins fantastiques qui semblent avoir retombé sur l'édifice. »

Canat, *M. ch.*, p. 502.

futaille :

Je relève ce mot, employé comme quolibet injurieus, dans S. Mercier : « Phocion appelait les babillards *larrons de temps*. Il les comparait ensuite à des tonneaux vides, qui rendent plus de son que les tonneaux pleins. Orateurs des cafés, orateurs des salons... vous n'êtes que des futailles. »

T. de Paris, LXX, VIII, Babil, p. 220.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***gab** :

« Charlemagne et ses pairs... s'amusent à *gaber* (V. ce mot dans D. G.)... Ce premier gab est celui de Charlemagne... Les gabs des autres pairs ne sont pas moins extraordinaires. »

Clédat, *Chr. du M.-A.* p. 36; cf. *ibid.*, p. 42, n. 10 de la page 41; La Bruyère, *Car.*, p. 218, éd. Rébelliau; et P. de Julleville, *Hist. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 758.

gabet :

D. G. donne trois sens de ce mot; J. Lemaître lui en a attribué un quatrième ici, en en faisant un sinonime de *gab* :

« Çà, qu'apportes-tu dans ton ventre, Auguste ?...
Chansons et baisers? amoureuses rixes ?
Contes et gabets d'ivrognes prolixes ? »

Poésies : Au jour le jour, « O nata mecum », p. 267, éd. Lemerre.

gadoue :

D. G. donne ce mot avec un sens figuré autre que celui qu'il a dans le texte suivant : « Le triomphe de la démocratie a fait sortir des bas fonds... tout une couche d'argot dont la gadoue même a cessé d'inspirer le moindre dégoût. »

P. de Julleville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 706.

***galand** :

« Il (Voiture) passa de mode comme ces galands de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ruban d'Angleterre qu'il offrait à Mlle de Rambouillet. »

Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, l. III, ch. I, par. 6, t. II, p. 35.

Ce mot se trouve dans D. G. avec la grafie *galant*, mais dans les diverses éditions de Corneille et de Molière que j'ai sous les yeus et où se trouvent les vers cités par D. G. on lit uniquement *galand*.

galanterie :

Je rappèle que P.-L. Courier voit dans le mot *galanterie* « un mot de cour, qui ne se peut honnêtement traduire » (*Œ. compl.*, éd. Didot, p. 50) ; ce qui ne l'empêche pas de le traduire un peu plus loin : « Il n'y a pour les nobles qu'un moyen de fortune... ce moyen, c'est la prostitution. La cour l'appelle galanterie. J'ai voulu me servir du mot propre et nommer la chose par son nom », p. 58 ; cf. p. 74. — Il est vrai que le président des assises lui répont : « Jamais le mot galanterie n'a eu cette signification. »

galbe :

D. G. définit *galbe* (au XVIe s. *garbe*) : « contour, profil qui détermine une figure, un corps, etc. » et il donne comme ex. « une tête d'un galbe élégant. » Si je ne me trompe, *galbe* a encore aujourd'hui, par lui-même, le sens d'*élégance*, de *bonne grâce* ; il l'avait déjà au XVIe siècle. « Sa conduite (de l'Amour) a plus de garbe quand elle est mêlée d'inadvertance et de trouble. » Montaigne, *Essais*, l. III, ch. V, t. II, p. 283, éd. Garnier. — En note : « *galbe* ou *garbe* =

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bonne grâce, agrément (Nicot et Borel). *Galbe* ou *galba* (d'où l'italien *garbo*) dans la signification de *gros et gras* est un mot de l'ancien gaulois comme on peut voir dans Suétone qui dit que le premier des Sulpicius, qu'on surnomma Galba, fut ainsi désigné... quod praepinguis fuerit visus, quem galbam Galli vocant. Suétone, *Galba*, III. » Ce n'est là il est vrai qu'une des quatre explications proposées par Suétone.

Cf. éd. L. Roth, p. 200, Teubner.

galbé, ée :

Néolog. dit D. G. *Garber* se lit dans Montaigne : « En faisant de Vaudemont *Vallemontanus* et les métamorphosant (nos noms) pour les garber à la grecque ou à la romaine, nous ne sçavons où nous en sommes. »

Essais, l. I, ch. XLVI, Des noms, t. I, p. 258.

***galénique** :

« Toutes les drogues galéniques ruinent les malades et leur santé. »

Montesquieu, *Lettre d'un médecin de province* insérée dans la *134e lettre persane*, t. II, p. 209, éd. Lefèvre.

***galiléisme** :

« Tous les lettrés et les savants galiléens, dit Lainé, comprirent que c'en était fait du galiléisme si cette loi (de l'empereur Julien) restait en vigueur pendant quinze ans. »

Binet-Sanglé, *Les Prophètes juifs*, p. 33.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

galimatias :

Je note en passant que ce mot conte en vers pour cinq sillabes, au moins ici :

« Eh ! monsieur, laissons là ce galimatias. »

Mol., *Les F. sav.*, V, I, v. 1520.

gallicisme :

Dans *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, à un lazzi (le mot est dans J. de Maistre quelques lignes plus bas) dirigé contre lui par le chevalier, le comte répont : « Vous me glacez quelquefois avec vos *gallicismes* ; quel talent prodigieux pour la plaisanterie ! »

VIe entretien, t. I, p. 282.

Il est clair que le mot *gallicisme* n'a ici ni l'un ni l'autre des deus sens indiqués par D. G. L'auteur a voulu sans doute mettre sur le même plan la plaisanterie française et le sel attique, le gallicisme et l'atticisme, je dirais volontiers l'astéisme, n'était que le trait en question tient plus du lazzi « saillie bouffonne », dit D. G., que de l'astéisme, « ironie agréable et flatteuse », dit Marmontel.

***gallomanie** :

« On a cent fois en France protesté contre cette anglomanie comme en Angleterre contre la gallomanie correspondante. »

P. de Jullev., *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 811.

galvanique :

D. G. ne le donne qu'au sens propre ; on lit dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lasserre : « Il (Michelet) caractérise à merveille sa manière quand il nous dit (*H. de France*, t. III, p. 223) avoir essayé de reproduire dans son livre cette danse galvanique que les morts menaient autour de lui. »

Rom. franç., p. 377.

***gambière** :

« A-t-il droit de porter bassinet et gambières,
« Seulement ? Tout au plus. »

V. H., *Cromwell*, IV, IV, p. 126, éd. Hugues.

D. G. donne *jambière*.

gamin :

Faut-il en croire V. Hugo quand il écrit : « Ce mot *gamin* fut imprimé pour la 1re fois et arriva de la langue populaire dans la langue littéraire en 1834. C'est dans un opuscule intitulé *Claude Gueux* que ce mot fit son apparition. »

Les Misérables, l. I, ch. VII, p. 265, éd. Ollendorf.

En ce cas, l'Académie se serait montrée dès lors plus accueillante pour le mot que pour l'auteur, puisque *gamin* fut admis dans le Dictionnaire dès 1835.

Il faut dire qu'il était imprimé dans le Dict. univ. de Boiste dès 1801. Cf. D. G.

ganter :

Ce mot avait au XVIIIe siècle un sens particulier : « Autrefois la troupe qui représente le guet n'avait que des houssines, ce qui ne blessait pas comme... les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cordes tranchantes qui coupent les mains. Ils appellent cela, par dérision, *ganter* un homme. »

Mercier, *T. de Paris*, Cabarets borgnes, LXXVI, Extraits, p. 213.

garbure :

« Soupe de pain de seigle, aux choux et au lard », dit D. G. Le mets ne semble pas appétissant outre mesure et l'on se demande comment Mercier a pu écrire : « La délicieuse cuisine du règne de Louis XV fut inconnue, même sous Louis XIV ; il n'a jamais tâté de la *garbure.* »

T. de Paris, LXII, Cuisiniers, p. 156.

Mais je consulte *le Cuisinier à la bonne franquette* où je lis, p. 143 : « La garbure se prépare exactement comme la soupe aux choux au jambon, mais à la place du bœuf et du jambon il faut mettre un ou deux quartiers d'oie ou de canard confits, un cervelas et de bonnes saucisses. » Et alors !...

garçonnière :

« Qui aime à jouer avec les garçons », dit D. G. Ce n'est pas en ce sens qu'A. France a pris ce terme dans le texte suivant : « Ses cheveux emmêlés, sa maigre poitrine, ses longs bras nus étaient dignes d'Adonis autant que de Diane, et c'était une beauté **garçonnière.** »

Rôtiss. de la reine Pédauque, p. 203.

garde (prendre) :

D. G. donne cette expression au sens de « faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attention » et en signale l'emploi avec *à*, *de*, ou *un infinitif*. Elle a plus précisément, dans le texte suivant, le sens de *remarquer* et est employée avec *que* et un mode personnel : « J'ai pris garde en examinant le naturel de plusieurs esprits qu'il n'y en a presque point de si grossiers ni de si tardifs qu'ils ne fussent capables... d'acquérir toutes les plus hautes sciences, s'ils étaient conduits comme il faut. »

Descartes, *Principes de la philosophie*, lettre-préface, p. 18 de l'éd. L. Liard. Cf. 1re partie, par. 12, p. 38.

***garde-temps** :

« Un *garde-temps* perdu dans les forêts d'Amérique et trouvé par un sauvage lui démontre la main et l'intelligence d'un ouvrier. »

J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pét.*, 8e entretien, t. II, p. 96.

***gardiennage** :

Ce mot est courant aujourd'hui dans le langage de la pédagogie. On peut lire dans le *Bulletin de l'Instr. primaire du département du Rhône* : « Les Sociétés d'encouragement (à la fréquentation scolaire) organisent des gardiennages, des études surveillées. »

Oct. 1913, p. 366.

gars :

Je relève, à titre de curiosité, ces lignes dans Balzac : « Le mot *gars* que l'on prononce *gâ* est un débris de la langue celtique. Il a passé du bas-breton dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

français, et ce mot est de notre langage actuel celui qui contient le plus de souvenirs antiques. Le *gais* était l'arme principale des gaëls ou gaulois : *gaisde* signifiait *armé* ; *gais* bravoure ; *gas*, *force*... Ce mot *gars* a de l'analogie avec le mot latin *vir*, racine de *virtus*, courage. »

Les Chouans, p. 11.

***gassendiste** :

« Jouez un air ! — Quel air, Monsieur le gassendiste ? »

Rostand, *C. de B.*, III, sc. VI, p. 126.

***gastadour** :

« Voici chaque galère avec son gastadour,
« Voilà ceux de l'Escaut, voilà ceux de l'Adour. »

V. Hugo, *Lég. des S.*, la Rose de l'Infante, v. 157-8.

gastrosophe :

« Le Créateur... loin de nous promettre la bombance, comme le prétendent les gastrosophes et épicuriens, a voulu nous condamner pas à pas à la vie ascétique. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, t. II, p. 130.

(*A suivre.*) A. Jourjon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CRONIQUE

Un livre de M. Nyrop. — M. Nyrop, professeur à l'université de Copenhague, est un des romanistes les plus justement réputés de notre tens, et c'est un ami de la France. Nous avons rendu conte ici, au moment de leur apparition, des différentes parties de sa belle *Grammaire historique du français*. Ce n'est pas sans intention qu'il fait paraitre *en ce moment* une nouvelle édition, augmentée, de son petit livre intitulé *Philologie française* (Copenhague, 1915), recueil d'articles consacrés par des savants français à des questions de filologie française. Ce n'est pas sans intention non plus que l'article par lequel le directeur de cette *Revue* est représenté dans le recueil, est emprunté aus *Mélanges Wilmotte*, volume publié en l'honneur de M. Maurice Wilmotte, professeur à l'université de Liège.

— Dans les fascicules récemment parus des *Neuphilologische Mitteilungen* d'Helsingfors (1915, nº 1-2), nous signalons particulièrement un article de M. Henrik Schück sur « la nouvelle théorie des origines des chansons de geste ». M. Schück se rallie aus idées essentielles de M. Bédier, tout en insistant sur l'importance que la poésie épique latine a eue pour le développement de la poésie médiévale.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES

SUR

L'EMPLOI DE QUELQUES VERBES[1]

M. Haase, dans son livre remarquable sur la *Syntaxe française du XVIIe siècle* (Traduction de Mlle M. Obert, Paris, 1898, chez Alphonse Picard et fils), nous a donné toute une liste de verbes, *intransitifs* aujourd'hui, qui étaient autrefois *transitifs*, d'autres où l'ancien français omettait avec une entière liberté le pronom complément des verbes réfléchis (*abimer* pour s'abimer, *achever* pour s'achever, etc.). A cette double liste on peut ajouter les suivants, et l'on pourrait sans doute en trouver encore beaucoup d'autres ; quelques-uns ont pris un sens différent de celui qu'ils avaient anciennement.

FÉLICITER signifiait *rendre heureûs* : Féliciter ta vie et ta fortune (xve siècle, voir le *Dict. général* de Hatzfeld-Thomas-Darmesteter) ; Dieu vous félicite ! (vous rende heureus). C'est Balzac, au xviie siècle, qui a employé le premier ce mot dans le sens de *congratuler*, *complimenter*. « Si

1. [Cet article a été écrit par notre collaborateur Jean Bastin peu de tens avant sa mort, survenue au mois de mars 1909, voy. notre *Revue*, t. XXIII, p. 154.] — L. C.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le mot n'est pas encore français, disait-il dans une lettre du 18 janvier 1642, il le sera l'année qui vient, et M. de Vaugelas m'a promis de ne lui être pas contraire. » On a attribué aussi à Balzac le mot *félicité*, mais ce mot était déjà employé au XIIIe siècle.

ALLAITER, dans la vieille langue, avait le double sens de nourrir de son lait et de *téter* :

Ceste l'ALETA de son lait (*la Rose*, 10182). Et les ALEITENT et norrissent (*id.*). Vierge Dieu porta, vierge l'ALETA (Rutebeuf; voir Littré). — Del lait sainte Marie dont ALAITAT Jesus (*Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, *187*). Jones (jeune) il est, si (ainsi) veut ALETIER (*Fabliaux*, V, p. 114). A Meun quant j'ALAITOIE ma mere (Jean de Meung). Uns enfes (enfant) qui ALETEROIT encore se (sa) mere. — Et durant le chemin prirent plusieurs enfants ALLAITANS leurs mères (voir Littré). Les deux enfants regardent, en ALLAITANT, le lionceau (*Dict. Général*).

ALLER, conjugué avec *avoir*, est transitif dans :

Tant il a allé *mons et valees* (voir Burguy, I, p. 289). *La voie* (il) ala, *que* tuit (tous) irront (*Rose*, 1855). Il poralla *tout le rivage* (*id.*, 6819).

Keus s'en aloit *tot un valet* (vallon; *Erec et Enide*, 3968). Erec s'en va *tote ta trace* (*id.*, 4381). La part (le chemin) *qu'*elle va [1] (Rabelais, *Pantagruel*, IV, 57). Cela nous faisoit soulcier naguaires allant *nostre voie* (A. Greban, *Mistère de la Passion*, 30965-66). Il a tant alee *s'ambleüre* (*Fabliaux*, I, p. 61). Il ont *la droite voie* alée (Rutebeuf, II, 129, 433).

APPRENDRE. — *Apprendre* pouvait encore, au XVIIe siècle, avoir deus compléments directs :

Les oiseaux *qu'*ils ont appris *à chanter* toutes sortes de ramages (Vaugelas, *Trad. de Quinte-Curce*, VIII, 9).

1. [Exemple à retrancher; *que* n'est pas ici complément direct, il a la même valeur que dans « du tens *que*... »] — L. C.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce verbe a conservé la double signification de *acquérir la connaissance de qqch* et d'*enseigner* :

Ces enfants apprennent *notre langue*. J'APPRENS notre langue à ces enfants.

DÉJEUNER, DINER. — *Déjeuner*, *dîner* sont employés comme verbes réfléchis (pronominaus) dans :

Il *se dinerent* de ce qu'il avoient apporté (Froissart, I, p. 148). Il *se desjunerent* (Id.).

Dîner est employé au passif dans Froissart :

Il commanda que tout (tous) et toutes FUISSENT (fussent) bien DISNÉ (II, p. 269) = mis hors de jeûne ; *déjeuner* = rompre le jeûne ; cf. l'ang. breakfast.

DORMIR est employé comme transitif et comme réfléchi dans :

Cele nuit il ot *tote* dormie (*Erec et Enide*). Li chevaliers SE DORMEIT (Marie de France, *Guigemar*, 302).

DOUTER (sens de craindre) est transitif dans :

L'homme qui a grant et vertueux couraige ne doubte riens *ses menaces* (Alain Chartier, le *Curial*). Sarazin *nes* (ne les) ont mie dutez (*Roland*, XC). Et l'amirals ne le craint ne *nel* (ne le) dute (*id.*, CCLXI).

Suivi d'une proposition complétive, cette proposition est présentée sous forme de complément direct :

Je doute *de cela* ; je doute *que cela soit vrai*, et non *de ce que* cela soit vrai.

ÉCRIER est transitif dans :

Franceis (il) escridet (*Roland*). Il escrie *sa fame* (*Fabliaux*). Il *l'*escrierent (*Théodore le Martyr*, 46).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il *les* escria (Joinville, 209). Chascun sire escria SON CRI (Froissart, I, 1, 254).

EMPRUNTER avait dans la vieille langue, outre le sens qu'il a actuellement, celui de *prêter* :

Dous (deus) escuz forz et reiz (roides) m'enpruntez le matin (Voyage de Charlemagne à Jérusalem, 593; *empruntez* = prêtez-moi).

ÉVADER, qui ne s'emploie plus maintenant que sous la forme pronominale, était anciennement employé comme transitif et comme intransitif (dans le livre de Haase, on ne le trouve que comme intransitif) :

Tu as évadé *les misères* que je souffre chascun jour (Alain Chartier, *Curial*, p. 1). Nous évaderons ce *danger* (Rabelais, *Pantagruel*, IV, 21). — Si nous ÉVADONS, notre testament ne servira de rien (Id., *ibid.*). Il ne nous reste aucun moyen d'évader (Bossuet, *Sermon sur le Jugement dernier* ; verbe intransitif).

FAVORISER. A l'instar de *favere*, Rabelais a employé ce verbe comme intransitif :

Vous *leur* favorisez à ce que je vois (*Prologue*, IV).

FLATTER. — Alain Chartier l'emploie comme intransitif (analogie avec *blandiri*) et comme transitif :

Fortune flatte *à ceulx* qui ont haut et entier couraige (le *Curial*, p. 11). Ceulx qui auparavant *les* flattoient... (*Id.*, p. 9).

FÉRIR est employé avec deus compléments directs [1] dans :

Godefrois feri *l'autre* mout *grant cop* (*Croisades*, p. 306, édit. Paulin Paris). Il feri *celui tel cop* en la senestre temple (tempe ; *ibid.*, même page).

1. [En réalité, dans ces exemples, l'*autre* et *celui* sont des datifs.] — L. C.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ISSIR est réfléchi dans :

En M'YSSANT de la court (cour) je t'en retrayerai (A. Chartier, le *Curial*, p. 13).

JOUIR était encore transitif au XVI[e] siècle :

Il ne doit penser qu'à *vous* jouir et à se réjouir (Montaigne).

LAVER, dans la vieille langue, est employé très souvent comme intransitif dans le sens de *se laver les mains* avant un repas :

Li chevalier vont mangier, tuit (tous) ONT LAVÉ (*Cligés*, 5033). Seigneurs, LAVONS, puis irons seoir (A. Gréban, *Mistère de la Passion*, 12037).

HÉRITER est employé dans le sens de *recevoir en héritage* dans :

La semence de lui heriterad la terre (*Psautier de Cambridge*, XXIV, 13, et non 12 comme le dit le *Dict. Général*).

Dans le vieus français, *hériter* a souvent le sens de *rendre héritier* :

Il *l'*erita del regne (*Rou*, 133, p. 211). Sa fille a fame li dona et de sa terre *l'*ireta. Mieus (tu) *les* heriteras. Tu *les* as heritez de peine et de souci (voir Littré à l'historique du mot). — Gontier mieux que moy *n'est hérité* (Villon, *Grand Testament*, CXXXIII, p. 82). Qui en voyez-vous *hérité* ? (Id., *ibid.*, 93).

Hériter, en ce sens, est l'opposé de *déshériter*. Les dictionnaires donnent ce verbe comme intransitif et comme transitif :

Il est riche, il *a hérité*. Les parents étaient affligés, ils N'HÉRITERAIENT pas (Voltaire). Il a hérité *d'une maison*. Il a hérité *de ses parents*.

Il est transitif, et on ne commet aucun solécisme, comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques-uns le croient, en l'employant avec un complé ment direct :

Il hérite *beaucoup* (Molière, *l'Étourdi*, II, 3). Il n'a *rien* hérité, il est toujours pauvre (*Dict.* de Boiste). Moi, comme héritant *son sceptre et sa couronne* (Corneille, *Don Sanche*, I, 3). Ils avaient hérité *la turbulence du caractère du père*, chef de la faction huguenote (Racine, V, 86). Les enfants héritent l'*iniquité du père* (Lamartine, voir Littré). Il y a aussi (dans Marivaux) l'ironie *qu*'il semble avoir héritée de son maître et ami Fontenelle (Brunetière, *Manuel de litt. fr.*, p. 286). L'accusé a démontré qu'il était innocent du vol en prouvant qu'il venait d'hériter *cent mille francs* (*Indép. Belge*). Le dernier feuilleton de l'*Indép. Belge* (octobre 1907), la *Vie littéraire à Paris*, dit : Dès qu'il eut perdu son père, Marcel Renaudier sentit qu'il avait hérité *son âme* ; il avait donc hérité *l'âme de son père*, ce qui nous permet de dire : La langue de *nos aïeus* que nous avons héritée, tout aussi bien que d'écrire : La langue que nous avons héritée de *nos aïeus*, ou : La langue *dont* nous avons hérité de nos pères.

Et il n'y aura pas là, entre ces frases, la différence de sens qu'il y a entre :

Il a hérité toutes les vertus *de son père*, et : il a hérité de son père *toutes les vertus*.

Il a hérité *toute la fortune* de son oncle ; ce n'est pas de son oncle seul qu'il a hérité *toute sa fortune*, il a hérité aussi de sa tante.

C'est une maison *qu'il a héritée* (on ne dit pas de qui) ; c'est une maison qu'il a héritée *de son oncle*.

Mais c'est comme intransitif qu'on a employé le plus souvent *hériter* dans la langue moderne, ce n'est que depuis le XIXe siècle qu'on l'emploie assez souvent comme transitif ; sous ce rapport la langue se refait arcaïque, elle a évolué. — *Hériter* quelqu'un (le rendre héritier) a disparu depuis longtens.

MOQUER, presque toujours employé maintenant comme réfléchi, était autrefois transitif :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sachiés que Fortune *vous* moque (*la Rose*, 7256). Li plusor (la plupart) *vous* en moqueroient (*id.*, 8756). Ne cuidez pas (ne pensez pas) que je *vous* moque (*id.*, 12756). Il fut mocqué, battu et villonné (A. Gréban, xve siècle, 27508).

Ici encore nous redevenons arcaïques :

Ils avaient leurs entrées à l'Hôtel de Rambouillet, non sans y ÊTRE quelquefois MOQUÉS (Éd. Bourciez, dans Petit de Julleville, *Litt. fr.*, IV, p. 124). L'Académie A ÉTÉ MOQUÉE, il eût mieux valu pour nous qu'on la discutât (*ibid.*, IV, p. 697). Sans doute ON A MOQUÉ Ménage (*ibid.*, V, p. 729).

MOURIR est transitif (sens de *tuer*[1]) dans :

Il m'a mort *tous mes homes* (*Roland*). Nombreus exemples dans le vieus français, mais cas ici exceptionnel au XIe siècle où *avoir* est déjà auxiliaire ; voir plus haut *obéir*.

OBÉIR. — Voici *obéir* avec le sens de *soumettre*, le verbe *avoir* n'étant pas encore *auxiliaire*, mais conservant toute sa signification de *tenir* (en son pouvoir), *posséder* :

Quand il OT (eut) OBEÏE toute ceste terre (*Croisades*, II, p. 64).

Il est transitif dans :

La plus grande beauté est d'obéir *son mari* (Malherbe, *Lettre* 37).

PARLER, intransitif, excepté dans parler une langue, parler *politique* et dans quelques autres expressions, est transitif dans les exemples suivants :

Vous lairez (laisserez, permettrez) que J'AIE deus u (ou) trois paroles o li (avec elle) PARLEES (*Aucassin et Nicolette*, VIII, 35-37). J'AUROIE PARLÉ deus paroles ou trois (*ibid.*, X, 51).

PARTIR, aujourd'hui intransitif, excepté dans : Avoir

1. [Il est inexact de dire que *mourir* a le sens de « tuer », c'est le participe *mort* qui a le sens de « tué ».] — L. C.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maille à partir (partager) avec quelqu'un = disputer, est transitif dans :

Quant il (le père) *le* pout (put) PARTIR de sei (soi ; Marie de France, *Lais*, *Guigemar*, 41), *partir* au sens de séparer. — Il SE PART de la court (*ibid.*, 49 ; forme *réfléchie*). De m'amur (m'amour) je vus (vous) PARTIRAI (*ibid.* ; je vous sévrerai). As (à les, aus) quatre fiz (fils) il *parti* (partagea) sa terre (*Rou*, 288).

PÉRIR est transitif dans :

La morz qui *tanz biens* a periz (*Cligès*, 4859).

NEIGER. — Victor Hugo a dit :

Les cerisiers neigeaient *leurs fleurs* sur nos têtes.

Le latin disait : Pluit *sanguinem* (ou sanguine). Voici *pleuvoir* employé comme *transitif* par un de nos meilleurs contemporains :

Nos espoirs voletteront en ombres joyeuses
Comme des pétales de fleurs merveilleuses
QUE pleut le soir d'avril aux tresses des fileuses.
(Henri de Régnier, *Cortège*.)

SOURDRE est employé comme transitif avec le sens de *susciter* dans :

Dieu lui sourdit *ung ennemi* qui n'avoit nulle force (Commynes, V, 187).

Sourdre est employé avec le sens de *se lever* dans :

Il la battit tant qu'elle ne pouvoit SOURDRE (se lever ; *Cent Nouvelles nouvelles*, XXXIX). — Sens de « relever quelqu'un tombé en défaillance » : Ma dame (la royne) avec les aultres dames me vindrent SOURDRE (*Petit Jehan de Saintré*, p. 231).

TONNER. — Delille a écrit :

Le fils de Jupiter a tonné sur moi *l'ordre suprême* des dieux .

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÔDER. — Depuis vingt ans je rôde *l'univers* (Regnard).

SE REPENTIR était transitif sous la forme *espeneïr* (expier) :

Il volt (voulut) espeneïr ses pechiez (*la Rose*, 2943-45). Moult (beaucoup) devrions sufrir pur (pour) nos pechiez espeneïr (*ibid.*, 3040).

J. BASTIN.

Riga, novembre 1907.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES LOCUTIONS VERBALES OÙ ENTRE UN NOM SANS ARTICLE

Les verbes expriment des *actions* ou des *états*.

Au lieu de rendre une *action* par un verbe spécial, on peut la rendre à l'aide du verbe général *faire* suivi d'un nom qui exprime soit l'effet, soit l'action elle-même. Ainsi, au lieu d'*effrayer* on dira *faire peur*, c'est-à-dire « produire un effet de peur, un état de peur » ; au lieu de *choisir* on dira *faire chois*, c'est-à-dire « faire l'action qu'on nomme chois ».

Au lieu de rendre un *état* par un verbe spécial, on peut le rendre non pas seulement par le verbe « être » accompagné d'un adjectif, mais encore par le verbe *avoir* suivi d'un nom qui exprime cet état, par exemple *avoir peur*.

On remarquera la corrélation entre *faire peur* et *avoir peur*, c'est-à-dire entre les locutions formées avec *faire* pour exprimer une action par l'état produit, et les locutions formées avec *avoir* pour exprimer un état.

L'idée incoative de commencer, ou de recommencer, à être dans un état, s'exprime par des locutions semblables, en substituant le verbe *prendre*, ou *reprendre*, au verbe *avoir* : « prendre ou reprendre peur ».

Beaucoup d'autres verbes peuvent former des locutions verbales avec des noms sans article. Nous allons examiner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces locutions, en commençant par celles où entre le verbe *faire*, qui sont de beaucoup les plus nombreuses.

Locutions formées avec le verbe « faire ».

Il arrive souvent que le verbe spécial manque, et que la locution verbale existe seule. Souvent aussi, on se trouve en présence de plusieurs verbes et de plusieurs locutions verbales, entre lesquelles l'usage a introduit des nuances ou même des différences très sensibles de signification. Comparez : *faire usage*, *faire emploi*, *user*, *employer*, *se servir de*.

Dans la locution verbale, considérée en elle-même, le nom de l'action ou de l'effet est toujours pris dans le sens général ; mais comme ce nom est souvent accompagné d'une détermination, comme d'autre part la tendance de la langue est de mettre l'article même devant les noms pris au sens général, nous disons « faire *la* guerre » au lieu de l'ancien *faire guerre*, et « faire *la* connaissance de... » aussi bien que « faire connaissance avec... », etc.

Les locutions où l'article n'est pas exprimé sont encore très nombreuses. Pour classer logiquement celles qui contiennent le verbe *faire*, il faut se souvenir qu'une action peut ou bien être purement subjective comme *tomber*, *se taire*, ou bien être objective, c'est-à-dire s'appliquer à un objet qui en est la matière (se servir de..., prouver..., choisir...) ou la destination (honorer..., injurier...). Parmi les locutions formées avec *faire* et un nom d'action, nous distinguerons donc celles où l'action est subjective, celles où l'action est objective de matière, celles où l'action est objective de destination. Notons d'ailleurs qu'une action peut comporter les deus natures d'objet : faire crédit *à* quelqu'un *de* quelque chose. Les compléments expriment l'un la matière, l'autre la destination du crédit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous mettrons à part les actions exprimées par l'effet produit. Pour chacune de ces catégories nous donnerons un certain nombre de locutions à titre d'exemples.

Actions subjectives.

Faire attention (employé absolument), réflexion, pénitence, silence, naufrage, banqueroute, faillite, halte, défaut, rage.

Faire bonne contenance (on ne dit pas : faire mauvaise contenance).

Faire bonne garde ; *faire* bon ou mauvais ménage, alliance, connaissance, en parlant de plusieurs personnes, d'où « faire bon ménage, faire connaissance, faire alliance » *avec*.

Les actions peuvent être rendues par figure. Ainsi les substantifs *route* et *voile* expriment l'action de se mettre en route, de mettre à la voile, dans : *faire route* et *faire voile*. « Antichambre » exprime l'attente dans une antichambre, dans la locution : *faire antichambre*. « Sentinelle » exprime la garde faite par une sentinelle dans *faire sentinelle*. « Main basse » exprime l'action de *prendre possession*. Ajoutez : *faire* patte de velours, figure, bonne figure, triste figure.

Faire acte signifie *agir*, et la locution complémentaire qui suit *acte* indique comment on agit : faire acte de bonne volonté, de présence, de bon citoyen.

Actions objectives (complément de matière amené par de).

Faire échange de, preuve de, montre de, mention de, crédit de (et à), serment de, usage de, emploi de, métier de, profession de, chois de, abstraction de, abnégation de, hommage de (et à), assaut (=combat) de, confidence de (et à), cadeau ou présent de (et à), vœu (= promesse) de, part (= partage) de ; ne pas faire faute de, et ne pas se faire faute de.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cas (= fait important) exprime par figure l'action d'estimer, dans : *faire cas de.*

Fi exprime par figure l'action de mépriser, dans *faire fi de.*

Faire *mine* ou *semblant* de.

Actions objectives (complément de destination amené par à).

Faire sommation à, grâce à, affront à, injure à, crédit à (et de), réponse à, hommage à (et de), violence à, concurrence à, honneur à, tort à, accueil à, confidence à (et de), faire cadeau ou présent (de et à), attention à, faute à, réparation à.

Faire bonne chère à (= bon accueil à), d'où par corruption le sens actuel (action subjective).

Faire faus bond à ; *faire* bon visage à.

Faire amende honorable à (subjectif dans le sens absolu).

Droit exprime par figure l'action de donner une satisfaction légitime, dans : *faire droit à.*

Face et *tête* expriment par figure l'action de s'opposer à, dans : *faire face à, faire tête à.*

Fête exprime l'action d'accueillir avec joie, dans : *faire fête à.*

Actions exprimées par l'effet.

Faire impression, sensation, peur, horreur, envie, pitié, fureur, compassion, plaisir, mal, illusion, grand bien.

Les unipersonnels *faire* jour, nuit, beau tens, chaud, froid, soleil (« Ne faire ni chaud ni froid à quelqu'un » rentre dans la catégorie précédente).

Faire feu, tirer un coup d'une arme à feu.

Faire fortune, ombrage, place, tableau, balle, difficulté, bande à part, merveille, foi, loi, contraste, obstacle, signe, risette (aussi : risette à).

Faire maison nette ou maison neuve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Se faire jour.

Faire (comme *former*) peut avoir le sens de réaliser par soi-même un état, ce qui équivaut à peu près à la signification du verbe *être* : *faire partie* d'une assemblée, c'est *être une partie* de cette assemblée. A rapprocher : *faire* nombre, exception, pendant.

Locutions formées avec le verbe « avoir ».

Nous avons vu qu'on peut rendre un *état* à l'aide du verbe *avoir* suivi d'un nom qui exprime cet état, de même qu'un nom d'« état » précédé du verbe *faire* exprime l'action de produire cet état chez quelqu'un.

On doit donc avoir deus séries parallèles de locutions verbales formées les unes avec *avoir*, les autres avec *faire*. Et en effet, à côté de « *faire* peur, horreur, envie, peine, pitié, plaisir, mal, se *faire* idée de, *faire* besoin (avec un nom de chose comme sujet), on trouve « *avoir* peur, horreur, envie, peine, pitié, plaisir, mal, idée, besoin ».

Mais certaines locutions de ce genre, formées avec *faire*, n'ont pas leur analogue dans la série avec *avoir*, et vice-versa. Nous citerons, dans la série avec *avoir*, « avoir faim, avoir soif », bien qu'on dise quelquefois, par plaisanterie, « il fait faim, il fait soif ». Il arrive aussi que deus locutions formées l'une avec *faire*, l'autre avec *avoir*, ne sont corrélatives que pour la forme : ainsi *conscience* n'a pas le même sens dans « se faire conscience » et dans « avoir conscience », il s'agit de la conscience morale dans la première expression, et de la conscience psicologique dans la segonde ; avoir *foi* en quelqu'un, c'est avoir confiance en sa probité, en sa valeur, une pièce qui fait *foi* donne une garantie légale d'exactitude ; faire confiance à quelqu'un, expression juridique à l'origine, c'est se fier à quelqu'un (action objective) et non pas lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inspirer un sentiment de confiance; le sens de *part* s'est spécialisé dans « faire part » et non dans « avoir part ». Comparez encore « avoir connaissance » et « faire connaissance ».

Autres locutions avec *avoir* : *avoir recours*, recourir ; *avoir soin*, soigner ; *avoir accès*, accéder ; *avoir égard*, *avoir droit*, etc.

Une action peut être bonne ou mauvaise à différents points de vue. A cette qualité bonne ou mauvaise de l'action correspont exactement une qualité momentanée de l'agent, que l'on exprime par les substantifs *raison* et *tort* : « Il a tort, il a raison d'agir ainsi. » Avec une autre signification du mot « raison », *avoir raison* peut signifier *l'emporter* : « il a eu raison de son ennemi. »

Une action peut être profitable à quelqu'un. A cette qualité correspont exactement chez le bénéficiaire un état que l'on exprime par le substantif *intérêt* : « Il a intérêt à ce que les choses se passent ainsi. »

Une chose n'a de réalité qu'à la condition d'être localisée dans l'espace, d'avoir *un lieu*. Pour exprimer la réalité d'une action, nous disons qu'elle « a lieu ». Dans une autre acception, *lieu* signifie *endroit qui convient à une action* : « c'est le lieu de se plaindre ». *Avoir lieu de...* c'est proprement *avoir l'endroit qui convient à*, d'où le sens de « avoir une raison légitime de... ».

Par métafore, on dit *avoir vent de* pour « avoir connaissance de... »

Dans le gallicisme « il y a », qui équivaut à *il est*, le verbe *avoir* est souvent aussi accompagné d'un substantif sans article. A côté de « avoir intérêt à, avoir lieu de, avoir plaisir à » il faut placer : « il y a intérêt à, il y a lieu de, il y a plaisir à ». Ajoutez : « Il y a erreur, il y a confusion, il y a beau tens ou long tens que, il y a place, moyen, il y a apparence, il n'y a pas trace. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avoir au sens propre de « posséder un objet » peut aussi être suivi d'un substantif sans article : « avoir pignon sur rue ».

Locutions formées avec les verbes « prendre, perdre, donner, rendre, prêter, demander, crier, recevoir, porter ».

Prendre, dans ses différentes acceptions, peut former des locutions sans article : « Prendre exemple, parti, femme, jour, acte, conseil, médecine, note, haleine, place, racine, rang, langue (métaforiquement), congé[1], part, peine. »

Souvent les locutions avec *prendre* et avec *avoir* sont très voisines de sens : prendre et avoir plaisir, prendre et avoir soin, prendre et avoir pitié.

Souvent aussi, comme nous l'avons remarqué, la locution avec *prendre* est nettement incoative[2] : prendre peur, mal, conscience, courage, chaud, froid.

Parfois, au lieu de « je prens..., tu prens..., etc., » on emploie l'impersonnel « il me prent..., il te prent..., etc. » : Il lui prent *envie* de...

On peut avoir la locution avec *prendre*, alors que la locution avec *avoir* n'existe pas ou n'existe plus : « Prendre patience, garde, forme, naissance, tournure, feu, fin, position, possession, intérêt[3], pied (= position stable. A rapprocher de *avoir pied* qui a pris une signification spéciale).

L'idée de cesser d'être dans un état est quelquefois exprimée par des locutions semblables, avec substitution de

1. Cf. « avoir congé », proprement *avoir permission*.
2. Il peut arriver que la locution avec *prendre* ait cessé d'être usitée et que la locution avec *reprendre* subsiste : *reprendre confiance*.
3. *Prendre intérêt* n'est pas corrélatif à « avoir intérêt », la valeur du mot *intérêt* n'y est pas la même.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

perdre à *prendre* : « Perdre *patience, conscience, confiance, courage.* » Ici encore, nous trouvons des locutions particulières : « perdre contenance, perdre connaissance [1]. »

Donner peut signifier « produire, faire pour quelqu'un ou quelque chose », par exemple dans *donner passage.* D'autre part, *rendre* signifie anciennement *donner de son côté* et non pas seulement « donner en retour ». On comprent donc que *donner* ou *rendre* puisse se substituer à *faire* devant un nom d'action ou d'effet. Aussi dit-on : *faire* ou *rendre* visite, *faire, donner* ou *rendre* réponse, *faire* (surtout *se faire*) ou *donner* passage. Il arrive que deus locutions de ce genre sont séparées par des nuances plus ou moins tranchées de signification : *faire* et *rendre* hommage. Dans *faire tort* et dans *donner tort,* le mot *tort* a deus sens différents et *donner* n'équivaut pas à *faire.* — D'autre part, la locution n'existe le plus souvent qu'avec l'un des trois verbes ; ainsi on dit « *faire* serment », mais non *donner* ni *rendre* serment.

Beaucoup de locutions formées avec *avoir*, qui n'ont pas de correspondantes dans la série avec *faire,* les retrouvent avec *donner* : *donner accès, faim, soif, envie* (de + infin.)[2], *confiance, courage, satisfaction, droit* (à quelque chose)[3], *connaissance, bonne* ou *mauvaise opinion.* On dit plutôt *donner* que *faire* « chaud » ou « froid » à quelqu'un, sauf dans la locution figurée « ne faire ni chaud ni froid ».

Autres locutions avec *donner* ou *rendre* (sans correspon-

1. Dans « perdre connaissance », le mot *connaissance* n'a pas le même sens que dans « avoir *et* prendre connaissance de », ni dans « faire connaissance avec ».

2. *Donner envie de faire* correspont à *avoir envie de faire*, et *faire envie* à *avoir envie d'un objet.*

3. « Donner raison ou tort » ne correspont pas de la même manière à « avoir raison ou tort ». Ici *donner* ne signifie pas « produire » mais « attribuer ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dantes dans la série avec *avoir*) : *rendre* grâces [1], service, justice [2], témoignage, conte [3] ; — *donner* audience, caution, naissance, prise, passage.

Prêter, dans son sens propre (= fournir) est proche voisin de *donner*, et forme des locutions analogues : *prêter* attention, serment (cf. *faire* attention, serment) ; *prêter* assistance, secours.

Ce qui peut être donné peut être demandé. On doit donc trouver avec *demander* des locutions analogues à celles qu'on forme avec *donner*, *faire* ou *rendre* : *demander* grâce (cf. *faire* grâce), conte (cf. *rendre* conte), raison (cf. *rendre* et *faire* raison), justice (cf. *rendre* et *faire* justice), vengeance, pardon.

Recevoir s'oppose aussi à *donner*. De là : *recevoir* satisfaction, congé (à côté de *donner* satisfaction, congé).

On peut *crier* le nom de ce qu'on demande. De là *crier vengeance*, *grâce*, à côté de *demander vengeance* ou *grâce*. Mais on peut *crier* aussi ce que l'on souffre ; de la : *crier famine*, *misère*.

Porter, entre autres sens, peut avoir ceus de « éprouver vis-à-vis de..., donner ou occasionner à..., avoir habituellement (par ex. un vêtement) ». Dans ces diverses acceptions, il peut former locution avec son complément direct « *porter* intérêt, envie ;

porter ombrage, secours, bonheur, malheur ;

porter perruque, culotte, lunettes ».

1. *Grâce* n'a pas le même sens dans « faire grâce ».

2. *Justice* a un sens restreint dans « rendre justice », comparez : « faire justice ».

3. *Rendre* a le sens de « restituer » dans *rendre gorge* = rendre ce qu'on a dans la gorge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Autres locutions verbales.

Nous donnerons dans l'ordre alfabétique un certain nombre d'exemples de locutions formées avec d'autres verbes :

Ajouter foi. Baisser pavillon. Battre monnaie. Causer ou parler affaires, téâtre, politique, etc. ; on dit aussi : parler français, anglais, etc. Chercher querelle ou noise, fortune. Conter fleurettes. Courir risque. Devoir conte, protection, fidélité, obéissance, et à côté : jurer ou promettre fidélité, protection, etc. Entendre raillerie, raison. Fausser compagnie. Fermer boutique.

Imposer silence. Jurer, voy. *Devoir*. Lâcher pied, prise. Lier conversation, partie. Livrer bataille. Menacer ruine. Mener grand train. Mériter confirmation, salaire. Mettre fin, chapeau bas, pied à terre. Parler, voy. *Causer*. Passer condamnation. Plier bagage. Promettre, voy. *Devoir*.

Rebrousser chemin. Rouler carrosse. Savoir gré. Tenir tête, coup, conte, compagnie, parole, auberge, table ouverte, lieu. Tourner casaque. Trouver moyen, faveur, grâce, visage de bois, trace.

L. CLÉDAT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite*) [1]

***gastrosophique** :

« Quand le monde sera rationaliste... la bataille ne sera pas gastrosophique, comme le voulait Fourier ; elle sera philosophique. »

Renan, *Av. de la science*, p. 461.

gaufrier :

D. G. ne le donne qu'au sens propre et tecnologique de « moule de fer, etc. » On trouve dans Sainte-Beuve : « Un de mes amis qui s'entend à analyser les styles, quand il a une fois saisi le procédé et la manière d'un de ces écrivains de parti pris, a coutume de dire en posant le livre : *Oh ! toi, je connais maintenant ton gaufrier.* »

Port-Royal, l. II, ch. IX, t. II, p. 80, n.

gavache :

Vieilli, dit D. G. qui n'en donne qu'un exemple,

1. Voir notre *Revue*, 1912, p. 253 ; 1913, p. 100, 209, 260 ; 1914, p. 132, 243 ; 1915, p. 60, 147, 202. — Les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* sont marqués d'un astérisque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

emprunté à Scarron. Le mot a été repris par Th. Gautier :

« Sortez vaillants, sortez bravaches ;
« Que sur vos faces de gavaches
« J'écrive des croix au couteau. »

Emaux et Camées, Rondache, 7e str., p. 63.

***gave** :

Deus mots différents :

I. Un décret de la Constituante, du 15 mars 1790, énumère parmi les droits féodaus : « les droits connus sous les noms de cens en commande, gave, avouerie, payés pour prix de la protection des seigneurs. »

Y. Guyot, *La Propriété*, Orig. et Évol., p. 150.

II. A. de Vigny écrit :
« Cascades qui tombez des neiges entraînées,
« Sources, gaves, ruisseaux, torrents des Pyrénées ! »

Le Cor, 3e strophe.

***gaverolle** :

« Nous trouvons dans les sacs (de blé)... la luzette, la nielle, la vesce, la gaverolle, le chénevis, la queue de renard. »

V. Hugo, *Les Misér.*, IIe p., l. III, ch. 1, p. 174.

gazelle :

« Espèce d'antilope », dit D. G. Ce mot a un autre sens : « Cette poésie arabe était lyrique ; la gazelle et la casside étaient ses formes favorites. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nom de *gazelle* semble indiquer et dessiner devant nous cette poésie svelte et gracieuse. »

Villemain, *Litt. du M. A.*, 4e leçon, p. 562-3, éd. Méline, 1840.

Vapereau, *Dict. des littératures*, donne *le gazel* ou *gazal* et la *cacida*.

***gémellité** :

« Les femmes sont assez vigoureuses (en Normandie) pour présenter, plus que partout ailleurs, des cas nombreux de gémellité. »

Guyau, *Irrél. de l'avenir*, p. 276.

gêne :

D. G. donne à ce mot le sens *vieilli* de *torture*. Il a plus précisément le sens d'*instrument de torture* dans le texte suivant : « Les vieilles gênes de la prévôté résistèrent ; elles craquèrent, et voilà tout. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VI, IV, p. 167.

J'attribuerais volontiers ce même sens au mot *gênes* dans le vers de Corneille cité par D. G. :
« Préparez seulement des gênes, des bourreaux. »

Médée, V, v.

genette :

N'est pas seulement un subst. fém. signifiant *mors* (v. D. G.), mais de plus le féminin de *genet* = *petit*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cheval de race espagnole. « On remarquait de très beaux chevaux et des cavales genettes. »

Trad. d'A. Pauluzo, secrétaire du duc de Ferrare, cité par Taine, *Phil. de l'Art*, t. I, p. 163.

***genevoise (à la)** :

D. G. qui a donné l'expression *à l'anglaise*, ne donne pas celle-ci : « Il n'y a qu'un salut pour les gens au-dessous de 20.000 livres de rente : vivre chez soi à la genevoise ou à l'anglaise. »

Taine, *Thomas Graindorge*, p. 4.

***génialité** :

« Il n'y avait pas d'histoire pour cet être (l'homme de la vieille école cartésienne), sans génialité propre, qui voyait tout en Dieu, comme les anges. »

Renan, *Av. de la Science*, p. 264. — Cf. Lasserre, *Rom. français*, p. 41.

***géniculé** :

« Si la tige du blé est géniculée, c'est qu'elle doi supporter le poids de l'épi. »

A. et M. Croiset. *H. de la Litt. grecque*, t. V, p. 935. — Cf. Cic., *de Senectute*, XV, 51.

génie :

Deus expressions, omises dans D. G., trouvent naturellement leur place ici :

I. Génie de l'espèce : « Il (Schopenhauer) arrive à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peindre avec une étonnante vigueur... cette lutte dramatique du génie de l'espèce contre le bonheur de l'individu. »

Caro, *Le Pessimisme au XIXe siècle*, p. 146. Cf. p. 144, n. 2.

II. Génie-mère : « Shakespeare est au nombre des cinq ou six écrivains qui ont suffi aux besoins et à l'aliment de la pensée : ces génies mères semblent avoir enfanté et allaité tous les autres. »

Chateaubriand, *Essai sur la litt. angl.*, 2e p., cité par Canat, *M. ch.*, p. 487.

***géniteur** :

« Un peuple non géniteur, placé à côté de peuples très prolifiques... est doucement envahi par eux. »

Faguet, *L'horreur des responsabilités*, cité dans *le Temps* du 20 novembre 1914. p. 1, 3e col.

***génovine** :

« ... Connais-tu le son des génovines ?
« — Ah ! dieu, cette musique a des douceurs divines. »

V. Hugo, *M. de Lorme*, III, VIII, v. 9.

***gentilice** :

« C'est également par des survivances totémiques que M. Renel explique les gentilices et les surnoms romains dérivés des noms d'animaux. »

Toutain, *Et. de Myth.*, p. 63. Cf. Sal. Reinach, *Man. de Phil. class.*, p. 343.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

géomètre (chenille) :

« Les naturalistes ont nommé chenille-géomètre une chenille qui, en marchant, semble mesurer ou arpenter le terrain avec la longueur de son corps. »

A. Rebière, *Mathém. et Mathématiciens*, p. 185.

géométrie :

D. G. appèle « géométrie », *par extension* « toute science mathématique. » A l'appui de cette définition, il cite un texte de Pascal ; au-dessous de ce même texte, Havet a écrit cette annotation : « Le nom de géométrie n'appartient aujourd'hui qu'à l'espèce, on ne désigne le genre que par celui de mathématiques. »

Pensées, 1re éd., p. 449.

germanisme :

« (Gramm.) Façon de parler propre à la langue allemande. » D. G. — Ce mot a un autre sens ici : « Signalons l'opposition entre les critiques ici adressées à Taine, et celles qui lui sont faites au nom d'un romantisme et d'un germanisme plus ténébreux que le sien. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 523. Cf. P. Bourget, *Essais de psych.*, t. II, p. 264 et 272.

***germinaliste** :

« Le *germinaliste*, qui vient de pulvériser les romans de l'*épigénésiste*, s'arrête tout pensif devant l'oreille du mulet. »

J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 10e entretien, t. II, p. 168 ; cf. p. 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***ghetto** :

« Aristophane excelle à peindre... ce coin de rue d'Athènes, ce ghetto plein de haillons, de vermine et de puanteur où la misère croupit au soleil. »

Couat, *Aristophane et l'ancienne comédie attique*, p. 197.

***ghilde** :

« Dès les plus anciens temps on les rencontre (les hommes des Pays-Bas) libres dans leurs ghildes, revendiquant leur indépendance. »

Taine, *Phil. de l'Art*, t. I, p. 250. De la Sizeranne (*Ruskin et la Religion de la Beauté*, p. 6) écrit : *gilde*.

***gicler** :

« (Vive) la fraîcheur où tu gicles,
« Sur les verres de nos bésicles,
« Sang des oiseaux. »

Rostand, *Chantecler*, II, sc. I, p. 85. Cf. prov. : *gisclar* = jaillir avec force. « De l'eau qui jicle (*sic*) est une onomatopée excellente, que nous trouvons partout, excepté dans le dictionnaire. » Scherer, *Récr. gr. et littér.*, p. 151.

***gigantal, e** :

« Il y avait le sire Matefelon, un chevalier de stature gigantale, qui avait tué des Anglais à tas. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VIII, VI, p. 255.

Scarron écrit dans le même sens : « Avec sa taille gigantine. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***gigantomachie** :

« Le noble Olympe hellénique était menacé de nouveau par une gigantomachie de démons barbares. »

P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, I, p. 148.

Il est presque superflu de rappeler la *Gigantomachie* de Claudien et *le Typhon* ou *la Gigantomachie* de Scarron (1644).

gingembre :

D. G. donne les expressions *couleur puce, ruban cerise*. D'une façon analogue, V. Hugo écrit : « Lady Falconbridge en grand habit de cour... basquine de velours gingembre. »

Cromwell, a. V, sc. 11, p. 159, éd. Hugues.

***giration** :

« Ils (les hommes) sont arrivés à leur but (se procurer du feu), par des procédés qui demandent beaucoup de patience et d'adresse; par la giration et par la friction. »

A. Lefèvre, *La Religion*, ch. v, p. 122. — A. Bertrand use du même terme (*Mes vieux Médecins*), mais il écrit *gyration*. — De même V. Hugo substitue *gyrie* à *girie*. *Les Misérables*, V[e] p., l. VI, ch. 2, p. 613.

glace (rompre la) :

« Faire cesser la froideur, la contrainte. » D. G. — La Fontaine l'a entendu dans un sens bien différent :

« Tant qu'enfin la chose se passe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Au grand plaisir des trois, et surtout du Romain
« Qui crut avoir rompu la glace. »

Contes, I, 1, Joconde, v. 367-369.

***gladiature** :

A propos du vers d'Horace :
« Nullius addictus jurare in verba magistri »,
Ep. I, 1, v. 14, je relève cette note dans l'édition Plessis et Lejay :

« *Magistri* : l'instructeur, dans l'armée, et, plus probablement ici, dans la gladiature. »

gloire (lumière de) :

Cette expression se lit dans La Bruyère : « Un homme... qui... explique ce que c'est que la lumière de gloire, et sait précisément comment l'on voit Dieu, cela s'appelle un docteur. » *Du mérite personnel*, p. 64, éd. d'Hugues. En note : « Les théologiens appellent *lumière de gloire, lumen gloriae*, un secours que Dieu donne aux âmes des bienheureux pour les fortifier, afin qu'elles puissent voir Dieu face à face... ou intuitivement. »

Dict. de Trévoux.

***glossographe** :

« Les glossographes sont ces collecteurs ou interprètes des mots (homériques) ou tombés en désuétude, ou difficiles à entendre. »

Pierron, *Iliade*, édit. sav., t. I, p. xx ; cf. *Od.*, t. I, p. x.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le mot d'ailleurs s'entent aussi d'autres collecteurs et interprètes que ceus des mots homériques : « Les fragments de ses œuvres (de Rhinton), conservés par des glossographes, sont courts et insignifiants. »

A. et M. Croiset, *H. de la litt., gr.*, V, p. 173.

***glossolale** :

« Le style de saint Paul... qu'est-il à sa manière, si ce n'est l'improvisation étouffée, haletante, informe du glossolale ? »

Renan, *Les Apôtres*, p. 71. — Cf. *Saint-Paul*, p. 410.

Dans la même page, Renan écrit : « Prophètes, parleurs de langues, docteurs, vous passerez. »

***glossolalie** :

« Les prédicants des Cévennes offrirent plusieurs cas de glossolalie. »

Renan, *Les Apôtres*, p. 68 ; cf. p. 72 et 237 ; *Saint Paul*, p. 159, 258, 381, 411 ; *Les Evangiles*, p. 317 et 440.

V. Henry a publié chez Maisonneuve (1901) : *Le langage Martien, étude analytique de la genèse d'une langue dans un cas de glossolalie somnambulique.*

***glottal, e** :

« Les bruits accompagnés ou non de sonorité glottale sont les consonnes. »

V. Henry, *Gr. comp. du grec et du latin*, p. 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***goétique** :

« La divination, la magie goétique comptent (dans la société romaine au premier siècle) leurs croyants par milliers. »

De Crozals, *Hist. de la civilis. ancienne*, p. 538-9.

***goropiser** :

« En général l'on ne doit donner aucune créance aux étymologies que lorsqu'il y a quantité d'indices concourants : autrement c'est *goropiser*. — *Phil.* : *Goropiser !* que veut dire cela ? — *Théoph.* : C'est que les étymologies étranges et souvent ridicules de Goropius Becanus, savant médecin du XVIe siècle, ont passé en proverbe. »

Leibnitz, *Nouv. Essais sur l'Ent. humain*, III, II, p. 294, 1re série, éd. A. Jacques.

gogo :

Néologisme, dit D. G. Pourtant on lit dans L. Larchey : « Abréviation du mot *gogoyé* = raillé, plaisanté. Villon paraît déjà connaître *gogo* dans la ballade où il chante les charmes de la grosse Margot qui...

« Riant, m'assiet le poing sur mon sommet,
« Gogo me dit... »

Dict. hist. d'argot, 5e éd.

goguenarder :

V. intrans., dit D. G. — Nisard l'a employé comme verbe transitif : « Contredire en tout le témoignage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des hommes... goguenarder la morale.., tel est l'esprit du Fontenelle d'alors. »

Hist. de la litt. fr., l. IV, ch. 1, par. 4, t. IV, p. 38.

***gongorisme :**

« (L'enseignement de Saint-Sulpice) valait bien mieux que la rhétorique de M. Dupanloup et le gongorisme de l'école néo-catholique. »

Renan, *Souv. d'enf. et de jeun.*, p. 220.

goret (rime de) :

Ou, d'après Le Goffic et Thieulin, *Nouveau Traité de versific. franç.*, rime goret. « C'est, dit Vapereau, *Dict. de Littér.*, *v° rime*, la rime imparfaite, la simple assonance : *pampre*, *antre* ; *plâtre*, *gâte*. » Et il ajoute : « Le nom de léonime (*sic*) venu évidemment par corruption des anciens vers léonins avait été donné, disait-on, à la plus belle des rimes, parce que le lion est la plus belle des bêtes ; la pauvre rime de goret devait sans doute le sien à une raison contraire. »

***gosse :**

« Point ne manquent les rejetons ;
Je n'ai jamais vu tant de gosses. »

J. Lemaître, *Poésies*, p. 94, éd. Lemerre.

Un mélodrame de P. Decourcelle est intitulé *Les Deux Gosses*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***goujaterie** :

« (Chateaubriand) ne sait ce qui est le plus offensant de la niaiserie des Encyclopédistes... ou de leur goujaterie. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 131.

goulotte :

« Rigole sur la cimaise d'une corniche », dit D. G. V. Hugo l'a entendu autrement : « Les enfants Valjean buvaient (le lait) derrière une haie... si hâtivement que les petites filles s'en répandaient sur leur tablier et dans leur goulotte. »

Les Misérables, Ire p., l. II, ch. VI, p. 41.

gourdiner :

Vieilli, dit D. G. ; a été repris par A. de Musset : « Durement cahotée sur son âne essoufflé, dame Pluche gravit la colline : son écuyer transi gourdine à tour de bras le pauvre animal. »

On ne badine pas avec l'amour, a. I, sc. I.

goussaut :

D. G. cite ici : Saint-Simon, III, 377, « petit homme goussaut » qui est pour lui l'équivalent d'« homme épais ». Le même texte est cité par D. G. v° *blondasse*, mais avec la grafie : *goussaud*.

goutte :

Faute de savoir que *goutte* est le « nom de diverses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maladies (jadis attribuées à l'infiltration de gouttes d'humeur), » v. D. G., des commentateurs ont inexactement interprété ce vers de Boileau :

« La pierre, la colique et les gouttes cruelles. »

Ép. XI, v. 97.

Où ils n'ont vu qu'une seule maladie, Boileau, à bon droit, en distinguait plusieurs.

gouvernante :

Mercier a attribué à ce mot un sens qu'il n'a pas dans D. G. « Au milieu de cet amphithéâtre figurerait la race innombrable des gouvernantes ou servantes-maîtresses, cohorte mélangée. »

Tableau de Paris, LXXIV, Matrones, p. 199.

***gouvernementalisme** :

« La guerre tend à esquiver le libéralisme... en se réfugiant dans le gouvermentalisme, autrement dit système d'exploitation, d'administration, etc. par l'Etat. »

Prudhon, *Guerre et Paix*, t. II, p. 281. — Cf. p. 157.

***gouvernementaliste** :

« Cette liberté à outrance (de l'Américanisme)... me semble destinée à servir de contrepoids aux instincts monarchiques, communistes et gouvernementalistes de l'ancien continent. »

Proudhon, *G. et P.*, t. I, p. 70, n.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grâce (état de) :

Expression employée au figuré par P. de Saint-Victor : « Agamemnon s'efforce de se mettre en état de grâce avec Némésis, l'ennemie des superbes. »

Les Deux Masques, t. I, p. 448.

grâce (être en) :

D. G. donne « être en état de grâce ». Elliptiquement Bourdaloue écrit : Je ne puis « savoir avec assurance si je suis en grâce et digne d'amour. »

Sermon sur la paix chrétienne, ad finem, p. 331, éd. Hatzfeld.

gradin :

« Degré d'un support en étages », D. G. — Mercier l'emploie dans un sens plus large : « Ce serait à un peintre à dessiner le gradin symbolique où seraient représentées toutes les femmes qui font à Paris trafic de leurs charmes », et plus loin : « Il est des métamorphoses très surprenantes parmi ces femmes et qui les font tout à coup changer de place sur le haut gradin pyramidal. »

Tableau de Paris, LXXIV, Matrones, p. 198 et p. 200.

A noter dans D. G. v° *degré*, 1° ad finem : « *Par ext. Vieilli*, Le perron, l'escalier. »

***grammate** :

« Tel grammate rustique que la fresque d'un hypogée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous montre accroupi sous un sycomore... a l'air d'un percepteur royal. »

P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, I, p. 372.

grandesse :

« Dignité de grand d'Espagne », D. G. — Th. Gautier a employé ce terme au figuré : « Cette horreur est toujours transfigurée par... un rayon à la Rembrandt ou un trait de grandesse à la Vélasquez qui trahit la race sous la difformité sordide. »

Préface aux *Fleurs de Mal*, p. 22.

***grandiloquence** :

« Au temps d'Eschyle elle (l'influence de la poésie dorienne) a certainement contribué à la grandiloquence du dialogue tragique. »

A. et M. Croiset, *H. de la litt. gr.*, t. III, p. 158. — Cf. Lasserre, *Rom. français*, p. 243.

***grandiloquent, e** :

« (Hugo met) dans la bouche des personnages des considérations grandiloquentes, démesurées, parfaitement creuses et inopérantes. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 240.

***grandissement** :

« De cette contemplation (du ciel) se dégage un phénomène sublime : le grandissement de l'âme par la stupeur. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V. Hugo, cité par Renouvier, *V. Hugo, le philosophe*, p. 201 ; cf. Renouvier : *V. Hugo, le poète*, p. 125.

***granifère** :

« La grande masse des travailleurs des États granifères de l'Union américaine se compose de prolétaires. »

Y. Guyot et Lafargue, *La Propriété*, p. 482 ; cf. p. 489.

granulé :

D. G. ne donne que le v. *granuler*. On lit dans M. Collignon : « Le *granulé*, genre de décoration qui consiste à fixer sur une feuille d'or de petites perles d'or presque invisibles... est un de ces secrets que l'art moderne désespère de découvrir. »

L'Archéol. grecque, 2e éd., p. 374.

***graphisme** :

« Le linguiste... est parvenu à surmonter les obstacles accumulés autour (des commentaires du canon Zend) par un graphisme très défectueux. »

V. Henry, *Le Parsisme*, p. VII.

***gratte-ciel** :

« Même les villes d'Amérique les plus lointaines ne se font pas faute de l'accommoder (la porte unique du porche nord de l'Erechteion) à la sombre horreur de leurs *gratte-ciel*. »

G. Fougères, *Les Villes d'art célèbres*, *Athènes*, p. 101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***gratte-liard** :

« Poltron ! gratte-liard ! pauvre ! amant de ma femme ! »

Vacquerie, *Tragaldabas*, V, v, p. 162.

***gravillon** :

« Au-dessous de cette couche de gros gravier, on dispose une couche épaisse de cinq centimètres de gravillon de cinq à dix millimètres de diamètre. »

Me Moll-Weiss, *Livre du Foyer*, p. 280.

gravité :

D. G. dit « les lois de la gravitation » et « le centre de gravité ». J. de Maistre écrit : « Vous n'avez pas la prétention que... Dieu fût obligé de suspendre en notre faveur les lois de la gravité. »

S. de Saint-Pét., 1er entr,, t. I, p. 24.

***grécaniser** :

« Les aristocrates... sont plus ignorants (que nous), moins grécaniseurs et moins latiniseurs. »

Brunetière, *Év. des genres*, p. 172.

***grécisation, *gréciser** :

« Il est possible que Saint Paul... eût deux noms, l'un hébreu, l'autre obtenu par grécisation ou latinisation grossière du premier. »

Renan, *Saint Paul*, p. 19.

« Dans les derniers temps de la République, Mars

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grécisé eut des temples somptueux construits par Hermodore. »

A. Lefèvre, *La Religion*, p. 427.

grignon :

« Morceau de pain ou de biscuit », dit D. G. ; Brunetière cite, d'après Rigal, la description d'un décor d'une tragi-comédie de Durval (1635) où se trouvent ces mots : « A côté de la boutique, il faut un jardin ou bois, où il y ait des pommes, des grignons, des ardans. » *Et. crit.*, 4e série, p. 10. Il est clair, qu'il ne s'agit ici ni de biscuit ni de pain. Peut-être faut-il lire, au lieu de *grignon*, *brignon* ou *brugnon* ? V. ce dernier mot dans D.G.

***grimpement** :

« Parfois, la main en sang de quelque grimpement,
« Vous accouriez. »

Rostand, *C. de B.*, II, VI, p. 77.

gris (bas) :

« L'élection de M. de Séez à l'Académie fut approuvée de tout le monde hors des bas-gris du café Procope, qui ne sont jamais contents. »

An. France, *Op. de J. Coignard*, p. 183.

gris-brun :

A été employé au figuré par Mme de Sévigné : « Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que gris-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

brun, comme dit M. de La Rochefoucauld, et le soir elles deviennent tout à fait noires. »

L. à Mme de Grignan, 14 juin 1671.

A propos de *l'affaire des poisons*, elle écrit encore : « La suite nous fera voir de quelle couleur sont les crimes, jusqu'ici ils paraissent gris-brun seulement. »

29 janvier 1680.

***gris-gris** :

« Ces pierres (sacrées) appartiennent à la classe des objets inanimés... auxquels convient le nom de gris-gris ou fétiches. »

A. Lefèvre, *La Religion*, p. 288 ; cf. p. 14, 55 et 289.

***grisse** :

« Avec deux grisses de cet excellent pain de Piémont... je fis, pour mes cinq ou six sous, un des bons dîners que j'aie fait de mes jours. »

J.-J. Rousseau, *Confessions*, I, II, p. 35, éd. Houssiaux ; cf. *grissin* (fr. l.), apud Constantin et Désormaux, *Dict. Savoyard*.

groing :

D. G. donne seulement *groin = museau de cochon, de sanglier*. V. Hugo a pris *groing* au sens de *grognement* : « J'ai vu une Anglaise danser avec une couronne de roses et des lunettes bleues. Donc un groing pour l'Angleterre ! »

Les Misérables, IIIe p., l. IV, ch. IV, p. 302.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***groseiller** :

« Les garçons apportent des verres d'eau sucrée, groseillée maigrement. »

Taine, *Graindorge*, p. 3.

***grugeur** :

« Je fais une coalition avec tous les patentés de ma partie pour que jamais aucun de nous ne reçoive chez lui un seul de ces grugeurs. »

Veuillot, *Çà et là*, t. I, p. 111-112.

gué (tâter le) :

D. G. donne l'expression figurée : « *sonder le gué*, bien examiner une affaire avant de s'y engager », et, plus loin (v° tâter), l'expression « *tâter le terrain*, s'assurer qu'on peut agir sans danger. » Faguet écrit : « Il (Calvin) avait bien commencé par tâter un peu le gué du côté des puissances temporelles. »

XVIe siècle, p. 134.

gué (oh) :

Ou *au gué*, ou *au gai!* D. G. n'a pas relevé cette expression de la chanson du Roi Henri (Mol., *Misanthr.*, I, II.) Est-ce là « un de ces non-sens dont s'accommode si volontiers la poésie populaire, cf. *lanlaire*. etc. » ? C'est l'opinion de Thirion, éd. class. de Molière (Hachette, p. 389). C'est aussi celle de Livet (Molière, *Le Misanthr.*, p. 133, éd. Dupont).

Chateaubriand s'y serait difficilement rangé. A

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propos de « ce mot mystérieux : *Au-gui-l'an-neuf* », il écrit : « Ne serait-il pas possible que ce refrain *ô gué*, qui termine une foule de vieilles chansons françaises, ne fût que le cri sacré de nos aïeux ? »

Les Martyrs, l. IX, note 53.

guérilla :

« Bande de partisans », dit D. G. Taine l'a entendu autrement : « A tous ces traits on reconnaît la femme qui, se sentant virile, s'est faite guérilla, coureuse de routes. »

Fréd.-Thomas Graindorge, p. 214.

guérisseur :

« Celui qui guérit », dit simplement D. G. ; Mercier en fait un sinonime d'*empirique* (v. ce mot dans D. G.) : « Grâces à Dieu, je ne suis point médecin, je suis guérisseur. »

Tableau de Paris, XXCV, Empiriques, p. 140 ; cf. p. 142.

guette :

D. G. attribue à *échauguette* mais non à *guette* le sens de « guérite placée sur un lieu élevé, pour une sentinelle. » Pourtant c'est bien, ou peu s'en faut, dans ce même sens que Fougères a employé *guette* ici : « Ce bastion avait servi de guette, d'où l'on surveillait la campagne. »

Les Villes d'art célèbres, *Athènes*, p. 55.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***guilledine** :

« Qu'en dis-tu... vieux galant qui cours la guilledine au clair de lune? »

A. France, *Rotiss. de la r. Pédauque*, p. 351 ; cf. p. 17 et p. 292.

I. D. G. donne « guilledin, *vieilli* = cheval qui va l'amble, d'allure rapide. » *Guilledine* pourrait bien avoir été considéré par A. France comme le féminin de *guilledin*. Ailleurs il a pris *haquenée* dans le sens où il prend *guilledine* ici : « Une dame de bonne naissance... avait été pendant vingt ans la meilleure haquenée de la province de Normandie. »

Opin. de J. Coignard, p. 71.

II. Si j'en crois le *Courrier de Vaugelas* (2e année, n° 3, 1er novembre 1869), « selon Roquefort, *guilledin* signifie haquenée, petite jument qui va l'amble ; ce mot au figuré s'employait aussi pour désigner une femme. » En ce cas *guilledine* est une superfétation.

***gymnopédie** :

« Les jeunes filles figurent dans les gymnopédies avec les hommes. »

Taine, *Phil. de l'Art*, t. II, p. 188.

« Dans les gymnopédies, les enfants de Sparte dessinaient de beaux mouvements et des gestes gracieux. »

A. Croiset, *La Poésie de Pindare*, p. 66.

***gynécomaste *gynécomastie** :

Je relève ces mots dans *le Bibliophile français*, édité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par la librairie E. Nourry : « Dr Ed. Laurent : les Bisexués gynécomastes et hermaphrodites (1894)... définition de la gynécomastie, ses causes ; les fausses gynécomasties. »

Le Bibl. français, n° 101, janvier 1913.

***gyrin** :

« Quel ravissant intérêt à voir ces gyrins dorés qui tournent au soleil ! »

Renan, *Av. de la science*, p. 449. Cf. supra, v° *giration*.

habile :

« 1° Propre à qqch. », D. G., et il cite Molière :
« Mais demain, du matin, il vous faut être habile
« A vider de céans jusqu'au moindre ustensile. »

Au lieu de *propre à* je suis tenté de dire *pront à* dont le sens me paraît beaucoup plus clair. — A noter que D. G., v° *habilement*, fait de cet adverbe un sinonime de *diligemment*, *prontement* ; et le texte de Mme de Sévigné qu'il cite n'est pas sans rapport avec le texte de Molière qu'on vient de lire.

« 2° Propre à réussir dans ce qu'il fait », dit D. G. Ce mot a, du moins au XVIIe siècle, un sens plus large. A propos de ce texte : « le peuple et les habiles composent le train du monde » (Pascal, *Pensées*, III, IV, p. 50, 1re éd.), Havet remarque que Pascal « entend par là... les esprits supérieurs qui sont arrivés à l'extrémité de la science. » D'autre part, à propos de ce texte cité précisément dans D. G. : « l'on ne fait que glaner après les anciens et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habiles d'entre les modernes », Rébelliau note que « ce mot signifiait le plus ordinairement alors : *capable, intelligent, adroit, savant* (*Dict. de l'Ac. française*, 1694) ». Un peu plus loin et dans le même chapitre, La Bruyère écrit : « Quelques habiles prononcent en faveur des anciens contre les modernes », Rébelliau voit ici dans les *habiles* « les hommes compétents et d'un goût éclairé, qui ne jugent pas à la légère », et il cite ces mots du P. Bouhours (*Entret. d'Ariste*, 1671) : « *Habile* a presque changé de signification ; on ne le dit plus guère pour *docte* et *savant*, et on entend par un homme habile un homme adroit et qui a de la conduite. »

Dès 1647, Vaugelas écrivait : « *savant* marque seulement une mémoire remplie (toutes réserves faites d'ailleurs sur cette définition, qui s'appliquerait bien mieus, ce me semble, au mot *érudit*), au lieu que le mot *habile* suppose toute cette science et ajoute un génie élevé, un esprit solide, un jugement profond, un discernement étendu. »

Cf. La Bruyère, éd. Servois et Rébelliau, p. 66, n. 2.

halener :

Aucun des sens indiqués par D. G. ne suffit à expliquer ce mot dans le texte suivant : Au printemps, les brises qui haleinaient (*sic*) les fleurs des prés voisins en gardaient le souffle qu'elles reversaient sur ma vallée. »

Chateaubriand, *Mém. d'O.-T.*, cité par Canat, *M. ch.*, p. 249, et Nollet, *M. ch.*, p. 155.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

halle :

De même que *la cour* peut désigner l'entourage du souverain et *la ville* les habitants d'une ville, de même *la halle* peut aussi signifier l'ensemble des gens du peuple : « La halle a (sur la façon de traiter le monarque) un tact qui ne se dément jamais ; la halle fait la réputation du souverain. »

Mercier, *T. de Paris*, I, 1. — Cf. cette frase de Bouillet (*Dict. d'H. et de G.*) sur le duc de Beaufort : « Il acquit une si grande influence sur la populace qu'il fut surnommé *le Roi des halles*. »

hallebreda :

« S. m. et f. d'origine inconnue », dit D. G. Ne serait-ce pas simplement l'anagramme de *hallebarde* ?

halo :

D. G. ne le donne qu'au sens propre (astr. et médec.). Lasserre écrit : « Quand il s'est agi de peindre l'amour lui-même, l'amour au naturel, en dehors de ce halo musical,... n'a-t-il pas été (Lamartine), je le demande, un peintre bien pâle et bien fade ? »

Romant. fr., p. 175 ; cf. p. 530.

hamadryade :

Non content de retrancher l'*h* de ce mot, V. Hugo, par une sincope audacieuse, a substitué *andryade* à hamadryade :

« Pour ce songeur velu, fait de fange et et d'azur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« L'andryade en sa grotte était dans une alcôve. »

Lég. des siècles, le Satyre, Prologue, v. 30-31.

***hanteur** :

« Homme du monde avant tout, hanteur des bureaux d'esprit... il (Bouhours) honore Boileau et loue Bossuet. »

Nisard, *H. de la litt. fr.*, t. IV, l. IV, ch. II, par 2, p. 53.

haquenée :

V. *supra* v° guilledine.

hardi ! :

Interjection de la langue courante, dont s'est servi Molière :

« Là, hardi ! tâche à faire un effort généreux. »
Sganarelle, sc. 21, et, après lui, Rostand :

« Hardi, le jour ! — Hardi !
« Mais oui, c'est ce toit-là qu'il faut dorer, pardi !

Chantecler, II, III, p. 118.

harmonier :

D. G. note que *harmoniser* a supplanté, au commencement du XIX[e] siècle, *harmonier* souvent employé par B. de Saint-Pierre. Chateaubriand l'a encore employé : « Les astres les découpent (les montagnes), tantôt... les harmoniant par des nuances indéterminées,... tantôt les sculptant une à une. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mém. d'O.-T., V, 571, cité par Canat, *M. ch.*, p. 454.

***harmonisation** :

« Comment s'établit cette harmonisation de deux cerveaux devenus solidaires et presque identifiés ? »

A. Bertrand, *Mes Vieux Médecins*, p. 228.

« (Le sentiment religieux) est une exaltation de la vie, de la vie comme force créatrice, et de la vie comme harmonisation et comme joie. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 305.

harmoniste :

I. « Musicien versé dans la science de l'harmonie », dit D. G. — Cf. Sainte-Beuve : « Notre jeune contemporain (V. Hugo) a été et il est *harmoniste* et *architecte* en poésie. »

Tableau de la poésie française au XVIe siècle, p. 287, éd. in-18 de 1843.

II. Ce mot a un autre sens dans le langage de l'exégèse biblique : « Les récits de Jean et des synoptiques... sur la dernière entrée de Jésus à Jérusalem étant inconciliables, les harmonistes supposent qu'il y entra deux fois coup sur coup. »

Renan, *Et. d'hist. relig.*, p. 204, éd. in-18, et *Av. de la science*, p. 299.

***harmonistique** :

« L'exégèse harmonistique produisait dès lors ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résultats ordinaires, la redondance, la pesanteur. »

Renan, *Les Evangiles*, p. 179.

***harmoste** :

« Les harmostes Lacédémoniens avaient un bâton blanc en signe de commandement. »

H. Houssaye, *Hist. d'Alcibiade*, t. II, p. 130 ; cf. p. 159. — Cf. A. Croiset, *Thucyd.*, éd. sav., p. 246, n. 8.

hasard :

D. G. le définit : « Cause aveugle assignée aux faits dont la cause réelle nous échappe », et il cite une frase de Voltaire qui n'est encore que la même définition sous une forme un peu différente.

Cette définition, Renan ne l'accepte pas : « Il faut faire dans l'histoire une large part à la force, au caprice et même à ce qu'on peut appeler le hasard, c'est-à-dire à ce qui n'a pas de cause morale proportionnée à l'effet. » *Avenir de la science*, p. 23-24. — En note : « Telle me paraît être la vraie définition du hasard dans l'histoire, bien mieux que :

Et quia sæpe latent causae, fortuna vocatur.

...Un fait dont la cause n'est nullement ignorée... peut néanmoins s'appeler *hasard* ou *part irrationnelle* de l'histoire », n. 4, p. 494.

hasarder :

On sait que l'*h* de ce mot est aspirée. Toutefois Saint-Simon écrit : « N'hasardant rien à tenter de conserver à si bon marché leur créature abandonnée. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Scènes et Portraits, éd. Eug. de Lanneau, t. I, p. 429.

hâte :

D. G. n'a pas ce mot au sens que Neufchâteau lui a donné ici : « Il y avait des propriétaires qui possédaient vingt hâtes isolées (ces hâtes avaient une largeur de quatre à cinq mètres et une largeur indéfinie). »

Voyage agron. dans la sénatorerie de Dijon, 1806, cité par Lafargue. Guyau, *Propriété, Orig. et Evol.*, p. 474.

haubert :

« *Anciennt*. Tunique de mailles des chevaliers. » D. G. — Qu'a donc entendu Hugo par *haubert* dans ce qui suit :

« Voyons toi, chevalier haubert,
...« Si tu veux me livrer ce trésor, je te fais
« Prince »?

Lég. des siècles. Conf. du marquis Fabrice, XIII.

On le comprendra sans peine si l'on sait qu'on entendait au moyen âge par fief de haubert « un fief qui obligeait son possesseur d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert. »

haut :

I. Est employé par Veuillot comme subst. masc. en un sens particulier que D. G. ne signale pas :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« (P. Hirnscheim) devint prêtre et dominicain, non sans s'attirer le mépris des hauts de l'Ecole. »

Çà et là, I, p. 146.

II. D. G. ne le donne pas comme adverbe avec le sens de : *à une date relativement avancée de l'année*, sens qu'il a dans le texte suivant : « Vous avez beau vous dépêcher de vous divertir, vous n'en trouverez pas sitôt la fin : nous avons le carême bien haut. »

Lettre à Mme de Grignan, 23 février 1680. — Régnier dit en note : « En 1680 le mercredi des Cendres était le 6 mars. »

***hautainerie** :

« Elle (la sœur Eustoquie) m'a répondu dans une hautainerie, dans une élévation... qui m'a fait rougir... de voir qu'elle n'en rougît pas elle-même. »

L'archev. de Paris, cité par Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. V, ch. VIII, t. IV, p. 270.

***hebdomade** :

« Proros (le pythagoricien) avait écrit sur l'hebdomade un traité où il essayait de démontrer que le nombre sept mérite une vénération toute particulière. »

P. Decharme, *Critique des Trad. relig. chez les Grecs*, p. 363.

D. G. a signalé en leur lieu la *monade*, la *dyade* et la *triade* pythagoriciennes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

héberger :

D. G. note l'emploi « vieilli » de *héberger* intransitif, « héberger chez quelqu'un. » On lit dans Chateaubriand : « L'hirondelle, le loriot, le coucou, la caille et le rossignol arrivent avec des brises qui hébergent dans les golfes de la péninsule armoricaine. »

Mém. d'O.-T., cité par Canat, *M. ch.*, p. 33.

hébraïser :

D. G. donne seulement le s. m. *hébraïsant*. E. Saisset, traduisant une lettre de Spinoza à Oldenburg, écrit : « Soyez sûr que tout en écrivant son Evangile en grec, Jean hébraïse cependant. »

Œ. de Spinoza, *Intr. crit.*, t. I, 198.

***hécatonchire** :

« Dans les cent vallées de l'Œta, (le voyageur) retrouvait l'empreinte profonde... des cent bras des hécatonchires tombés jadis sur ces rochers. »

V. Hugo, *Préface des Burgraves.*

« L'ombre qui se déchire
« Laisse voir le dragon, l'elfe, l'hécatonchire. »

V. Hugo, *Dieu*, IV, le Vautour, vers 122.

***hédonisme** :

« Les folies communistes... sont la conséquence du honteux hédonisme des dernières années. »

Renan, *Av. de la sc.*, p. 378 ; cf. p. 132. — Cf. Séailles, *E. Renan*, p. 220 et 318.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***hédoniste** :

« Ils (les utilitaires) sont hédonistes, c'est-à-dire qu'ils font des plaisirs, sous une forme égoïste ou sympathique, le grand ressort de la vie mentale. »

Guyau, *Esq. d'une morale*..., p. 247 ; cf. pp. 90 et 142.

***hégélianisme** :

« (Taine) a souvent oublié une loi d'importance capitale qui aurait dû lui être également recommandée par l'hégélianisme et par le darwinisme. »

Ed. Droz, *La Crit. litt. et la science*, p. 21.

***hégélien, enne** :

« Si l'Allemagne en 1813 avait été un peu moins kantiste, un peu plus hégélienne, Napoléon Ier aurait été victorieux dans sa campagne de Saxe. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, t. I, p. 161.

***hégémonique** :

« L'être élémentaire cède à de fausses indications dans des cas où ce que les stoïciens appelaient la faculté *hégémonique*, la raison, n'est pas là pour les redresser. »

Renan, *Dial. philos.*, p. 94.

héliaste :

« Le même citoyen pouvait être héliaste à plusieurs reprises. »

A. Croiset, *Dém. ant.*, p. 89.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***héliastique** :

« Les tribunaux héliastiques se mirent en mesure de juger... les profanateurs des mystères sacrés. »

H. Houssaye, *Hist. d'Alcibiade*, t. II, p. 86 ; cf. p. 105.

***héliée** :

« Philocléon parle le premier pour exposer tous les avantages qu'il doit à l'héliée. »

M. Croiset, *Aristophane*, p. 169.

***héliolâtrie** :

« Une héliolâtrie vaguement monothéiste paraît sur le point de devenir, dans l'empire romain comme dans l'Iran, la religion d'Etat, unique et intolérante. »

Cumont, *Culte de Mithra*, p. 344, cité par V. Henry, *Le Parsisme*, p. 259, n. 1. Cf. Lefèvre, *La Religion*, p. 337.

***héliothéraphie** :

« La thalassothérapie et l'héliothérapie trouveraient sur la côte méditerranéenne un point d'appui admirable pour l'exercice de leur action. »

Albert I[er] de Monaco, discours prononcé au Congrès de thalassothérapie : *le Temps* du 24 avril 1914, p. 4, 3[e] col.

***hellénisant** :

D. G., qui a fait place à *hébraïsant*, s'est contenté de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

helléniste et a laissé de côté *hellénisant* qui se lit fréquemment dans A. et M. Croiset.

« Il y a des hellénisants jusqu'à Carthage, où Hannibal savait le grec, où Carnéade trouvait son meilleur disciple. »

Hist. de la litt. gr., t. V, p. 15 ; cf. p. 337, 422, 489, 531.

Cf. M. Barrès : « Quel rapport entre ces barbares héritiers d'une certaine culture hellénisante et les citoyens de l'Athènes du VI[e] siècle ? »

Le Voyage de Sparte, p. 66.

***helléniser** :

« Hérodote... hellénise toujours un peu les hommes et les choses dont il parle. »

A. et M. Croiset, *H. de la litt. gr.*, t. II, p. 610.

« Il est peu vraisemblable que deux Orientaux se soient trouvés, dès le temps d'Alexandre et de Ptolémée, assez hellénisés pour écrire ces deux livres : *Chron. de Chaldée* et *Chron. d'Egypte*. »

Croiset, t. V, p. 99 ; cf. p. 49 et p. 752.

helléniste :

D. G. dit : « 1651. *La secte des Hellénistes du Port-Royal*, LE P. LABBE, dans DELB., *Rec.* » Sainte-Beuve a, lui aussi, cité le P. Labbe, auteur d'un ouvrage intitulé : « Les Etymologies de plusieurs mots français, contre les abus de la secte des Hellénistes du Port-Royal, 1661. » Vapereau (*Dict. des Litt.*) donne aussi 1661 et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

non, comme Delboulle, 1651 ; cet ouvrage est d'ailleurs une critique du *Jardin des Racines grecques* qui parut en 1657.

Sainte-Beuve ajoute : « Le Père Labbe inventait le mot *Helléniste* et le prenait en mauvaise part, en y impliquant une idée d'abus. Le mot a prévalu depuis, mais dans le sens simple. »

Port-Royal, l. IV, ch. II, t. III, p. 526. — Cf. Renan, *Saint-Paul*, p. 208.

***hellénistique** :

« La mort d'Alexandre marque la fin de la prose attique et le commencement de la prose simplement grecque, ou hellénistique. »

Croiset, *H. de la litt. gr.*, t. IV, p. 8 ; cf. t. V, p. 336 et p. 439.

« La recherche de l'effet et du colossal est le caractère dominant de l'art hellénistique. »

S. Reinach, *Manuel de philol. cl.*, p. 80. — Cf. Collignon, *Archéologie grecque*, p. 97, 2e éd.

hellénotame :

« Les hellénotames étaient les administrateurs du trésor commun de Délos. »

S. Reinach, *M. de phil. cl.*, p. 236.

***hendiadys** :

« L'emploi de deux substantifs liés par la conjonction *et* (*atque*, *que*), au lieu d'un seul substantif avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un adjectif ou un complément au génitif, forme une figure qu'on appelle *hendiadys* (ἓν διὰ δυοῖν). »

Gantrelle, *Gramm. latine*, par. 187[a], 3, p. 296.

On dit aussi : *hendiadyn*.

hennissement :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. V. Hugo écrit :

« L'ouragan tortueux,
« La foudre, tout ce bruit difforme et monstrueux
« Des souffles dans les monts, des vagues sur la plage,
« Sont les hennissements du farouche attelage. »

Dieu, II, le Hibou.

***hénothéisme** :

« La religion première... a consisté dans le culte de divers objets pris tour à tour isolément comme représentation d'*un* dieu (εἷς), non d'un Dieu unique et seul (μόνος). C'est ce que M. Max Müller appelle d'un nom forgé par lui, l'*hénothéisme* (εἷς, ἑνός par opposition à μόνος), ou mieux encore le *kathénothéisme*. »

Guyau, *Irrél. de l'avenir*, p. 6, 17, 78. — Cf. Séailles, *E. Renan*, p. 101.

***heptade** :

« Les Saints Immortels... sont au nombre de sept. » *En note* : « Sur l'origine de cette heptade, cf. supra. »

V. Henry, le *Parsisme*, p. 42 et n. 2. — Cf. supra, v° *hebdomade*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***hermacopide :**

« Les politiques... pensaient que le but des hermacopides était de faire abandonner ou tout au moins différer la guerre de Sicile. »

H. Houssaye, *Hist. d'Alcibiade*, t. II, p. 44 et *passim*.

hermès :

« Statue de Mercure. — *Spécial*[t] Tête de Mercure sortant d'une gaîne », dit D. G. On nous permettra d'ajouter ceci : « Les hermès étaient de pierre, de marbre, de granit, bruts ou quadrangulaires, surmontés de la tête du dieu Hermès... A l'époque des premiers essais de l'art statuaire ces sortes de statues étaient affectées à la représentation de la plupart des divinités. Un peu plus tard cette forme primitive fut consacrée spécialement au dieu Hermès. Dans la suite, on les employa indistinctement pour les bustes des autres dieux, des demi-dieux, des héros, et même des conquérants, des poètes et des philosophes. Il y a des hermès d'Héraclès, de Zeus, d'Apollon, de Thésée, de Priape, d'Alexandre le Grand. »

H. Houssaye, *Hist. d'Alcibiade*, t. II, p. 41, n. 4. — Cf. A. Rich, *Dict. des Antiq.* v° *Hermae*.

hermétique :

I. D. G. le donne seulement comme adjectif. On lit dans V. Hugo : « J'ai laissé là ma vieille souquenille noire, laquelle, pour un hermétique comme moi, était peu hermétiquement close. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N.-D. de Paris, VII, II, p. 187. — Cf. IV, V, p. 115.

II. Quant à l'adjectif *hermétique*, il a sans doute un sens plus large que celui que lui attribue D. G. : « relatif à l'alchimie. » On peut sur ce point consulter un article d'E. Egger dans le *Dictionn. des sc. philos.*, de A. Franck, v° *Hermétiques (philosophie et livres)*. t. II, p. 77-83, 1re éd., 1847.

Cf. A. et M. Croiset : « Les livres hermétiques que nous possédons encore semblent dater de la fin du IIIe siècle. Leur doctrine sur Dieu, sur le monde, sur l'homme ressemble à celle de Plotin... Composés sans doute pour épurer et défendre la religion ancienne, ils enseignent sous diverses formes ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer. »

Hist. de la litt. gr., t. V, p. 842.

***héroïser** :

« Evariste, avant que la Révolution l'eût héroïsé, avait très humainement aimé une femme. »

A. France, *Les Dieux ont soif*, p. 35.

hétaïre :

D. G. dit, dans le *Traité de la formation de la l. fr.*, que « la prononciatien classique du grec, restaurée par Erasme, a triomphé dans hétaïre » (p. 169); il me semble pourtant qu'on dit et qu'on écrit aujourd'hui *hétaire* aussi volontiers qu'*hétaïre*. On peut lire dans Decharme : « Au temps de la plus grande prospérité de cette ville (Corinthe), près de mille hétaeres étaient attachées au sanctuaire de la déesse ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mythol. de la Grèce antique, p. 204 ; cf. p. 205. — Renan écrit : « hétère », *Les Apôtres*, p. 127.

***hétérie** :

« A cette forte préférence pour le culte national se joignait... la crainte des hétéries, *cœtus illiciti*, ou associations susceptibles de devenir des factions. »

Renan, *Les Evangiles*, p. 396 ; cf. p. 473. — Cf. M. Croiset, *Aristophane et les partis à Athènes*, Introd., p. 28.

***hétéroglotte** :

Après avoir cité quelques lignes empruntées aus *Principes de linguistique* (p. 207) de Ch. Nodier, Brunot écrit : « Suit toute une dissertation contre la science hétéroglotte. »

P. de Julleville, *Hist. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 815, n. 2.

***hêtrée** :

« Qu'il devait faire bon là-bas ! Quelle fraîcheur sous la hêtrée. »

G. Flaubert, *Mad. Bovary*, p. 9.

Flaubert n'a pas voulu du mot *foutelaie* que le Dictionnaire mettait à sa disposition. Mais pourquoi du moins n'a-t-il pas écrit *hêtraie* ? On sait que *aie* (q. q. f. *oie*) est la désinence ordinaire des mots désignant des lieus plantés d'aunes, de bouleaus, etc. Je relève dans D. G. : aunaie — boulaie — cannaie — cerisaie — charmoie — châtaigneraie — coudraie ou cou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

drette — foutelaie — jougeraie — frênaie — houssaie — ormaie ou ormoie — oseraie — pommeraie — prunelaie — roseraie — saulaie ou saussaie — tremblaie.

***hexastyle** :

« Le temple de Thésée est hexastyle comme la plupart des temples grecs. »

Ménard, *Du Polythéisme hellénique*, p. 142.

***hiatur**

« Manqué-je en quelque endroit à garder la césure ?
« Y peut-on remarquer une seule hiature ? »

Saint-Evremond, *Com. des Académistes*, I, II, v. 29-30.

hiatus :

V. Hugo l'a pris comme sinonime de *bouche* dans le texte qui suit :

« Un discours de cette espèce,
« Sortant de mon hiatus,
« Prouve que la langue épaisse
« Ne fait pas l'esprit obtus. »

Ch. des rues et des bois, l. II, III, II. Le vrai dans le vin, ad finem.

Ne pas oublier que *hiatus* signifie proprement *ouverture* (cf. D. G.) et que le mot latin *os, oris*, a le sens également de *bouche* et d'*ouverture* ou *orifice*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hie :

Ce mot, d'après D. G., se lit dans R. Estienne, 1539. On le lit déjà, trois siècles plus tôt, dans le *Roman de Renart* :

« Granz cous i fiert a une hie. »

Clédat, *Chrest. du M.-Age*, p. 168 ; cf. glossaire, p. 501 : « *hie*, subst. d'origine incertaine, employé surtout dans les locutions *à hie, à une hie* qui signifient : *avec force, d'un commun effort*. »

***hiérarchisation** :

« Lamarck... déduisait à tort de ce principe une hiérarchisation des fonctions vitales... que l'observation contredit. »

De Lanessan, *Tr. du transformisme*, p. 52.

***hiérarchiser** :

« Les sociétés étant toujours hiérarchisées, il est arrivé... que l'idée hiérarchique est devenue un sentiment chez les hommes. »

Faguet, *Pol. et Mor.*, III, p. 77.

***hiérarchiste** :

« D'Aubigné est un homme indépendant et hiérarchiste, car respectueux serait trop dire. »

Faguet, *XVI*e *siècle*, p. 330.

***hiérodule** :

« L'importance de son culte (d'Artémis), desservi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par une foule nombreuse de prêtres et d'hiérodules... attirait un grand concours de pélerins asiatiques et étrangers. »

Decharme, *Myth. de la Grèce ant.*, p. 144.

***hiérogamie** :

« A chaque printemps, des fêtes, appelées hiérogamies, rappelaient cette union sacrée (de Zeus et d'Hérè), source de toutes les productions terrestres. »

L. Ménard, *Polyth. hellén.*, p. 161.

hiéroglyphe :

D. G. conte avec raison ce mot comme ayant, en vers, cinq sillabes. Je note toutefois que dans l'exemple cité : « Ce sont ici hiéroglyphes tout purs », il faut lire *yé* et non *i-é*. Ajoutons que l'hiatus *ci-hié* rent le vers faus. On pourrait croire que La Fontaine a tenu l'*h* pour *aspirée* ; mais dans les éditions publiées par lui il y a *iérogliphes*.

***hiéroglyphisme** :

« Admirable déchiffrement d'un superstitieux hiéroglyphisme, marche courageuse de la lettre à l'esprit, voilà l'œuvre de la critique moderne. »

Renan, *Avenir de la science*, p. 46. — Cf. *Ét. d'Hist. relig.*, p. 19, éd. in-18.

***hiérogrammate** :

V. *supra*, v° épistolographique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***hiérographie, *hiérologie, *hiérosophie** :

Goblet d'Alviella a publié en 1911 un ouvrage en 3 volumes intitulé : « Croyances, Rites, Institutions ; I. Archéologie et hist. relig. : Hiérographie. — II. Questions de méthode et d'origine : Hiérologie. — III. Problèmes du temps présent : Hiérosophie. »

***hiéron :**

« Un hiéron n'était pas seulement un temple, c'était aussi l'enceinte et le territoire appartenant à ce temple et consistant en bois, prairies, etc. Un hiéron était à beaucoup d'égards une abbaye païenne. »

Magnin, *Orig. du th.*, p. 91, n. 2.

***hiérophantide** :

« Seule, l'hiérophantide Théano refusa de s'associer aux imprécations des Eumolpides. »

Ménard, *Polyth. hell.*, p. 289. — Cf. Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 87, et Michelet, *Bibl. de l'Human.*, p. 332. En grec ἱεροφάντης, ου (ὁ) et ἱεροφάντις, ιδος (ἡ).

***hiéropsychologie, *hiéropsychologiste** :

« La psychologie des dégénérés mystiques se confond avec la psychologie religieuse ou hiéropsychologie. »

Binet-Sanglé, *Les Prophètes juifs*, p. 23.

« Les religieux et les dévots se prêtent mal aux recherches de l'hiéropsychologiste. »

Binet-Sanglé, p. 24 ; cf. p. 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***hippocéphale** :

« Il y avait aussi... des hippocéphales, pêle-mêle avec des bocaux où tremblaient des feuilles d'or. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VII, IV, p. 195.

***hippocratique** :

« Hippocrate a des observations d'une rare précision, par exemple celle de ce qui s'appelle aujourd'hui encore le *facies* hippocratique. »

A. et M. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, t. IV, p. 191.

***hircocerf** :

« J'étais prédestiné à être... un tissu de contradictions rappelant l'*hircocerf* de la scolastique, qui avait deux natures. »

Renan, *Souv. d'enfance*, p. 73.

***hispanisme** :

« Il fallait nettoyer la langue des germanismes, italianismes, hispanismes dont elle était chargée. »

Brunetière, *Évol. des genres*, p. 61.

***histogénie** :

« Toutes les découvertes faites... dans le domaine de la géologie, de la paléontologie, de l'histologie et de l'histogénie... devaient fournir des arguments à la théorie du transformisme. »

De Lanessan, *Triomphe du transformisme*, p. 90.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***histologique** :

« Si l'on vient à retourner un bourgeon de thuya, la feuille qui en sort prend, à sa face inférieure, les caractères histologiques que possède normalement la face supérieure. »

B. Sanglé, *Les Prophètes juifs*, p. 5.

***historicité** :

« On voit peut-être... combien ce genre d'historicité diffère, tout en en procédant, du caractère des romans de W. Scott. »

Brunetière, *H. de Balzac*, éd. Nelson, p. 110. — Cf. Guignebert : le *Problème de Jésus*; le 3e chap. de cet ouvrage a pour titre : l'*Historicité de Jésus*.

historien, enne :

Rare au féminin, dit D. G. Faguet a repris ce terme : « Aujourd'hui, tout en paraissant se réduire modestement au rôle d'historienne, elle (Mme Melegari) garde ses qualités d'expert philologue. »

Le Temps, Variétés littéraires, 23 juin 1914.

***historiographie** :

« C'est grâce à cette préparation qu'Eusèbe a vraiment fondé l'historiographie ecclésiastique. » A. et M. Croiset, *H. de la litt. gr.*, t. V, p. 910; cf. p. 1049.— Cf. Renan, *Ét. d'hist. relig.*, p. 82.

Voltaire écrit à Mad. Denis : « S'il (Duclos) est mon successeur en historiographerie (*sic*), comme on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le dit, je lui conseille de n'écrire que quand il fera, comme moi, un petit voyage hors de France. » Lettre du 28 octobre 1750.

***histrionne** :

« Crier miséricorde aux pieds d'une petite histrionne que les sifflets du parterre ne cessent de poursuivre ! »

Diderot, *Œ. ch.*, N. d. Rameau, t. II, p. 18.

homérique :

D. G. remarque qu'on dit : *un rire homérique* par allusion à certain passage du 1er chant de l'*Iliade* (*ad finem*). Ajoutons qu'on dit aussi couramment, par allusion au dénombrement des vaisseaux dans l'*Iliade* (IIe chant), *un dénombrement homérique*.

***homérisant, *homériste** :

« Les plus intelligents (glossographes) sont les ancêtres des grammairiens homérisants. » Pierron, *Odyssée*, éd. sav., p. X, t. I, cf. p. XXI, et Theil et H. d'Arroz, *Dict. d'Homère et des Homérides*, Préface, p. V.

« Je ne vous demande... qu'un peu de cette indulgence que les homéristes jurés peuvent accorder à un simple amateur d'Homère. »

Sainte-Beuve, cité par Pierron, *Od.*, t. I, p. LXXI; cf. p. LXIX.

***homilétique** :

« L'homilétique, qui avait fait sa gloire (de la litté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rature chrétienne) au VIe siècle, tombe très vite, elle aussi, après Chrysostôme. »

Croiset, *H. de la litt. gr.*, t. V, p. 329.

homme-machine :

« Les belles inventions de l'homme-machine ne sont pas arrivées jusqu'à la retraite de Montbard. » Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, l. IV, ch. x, p. 2, t. IV, p. 394.

L'Homme-machine et *l'Homme-plante* sont deus ouvrages de La Mettrie édités l'un à Leyde, l'autre à Postdam en 1748.

***homœomérie** :

« Chaque chose (d'après Anaxagore) est doublement divisible à l'infini : 1° en parties de natures différentes, 2° en parties de nature similaire qui sont ses homœoméries. »

Fouillée, *Hist. de la Philos.*, p. 39.

homogène :

V. *supra* v° **hétérogène.**

***homoncule** :

« Les commentateurs des Védas firent... une sorte d'homoncule magique de l'instrument inflammable. » P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, t. I, p. 255.

« Le physicien hollandais Hartsoeker émit l'idée que l'élément mâle contenait un homoncule invisible ayant déjà toutes les parties de l'homme adulte à l'état rudimentaire. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De Lanessan, *Tr. du transformisme*, p. 115. — Cf. An. France, *Rôtiss. de la r. Pédauque*, p. 351.

homophone :

D. G. ne donne ce mot que comme terme de grammaire. Croiset écrit : « L'harmonie est presque étrangère à la musique grecque. Il est clair que cette différence est capitale, et qu'une musique homophone présente un caractère absolument particulier. »

H. de la litt. gr., t. II, p. 26.

honneur (en *ou* d') :

D. G. donne seulement l'expression : *sur l'honneur*. V. Hugo écrit :

« En honneur,
« Je vous ferai sortir par où j'entre, seigneur. »

Hernani, I, II.

« Ces fous, cela se croit tout permis, en honneur. »

Le Roi s'amuse, III, III.

« D'honneur, vous avez l'air de faire un opéra. »

Ruy Blas, I, II.

« Quelqu'un de dévoué vous ouvrira. — D'honneur,
« C'est parfait. »

Ruy Blas, I, IV.

honoration :

Cf. *supra* v° **adoration**.

A. Jourjon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un conte rendu.

Lucien FOULET. — *Le roman de Renard* (Paris, Champion, 1914, 574 p. grand in-8).— Cet ouvrage remarquable est un mémoire d'élève « diplômé » de l'École des Hautes Études, et forme le 211e fascicule de la Bibliothèque de cette École. Il est dédié à M. Joseph Bédier, et on y reconnaît la manière de l'auteur des *Légendes épiques*, qui a si complètement renouvelé la question des origines de notre épopée. Il s'agit ici des origines du roman de Renard. On a longtens considéré les textes que nous possédons des différentes « branches » du roman, aussi bien que ceus de nos plus anciennes chansons de geste, comme des remaniements d'originaus plus anciens encore et aujourd'hui perdus. Cette opinion s'était d'autant mieus accréditée qu'elle émanait de romanistes éminents qui avaient donné des bases rigoureusement scientifiques aus études fonétiques et à la critique des textes du moyen âge, et on attribuait instinctivement la même rigueur à leurs brillantes constructions hipotétiques; mais la base en était moins sûre, et elle est aujourd'hui fortement ébranlée. Nous possédons en réalité beaucoup plus d'originaus qu'il ne semblait; on a mis en relief l'originalité des prétendus remanieurs, et la valeur de notre ancienne littérature n'y a rien perdu.

M. Foulet rectifie l'ordre cronologique des branches du roman de Renard et fixe approximativement la date de chacune d'elles avec une suffisante vraisemblance. Il établit que le roman est l'œuvre non du peuple, mais d'une vintaine de clercs du XIIe et du XIIIe siècle, dont le peuple a fait le succès et a introduit les récits dans le folklore (au lieu que ce soit le contraire); ces clercs ont emprunté au latin antique ou médiéval le cadre, la forme de leurs œuvres, mais la matière ils ne la doivent qu'à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eus-mêmes et à leur tens. Pierre de Saint-Cloud est l'auteur de la plus ancienne branche, que les manuscrits ont disloquée, mais dont M. Foulet reconstitue la teneur. Il a emprunté des fables à Marie de France, mais il s'est surtout inspiré de l'*Ysengrimus* de Nivard.

La femme de Renard est généralement appelée dans nos textes *Herme* ou *Hermeline*; mais dans deus branches on trouve au lieu d'Hermeline le nom de *Richeut*, qui était considéré comme représentant une tradition plus ancienne. Dans l'un de ces passages, branche VII, M. Foulet montre que la louve Hersent est comparée à Richeut, tipe d'entremetteuse de nos fableaus, et qu'il ne s'agit pas de la renarde. Quant à l'autre passage, branche XXIV, il est écarté comme suspect d'altération ; ne pourrait-on pas y voir simplement une fausse interprétation des vers de la branche VII qui ont trompé aussi les commentateurs modernes et dont M. Foulet indique le vrai sens ?

Dans le détail, on hésite parfois à suivre M. Foulet jusqu'au bout. Nous voulons bien que les auteurs des branches soient des clercs, mais contrairement à ce qui est dit pp. 282 et 548, pourquoi, en plein moyen âge, « des animaux qui jeûnent, font des serments, manquent à leurs vœux, apprennent à lire, disent la messe, deviennent évêques » n'auraient-ils pas pu sortir de l'imagination populaire ? Pp. 532 et 556, il est question de petites « scènes » ou de petites « farces » qui auraient été représentées « chemin faisant » pendant les fêtes de la Pentecôte 1313 ; mais les textes cités de Jean de Saint-Victor et de Geoffroi de Paris s'appliquent avec plus de vraisemblance à de simples groupes de personnages comme on en voyait encore cheminer, il y a cinquante ans, dans les processions populaires de la Fête-Dieu : un soldat transperçant un mannequin d'enfant pour figurer le massacre des Innocents, une femme portant sur un plat un simulacre de tête coupée, pour figurer le martyre de saint Jean, etc.

M. Foulet a trouvé dans l'*Ecbasis Captivi* l'explication curieuse d'un passage d'une fable de Marie de France où il est question de Renard demandant des remèdes à des oiseaux (p. 550). Signalons encore, p. 554, l'indication, en termes fort heureus, du véritable caractère des contes dits *populaires* :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Peut-être verra-t-on un jour que le *peuple* n'a rien inventé et que derrière chaque invention il y a un individu. Admettons qu'il soit du peuple : en tant qu'il crée un conte, il devient un artiste, artiste au petit pied si l'on veut, mais pas plus infaillible que ses confrères du grand art. Lui aussi, il peut lancer dans la circulation une œuvre médiocre ou incomplète, que d'autres achèveront ou perfectionneront. » Ceci à propos de la tendance à considérer toujours la version la meilleure d'un conte comme la plus ancienne. M. Foulet explique aussi avec beaucoup d'ingéniosité, p. 567, comment les histoires de notre roman de Renard ont pu pénétrer dans le folklore des pays les plus éloignés de la France. Dans les recueils d'« exemples » à l'usage des prédicateurs, les aventures du goupil, devenues populaires, figurent en bonne place. Or Jacques de Vitry, auteur d'un de ces recueils, a été évêque d'Acre, où il a sans doute prêché : « Qu'un seul de ses auditeurs retienne un *exemple* et le redise à son tour, voilà peut-être une nouvelle tradition qui va se répandre dans tout l'Orient. »

Gustave LANSON. — *Lamartine, méditations poétiques*, nouvelle édition (Paris, Hachette, 1915, 2 vol. in-8 de CLXXX-600 pages). — Ces volumes inaugurent une segonde série de la belle *Collection des Grands Écrivains de la France* entreprise par la maison Hachette. La nouvelle série comprendra nos « classiques » du XVIIIe et du XIXe siècle, dont les chefs-d'œuvre seront publiés, comme l'ont été ceus des classiques du XVIIe siècle, d'après les manuscrits et les éditions originales, avec des introductions, des notices et des notes où ils seront étudiés au triple point de vue « psychologique, historique et esthétique ». Dans l'introduction des *Méditations*, M. Lanson ne pouvait songer à faire une biografie complète de Lamartine, il se borne à nous renseigner sur son éducation et surtout, d'après sa correspondance, sur ses lectures dont il dresse la liste pour chaque année, tout en reconnaissant, dans l'*Avertissement*, que, pour une œuvre de cette nature, la recherche des sources, au sens étroit du mot, est vaine : « Hormis quelques cas d'importance secondaire, Lamartine n'a point tiré sa poésie de sources livresques. La source véritable est dans sa vie sentimentale. » D'où l'importance du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapitre sur « les Méditations dans la vie intérieure de Lamartine ».

Chaque Méditation est précédée d'une notice et accompagnée de notes critiques et de notes littéraires, où nous relèverons un certain nombre de remarques relatives à la grammaire ou au stile : *L'homme* (p. 41), vers 174,

> Je marcherai comme eux où ton doigt me conduit.

Thomas-Lefebvre, auteur d'une « Grammaire des gens du monde, ou études grammaticales et critiques sur les *Méditations*, etc. » [1], voudrait *me conduira* ; M. Lanson fait observer avec raison qu'il n'y a pour Dieu (il s'agit du doigt de Dieu) ni présent ni futur ; il suffit, pour justifier le présent, que l'action exprimée s'exerce dès maintenant ou d'une façon permanente ; ailleurs, dans la même pièce, vers 147, 231, 264, on a le présent « historique », le poète assistant par la pensée à l'action passée ou future :

> Et cédant sans combattre au souffle *qui m'inspire*,
> L'hymne de la raison *s'élança* de ma lyre...
>
> Je *voulais* retenir l'âme *qui s'évapore*...
>
> Tu *verseras* sur nous la clarté *qui t'inonde*...

Cf. *L'enthousiasme*, v. 8-9 :

> Et, sourd à la voix *qui l'implore*,
> Il le *jetoit*...

Dans un cas pareil, les deus verbes aujourd'hui se mettent généralement tous les deus soit au passé (imparfait ou prétérit suivant les cas) ou au futur, soit au présent ; mais l'emploi du présent historique (à côté d'un tens différent), amené ici par la rime, nous choque d'autant moins qu'il se trouve dans une proposition relative, à valeur adjective. — Vers 258 :

> Le ciel même aux damnés enviera tes concerts !

1. La plupart des prétendues équivoques signalées par Thomas-Lefebvre « supposent le lecteur illettré ou imbécile », comme dit justement M. Lanson.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il fallait *lui-même* », dit Thomas-Lefebvre ; nous dirions plutôt, en effet, *le ciel lui-même*, mais c'est une formule pléonastique. On ne comprent pas le renvoi que fait M. Lanson au vers 7 du *Souvenir*. — *L'immortalité* (p. 58), v. 7-8 :

> Qu'il ne puisse de loin entendre sans frémir
> Le triste chant des morts tout prêt à retentir,...

« Comment, dit M. Lanson, entendre un chant *prêt à* retentir ? Faut-il, par *entendre de loin*, se représenter le travail de l'imagination qui entend à l'avance et, pour ainsi dire, à distance dans la durée, ou bien prendre *de loin* au propre, et supposer que le mourant entend venir le clergé qui chante les psaumes des morts, *prêts à retentir* ou qui retentiront tout à l'heure autour de lui ? La première interprétation me paraît plus conforme au sujet et au génie du poète. » C'est en réalité la seule possible, car on ne peut entendre que par l'imagination un chant qui ne retentit pas encore. *Loin* s'applique normalement à la durée comme à l'espace ; il faut seulement remarquer que *de loin* a ici la valeur atténuée de « à distance » (non « à grande distance »). — *Le vallon* (p. 78), v. 22 :

> D'un horizon borné qui suffit à mes yeux...

Thomas-Lefebvre note que, d'après son étimologie, le mot *horizon* veut dire *borneur* et que *un borneur borné* est « au moins singulier ». M. Lanson répont : « Oui, si l'on suppose que tous les Français savent le grec. » Mais M. Lanson sait le grec et n'est pas offusqué ; c'est qu'il sait aussi que l'évolution des sens est un fénomène naturel, et qu'il serait impossible d'exprimer ses idées dans aucune langue s'il fallait se limiter aus sens étimologiques. La Fontaine aurait aussi commis un pléonasme en parlant du « bout de l'horizon ». — Dans *La Providence à l'homme* (p. 109), la dernière strofe exprime cette idée que l'univers entier se confie à la providence de Dieu,

> Et l'homme seul en a douté !
> Mais ma vengeance paternelle
> Confondra ce doute infidèle
> Dans l'abyme de ma bonté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme de Genlis remarque à ce propos : « *abime*, ainsi que *gouffre*, ne peut offrir qu'une image effrayante. La bonté n'a point d'*abîmes* ; et *vengeance paternelle* n'a pas plus de justesse. » Ce qui ne manque pas de justesse, c'est l'appréciation de M. Lanson sur cette remarque, qu'il qualifie de « chicane ». Le mot *abime* n'exprime en soi qu'une idée de profondeur, et le Dieu « vengeur » qui, dans sa « profonde » bonté, pardonne au doute de l'homme, peut parler de sa paternelle vengeance. — *L'enthousiasme* (p. 121), v. 23-24 :

> Sous le dieu, mon âme oppressée
> Bondit, s'élance, et bat mon sein.

M. Lanson cite ici sans commentaire la note de Mme de Genlis : « L'on ne doit dire que du cœur qu'il palpite, qu'il *bat*... La spiritualité de l'âme ne permet pas de lui attribuer un mouvement physique. » Ce serait proscrire toute expression figurée; Mme de Genlis ne prent pas garde que les verbes *bondir* et *s'élancer*, contre lesquels elle ne proteste pas, expriment aussi des « mouvements physiques ». — *Le lac* (p. 139), v. 49 et suivants :

> O lac! rochers muets! grottes! forêt obscure!
> Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
> Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
> Au moins le souvenir!

Cet appel au souvenir de la nature a été violemment et injustement critiqué, comme indigne de l'approbation des gens de goût, par la *Minerve littéraire* (1821); on peut en rapprocher la belle invocation adressée par Edgar Quinet au Rhône, qui avait bercé ses rêveries d'adolescent quand il était au collège de Lyon : « O beau fleuve rapide, turbulent compagnon....., souviens-toi de moi quand tu passes! » — *La foi* (p. 176), v. 65-66 :

> Des théâtres croulants, dont les frontons superbes
> Dorment dans la poussière ou rampent sous les herbes,...

M. Lanson se contente de citer, et cela suffit pour en faire justice, la remarque de Mme de Genlis : « L'*herbe* est poétique ; les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

herbes ne le sont pas, parce qu'au pluriel elles rappellent l'usage journalier qu'on en fait dans les cuisines. » Dans cette même pièce, au vers 142, Lamartine, parlant de la foi, écrit :

> Les pères à leurs fils l'ont *transmis* d'âge en âge,

M. Lanson relève la « faute d'accord » ; dès l'époque de Lamartine, l'accord du participe était devenu indifférent, comme il l'est resté, dans le langage parlé, même le plus châtié, et on est parfaitement en droit d'étendre cette indifférence au langage écrit, comme le fait M. Lanson lui-même, probablement sans s'en douter, quand il imprime, au dernier mot de son introduction : « Leur talent manque à la patrie que leur vaillance a *défendu*[1]. » L'accord s'omet bien plus facilement quand le participe ne termine pas la proposition, comme c'est le cas dans le vers de Lamartine et dans celui de Corneille (*Cinna*, I, 3) :

> Là dans un long récit de toutes les misères,
> Que durant notre enfance ont *enduré* nos pères.

— *La Poésie sacrée* (p. 258), v. 57-59.

> En vain je m'adresse à leur foule,
> Leur pitié m'échappe et s'écoule
> Comme l'onde au flanc des coteaux.

A propos de « au flanc », Thomas-Lefebvre fait remarquer que *au* signifie *dans le*, et qu'il faudrait *du* ; mais Lamartine a pensé au lieu et non à la source de l'écoulement. D'autre part, si la préposition *à* a pris la valeur de *dans* par suite de la substitution des datifs *au*, *aus*, aus anciens locatifs *ou* (en le), *ès*, elle marque proprement la proximité immédiate et non la pénétration. M. Lanson interprète *au flanc* par *sur le flanc*, mais *sur* précise la position, tandis que *à* ne marque que le lieu. Si l'on trouve au XVIIe siècle *au trône* au lieu de *sur le trône*, ce n'est pas que les deus expressions soient équivalentes, elles sont seulement voisines, mais la segonde a prévalu sur la première. Ailleurs les deus formules se sont maintenues, avec la nuance de signification qui les sépare : *au penchant* et *sur le penchant*,

1. M. Lanson me fait savoir qu'il avait d'abord écrit : « au pays ».

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au sommet et *sur le sommet*. — *Le Génie* (p. 289), v. 100, remarque intéressante de M. Lanson sur la variante *siècle-fleuve*. — *Ode sur la naissance du duc de Bordeaux* (p. 322), v. 7 :

Le sang est fertile en vengeur !

Lamartine a imprimé *vengeur* (au lieu de *vengeurs* qu'appèle le sens) pour ne pas faire rimer un pluriel avec le singulier *Seigneur* du vers 10, mais dans ses manuscrits il enfreint constamment cette fausse règle, « qui ne correspond à aucun effet sensible dans la versification », comme dit M. Lanson. — *Philosophie* (p. 331), v. 1 :

Oh ! qui m'emportera vers les tièdes rivages...

A propos du rapprochement avec les vers de Virgile (*O qui me gelidis convallibus Haemi* | *Sistat*), M. Lanson a cette fine observation : « On remarquera que les deux poètes ont choisi des épithètes contraires, *gelidis*, *tièdes*. Pour l'Italien, c'est l'été qui est à fuir dans de *fraiches* vallées ; mais le Français rêve de *tièdes* rivages pour se dérober à l'hiver du Nord. » Lamartine avait une autre raison que sa qualité de Français pour rêver de tièdes rivages, il écrivait sa pièce au mois de novembre. — *Philosophie* (p. 335), v. 54 :

Il fut un temps, peut-être, où mes jours mieux remplis...
Dans la nuit du passé ne tomboient pas si vides.

« Il faut *aussi* vides », dit Thomas-Lefebvre. « C'est vrai selon la théorie grammaticale », confirme M. Lanson ; « selon certaine théorie » serait plus exact. Les adverbes *si* et *tant* ont en soi une double valeur, exclamative et comparative ; l'adjectif *aliud*, inclus dans *aussi* et *autant*, limite ces deus formes à la valeur comparative, et dès lors, pour plus de clarté, on s'est habitué insensiblement à les employer, de préférence à *si* et à *tant*, quand il y a comparaison, mais *seulement dans les propositions affirmatives* ; dans les propositions négatives, où le danger d'équivoque est beaucoup moindre, on continue à exprimer la comparaison par *si* et *tant* aussi bien que par *aussi* et *autant*. — *Seconde préface des Méditations* (p. 419), l. 1111-1118 : « ces sen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

timents et ces idées ont varié avec ma vie même, tantôt *sereines* et *heureuses* comme le matin du cœur, tantôt *ardentes* et *profondes* comme les passions de trente ans, etc. » M. Lanson fait observer que régulièrement les adjectifs devraient être au masculin puisqu'ils se rapportent à la fois aus mots *sentiments* et *idées*. C'est un exemple remarquable d'accord instinctif avec le mot le plus voisin, comme dans le vers de Racine :

> Armez-vous d'un courage et d'une foi *nouvelle*.

La règle qui est ici violée est une règle factice (cf. ci-dessus, p. 159), du moins dans sa généralité ; elle n'a de raison d'être que pour l'adjectif prédicat. — *Commentaire de l'Automne* (p. 547), l. 5 : « ce ravissant aspect d'une automne expirante ». *Automne* a eu deus genres, comme d'autres substantifs, masculins à l'origine, mais commençant par une voyelle et à désinence féminine. M. Lanson fait à ce propos cette remarque subtile : « Il semble que le mot ait été féminin surtout pour les écrivains qui ont eu de l'oreille, et qui ont senti la valeur musicale de l'*e* muet ; on se ménageait ainsi le moyen d'avoir des épithètes à désinence féminine. » On peut contester la valeur musicale des désinences féminines, devenues simplement aujourd'hui des désinences à consonne prononcée, puisque l'*e* est complètement amuï [1]. — Dans les quelques spécimens qui sont donnés de l'ortografe de Lamartine, la seule particularité qui offre de l'intérêt est la grafie *tems*, intermédiaire entre la mauvaise grafie qui a prévalu, *temps* (on n'a jamais prononcé en français ni *m* ni *p*), et la bonne ortografe du moyen âge, *tens*.

1. M. Lanson m'objecte que le vers de Voltaire, par exemple, ne chante que par les *e* muets, et qu'aujourd'hui encore l'*e* muet se fait entendre quand on a égard aus valeurs estétiques des sons : « Qui, dans les vers de *Phèdre*, prononce *vu'*, *éperdu'* ? » C'est ainsi cependant que prononçait Rachel, et lorsque, dans les cas semblables, on va au delà d'un léger allongement de la voyelle qui précède l'*e*, — comme on le fait trop souvent dans le chant, — on obtient un effet fort désagréable. Sur cette question, voyez notre *Revue*, t. VIII, p. 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paul Herzog. — *Die beseichnungen der täglichen mahlzeitein* (Zurich, Leemann, 1916, 143 p.). — Bonne et intéressante dissertation de l'université de Zurich sur les noms des différents repas de la journée dans les dialectes romans.

Kr. Nyrop. — *Etude syntaxique sur le pronom indéfini « on »* (11 p. Communication du 24 mars 1916 à l'Académie royale de Danemark). — Remarques judicieuses, destinées à prendre place dans la Syntaxe de la *Grammaire historique* de l'auteur.

Hugo P. Thieme. — *Essai sur l'histoire du vers français* (avec *préface* de Gustave Lanson. — Paris, Champion, 1916, XII-432 p. in-8). — Cette excellente bibliografie sera l'instrument indispensable de toutes les recherches sur l'histoire de la versification française. Comme le dit M. Lanson, les tableaus soigneusement ordonnés de M. Thieme « rendront facile l'étude de n'importe quel problème du sujet, et auront encore la propriété de suggérer des études nouvelles à entreprendre ».

L. Sainéan. — *L'argot des tranchées* (Paris, E. de Boccard, 1915, 16 p. petit in-8). — Les mots étudiés par M. Sainéan, avec sa compétance bien connue, sont répartis en sis sections : Arcaïsmes, provincialismes, mots et sens nouveaus, noms facétieus, termes coloniaus, mots de jargon. De curieuses pièces documentaires et un lexique-index terminent ce petit volume.

Maurice Grammont. — *Traité pratique de prononciation française* (Paris, Delagrave, 231 p. in-12, avec 23 figures dans le texte). — Exposition des faits, préceptes et exercices pratiques, sont présentés avec la clarté et la conscience qui caractérisent les travaus de l'auteur. On sent que les conseils qu'il donne ont subi le contrôle préalable d'expériences répétées. J'aurais souhaité une autre expression que « voyelles composées » pour désigner les sons simples écrits en français *eu* et *u* ; la définition qui en est donnée serait aussi à retoucher (« voyelles constituées en quelque sorte, au moins au point de vue de leur articulation, par la réunion de deux autres voyelles »). L'étude de la prononciation de l'*e* caduc (*e* dit muet) est particulièrement intéressante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Leo Wiener. — *Commentary to the germanic laws and mediaeval documents* (Cambridge, Harvard university press, 1915, LXI-224 p. in-8).

Lucien Foulet. — *A bibliography of medieval french literature for college libraries* (New Haven, Yale university press, 1915, VIII-30 p.).

The modern language review. Le fascicule de juillet 1915 contient notamment : *Four « chansons de gestes », a Study in Old French Versification*, par Mildred K. Pope. — *A Sidelight on the « Tristan » of Thomas*, par Roger S. Loomis.

Modern language notes. Le numéro de novembre 1915 contient notamment : *Rostand, Magne et Baro*, par H. Carrington Lancaster (à propos du livre d'E. Magne sur les *Erreurs de documentation de Cyrano de Bergerac*).

Le Parler français, *bulletin de la Société du parler français au Canada*, a consacré en 1915 plusieurs articles à « l'entente cordiale linguistique », c'est-à-dire au projet de réaliser à la fois par le français et par l'anglais l'idée de l'entente linguistique pour les relations internationales.

NÉCROLOGIE

Michel Bréal, l'éminent linguiste, est mort à quatre vints quatre ans, le 25 novembre 1915. Il s'était intéressé à notre Revue et avait pris part à la consultation où s'est élaboré notre sistème ortografique ; il n'est pas un article de notre programme qui n'ait reçu son approbation. Il était opposé à la réforme obligatoire, mais il réclamait en particulier, avec Émile Faguet, la liberté de franciser les grafies pseudo-grecques. Par sa vaste érudition, par la vigueur et la netteté de son esprit, il a beaucoup contribué au progrès et à la diffusion des connaissances linguistiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DU TOME XXIX

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1915-1916.

	Pages
L. Clédat. — Les consonnes finales dans le français moderne...	1
A. Jourjon. — Remarques lexicografiques (suite). 61, 147, 202,	260
A. Dauzat. — Essais de géografie linguistique (suite); Le lézard gris et le têtard.	81
Ed. Portier. — Essai de sémantique : Esprit.	98
— — Feindre, Figurer, Feinte, Figure, Fiction...	183
L. Clédat. — Contribution à un nouveau dictionnaire historique et « de l'usage » (suite) : Le verbe *mettre* et ses composés.	161
J. Bastin. — Remarques sur l'emploi de quelques verbes.....	241
L. Clédat. — Les locutions verbales où entre un nom sans article.	250

CONTES RENDUS

A.-L. Terracher. — Les aires morphologiques dans les parlers du nord-ouest de l'Angoumois (A. Dauzat).	74
F. Brunot. — Plan complet d'un cours normal de langue française (H. Yvon)..	79
J. Gilliéron. — Pathologie et thérapeutique verbales (A. Dauzat).	151
J. Jud. — Probleme des altromanischen Wortgeographie (A. Dauzat).	154
L. Foulet. — Le roman de Renard (L. C.).	309
G. Lanson. — Lamartine, Méditations poétiques, nouvelle édition (L. C.).	311

CRONIQUE

Le professeur Morf.	80
Au Conseil supérieur de l'Instruction publique.	159
Un livre de M. Nyrop.	240
Nécrologie : Michel Bréal.	319

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01768 6505
1940
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN